


Document  
de référence  
**2011**



Notre métier, l'animal. Notre atout, l'homme.



**Vétoquinol**  
 *Signe de Passion*





**DOCUMENT DE RÉFÉRENCE**

---

Rapport financier annuel  
**2011**

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>1</b>	<b>8. ORGANIGRAMME</b> .....	<b>48</b>
<b>LE MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL</b> .....	<b>5</b>	8.1. Description sommaire du Groupe.....	49
<b>1. PERSONNE RESPONSABLE</b> .....	<b>6</b>	<b>9. EXAMEN DU RÉSULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE</b> .....	<b>51</b>
1.1. Responsable du document de référence .....	7	<b>10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b> .....	<b>53</b>
1.2. Attestation du responsable du document de référence .....	7	<b>11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES</b> .....	<b>55</b>
<b>2. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES</b> .....	<b>8</b>	11.1. Recherche & Développement .....	56
2.1. Commissaires aux comptes titulaires .....	9	11.2. Accords de sous-traitance .....	59
2.2. Commissaires aux comptes suppléants .....	9	11.3. Marques .....	59
<b>3. RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE</b> .....	<b>10</b>	<b>12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</b> .....	<b>60</b>
3.1. Politique de développement durable du Groupe .....	11	<b>13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b> .....	<b>62</b>
3.2. Informations sociales .....	11	<b>14. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION GÉNÉRALE</b> .....	<b>64</b>
3.3. Informations sociétales .....	16	14.1. Membres des organes d'administration et de direction .....	65
3.4. Informations environnementales .....	19	14.2. Conflits d'intérêts au sein des organes d'administration et de direction de la Société .....	67
3.5. Propriétés immobilières .....	21	<b>15. INTÉRÊTS ET RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS</b> .....	<b>68</b>
<b>4. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</b> ....	<b>22</b>	15.1. Rémunérations de chaque dirigeant mandataire social .....	69
4.1. Endettement du Groupe.....	23	<b>16. RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE</b> .....	<b>73</b>
4.2. Tableau des flux de trésorerie.....	23	<b>17. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b> .....	<b>81</b>
4.3. Bilan consolidé .....	24	17.1. Actionnariat de Vétoquinol SA.....	82
4.4. Compte de résultat consolidé .....	24	17.2. Répartition des droits de vote de Vétoquinol.....	82
4.5. Autres informations.....	24	17.3. Contrôle de l'émetteur par une autre société .....	82
<b>5. FACTEURS DE RISQUES</b> .....	<b>25</b>	17.4. Accord pouvant entraîner un changement de contrôle .....	82
5.1. Risques et politiques de gestion des risques.....	26		
5.2. Risques liés à l'activité du Groupe.....	26		
5.3. Risques liés à la stratégie du Groupe.....	30		
5.4. Risques juridiques et fiscaux.....	31		
5.5. Risques financiers .....	31		
<b>6. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ</b> .....	<b>32</b>		
6.1. Renseignements de caractère général concernant la société .....	33		
6.2. Histoire et évolution de la Société .....	33		
6.3. Investissements .....	35		
<b>7. APERÇU DES ACTIVITÉS</b> .....	<b>36</b>		
7.1. Présentation du Groupe .....	37		
7.2. Principaux marchés.....	41		
7.3. Le processus industriel du Groupe .....	47		

<b>18.</b>	<b>OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS.....</b>	<b>83</b>	<b>26.</b>	<b>RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES.....</b>	<b>172</b>
	18.1. Conventions réglementées.....	84			
	18.2. Autres opérations.....	84	<b>27.</b>	<b>RÉSOLUTIONS.....</b>	<b>174</b>
<b>19.</b>	<b>ÉTATS FINANCIERS.....</b>	<b>85</b>	<b>28.</b>	<b>HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....</b>	<b>177</b>
	19.1. Comptes consolidés.....	86			
	19.2. Comptes sociaux de Vétoquinol SA.....	125	<b>29.</b>	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ VÉTOQUINOL SA.....</b>	<b>179</b>
<b>20.</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.....</b>	<b>145</b>			
	20.1. Capital social.....	146	<b>30.</b>	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS.....</b>	<b>181</b>
	20.2. Acte constitutif et statuts.....	148	<b>31.</b>	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.....</b>	<b>183</b>
<b>21.</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS.....</b>	<b>152</b>	<b>32.</b>	<b>RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS.....</b>	<b>185</b>
<b>22.</b>	<b>INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS.....</b>	<b>154</b>	<b>33.</b>	<b>TABLE DE CONCORDANCE.....</b>	<b>187</b>
<b>23.</b>	<b>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....</b>	<b>156</b>		33.1. Table de concordance entre le document de référence et le rapport financier annuel.....	188
<b>24.</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....</b>	<b>158</b>		33.2. Table de reconciliation rapport financier annuel.....	189
<b>25.</b>	<b>RAPPORT DE GESTION 2011.....</b>	<b>160</b>			
	25.1. Activité du Groupe Vétoquinol.....	161			
	25.2. Activité de Vétoquinol SA.....	167			
	25.3. Intérêts et rémunérations des dirigeants.....	169			
	25.4. Ressources humaines.....	170			
	25.5. Informations sur les risques encourus par la Société.....	170			
	25.6. Vétoquinol et ses actionnaires.....	171			
	25.7. Information sur les opérations réalisées par les dirigeants et par leurs proches sur les titres de la Société.....	171			
	25.8. Développement durable.....	171			
				<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>190</b>



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 20 avril 2012 sous le numéro R.12-013. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés 2010 et le rapport des Commissaires aux comptes y afférent figurant aux pages 82 à 118 et 183 du document de référence de l'exercice clos le 31 décembre 2010, déposé auprès de l'AMF en date du 18 avril 2011 sous le numéro R.11-015.
- les comptes consolidés 2009 et le rapport des Commissaires aux comptes y afférent figurant aux pages 77 à 124 et 175 du document de référence de l'exercice clos le 31 décembre 2009, déposé auprès de l'AMF en date du 22 avril 2010 sous le numéro R.10-0027 ;

Ce document de référence est disponible sur le site internet de Vétoquinol [www.vetoquinol.com](http://www.vetoquinol.com) ou auprès de la Direction Financière et Juridique, 34 rue du Chêne Sainte Anne F-70204 Lure Cedex.

---



## LE MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Groupe Vétquinol a enregistré un chiffre d'affaires pour l'exercice 2011 de 284,1 millions d'euros, stable par rapport à 2010 en dépit de l'arrivée sur le marché de génériques du Marbocyl® et dans un contexte moins favorable au mix géographique/produits du Groupe.

La structure financière du Groupe demeure fondamentalement saine et solide. La trésorerie nette est positive, après la prise en compte de l'acquisition du Brésil. La capacité d'autofinancement et d'investissement est, quant à elle, forte. Vétquinol dispose donc des moyens nécessaires pour poursuivre son développement international.

Je voudrais rappeler notre volonté permanente d'élargissement de notre portefeuille produits sur chacune de nos trois espèces : animaux de compagnie, bovins et porcs. L'année 2011 illustre bien cette stratégie avec le lancement de nombreux nouveaux produits, notamment en Europe.

Je voudrais aussi souligner l'attention forte que nous portons à la relation avec les vétérinaires, nos partenaires. Au fil des années, nous avons su bâtir avec eux des relations personnalisées et durables fondées sur la confiance et appris à connaître leurs attentes pour développer les produits de demain.

Je crois enfin, comme toutes nos équipes, dont je tiens à saluer les qualités humaines et professionnelles, en la solidité de notre modèle culturel. Chez Vétquinol s'entrecroisent relations humaines de qualité, vision à long terme d'un groupe familial et adhésion à nos valeurs d'engagement, d'audace, d'innovation et d'authenticité.

Les 83 % de chiffre d'affaires que nous réalisons à l'international sont plutôt une opportunité pour le Groupe Vétquinol qu'un facteur de risque. Nous avons su très vite nous tourner vers l'international et offrir les produits Vétquinol à un plus large public. L'Europe comprend des marchés extrêmement variés comme la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Pologne, l'Italie, qui, je le précise, est le 8<sup>e</sup> marché mondial de la santé animale. Ce sont là nos territoires historiques et nous continuerons à nous y développer. Notre performance aux États-Unis, en deçà de nos attentes, a nécessité un réalignement de notre stratégie sur cet important marché sur lequel nous n'intervenons que pour les animaux de compagnie. Dans le même temps, les ventes sur les marchés canadien et mexicain se sont bien développées. Nous nous sommes implantés cette année au Brésil, 2<sup>e</sup> marché mondial de la santé animale et nous comptons bien nous développer et réussir sur cet immense marché. Enfin, l'Asie/Pacifique, 12 % de notre activité, progresse d'année en année et nous ouvre des perspectives de relais de croissance.

Aucune entreprise ne peut croître sans prise de risque ; ce risque doit être calculé, apprécié et mesuré. C'est, je crois, ce que nous réussissons à faire chez Vétquinol.

Je voudrais insister sur les deux réussites, à mon avis majeures, de 2011. Je veux parler du lancement européen de Cimalgex®, notre nouvel anti-inflammatoire. Il s'agit de la première Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) communautaire obtenue par Vétquinol, permettant un accès immédiat et simultané aux 27 pays de l'Union européenne. Notre objectif est ambitieux : nous voulons faire de Cimalgex® un produit mondial enregistré sur tous nos territoires stratégiques. Les premiers résultats commerciaux sont déjà encourageants.

Je citerai également Forcyl®, un anti-infectieux novateur qui répond aux nouvelles exigences des autorités sanitaires en termes de bon usage des antibiotiques et aux attentes des éleveurs en termes de facilité d'utilisation et d'efficacité. Ce nouveau produit devrait à terme s'imposer comme la nouvelle référence pour le traitement des infections chez les animaux de production. Ces lancements s'inscrivent dans la stratégie d'accélération du renouvellement de nos gammes de produits engagée il y a cinq ans et dont les premiers produits ont commencé à être commercialisés en 2008.

L'acquisition de Farmagricola SA au Brésil est un exemple type de notre stratégie en termes d'acquisition d'entreprise, de positionnement géographique, de produits et de potentialités de marché. L'entreprise est familiale tout comme Vétquinol. Sa production se concentre principalement sur les liquides stériles et non stériles. Voilà, me semble-t-il, de quoi rendre optimistes toutes les équipes de Vétquinol et nous ouvrir les portes du 2<sup>e</sup> marché mondial de la santé animale.

Nous avons accueilli en novembre 2010 Régis Vimal du Monteil comme Directeur Groupe Finance et Juridique et plus récemment Jacques du Puy en qualité de Directeur général délégué. Leurs expériences et leur savoir-faire viennent enrichir nos réflexions et nos prises de décisions stratégiques. L'équipe de direction de Vétquinol est prête à relever les défis et à saisir les opportunités qui se présenteront à elle.

La Terre vient de passer le cap des 7 milliards d'habitants et les besoins en protéines ne cessent de progresser. Le nombre de propriétaires d'animaux de compagnie enregistre le même phénomène. La santé animale est un secteur à multiples facettes, où innovation et croissance se conjuguent pour offrir à Vétquinol des perspectives de développement durable.

Le Groupe Vétquinol saura, j'en suis convaincu, mobiliser toutes les énergies et tous les savoir-faire pour continuer à renforcer sa capacité à se développer, tout en valorisant une image de qualité, de proximité et d'innovation à travers le monde.

Matthieu Frechin



# 1

## PERSONNE RESPONSABLE

1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 7

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 7

# PERSONNE RESPONSABLE

1

## 1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Monsieur Matthieu Frechin, Directeur général de Vétoquinol.

## 1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que les informations qui relèvent du rapport de gestion figurant au chapitre 25 présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Matthieu Frechin  
Directeur général de Vétoquinol

# 2

## RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES 9

2.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS 9

# RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

2

## 2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

### ► PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine

Société membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Société représentée par Monsieur Xavier Aubry.

Société renouvelée dans ses fonctions par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2008 pour une durée de six exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

### ► KPMG SA

3, cours du Triangle – 92939 Paris la Défense Cedex

Société membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Société représentée par Monsieur Laurent Genin.

Société renouvelée dans ses fonctions par l'Assemblée générale ordinaire du 20 mai 2011 pour une durée de six exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

## 2.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

### ► Monsieur Étienne Boris

63, rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine

Né le 20 février 1956 à Boulogne Billancourt (92).

De nationalité française.

Désigné par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2008 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

### ► KPMG Audit Est

9, avenue de l'Europe – 67300 Schiltigheim

Société nommée par l'Assemblée générale ordinaire du 20 mai 2011 pour une durée de six exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

## 3

**RESPONSABILITÉ SOCIALE  
ET ENVIRONNEMENTALE**

<b>3.1. POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU GROUPE</b>	<b>11</b>
<b>3.2. INFORMATIONS SOCIALES</b>	<b>11</b>
<b>3.3. INFORMATIONS SOCIÉTALES</b>	<b>11</b>
<b>3.4. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES</b>	<b>12</b>

# RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

3

Vétoquinol applique, dans l'exercice de son activité, les lois et règlements en vigueur. Il applique notamment les Conventions internationales de l'Organisation Internationale du Travail, en particulier celles relatives à la protection des travailleurs, à l'interdiction du travail des enfants et à l'interdiction du travail forcé. Les contrats conclus avec des entreprises, dont les membres ne respectent pas ces conventions et principes, seront remis en cause.

Vétoquinol a pour principe de n'opérer aucune discrimination, pour quelque cause que ce soit, dans les relations de travail.

Vétoquinol s'attache à mettre en œuvre une politique en matière de Sécurité, de Santé et de l'Environnement visant à promouvoir une attitude responsable de ses employés dans le domaine de la préservation de l'environnement et de l'équité sociale. Les salariés de Vétoquinol s'interdisent toute activité qui pourrait aller à l'encontre des lois et règlements précités. En l'absence de lois et réglementations spécifiques, les employés appliqueront dans leurs activités quotidiennes les principes d'équité et d'honnêteté.

La notoriété du Groupe a une importance capitale, c'est l'un des actifs de l'entreprise. Si Vétoquinol a le privilège d'avoir une bonne réputation dans le secteur de la santé, ce n'est pas le fruit du hasard mais le fruit de son histoire, d'une volonté d'attitude loyale et intègre dans les transactions et relations commerciales. Maintenir cette réputation est de la responsabilité de chacun des employés du Groupe qui en assument la responsabilité à titre personnel. C'est pourquoi, en 2007, Vétoquinol a mis en place un Guide de Bonne Pratique des Affaires qui a pour objet d'informer tous les employés des pratiques voulues par Vétoquinol à l'égard de ses employés, de ses clients, de ses fournisseurs et de ses concurrents, en respectant les principes les plus élevés de l'éthique des affaires. Chaque employé doit se conformer aux principes énoncés dans ce Guide sous peine de sanctions. A contrario, tout employé a le droit et le devoir de refuser d'accomplir une action contraire aux dispositions du Guide de Bonne Pratique des Affaires dans le Groupe Vétoquinol, et d'en référer à la hiérarchie ou au service des ressources humaines.

Vétoquinol a confiance dans l'intégrité de ses salariés.

## 3.1. POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU GROUPE

Vétoquinol, engagée dans une démarche de développement durable, assume ses responsabilités dans trois domaines :

- la **responsabilité économique**, dans laquelle s'inscrivent une volonté de croissance maîtrisée et rentable, d'amélioration continue, d'innovation et d'internationalisation ;
- la **responsabilité sociale** englobe les conditions de travail et le bien-être des salariés (développement des compétences, sécurité, hygiène, santé, rémunération...) ainsi que la sensibilisation à la démarche développement durable de l'entreprise ;

- la **responsabilité environnementale** prend en considération l'impact de l'activité sur l'environnement, en s'efforçant de limiter l'utilisation des ressources et les pollutions. En effet, pour protéger l'avenir de nos enfants, les décisions importantes en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles sont mises en œuvre.

## 3.2. INFORMATIONS SOCIALES

Dans nos filiales commerciales, notre développement sera tiré dans les années qui viennent par notre volonté :

- de spécialiser nos forces de vente sur nos deux segments que sont les Animaux de rente et les Animaux de compagnie, comme nous l'avons fait déjà dans plusieurs pays ;
- de développer nos activités de gestion de grands comptes pour répondre à l'évolution de nos clients qui tendent à se regrouper ;
- d'accélérer la commercialisation des nouveaux produits du Groupe sur le marché américain, 1<sup>er</sup> marché mondial.

Sur le plan industriel et de développement, Vétoquinol a investi dans un nouveau bâtiment dédié aux comprimés dont la construction a démarré sur le site de Lure fin 2011 et qui sera opérationnel fin 2012. En parallèle, un programme pluriannuel de développement des compétences des opérateurs a été lancé.

La satisfaction des salariés est importante pour Vétoquinol. Les résultats du 2<sup>e</sup> baromètre social réalisé fin 2010 auprès de l'ensemble des salariés du Groupe ont été analysés par chaque entité et des plans d'actions ont été lancés lorsque c'était nécessaire.

### Au Brésil :

Vétoquinol a acquis en juin 2011 le laboratoire familial brésilien de santé animale Farmagrica SA, spécialisé principalement en Animaux de rente. Cette société est basée en périphérie de São Paulo et compte une centaine de salariés. La majorité est affectée au site de production. Le réseau de vente est constitué d'une trentaine d'agents commerciaux non comptés dans les effectifs brésiliens.

Vétoquinol a nommé un collaborateur du Groupe comme Directeur de pays. Celui-ci était précédemment responsable Ventes et Marketing dans une autre filiale du Groupe.

Sa première priorité est de développer les ventes en apportant des outils et des compétences marketing pour faire progresser les produits du portefeuille actuel et préparer l'enregistrement des produits du Groupe au Brésil.

**En Inde :**

L'objectif est de développer nos activités, notamment par la commercialisation des produits du Groupe qui viendront compléter le portefeuille historique de Vétoquinol India.

Pour mémoire, la fabrication des produits actuels de l'entité indienne est exclusivement réalisée par des sous-traitants avec lesquels nous entretenons des relations suivies depuis de nombreuses années. Les salariés de Vétoquinol India sont majoritairement dédiés aux opérations commerciales et constituent la plus importante force de vente du Groupe.

**En Italie :**

Cette filiale, acquise fin 2008, est désormais à effectif cible et a repris avec succès tout le portefeuille de produits Vétoquinol auparavant géré par un distributeur local

**3.2.1. Recrutement et rémunération**

La Société a une politique de rémunération assise sur des enquêtes de marché prenant en compte toutes les composantes de la rémunération.

La force d'attraction du Groupe réside dans ses valeurs familiales, sa culture d'entreprise, ses projets de développement, notamment à l'international, ses ambitions, ses périmètres larges de responsabilités. La qualité de vie liée à la localisation géographique de la plupart des entités du Groupe est également un atout appréciable.

L'ensemble des cadres de la Société bénéficie d'une politique de rémunération variable basée sur la performance individuelle.

**3.2.2 Description des effectifs**

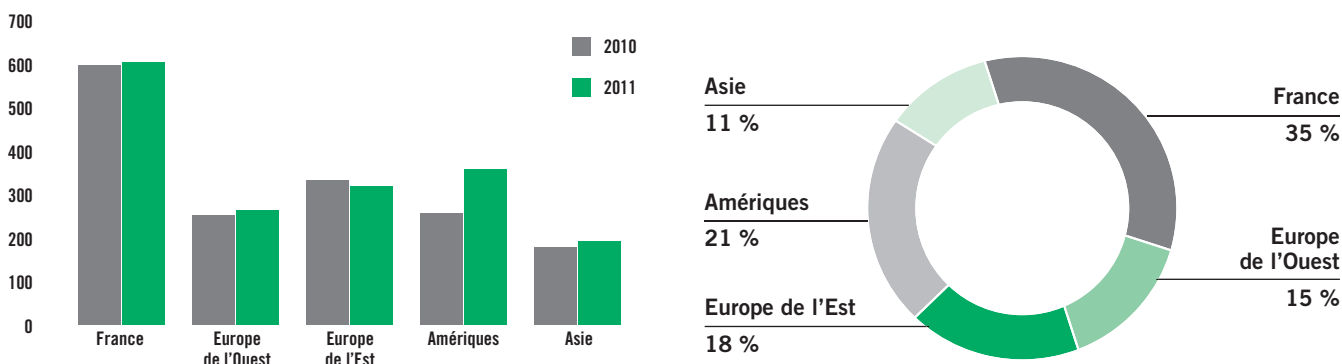
Au 31 décembre 2011, le Groupe employait 1 744 collaborateurs, à comparer aux 1 618 personnes à fin décembre 2010. L'effectif est en augmentation de 7,8 % et cela est dû principalement à l'acquisition de la firme Farmagricola au Brésil (+ 100 personnes). À périmètre constant, l'effectif a augmenté de 2 %.

L'augmentation des effectifs en France est modérée.

A noter : la fermeture de la filiale en Ukraine, qui employait trois personnes.

Depuis février 2010, Vétoquinol accueille, sur son site de Lure, une équipe de handicapés du CAT (Centre d'aide par le Travail) de Saint-Sauveur (70) accompagnée d'un moniteur, pour réaliser des opérations de conditionnement manuel.

Effectif	France	Europe de l'Ouest	Europe de l'Est	Amériques	Asie	Total
Total 2011	608	264	320	360	192	1 744
Total 2010	599	252	333	257	177	1 618
<b>ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF SUR L'ANNÉE 2011</b>	<b>9</b>	<b>12</b>	<b>- 13</b>	<b>103</b>	<b>15</b>	<b>126</b>
	<b>2 %</b>	<b>5 %</b>	<b>- 4 %</b>	<b>29 %</b>	<b>8 %</b>	<b>8 %</b>

**3.2.2.1. Répartition des effectifs par zone géographique au 31/12/2011**

L'arrivée du Brésil augmente la part de la zone Amériques qui passe de 16 % en 2010 à 21 % en 2011. Le poids de l'Europe, même s'il reste dominant, s'en trouve diminué et passe de 74 % à 68 %.

A périmètre constant (hors acquisition du Brésil), la répartition des effectifs par zone géographique en 2011 est similaire à celle de 2010.

### 3.2.2.2. Répartition des effectifs par métiers au 31/12/2011

	2010	2011	Évolution
Commercial & Marketing	545	561	3 %
Administration	276	306	11 %
Production	304	342	13 %
Qualité	169	177	5 %
Supply Chain & Achats	197	221	12 %
Scientifique	127	137	8 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 618</b>	<b>1 744</b>	<b>8 %</b>



La catégorie « Supply Chain & Achats » regroupe toutes les fonctions de la chaîne logistique (achats, approvisionnement, magasins de matières premières et de produits finis, ordonnancement, planification, administration des ventes, service client, expéditions)

L'augmentation des effectifs est modérée dans le Commercial & Marketing et la Qualité.

NB : au Brésil, la commercialisation se faisant essentiellement par agents (39 agents au 31/12/2011), l'effectif dans les métiers du Commercial & Marketing est faible.

L'augmentation des métiers de la filière Scientifique est plus significative (+ 8 %) et s'explique pour moitié par la volonté d'étoffer nos structures d'Affaires Réglementaires dans plusieurs pays.

L'augmentation la plus élevée concerne les métiers de la Production (+ 13 %). Cela est lié à l'acquisition du Brésil dont l'effectif exerce, pour plus de la moitié, un métier de la Production.

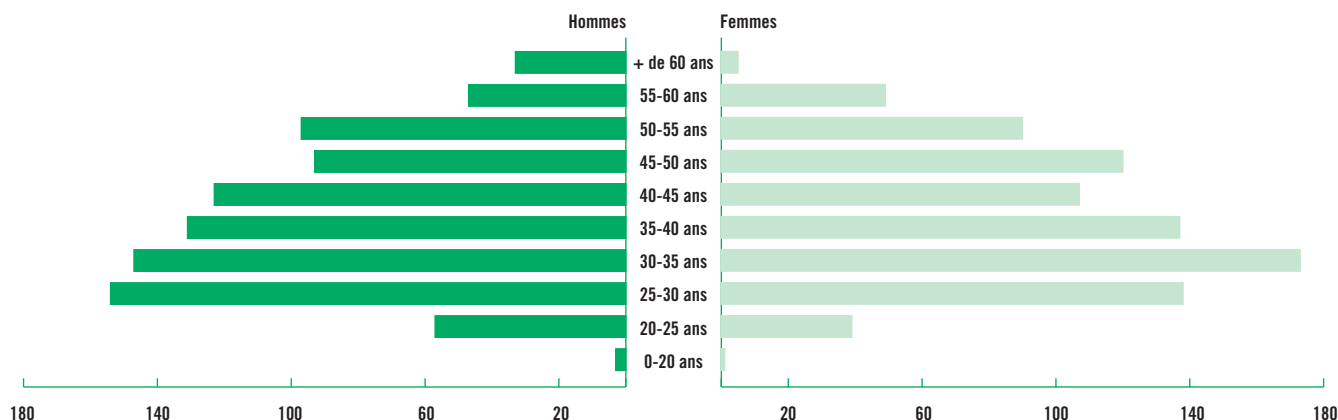
A périmètre constant (hors Brésil), l'effectif des métiers de la Production diminue de 4 %. Il diminue de 12 % au Canada et de 6,6 % en Pologne car les volumes de production ont baissé en fin d'année pour ces deux sites industriels, alors qu'il augmente de 12 % en Italie. En France, il reste stable.

### 3.2.2.3. Répartition des effectifs par sexe et par zone géographique au 31/12/2011

Effectif	France	Europe de l'Ouest	Europe de l'Est	Amériques	Asie	Total consolidé
Femme	371	111	181	189	7	859
	61 %	42 %	57 %	53 %	4 %	49,3 %
Homme	237	153	139	171	185	885
	39 %	58 %	43 %	48 %	96 %	50,7 %
<b>TOTAL</b>	<b>608</b>	<b>264</b>	<b>320</b>	<b>360</b>	<b>192</b>	<b>1 744</b>
	<b>35 %</b>	<b>15 %</b>	<b>18 %</b>	<b>21 %</b>	<b>11 %</b>	<b>100 %</b>

L'équilibre homme/femme dans l'ensemble du Groupe se maintient avec toutefois des disparités selon les zones géographiques. À noter par exemple en Asie la faible représentation des femmes, qui s'explique par la part très importante des commerciaux dans cet effectif, cette fonction étant largement masculinisée en Inde.

### 3.2.2.4. Pyramide des âges par sexe au 31/12/2011



La pyramide des âges est relativement équilibrée : 22 % des effectifs ont moins de 30 ans et 18 % ont plus de 50 ans. L'âge moyen en sein du groupe s'établit à 40 ans. L'ancienneté moyenne est de 9,5 ans.



### 3.2.2.5. Répartition par catégorie socioprofessionnelle

	2011	%
Cadre dirigeant	50	2,9 %
Cadre	393	22,5 %
Force de vente	357	20,5 %
Technicien, employé	585	33,5 %
Ouvrier	359	20,6 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 744</b>	<b>100 %</b>

On constate une répartition relativement équilibrée entre les différentes catégories, la catégorie des techniciens étant toutefois un peu plus représentée en raison de l'activité pharmaceutique de production et de R&D qui nécessite de nombreux techniciens R&D, Qualité et administratifs.

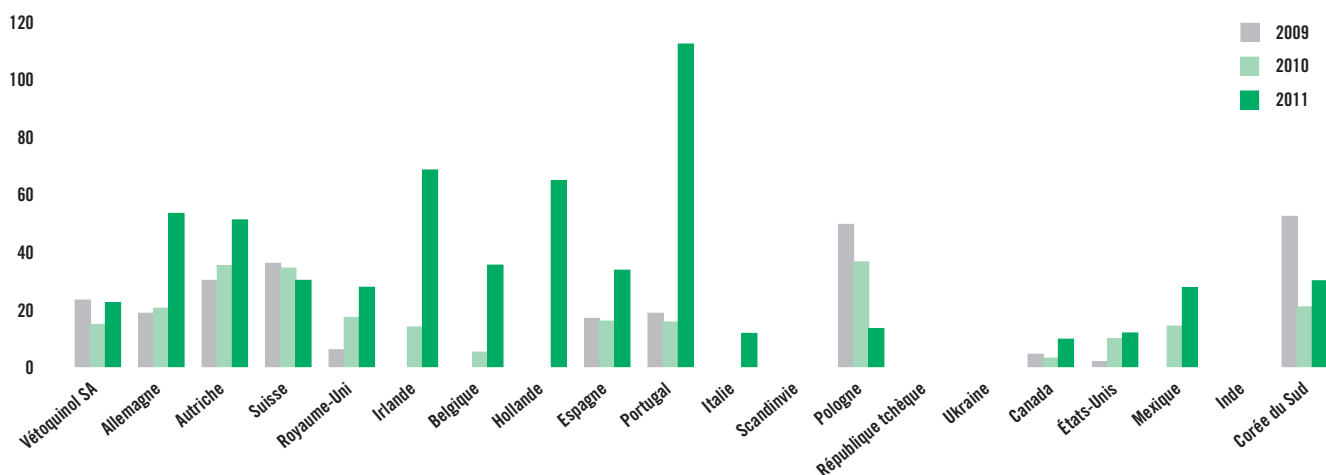
### 3.2.3. Formation

En 2011, Vétoquinol a mis en place, sur le site de production de Lure, un plan de formation conséquent à destination des personnels de production.

Développant l'employabilité des salariés, permettant une plus grande attractivité des métiers de la production, favorisant l'évolution professionnelle au sein des services de fabrication, ce programme s'étale sur trois ans.

Vétoquinol développe, en parallèle, un partenariat avec Pôle Emploi pour former plusieurs demandeurs d'emploi à notre activité industrielle pharmaceutique.

#### Nombre d'heures de formation moyen par salarié



Le Droit Individuel à la Formation (DIF), institué par la loi n° 2004-391 du 4 mars 2004, relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, a pour objet de permettre à tout salarié, ayant au moins un an d'ancienneté, de se constituer un capital de temps de formation de 20 heures par an sur six ans au plus, qu'il pourra utiliser à son initiative mais avec l'accord de son employeur.

Le nombre d'heures de formation DIF acquises durant l'année 2011 s'élève à 8 750 heures (2010 : 10 940 heures) tandis que 3 686 heures (2010 : 3 850 heures) ont été consommées durant l'exercice. Au 31 décembre 2011, il reste 43 250 heures (2010 : 40 901 heures).

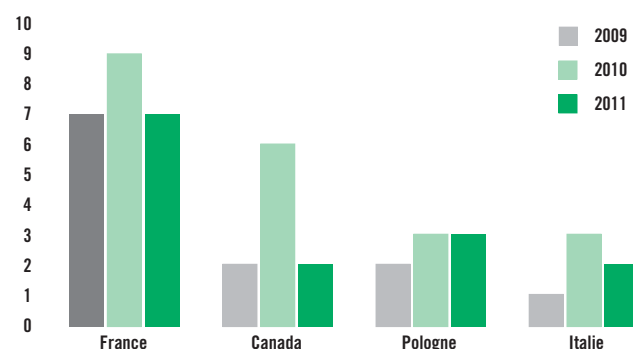
### 3.2.4. Représentation du personnel

En France, la représentation des salariés est assurée au sein de la Société par un Comité d'entreprise, un Comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail et des Délégués du personnel. Depuis 2009, deux organisations syndicales se sont déclarées.

Outre le site de Vétoquinol ProLab au Canada dans lequel l'existence d'un syndicat découle d'une obligation légale, la filiale polonaise a une implantation syndicale depuis 2007.

### 3.2.5. Hygiène, sécurité et conditions de travail

#### AT avec arrêt sites industriels



Vétoquinol s'est doté d'une politique Sécurité Groupe. Cette politique définit la sécurité et la préservation de la santé de ses collaborateurs comme un prérequis incontournable des activités de Vétoquinol. Les responsabilités sont clairement définies dans chaque entité du Groupe, la formation à la sécurité des salariés est prioritaire ; compte tenu de notre activité, la formation aux risques des produits manipulés est très importante. Une analyse exhaustive des risques de chaque poste de travail est réalisée à la conception et régulièrement ensuite. Des audits sécurité réguliers permettent de vérifier que la sécurité est bien inscrite dans une démarche d'amélioration continue dans tous les secteurs. Les mesures de protection collective sont privilégiées par rapport aux équipements de protection individuelle, une attention particulière est portée à l'organisation des interventions des entreprises extérieures. Des moyens humains et matériels d'intervention sont prévus sur chaque site, un entraînement régulier est pratiqué. Une veille réglementaire est effectuée dans chaque pays par le responsable sécurité local.

La sûreté (hors informatique – qui est gérée par la Direction des Systèmes d'Information) est également managée par le responsable sécurité. À noter l'obtention du certificat OEA (Opérateur Économique Agréé) par les sites français de Lure et de Tarare. Cette certification permet d'alléger les formalités douanières pour les sites exportateurs en ayant démontré aux autorités de tutelle le sérieux des mesures de sûreté mises en place.

Les différentes entités industrielles du Groupe sont régulièrement auditées par le coordinateur sécurité Groupe qui s'assure ainsi que tous les sites respectent les plus hauts standards de sécurité définis et appliqués au siège social.

### Privilégier les solutions de sécurité intégrées

En 2011, sur le site français de Lure, un nouveau bâtiment de production et développement est en construction : il abritera à partir de la fin 2012 les installations de granulation/séchage des poudres pour le développement et la fabrication des comprimés. Pour ces nouvelles installations, Vétoquinol a fait le choix d'installations étanches pour assurer le confinement des poudres pharmaceutiques, à ce niveau de confinement (OEB4 – Occupational Exposure Banding), le personnel n'aura plus besoin de porter des protections respiratoires individuelles pour piloter l'installation, cet atelier est exemplaire sur l'intégration de la sécurité à la conception, il assurera, pour les salariés y travaillant, des conditions de travail optimales, ce confinement permettra également de limiter les nettoyages des locaux, les installations de nettoyage en place automatiques réduiront aussi les nettoyages manuels toujours fastidieux et nécessitant de lourdes opérations de démontage/remontage des machines ; de plus, toutes les opérations de maintenance pourront être exécutées sans avoir à pénétrer dans les ateliers pharmaceutiques, des zones techniques à accès direct depuis l'extérieur seront contiguës à ces ateliers.

### 3.2.6. Politique d'emploi du Groupe

La politique d'emploi menée vise principalement à disposer d'un personnel compétent et motivé pour assurer de façon optimale les diverses responsabilités et missions des métiers du Groupe.

Le Groupe ayant fait le choix stratégique de fonctionner en tant que groupe international intégré, avec des entités et des fonctions interdépendantes, des politiques et des processus de ressources humaines communs ont été également développés et mis en œuvre. Dans ce cadre, l'ensemble des salariés du Groupe est évalué sur des critères identiques, au travers par exemple d'un référentiel unique de compétences et de comportements qui déclinent les six valeurs du Groupe.

Ces six valeurs servent également de filtre lors du recrutement de nos futurs collaborateurs.

### 3.2.7. Participation

En France, la Société a mis en place une formule dérogatoire (avenant n° 2 en date du 29 juin 2007) pour le calcul de la participation égale à 5 % du résultat d'exploitation de la Société. Cette formule s'applique uniquement quand le montant qui en résulte est supérieur au montant calculé par la formule légale.

### 3.2.8. Intéressement

En France, l'intéressement a été mis en place dès 1987 au sein de la Société afin d'associer l'ensemble du personnel de l'entreprise à sa bonne marche et au bénéfice de son exploitation. Le dernier accord d'intéressement, qui s'applique au titre des années civiles 2011, 2012 et 2013, a été conclu le 15 juin 2011.

Une règle de plafonnement est appliquée (au-delà de 2,5 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale, le salaire ne génère plus d'intéressement).

Il est expressément convenu que la somme de la Réserve Spéciale de Participation et de l'enveloppe globale d'intéressement au titre d'un même exercice ne pourra excéder 10 % des salaires bruts.

Au sein du Groupe, outre les éventuels dispositifs légaux existants, certaines filiales ont mis en place des programmes volontaires d'intéressement des salariés aux résultats de la filiale.

### 3.2.9. Plan d'épargne entreprise au sein de la Société

En France, il existe un plan d'épargne d'entreprise au sein de la Société mis en place en 1989, géré par la Société Générale Gestion (S2G) et par AMUNDI. Ce PEE permet aux salariés d'investir leur épargne (participation, intéressement et versements volontaires) dans différents Fonds communs de placement.

Ce plan est supervisé par un Conseil de surveillance composé de membres représentant la Société et ses salariés.

### 3.2.10. Prime de partage des profits

En France, dans le cadre des dispositions légales, un accord d'entreprise relatif à la mise en place de la prime de partage des profits exclusivement au titre de l'exercice 2010 a été conclu le 25 octobre 2011. Une prime de 100 euros bruts a été versée aux bénéficiaires en novembre 2011.

### 3.2.11. Options de souscription et d'achats d'actions

Se référer au chapitre 20 – Informations complémentaires (§ 20.1.4.2.) et aux comptes consolidés.

### 3.3. INFORMATIONS RELATIVES À LA GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE

Vétoquinol, poursuivant son développement, se dote de moyens adéquats. La gouvernance de Vétoquinol est le reflet de cette exigence : les membres des entités dirigeantes sont choisis pour leur personnalité et leurs compétences.



#### **PRIX DE LA GOUVERNANCE 2011 : VÉTOQUINOL A REMPORTÉ LE 3<sup>e</sup> PRIX DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DÉCERNÉ PAR LE JOURNAL ÉCONOMIQUE ET FINANCIER L'AGÉFI**

Le Groupe Vétoquinol se distingue aux côtés de grands groupes français comme GDF-Suez, Essilor, Danone, Bic ou Interparfums.

Il démontre ainsi qu'il sait répondre aux bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise. Ce 3<sup>e</sup> prix du Gouvernement d'entreprise valeurs moyennes récompense la qualité du Conseil d'administration de Vétoquinol, sa structure mais aussi la compétence et l'implication régulière de ses membres.

#### 3.3.1. Membres des organes d'administration et de direction

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Mandat	Fonctions exercées dans la Société
M. Étienne Frechin	1 <sup>re</sup> nomination en qualité d'administrateur : Statuts constitutifs de la Société en date du 2 juillet 1962 Nomination en qualité de Directeur général en 1968 Démission de son mandat le 10 décembre 2009, avec effet au 31 mars 2010 Nomination en qualité de Président du Conseil d'administration en 1980 Échéance du mandat d'administrateur : Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016	Président du Conseil d'administration
M. Matthieu Frechin, fils de M. Étienne Frechin	1 <sup>re</sup> nomination Assemblée générale ordinaire du 22 mai 2006 en qualité d'administrateur – Échéance du mandat à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2012 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 Conseil d'administration du 21 août 2006 en qualité de Directeur général délégué. Conseil d'administration du 10 décembre 2009 en qualité de Directeur général avec effet au 1 <sup>er</sup> avril 2010 – Échéance du mandat à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2014 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013	Directeur général Membre du Conseil d'administration Membre du Comité stratégique
M. Jean Charles Frechin, frère de M. Étienne Frechin	M. Jean Charles Frechin, frère de M. Étienne Frechin 1 <sup>re</sup> nomination Assemblée générale ordinaire du 27 décembre 1971 Échéance du mandat : Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2013 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012	Membre du Conseil d'administration Membre du Comité d'audit Membre du Comité de rémunération

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Mandat	Fonctions exercées dans la Société
M <sup>me</sup> Marie Claude Valentin-Frechin, sœur de M. Étienne Frechin	1 <sup>re</sup> nomination Assemblée générale ordinaire du 27 décembre 1971 Échéance du mandat : Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2013 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012	Membre du Conseil d'administration
M <sup>me</sup> Martine Frechin, épouse de M. Étienne Frechin	1 <sup>re</sup> nomination Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2004 Échéance du mandat : Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015	Membre du Conseil d'administration
M. François Frechin, frère de M. Étienne Frechin	1 <sup>re</sup> nomination Assemblée générale ordinaire du 5 décembre 1975 Échéance du mandat : Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016	Membre du Conseil d'administration
M. Philippe Arnold	1 <sup>re</sup> nomination Conseil d'administration du 4 juin 2007 – ratifié par l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2008 Échéance du mandat : Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2015 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014	Membre du Conseil d'administration Administrateur Indépendant Président du Comité d'audit Président du Comité de rémunération Membre du Comité stratégique
M. Louis Champel	1 <sup>re</sup> nomination Cooptation par le Conseil d'administration du 27 août 2009 ratifié par l'Assemblée générale du 7 mai 2010. Échéance du mandat : Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2012 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011	Membre du Conseil d'administration Administrateur Indépendant Membre du Comité d'audit Membre du Comité de rémunération Membre du Comité stratégique
M. Jacques du Puy	1 <sup>re</sup> nomination Conseil d'administration du 20 mai 2011 avec effet au 4 juillet 2011 Échéance du mandat : Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2014 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013	Directeur général délégué Membre du Comité stratégique
M. Alain Masson	1 <sup>re</sup> nomination 4 avril 2008 Échéance du mandat 31 décembre 2013	Directeur général délégué Pharmacien responsable

### 3.3.2. Fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins quatre fois par an, sur convocation de son Président, soit au siège social soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation. De plus, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, les administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

En cas de carence du Président, le Directeur général peut procéder lui-même à cette convocation et fixer l'ordre du jour de la réunion.

Les administrateurs sont convoqués par tous moyens, et même verbalement et l'ordre du jour peut n'être arrêté qu'au moment de la réunion.

Tout administrateur peut donner mandat à un autre administrateur pour le représenter dans une délibération du Conseil d'administration et voter pour lui sur une, plusieurs ou toutes les questions inscrites à l'ordre du jour. Chaque administrateur présent ne peut représenter qu'un seul autre administrateur.

### 3.3.3. Contrat de service liant les membres des organes d'administration et de direction à l'émetteur ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages

Il n'existe aucun contrat de ce type entre Vétoquinol et ses dirigeants.

### 3.3.4. Information sur le comité d'audit, le comité de rémunération et le comité stratégique

Le Conseil d'administration est assisté dans ses travaux d'un Comité d'audit, d'un Comité de rémunération et d'un Comité stratégique.

#### 3.3.4.1. Le Comité d'audit

Le Comité d'audit a été institué aux termes de la réunion du Conseil d'administration du 4 avril 2008. Il est chargé de donner au Conseil d'administration son avis sur les comptes semestriels et annuels consolidés et sociaux de Vétoquinol SA. Ses comptes rendus doivent permettre au Conseil d'administration d'être pleinement informé.

Plus précisément, le Comité d'audit a pour mission :

- d'entendre les commissaires aux comptes, les directeurs financiers, comptables, de la trésorerie et de l'audit interne ou du contrôle de gestion. Ces auditions se tiennent hors la présence de la Direction générale. Il donne son avis sur l'organisation du service du responsable de l'audit interne ou du contrôle de gestion et est informé de son programme de travail ;
- d'examiner les comptes en général et de revoir les principes comptables appliqués. L'examen des comptes doit être accompagné d'une note du Directeur financier ;
- d'examiner le champ d'intervention des Commissaires aux comptes ;
- de prendre connaissance des projets de rapports annuels ou semestriels ;
- d'examiner le périmètre des sociétés consolidées et les raisons pour lesquelles des sociétés n'y sont pas incluses ;

- d'examiner les risques et engagements hors bilan significatifs ;
- d'examiner toute question financière, comptable, ou relevant de la maîtrise des risques.

À cet effet, le comité se réunit au moins deux fois par an, préalablement à l'examen des comptes semestriels et des comptes annuels par le Conseil d'administration, et de manière ponctuelle, s'il s'avère nécessaire d'examiner des points particuliers importants. Durant l'année 2011, il s'est réuni deux fois et a rendu ses recommandations au Conseil d'administration, lors des réunions du 18 mars 2011 et du 29 août 2011\*.

À la date d'établissement du présent document de référence, le Comité d'audit est composé de trois personnes :

- M. Philippe Arnold, administrateur indépendant et Président du Comité ;
- M. Louis Champel, administrateur indépendant ;
- M. Jean-Charles Frechin, administrateur.

#### 3.3.4.2. Le Comité de rémunération

Le Comité de rémunération a été institué aux termes de la réunion du Conseil d'administration du 9 avril 2004 afin d'examiner les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de la Société ainsi que, le cas échéant, des salariés des sociétés du Groupe. Plus précisément, le Comité de rémunération a pour mission :

- de proposer la rémunération des mandataires sociaux, de déterminer, le cas échéant, la part variable de leur rémunération, selon une évaluation annuelle de leurs performances personnelles, et selon la stratégie du Groupe à moyen terme ;
- de proposer, le cas échéant, en faveur des mandataires sociaux et des salariés de la Société ou de ses filiales, la mise en place de plans de souscription ou d'achat d'actions, de plans d'épargne d'entreprise ou d'attribution d'actions gratuites ;
- de proposer, nominativement, parmi les mandataires sociaux et les salariés de la Société ou de ses filiales, les bénéficiaires d'options, bons, obligations, ou autres valeurs mobilières ouvrant droit, de façon immédiate ou différée, à une participation au capital de la Société ou de ses filiales ;
- d'examiner les avantages de toute nature, par exemple en matière de retraite, accordés aux mandataires sociaux et aux cadres dirigeants de la Société et de ses filiales ou sous-filiales ;
- de proposer la répartition des jetons de présence, notamment au regard des responsabilités encourues par les administrateurs et de leur assiduité au Conseil et dans les comités spécialisés. Le montant des jetons de présence doit être adapté au temps que chaque administrateur consacre à ses fonctions ;
- d'examiner les projets d'augmentation de capital réservée aux salariés ;
- de rédiger un compte rendu complet et précis sur la rémunération des mandataires sociaux qui figurera dans le rapport de gestion. Ce rapport doit mentionner notamment les modalités de calcul des rémunérations variables, les critères d'attribution des bonus, la rémunération individuelle et détaillée de chaque mandataire ainsi que le montant global et individuel des jetons de présence distribués.

\* Le taux de participation a été de 100 % à chacun de ces comités.

Le Comité de rémunération se réunit une fois par an et rend ses recommandations au Conseil d'administration, sous forme de rapport.

À la date d'établissement du présent document de référence, le Comité de rémunération est composé de trois personnes :

- M. Philippe Arnold, administrateur indépendant, Président du Comité ;
- M. Louis Champel, administrateur indépendant ;
- M. Jean-Charles Frechin, administrateur.

### 3.3.4.3. Le Comité stratégique

Le Comité stratégique a été mis en place le 18 septembre 2006. Son rôle essentiel est d'émettre toute recommandation au Conseil d'administration dans les domaines suivants :

- étudier la stratégie et la politique générale du Groupe ;
- examiner les opportunités de développement externe ;
- examiner l'évolution et les perspectives des activités du Groupe tant sur le plan national que sur le plan international ;
- examiner les projets d'implantation à l'étranger ;
- étudier les stratégies de l'entreprise que les dirigeants pourraient mettre en œuvre, notamment dans le domaine des investissements.

À la date d'établissement du présent document de référence, le Comité stratégique est composé des personnes suivantes :

- le Président ;
- le Directeur général ;
- le Directeur général délégué Groupe ;
- deux administrateurs indépendants.

### 3.3.5. Déclaration concernant le régime du gouvernement d'entreprise

En application de la Loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, et par décision en date du 8 décembre 2008, le Conseil d'administration a décidé d'adopter comme Code de référence le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré par l'AFEP-MEDEF en décembre 2008, révisé en 2010.

À la date d'enregistrement du présent document de référence, la Société n'applique pas ce code au niveau des points suivants :

#### Comité des nominations ou des sélections

Les recommandations AFEP-MEDEF incitent les sociétés cotées à créer un Comité des nominations ou des sélections. En ce qui concerne notre Société, ce rôle est assumé par le Comité des rémunérations.

#### Durée du mandat des administrateurs

Le Code AFEP-MEDEF propose une durée de mandat de quatre ans. La durée du mandat d'un administrateur dans notre Société familiale est de six ans, comme prévu statutairement.

#### Administrateurs indépendants

La part des administrateurs indépendants représente le quart (deux administrateurs sur huit) au lieu du tiers préconisé par les recommandations AFEP-MEDEF, en raison du caractère familial marqué de la Société et de ses activités très spécialisées.

## 3.4. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Vétoquinol a défini sa politique Groupe Environnement afin d'harmoniser les pratiques locales.

### 3.4.1. Responsabilités

Chaque site industriel ou logistique est doté d'un responsable Environnement, ce dernier s'assure de la conformité environnementale du site et effectue une veille réglementaire afin d'anticiper toute évolution.

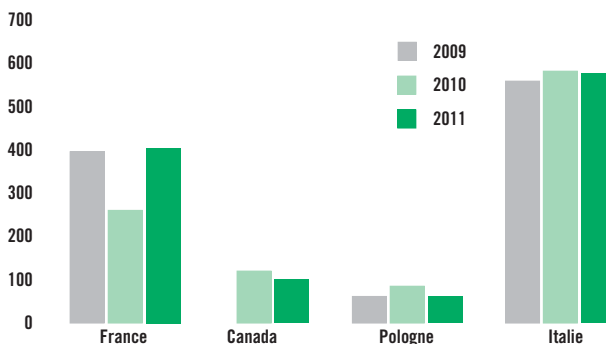
### 3.4.2. Gestion des risques

Les risques de pollution accidentelle sont identifiés et les mesures adéquates sont prises en liaison avec les autorités locales. Par exemple, à Lure, les stockages de médicaments sont équipés d'une rétention des eaux d'incendie en cas de sinistre. Vétoquinol s'attache également à régler rapidement tout problème de gêne occasionnée à ses riverains.

### 3.4.3. Déchets

Concernant les déchets, un suivi détaillé est réalisé avec des indicateurs, les évolutions sont analysées pour pallier toute dérive. Le tri à la source permet d'envoyer les matériaux tels que le bois, les cartons, les papiers, les métaux, les équipements électriques et électroniques vers les filières de recyclage, les déchets pharmaceutiques, qui ne peuvent bien entendu être recyclés, sont incinérés en centre agréé avec valorisation énergétique.

#### Répartition géographique des tonnages de déchets de toute nature





### 3.4.4. Rejets

Du fait de son activité pharmaceutique, les seuls rejets directs atmosphériques des sites industriels de Vétoquinol concernent les produits de combustion issus de ses chaudières à gaz.

Au Canada, l'utilisation de bois (plus de 115 m<sup>3</sup>) lors de travaux de rénovation/extension achevés en 2011, a permis d'éviter de rejeter du carbone par rapport à l'utilisation de matériaux plus émissifs.

Concernant les rejets liquides, le plus important site de production à Lure possède sa propre station d'épuration biologique, les rejets y sont traités de manière à respecter les normes en toute transparence avec les autorités (DREAL, Agence de l'Eau). Une étude est en cours pour améliorer encore son fonctionnement et anticiper l'évolution de la production (l'eau qui y est traitée provient principalement des opérations de lavage des équipements et installations). Cette étude qui prend en compte également la recherche de moyens de traitement plus efficaces pour éviter les rejets de traces de médicaments dans le milieu naturel, a nécessité la mise au point de méthodes de mesures des traces de nos médicaments dans des effluents complexes. Dans ce domaine Vétoquinol s'est montré proactif devant l'enjeu environnemental représenté par les traces de médicaments que l'on peut trouver dans les eaux de surface ou souterraines. En 2011, Vétoquinol Lure a également participé à la campagne RSDE (Recherche de Substances Dangereuses dans l'Eau), six mesures mensuelles de vingt-sept substances ont été réalisées, les résultats ont déterminé que le site n'avait pas à mettre en place un programme de réduction ou de suppression d'une substance rejetée tant les traces de polluants étaient infimes.

Le site italien n'a pas de rejet industriel liquide, ses eaux souillées sont reprises par une entreprise spécialisée et agréée et entrent dans la comptabilisation de ses déchets.

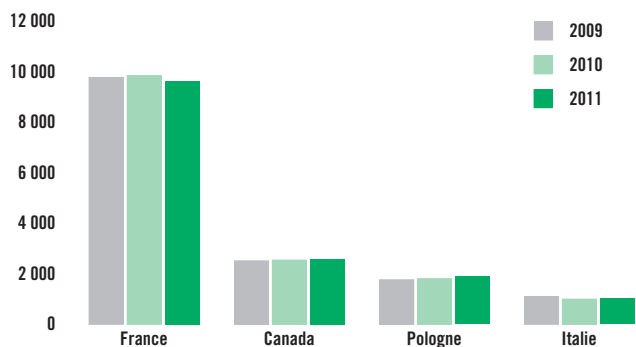
Les sites canadiens et polonais rejettent dans le réseau dédié local raccordé à la station d'épuration communale. Leurs rejets les plus concentrés sont traités comme des déchets.

### 3.4.5. Préservation des ressources

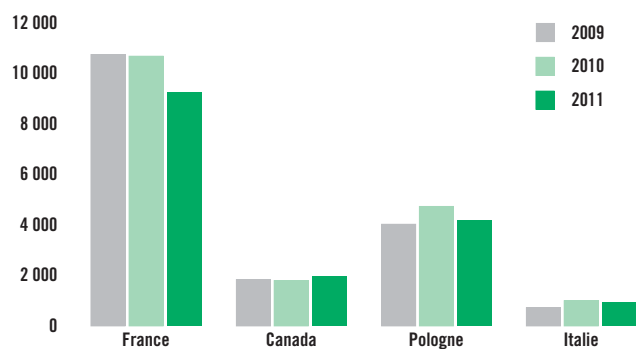
L'économie des ressources est également une préoccupation environnementale majeure de Vétoquinol ; l'entreprise s'est doté de systèmes de comptage permettant le suivi et l'analyse des consommations que ce soit d'électricité, de gaz, d'eau ou mieux : d'énergie. Grâce à ces analyses précises des consommations, Vétoquinol peut engager régulièrement des investissements d'économie d'énergie s'amortissant sur le moyen terme. En 2011, pour le site français de Lure, la chaudière vapeur a été remplacée par une nouvelle avec un meilleur rendement, les pompes les plus énergivores non encore équipées ont été dotées de variateurs de vitesse, les taux de renouvellement horaires et le taux d'air neuf ont été optimisés pour les centrales de traitement d'air des laboratoires de contrôle et de R&D, des compteurs d'énergie sur les réseaux d'eau chaude et d'eau glacée ont été installés pour le bâtiment des services informatiques ; au Canada, le bâtiment pénicilline a été équipé d'un mode de fonctionnement « économie d'énergie » pour les nuits et les week-ends ; en Allemagne, le centre logistique a optimisé ses stockages réfrigérés.

Les consommations d'eau sont également améliorées : par exemple, en 2011 sur le site de Lure, les systèmes de nettoyage en place des installations de production d'injectables ont été optimisés pour réduire la consommation d'eau de plusieurs centaines de m<sup>3</sup> par an, le nouvel équipement de granulation séchage sera équipé d'une installation de nettoyage particulièrement performante en consommation d'eau et de détergent grâce à des dispositifs de recirculation.

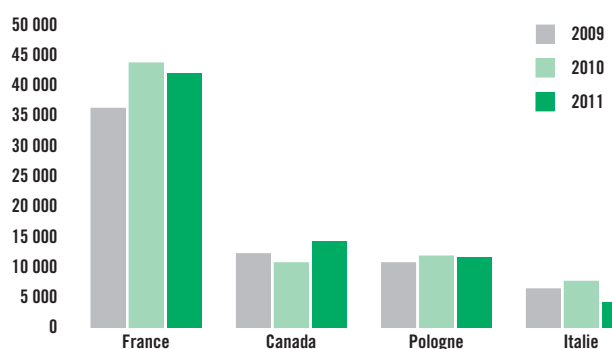
#### Consommations d'électricité (MWh)



#### Consommations de gaz (MWh)



#### Consommations d'eau potable (m<sup>3</sup>)



## 3.5. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET ÉQUIPEMENTS DU GROUPE

Le Groupe dispose de locaux pour toutes ses filiales, à usage de bureaux et de stockage.

D'une manière générale, les filiales commerciales de Vétoquinol à l'étranger sont locataires des immeubles qu'elles occupent.

### 3.5.1. Sites en France (Lure, Tarare et Paris)

La Société est propriétaire du site de Lure (Magny-Vernois). Le site représente une surface de près de 15 ha, dont près de 23 000 m<sup>2</sup> de surfaces bâties (hors œuvre), soit près de 35 000 m<sup>2</sup> de surface développée. Il accueille le siège social de l'entreprise, des activités industrielles, la R&D, la logistique et des fonctions Groupe. La ferme expérimentale est bâtie sur un terrain de 10 ha environ.

Le site de Tarare occupe un terrain de 10 000 m<sup>2</sup> avec deux surfaces bâties d'un total de 4 000 m<sup>2</sup>. Vétoquinol est propriétaire des locaux.

Par ailleurs, la Société est titulaire d'un bail commercial, pour des locaux à usage de bureaux à Paris (31, rue des Jeûneurs), qui accueillent la Direction France et certaines fonctions Groupe.

#### Installations classées

L'établissement de Lure est soumis aux dispositions relatives aux installations classées, conformément à son arrêté préfectoral, et est soumis au double régime de l'autorisation et de la déclaration. Cet arrêté a été actualisé afin de prendre en compte l'extension du site réalisée en 2006.

Le site de Lure fait l'objet d'inspections régulières des services de la DREAL, dont la dernière a été effectuée en juillet 2010.

Le site n'est pas concerné par les dispositions de la directive Seveso II. Dans l'absolu, tous les médicaments et leurs matières premières actives sont susceptibles de présenter des risques environnementaux, en revanche, les médicaments produits par le Groupe ne présentent pas de risques particuliers ou supérieurs aux médicaments humains ou vétérinaires du marché.

#### Protection de l'environnement

Les mesures prises par le Groupe pour la protection de l'environnement sont adéquates en matière notamment de tri des déchets, des consommations d'eau, de prévention de la pollution des eaux souterraines et des eaux de surface, de prévention de la pollution des réseaux d'eau potable, de lutte contre le bruit et la consommation d'énergie

#### Site de Tarare

Le site de Tarare n'est pas soumis aux dispositions relatives aux installations classées.

Les produits fabriqués sur ce site ne présentent pas de risques pour l'environnement. Seules quelques matières premières – pouvant présenter un danger dans certaines conditions – sont présentes en faible quantité sur le site. Des investissements importants en matière de sécurisation des locaux ont été effectués ces dernières années

### 3.5.2. Sites en Pologne (Gorzów, Klodawa)

Vétoquinol Biowet Sp. Z.o.o. est propriétaire de trois sites situés dans le district de Gorzów Wielkopolski :

- deux sites de production et de stockage à Gorzów même, représentant environ 48 000 m<sup>2</sup>, dont l'un accueille la Direction et les laboratoires ;
- un site de stockage à Klodawa, représentant environ 6 000 m<sup>2</sup>.

Gorzów gère les problèmes d'environnement en liaison avec les autorités locales. Les inspections des trois dernières années n'ont pas fait l'objet de remarques majeures.

### 3.5.3. Site de Princeville (Canada)

Vétoquinol Prolab Inc. est propriétaire de l'usine de Princeville. Le site dispose de 20 000 m<sup>2</sup> de terrain et de 6 000 m<sup>2</sup> de locaux développés (laboratoires, ateliers, entrepôts, bureaux).

Le Canada gère les problèmes d'environnement en liaison avec les autorités locales. Les inspections des trois dernières années n'ont pas fait l'objet de remarques majeures.

### 3.5.4. Site de Forli (Italie)

Vétoquinol Italie possède en propre tous les matériels, ateliers et équipements.

La surface totale des bâtiments est de 8 000 m<sup>2</sup>, dont 4 200 m<sup>2</sup> dédiés à la production.

Le site de Forli n'est pas soumis aux dispositions relatives aux installations classées, mais doit néanmoins être conforme aux réglementations locales en termes d'environnement (pollution atmosphérique, rejets aqueux, gestion des déchets...).

La dernière inspection réalisée par les autorités n'a pas révélé de non-conformité, et aucun incident majeur récent n'est à signaler.

### 3.5.6. Site de Mairipora (Brésil)

Vétoquinol Brésil est propriétaire de l'usine située près de São Paulo. La surface des bâtiments est de 4 500 m<sup>2</sup>, sur un terrain de 28 000 m<sup>2</sup>.

Dans le cadre des procédures mises en œuvre au moment de l'acquisition en 2011, le site de Mairiporã a été entièrement inspecté par une société spécialisée qui a réalisé une évaluation environnementale. Cette dernière n'a pas relevé de non-conformité susceptible d'entraîner une interdiction d'exploiter ou des coûts de mise en conformité importants.



# 4

## INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

<u>4.1. ENDETTEMENT DU GROUPE</u>	<u>23</u>
<u>4.2. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE</u>	<u>23</u>
<u>4.3. BILAN CONSOLIDÉ</u>	<u>24</u>
<u>4.4. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ</u>	<u>24</u>
<u>4.5. AUTRES INFORMATIONS</u>	<u>24</u>

# INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

# 4

Les informations financières historiques sélectionnées par la Société et présentées ci-dessous pour les exercices clos au 31 décembre 2011 et 2010 sont extraites des comptes consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2011 préparés conformément aux normes IFRS. Ces informations doivent être lues en parallèle avec les états financiers présentés au chapitre 19 du présent document de référence.

## 4.1. ENDETTEMENT DU GROUPE

Le Groupe Vétoquinol affiche une position globale de trésorerie positive de 25,2 M€ à fin décembre 2011 (2010 : 7,0 M€), après prise en compte de l'acquisition brésilienne. Le Groupe dispose ainsi d'une solide structure financière pour poursuivre sa stratégie de croissance hybride.

Le Gearing s'établit à - 11,9 % des capitaux propres (2010 : - 3,8 %), ce qui revient à dire que le Groupe est toujours totalement désendetté. L'Endettement financier net (EFN) au 31/12/2010 contenait la tranche B des OC qui a été convertie le 28 février 2011; hors cet instrument de capitaux propres, l'EFN serait ressorti à - 23 931 K€.

Le Groupe a les moyens de financer ses ambitions de croissance externe.

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2011	31 déc 2010
Endettement financier net	(25 243)	(7 023)
Capitaux propres part du Groupe	211 252	184 239
Gearing (en %)	(11,9 %)	(3,8 %)

## 4.2. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie du Groupe issue des opérations d'exploitation est largement excédentaire, le Groupe n'a pas de problème de liquidité. Le flux de trésorerie d'exploitation est en baisse vs 2010 consécutivement à la hausse des impôts payés et à un BFR plus important mais le flux de trésorerie d'exploitation s'élève à 30,0 M€ (2010 : 34,4 M€). La hausse du BFR s'explique essentiellement par :

- la préparation des lancements des nouveaux produits sur 2012 ;
- le stock de sécurité constitué pour certains produits stratégiques dont les produits lancés dernièrement ;
- la constitution de stock de sécurité sur certaines matières premières ;
- l'intégration de la nouvelle filiale brésilienne.

Néanmoins, le Groupe entend poursuivre son développement par la forte génération de cash ; un plan d'action a été mis en place pour réduire le BFR.

Le flux de trésorerie des activités d'investissement traduit la volonté affichée du Groupe d'expansion géographique par la concrétisation, en juin 2011, du rachat d'une société brésilienne. Le reste du flux est constitué d'investissement de renouvellement et/ou d'augmentation de capacité de production du Groupe.

Le flux de trésorerie des opérations de financement enregistre, sur l'année 2011, la conversion en capital de la tranche B des OC pour 10 M€ (capital + prime) ainsi que la souscription d'un emprunt de 15 M€ afin de financer la croissance externe réalisée, tandis qu'en 2010 le Groupe a remboursé la tranche A des OC ainsi que la prime de non-conversion pour 15,8 M€. Ces éléments expliquent dans les grandes lignes la variation nette de trésorerie.

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2011	31 déc 2010
Capacité d'autofinancement avant coût de l'EFN et impôt	45 090	45 469
Flux de trésorerie d'exploitation net	29 992	34 360
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(21 127)	(7 869)
Flux de trésorerie des opérations de financement	1 024	(25 764)
Incidence des variations des cours de devises	(1 704)	832
Variation nette de trésorerie	8 185	1 559

### 4.3. BILAN CONSOLIDÉ

Le Groupe présente une solide structure financière, avec des capitaux propres importants, une trésorerie nette positive de 25,2 M€, en croissance de 18,2 M€ après prise en compte de l'acquisition brésilienne.

<i>En milliards d'euros</i>	<b>31 déc 2011</b>	<b>31 déc 2010</b>
Total actifs non courants	141 817	140 891
Total actifs courants	176 494	168 558
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>318 311</b>	<b>309 449</b>
Capitaux propres part du Groupe	211 252	184 239
Intérêts minoritaires	40	34
Total passifs non courants	24 194	22 021
Total passifs courants	82 856	103 155
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>318 311</b>	<b>309 449</b>

### 4.4. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Dans un marché contrasté, le Groupe Vétoquinol enregistre une bonne résistance de son activité en 2011 du fait de solides performances des territoires Amériques et Asie/Pacifique, de l'acquisition brésilienne réalisée en juin 2011 et des débuts prometteurs des nouveaux produits lancés depuis 12 mois, principalement en Europe.

Le résultat net part du Groupe est en augmentation de 2,0 % et s'élève à 22,7 M€. Cette évolution résulte :

- d'un résultat opérationnel stable caractérisé par l'arrivée de génériques de Marbocyl®, la bonne maîtrise des dépenses et l'enregistrement d'une indemnité à caractère de provision à valoir ;
- d'un résultat financier en forte progression – plus de prime de non-conversion à provisionner depuis février 2011 et une trésorerie positive suite au désendettement du Groupe et à des effets de change positifs malgré la volatilité des marchés financiers ;
- d'une charge d'impôt en hausse.

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31 déc 2011</b>	<b>31 déc 2010</b>
Revenus	284 137	282 042
Résultat opérationnel courant (ROC)	31 820	32 151
En % du CA	11,2 %	11,4 %
Résultat opérationnel (RO)	31 820	32 151
En % du CA	11,2 %	11,4 %
Résultat financier	230	(1 824)
Résultat net de l'ensemble consolidé	22 701	22 261
En % du CA	8,0 %	7,9 %

### 4.5. AUTRES INFORMATIONS

Les dépenses de R&D enregistrées en charge sur l'exercice 2011 s'élèvent à 19,8 M€, soit 7,0 % du chiffre d'affaires (2010 : 21,1 M€, soit 7,5 % du chiffre d'affaires).

# FACTEURS DE RISQUES

# 5

<u>5.1. RISQUES ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES</u>	26
<u>5.2. RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DU GROUPE</u>	26
<u>5.3. RISQUES LIÉS À LA STRATÉGIE DU GROUPE</u>	30
<u>5.4. RISQUES JURIDIQUES ET FISCAUX</u>	31
<u>5.5. RISQUES FINANCIERS</u>	31

## 5 FACTEURS DE RISQUES

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

### 5.1. RISQUES ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES

Le Groupe a la volonté permanente d'améliorer les dispositifs de prévention des risques et de réduire l'impact des sinistres. Dans ce contexte, des missions d'évaluation de l'impact des risques opérationnels sont réalisées à intervalles réguliers en vue d'établir notamment une cartographie des risques.

Le Groupe est particulièrement attentif à la gestion des risques juridiques, qui sont analysés et gérés par la Direction financière et juridique. Cette dernière a mis en place des outils de reporting, de suivis d'indicateurs et réalise des audits juridiques périodiques des entités du Groupe.

Le Groupe s'est également doté de règles internes au niveau juridique, notamment sur la procédure à respecter en cas de signatures de contrats. Par ailleurs, le Groupe organise des actions de formation pour sensibiliser les collaborateurs à la gestion des risques juridiques et au respect de l'environnement réglementaire.

### 5.2. RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DU GROUPE

La Société, dont l'activité a débuté en 1933 à Lure (Haute-Saône), développe, produit et commercialise des médicaments vétérinaires et des produits non médicamenteux dédiés exclusivement à la santé animale. Au 31 décembre 2011, le Groupe employait 1 744 personnes, contre 1 618 personnes au 31 décembre 2010.

#### 5.2.1. Risque de dépendance vis-à-vis de la santé humaine pour le développement de nouvelles molécules

L'innovation en Santé Animale se fait dans des domaines qui lui sont spécifiques : antiparasitaires, vaccins et dans des domaines communs à la santé humaine : cardiologie, cancérologie, antibiothérapie, etc.

Certains domaines sont communs à la santé humaine et à la santé animale, ce qui peut être vu comme un avantage pour les sociétés de Santé Animale, adossées à un groupe de Santé Humaine.

Pour Vétoquinol, cela ne représente pas un facteur limitant pour notre innovation pour les raisons suivantes :

- il existe en effet de nombreuses molécules utilisées en santé humaine aujourd'hui disponibles pour des applications en santé animale ;
- dans des domaines où la recherche est très active en santé humaine (cardiologie, douleur), on trouve de nombreuses sociétés de « biotech » prêtes à licencier leur technologie et/ou molécules en santé animale afin de contribuer au financement des phases précoces de développement en santé humaine ;
- les sociétés de santé humaine de taille moyenne, qui n'ont pas de département de santé animale, sont satisfaites de trouver des purs acteurs de santé animale à qui confier leurs molécules quand celles-ci peuvent y trouver des applications.

#### 5.2.2. Dépendance vis-à-vis de tiers pour assurer le succès des projets de Recherche & Développement

Comme toutes les sociétés actives en santé animale, le Groupe conclut des accords de collaboration avec des tiers pour enrichir son portefeuille de Recherche & Développement. Le Groupe dépend notamment de la technologie et du savoir-faire de tiers sur les activités suivantes :

- recherche, synthèse et criblage de nouvelles molécules sur des cibles thérapeutiques déterminées par le Groupe ;
- application de nouvelles technologies de délivrance pour l'administration des médicaments.

Le succès du Groupe dépend également du choix des partenaires et de leurs performances dans l'exécution de leurs obligations, dans le cadre des accords conclus.

Dans la mesure où le Groupe ne pourrait maintenir ou conclure de tels accords, il devrait prendre à sa charge et assurer en interne tout ou partie du développement des futurs produits. Une telle situation pourrait limiter ou retarder d'autres programmes de Recherche & Développement.

Pour limiter ce risque, le Groupe a développé un réseau étendu de partenaires industriels et académiques avec lesquels il entretient des relations solides et pérennes.

### 5.2.3. Risques liés au stade d'avancement des futurs produits

La R&D du Groupe dispose actuellement d'un portefeuille de projets à des stades de développement plus ou moins avancés. Entre le début du développement et la mise sur le marché, il peut s'écouler plusieurs années. Durant cette période et à tout moment, un projet peut être retardé ou arrêté, notamment pour les raisons suivantes :

- une efficacité limitée ou l'apparition d'effets indésirables supérieurs à leurs bénéfices thérapeutiques ;
- l'échec des essais cliniques correspondant au cahier des charges défini ;
- le refus des autorités de délivrer des autorisations permettant d'effectuer les essais cliniques ;
- le coût trop élevé de fabrication de nouveaux produits révélé lors de la phase de transposition industrielle ;
- une évolution de la réglementation ou le durcissement de la réglementation concernant une classe thérapeutique, ou une famille de principe actif ;
- un changement de l'environnement concurrentiel.

Si de tels risques se manifestaient, cela pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe. Cependant, le Groupe estime que les compétences développées en interne, la structure de son organisation, ses procédures, ainsi que sa stratégie devraient lui permettre de limiter ces risques dans le futur.

Dans le passé, de tels risques ne se sont pas manifestés de manière suffisamment significative pour affecter la performance du Groupe.

### 5.2.4. Risques spécifiques liés à l'obtention et au maintien d'une Autorisation de Mise sur le Marché (« AMM »)

Le Groupe se doit d'obtenir et de conserver les autorisations nécessaires à la commercialisation de ses médicaments vétérinaires, les AMM. Ainsi, en fonction des marchés concernés, le Groupe a comme interlocuteurs les autorités réglementaires des différents pays de l'Union européenne, des États-Unis, du Japon, du Canada ainsi que celles des autres pays.

La présentation d'un dossier d'AMM n'aboutit pas forcément à une obtention. Chaque autorité peut imposer ses propres exigences, y compris celles relatives à la nécessité de procéder à des études cliniques complémentaires locales, complexifiant ainsi le processus d'extensions de territoires. Chaque autorité locale peut retarder ou refuser d'accorder l'autorisation demandée, même si le produit a déjà été autorisé dans un autre pays.

Pour les AMM destinées aux animaux de rente (destinés à la consommation humaine), l'Europe exige la détermination de LMR qui permet d'établir des temps d'attente, délai à respecter entre le traitement des animaux et leur éventuelle consommation, pour garantir l'absence d'incidence sur la santé des consommateurs.

Sur les principaux marchés du Groupe, la procédure d'autorisation d'un nouveau médicament vétérinaire est complexe et longue. Le délai pour obtenir l'autorisation nécessaire varie dans chaque pays. En Europe (27 pays), l'organisme centralisateur est l'EMA (Londres). Le délai n'est pas inférieur à neuf mois à compter de la date de demande et peut s'établir jusqu'à 25 mois.

Il convient de noter que, fort de ses capacités d'anticipation combinées à son expertise, le Groupe n'a pas été confronté à des refus d'AMM. Par ailleurs, le Groupe a passé avec succès différentes inspections des autorités de tutelle, prouvant ainsi la maîtrise du système qualité et la conformité de ses installations et procédures vis-à-vis des réglementations pharmaceutiques internationales.

### 5.2.5. Risques liés à un durcissement de la réglementation encadrant l'utilisation d'antibiotiques en médecine vétérinaire

Le risque d'antibiorésistance et la préservation de l'activité des antibiotiques sont une préoccupation majeure de santé publique. En effet, l'utilisation en santé animale d'anti-infectieux peut induire des résistances qui pourraient être transmises à l'homme.

Afin de limiter ce risque, il est recommandé une amélioration des pratiques et si besoin la limitation de l'usage des antibiotiques chez l'animal, d'autant plus si des pratiques dites « à risque » sont identifiées.

Cette limitation pourrait prendre plusieurs formes. Par exemple, réserver à la médecine humaine certaines classes d'antibiotiques les plus innovantes ou de dernière génération. Une autre possibilité serait de séparer la prescription de la délivrance pour renforcer les contrôles de l'usage des antibiotiques chez l'animal.

L'orientation actuelle est de travailler sur l'utilisation raisonnée des antibiotiques et donc sur leur bon usage. La réflexion pousse vers la limitation des usages systématiques en production animale à titre préventif.

Vétoquinol est peu présent sur le segment des anti-infectieux de prévention, distribués dans l'aliment par exemple, et serait peu affecté par d'éventuelles mesures touchant ces pratiques.

Notre éthique nous engage à être acteur dans l'usage raisonné des antibiotiques et donc à leurs bons usages. Grâce à notre réseau européen d'épidémiologie bactérienne, nous sommes présents dans la surveillance des niveaux d'activité (sensibilité et résistance) des bactéries vis-à-vis des antibiotiques.

En cela, notre activité, principalement tournée vers les vétérinaires, est un gage de sécurité.

### 5.2.6. Risques de dépendance vis-à-vis de la gamme Marbocyl®

Dans le portefeuille du Groupe, les produits à base de marbofloxacin, regroupés sous le nom de marque Marbocyl®, représentent moins de 15 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2011. La marbofloxacin est un anti-infectieux de la classe des fluoroquinolones.

Le Groupe consacre une certaine part de ses efforts de Recherche & Développement et de commercialisation à cette gamme.

Du fait de cette part significative dans le chiffre d'affaires consolidé et de l'importance de cette gamme de produits dans le développement récent et futur du Groupe, celui-ci est exposé aux risques suivants :

- le développement de produits concurrents ;
- l'expiration du brevet de la marbofloxacin en septembre 2007 dans la plupart des pays européens : des médicaments à base de marbofloxacin sont enregistrés en Europe depuis la fin de l'année 2009 et ont été lancés au cours de l'année 2010 ;
- le dépôt de réclamations en relation avec des défauts de qualité ou des effets secondaires liés à ce produit, comme cela peut arriver pour n'importe quel médicament ;
- l'adoption de décisions réglementaires défavorables au niveau national, européen et/ou international sur l'utilisation d'anti-infectieux en santé vétérinaire et, en particulier, sur les produits de la classe des fluoroquinolones ;
- l'arrêt de la poursuite des droits de propriété intellectuelle liés à la marbofloxacin, principe actif de Marbocyl®, ces droits faisant l'objet d'un contrat de licence exclusif accordé par la société Pfizer.

Si le Groupe devait faire face à l'un ou à plusieurs de ces risques, cela pourrait avoir un impact défavorable sur son activité, sa situation financière ou ses résultats. De nombreux éléments permettent cependant de relativiser les risques précédemment décrits. Ils sont détaillés ci-après.

La gamme Marbocyl® est étendue à diverses espèces animales : bovins, porcs, chiens et chats, et le nombre d'indications enregistrées augmente régulièrement. En multipliant des développements originaux et différenciants, le Groupe a créé de véritables avantages compétitifs, limitant le risque concurrentiel.

Le Groupe poursuit également des efforts de Recherche & Développement substantiels dans le domaine des anti-infectieux afin d'augmenter les possibilités d'utilisation de la marbofloxacin.

Ces différentes stratégies, combinées à (i) la taille limitée du marché couvert et à (ii) la difficulté d'enregistrement des quinolones, laissent penser que la position du Groupe, dans le domaine des anti-infectieux, est relativement préservée, malgré l'émergence de concurrents directs.

Par ailleurs, les données issues de la pharmacovigilance depuis près de neuf ans sur Marbocyl® n'ont fait apparaître aucun effet secondaire particulier.

Enfin, et bien qu'il ait pris les mesures nécessaires à la protection de ses intérêts, le Groupe ne peut pas garantir qu'il pourra continuer à bénéficier des droits de propriété intellectuelle liés à la fabrication de Marbocyl®. Ce risque est cependant faible, le Groupe entretenant des relations régulières avec Pfizer, depuis de nombreuses années, dans le cadre d'un contrat liant les deux parties.

### 5.2.7. Risques fournisseurs

D'une manière générale, le Groupe utilise pour ses activités de nombreux produits ou services qui sont disponibles auprès de plusieurs fournisseurs. Une recherche constante de standardisation des biens et services permet au Groupe de décomplexifier année après année le portefeuille Achats.

En ce qui concerne plus particulièrement l'approvisionnement en principes actifs nécessaires aux étapes de fabrication de ses produits, Vétoquinol a recours à plusieurs fabricants sélectionnés selon des critères rigoureux. De plus, aucun fournisseur considéré individuellement ne représente une part importante de ses achats susceptible de faire courir un risque au Groupe.

Le Groupe ne considère pas courir de risque majeur de dépendance vis-à-vis de l'un de ses fournisseurs actuels, notamment pour la production de ses produits majeurs.

La recherche permanente et le développement régulier de sources d'approvisionnement alternatives permettent de maintenir la compétitivité du portefeuille de composants tout en sécurisant l'approvisionnement des différents sites industriels.

Cette stratégie limite les risques de rupture dans la chaîne d'approvisionnement et assure la continuité de l'activité du Groupe.

Une mise en concurrence régulière des fournisseurs consultés associée à la signature de contrats encadrant au mieux les relations commerciales permet de développer des partenariats longs termes, au meilleur coût limitant ainsi les risques de défaillance des fournisseurs et d'opérer une maîtrise rigoureuse de l'ensemble des dépenses.

En outre, la Direction des achats tente de préserver l'activité économique de la région de Lure en confiant une partie non négligeable de ses achats à des entreprises locales.

Cela s'entend cependant dans le strict respect des règles de compétitivité et de pérennité des partenaires retenus.

Le Groupe entend développer ses relations avec des partenaires éthiques et soucieux de préserver leur environnement par la mise en œuvre de politiques de développement durable adaptées.

En résumé, la politique Achats du Groupe s'articule autour de deux axes majeurs que sont la recherche du meilleur compromis entre prix et niveau de qualité et la sécurisation des produits et services achetés.



### 5.2.8. Risques clients – distribution

Le Groupe distribue aujourd'hui ses produits dans plus d'une centaine de pays dans le monde en s'appuyant sur ses filiales dans 23 pays, y compris le Brésil depuis 2011, et un réseau de 150 partenaires distributeurs.

Par ailleurs, dans les principaux pays d'Europe et d'Amérique du Nord, le Groupe distribue essentiellement ses produits au travers de grossistes répartiteurs auprès desquels les vétérinaires s'approvisionnent. Le Groupe s'appuie alors sur une équipe de délégués vétérinaires (technico-commerciaux) responsables d'un secteur géographique et, dans certains pays, également spécialisés par espèce. Cette équipe assure un rôle de présentation scientifique concernant les produits auprès des praticiens vétérinaires, et assure aussi la remontée des questions, attentes et besoins des clients. Quels que soient les pays, les pratiques commerciales sont encadrées d'une façon générale par des contrats commerciaux.

### 5.2.9. Risques industriels et environnementaux

Les activités du Groupe et, en particulier, les sites de production qu'il exploite en Europe ainsi qu'au Canada et au Brésil, sont soumis à la législation sur l'environnement, l'hygiène et la sécurité qui leur est applicable.

Le Groupe considère qu'il est en conformité avec les lois et règlements concernant l'environnement, l'hygiène et la sécurité de ses différents sites à travers le monde.

Cependant, en raison des incertitudes inhérentes au traitement des problématiques environnementales et au renforcement des normes réglementaires applicables à ces matières, le Groupe ne peut exclure la nécessité de dépenses supplémentaires à ce titre. Toutefois, ces dépenses devraient rester modérées du fait que le Groupe met en œuvre des processus industriels à faible risque.

En cas d'incendie sur le site de production de Lure, principal site de production du Groupe, le délai d'interruption de production attendu pourrait atteindre 18 mois. Tout est mis en œuvre aujourd'hui pour permettre le maintien de l'activité commerciale en cas de sinistre sur ce site, des capacités de production, notamment au sein du Groupe, pouvant être utilisées comme solutions de remplacement.

### 5.2.10. Risques liés au non-renouvellement de certaines autorisations d'établissements (BPF)

Les sites de fabrication du Groupe sont sujets à des inspections et à des autorisations par les autorités nationales compétentes. Ils doivent être conformes aux Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF). Le terme de BPF (en anglais GMP, Good Manufacturing Practices) est utilisé au plan international pour décrire un ensemble de principes et de procédures que doivent suivre les fabricants de médicaments.

En France, par exemple, l'ANSES, qui intègre en son sein l'Agence Nationale du Médicament Vétérinaire, effectue des inspections des sites industriels et procède à des contrôles sur les produits.

Aux États-Unis, la FDA réglemente et régit les essais, les autorisations, la fabrication, l'étiquetage et le conditionnement des médicaments destinés à être commercialisés sur le territoire américain, où qu'ils soient produits. En conséquence, les sites de fabrication hors des États-Unis et fabriquant des produits importés sur le marché américain doivent être approuvés par la FDA produit par produit, et sont sujets à des inspections périodiques par cette administration. C'est le cas de l'usine du Groupe située à Princeville (Canada), qui est également contrôlée par l'Autorité locale Santé Canada.

Le Groupe exploite actuellement six sites de production soumis aux BPF/GMP et qui respectent ces normes : les sites de Lure et de Tarare en France, les sites de Pologne et d'Italie en Europe, le site de São Paulo au Brésil et le site de Princeville au Canada. Le Groupe met tous les moyens en œuvre pour que ces sites respectent les règles BPF inhérentes à leurs lieux d'implantation et à leurs marchés.

Le Groupe ne peut toutefois pas assurer que des événements internes ou externes ne conduiront pas à des rapports d'inspection avec des écarts, ce qui aurait pour conséquence d'engager des dépenses de mise en conformité, voire de suspendre l'activité de l'un ou plusieurs de ses sites ou de certains ateliers de manière temporaire. Dans ce cas, le Groupe serait susceptible de faire face à certaines difficultés pour fournir un ou plusieurs produits en quantités suffisantes sur un ou plusieurs marchés. Ce risque ne s'est jamais matérialisé à ce jour.

### 5.2.11. Risques liés au système d'information

Vétoquinol attache le plus grand soin à la sécurité du Système d'Information.

Les processus transactionnels sont supportés par l'ERP (Enterprise Resource Planning) JD Edwards (ORACLE) en version 9.0, qui gère également les droits d'accès et la séparation des rôles. Les outils informatiques ainsi que les processus font l'objet d'audits réguliers depuis plusieurs années par nos commissaires aux comptes et ont démontré leur fiabilité.

Notre architecture technique et de communication est sécurisée et s'appuie sur les dernières technologies en matière de connexions sécurisées et de cryptage afin d'assurer également la confidentialité de nos échanges. Nous avons déjà procédé à des tests d'intrusion externe par des hackers qui ne sont jamais parvenus à s'introduire à l'intérieur de notre réseau.

La qualité est également au cœur de nos préoccupations puisque nous sommes soumis à des contraintes réglementaires très fortes en matière de conduite de projet, de documentation, de test et de qualification du système d'information. Nos systèmes sont régulièrement audités par les agences, en France et dans le monde. Les audits réalisés ont été couronnés de succès, reconnaissant les efforts réalisés par Vétoquinol pour atteindre et maintenir un haut niveau de certification des systèmes d'Information.



## 5.3. RISQUES LIÉS À LA STRATÉGIE DU GROUPE

### 5.3.1. Risques liés à la fidélisation des personnes clés

Le Groupe s'appuie sur certains cadres dirigeants et scientifiques essentiels, dont le départ simultané pourrait affecter temporairement la performance du Groupe.

En France, la localisation du siège du Groupe à Lure (Haute-Saône) et le relatif éloignement de bassins d'emploi importants pourraient s'avérer être l'un des facteurs défavorables à l'attraction et à la fidélisation de cadres dirigeants.

La culture de l'entreprise, ses modes de gestion des ressources humaines et la pérennité de l'actionnariat familial sont des facteurs importants de stabilité des cadres dirigeants.

À l'étranger, et notamment pour sélectionner ses cibles d'acquisition de sociétés, le Groupe est très vigilant sur la qualité et la pérennité des équipes de Direction en place.

### 5.3.2. Risques liés au développement de l'activité du Groupe à l'international et à l'intégration des acquisitions

La politique active de croissance externe suivie depuis plusieurs années s'est traduite par une expansion géographique du Groupe via l'implantation de filiales, l'acquisition de sociétés, ou encore le rachat de distributeurs. Dans le futur, le Groupe prévoit de poursuivre cette expansion géographique, en priorité sur ses trois territoires stratégiques : Europe, Amériques et Asie/Pacifique.

Le risque de non-maîtrise de cette croissance externe ne doit pas être omis, d'autant plus qu'un certain nombre de points importants doivent être traités dans ces processus d'acquisition :

- la reprise ou non du passif de l'entreprise cible ;
- l'éventuelle rationalisation de l'outil de production ;
- les synergies dans les gammes de produits ;
- les synergies au niveau de l'activité R&D ;
- la présence ou non d'un réseau de délégués vétérinaires ;
- les problèmes potentiels liés à l'intégration du management.

Une intégration non maîtrisée pourrait avoir des conséquences défavorables sur son activité, sa situation financière ou ses résultats.

Jusqu'à présent, le Groupe a géré avec succès ses différentes acquisitions.

### 5.3.3. Risques liés à l'aspect aléatoire des politiques internationales en matière de subventions au monde agricole

Une part significative de l'activité du Groupe est réalisée auprès d'éleveurs qui peuvent bénéficier, dans certains pays industrialisés, de subventions et/ou d'aides agricoles attribuées par des autorités nationales, communautaires ou internationales. L'attribution de ces aides permet d'intervenir notamment pour :

- soutenir les prix de la viande et des produits laitiers en garantissant un revenu minimum aux éleveurs et aux producteurs ;
- soutenir le marché en organisant des mécanismes d'écoulement des surplus ;
- équilibrer les marchés grâce à des restitutions à l'exportation.

On constate une évolution progressive vers un durcissement des conditions d'attribution et vers une stabilisation, voire une diminution, des aides/subventions allouées par l'Union européenne. Une vaste refonte du système est engagée depuis 2003, celui-ci n'étant par ailleurs garanti que jusqu'en 2013. Plusieurs pistes d'ajustement sont à ce titre envisagées et expérimentées, comme le plafonnement des aides directes, l'introduction de systèmes de cofinancement États membres/Europe ou bien encore la suppression des aides à l'exportation.

Dans ce cadre, les conséquences, à terme, sont pour l'instant impossibles à évaluer pour les éleveurs, mais des baisses de la taille des cheptels pourraient survenir. Si cela devait arriver, cela pourrait avoir des conséquences défavorables sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe. Cependant, la bonne diversification géographique et produit du Groupe devrait permettre d'atténuer ces possibles changements.

Le Groupe mène une veille active dans ce domaine pour anticiper tout changement de politique pouvant intervenir à moyen/long terme. De plus, la répartition équilibrée de l'activité du Groupe entre animaux de compagnie et animaux de rente permet, à terme, de minimiser l'impact de tels changements.

## 5.4. RISQUES JURIDIQUES ET FISCAUX

### 5.4.1. Risques juridiques

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans des procédures judiciaires ou arbitrales. En cas de besoin, le Groupe enregistre les provisions adéquates afin de couvrir les risques afférents à des litiges généraux ou spécifiques ; le montant total des provisions pour litiges s'élève à 0,25 M€ à fin 2011 (0,4 M€ à fin 2010).

Le Groupe n'a actuellement connaissance d'aucun fait exceptionnel, ni de litige (procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage) qui pourrait avoir des conséquences significatives défavorables sur sa situation financière et ses résultats.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

À noter qu'une des sociétés du Groupe est actuellement engagée dans une procédure judiciaire contre un tiers en vue d'obtenir réparation de son préjudice.

En vue de limiter ses risques juridiques, le Groupe a adopté des règles de vigilance juridique. À cet effet, le Groupe a notamment mis en place une procédure Contrats exigeant une implication de la Direction juridique du Groupe au côté des Directions opérationnelles pour les contrats majeurs et/ou sensibles.

### 5.4.2. Risques liés aux marques et à la propriété intellectuelle et industrielle

Toutes les marques sont enregistrées. Ces dernières et les brevets détenus par Vétoquinol constituent une partie essentielle du patrimoine du Groupe. Un suivi particulier est d'ailleurs porté à la protection de ces droits de propriété intellectuelle et industrielle.

### 5.4.3. Assurances

La politique du Groupe vise à rechercher sur le marché de l'assurance les solutions lui permettant de limiter les conséquences de certains événements sur son activité et répondre aux exigences légales. À cet effet, le Groupe a souscrit des programmes d'assurances dédiés à la couverture de ses risques industriels auprès de compagnies d'assurances de premier plan.

La couverture des risques majeurs est intégrée dans des programmes internationaux d'assurance Groupe de type « Tous risques sauf ». Cette intégration permet à l'ensemble des sociétés du Groupe de bénéficier de garanties étendues avec des limites élevées et ainsi d'assurer une couverture uniforme et optimale.

Les principales polices d'assurance souscrites dans le cadre de ce programme couvrent les dommages aux biens et pertes d'exploitation, la responsabilité civile exploitation et produits, la responsabilité civile des mandataires sociaux et le transport des marchandises transportées.

D'autres polices ont été également souscrites, parmi lesquelles une police assistance voyages et des polices ponctuelles telles Dommages ouvrages et Tous risques chantier dans le cadre du projet Acacia (se référer au § 6.3.2) par exemple.

Gras Savoye a reçu mandat du Groupe pour effectuer les principales prestations de services et de conseils liées aux opérations de courtage et d'assurances.

À la date d'enregistrement du présent document de référence, le Groupe estime disposer d'une couverture d'assurance adaptée à ses activités au plan mondial. Le Groupe n'envisage pas de difficultés particulières pour conserver ses niveaux d'assurance adéquats pour l'avenir, dans la limite des disponibilités et des conditions de marché.

### 5.4.4. Risques liés au contrôle fiscal en cours

Un contrôle fiscal est en cours dans la Société depuis janvier 2011 et n'est toujours pas terminé à la date d'arrêté des comptes. Vétoquinol SA rejette catégoriquement les arguments de l'administration fiscale et entend démontrer et défendre sa position sur les éléments opposés par l'administration.

Le dernier contrôle fiscal de la Société remontait à 2005. Durant ces cinq dernières années, sur l'ensemble des contrôles fiscaux effectués dans le Groupe, aucun redressement significatif n'a eu lieu. Le Groupe ne peut néanmoins pas assurer à 100 % que les contrôles fiscaux actuels ou ultérieurs ne donnent lieu à aucun redressement.

## 5.5. RISQUES FINANCIERS

### 5.5.1. Risque de change

Se référer au chapitre 19 : Comptes consolidés – paragraphe 19.1.4.1.

### 5.5.2. Risque de taux

Se référer au chapitre 19 : Comptes consolidés – paragraphe 19.1.4.2.

### 5.5.3. Risque de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Se référer au chapitre 19 : Comptes consolidés – paragraphe 19.1.4.3 pour de plus amples informations.

### 5.5.4. Risque de crédit

Se référer au chapitre 19 : Comptes consolidés – paragraphe 19.1.4.4

# 6

## INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

<b>6.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ</b>	<b>33</b>
<b>6.2. HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ</b>	<b>33</b>
<b>6.3. INVESTISSEMENTS</b>	<b>35</b>

# INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

6

## 6.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

### Dénomination sociale

La dénomination sociale de la Société est « SA Vétoquinol ».

### Immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés et code APE

La société Vétoquinol est enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Vesoul sous le numéro 676 250 111. Son code APE est le 2120Z. Il correspond à l'activité de fabrication de médicaments.

### Établissements secondaires

Deux établissements secondaires de la Société sont ouverts (i) auprès du registre et du commerce de Villefranche/Saône (2002 B 372) et (ii) auprès du registre et du commerce de Paris (98 B 14086).

### Date de constitution et durée de la Société

La Société a été constituée sous la forme d'une société anonyme le 12 mai 1962 et enregistrée auprès du registre du commerce à la date du 10 août 1962 sous le numéro 62 B 11 au nom de Vétoquinol. Sa durée expirera le 9 août 2022.

### Siège social, forme juridique, législation applicable

La Société est une société anonyme à Conseil d'administration. La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L.225-1 et suivants du Code de commerce et aux dispositions du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

Le siège social de la Société est sis à Magny-Vernois 70200.

Le numéro de téléphone de la Société est le :

+ 33 (0) 3 84 62 55 55

et l'adresse du site web est : [www.vetoquinol.com](http://www.vetoquinol.com)

### Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année civile.

## 6.2. HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

### L'intuition de Joseph Frechin

L'histoire de Vétoquinol commence en 1933, dans une pharmacie de Lure, ville franc-comtoise, située à proximité de l'Allemagne et de la Suisse. Joseph Frechin, propriétaire d'une officine réputée, récupère un important stock d'oxyquinoline, un antiseptique mis au point par un ami chimiste. Son idée : utiliser ce produit pour soigner les animaux. Avec l'aide de Charles Frechin, son père, vétérinaire bien connu dans la région, il procède à des premiers essais qui s'avèrent concluants. Baptisé Vétoquinol, le remède remporte un succès immédiat et sera rapidement décliné sous de multiples formes : comprimés, poudre, gel, bougies, cartouches vaginales ou pommades.

### La vision planétaire d'Étienne Frechin

Après la guerre, le développement de l'entreprise est porté par une agriculture qui reconstitue ses cheptels en faisant de plus en plus appel aux médicaments vétérinaires. Vétoquinol se déploie progressivement et emploie vite une centaine de salariés.

En 1962, Étienne Frechin rejoint la Société créée par son père pour se consacrer à son développement. Il regroupe les activités à Magny-Vernois, tout près de Lure, et diversifie l'offre produits. Parallèlement, Vétoquinol développe ses exportations. En 1980, 20 % du chiffre d'affaires est déjà réalisé hors de France. L'entreprise, qui compte 280 salariés, se dote d'un service export. Des filiales sont ouvertes aux Pays-Bas, en Irlande, en Belgique. En 2004, un bureau commercial est ouvert en Chine. De créations en rachats, Vétoquinol tisse sa toile mondiale.

Son introduction en Bourse, en 2006, lui permet de renforcer ses moyens financiers et de s'implanter sur de nouveaux marchés. Fin 2008, Vétoquinol renforce sa présence en Europe avec le rachat d'Ascor Chimici en Italie. Puis elle fait l'acquisition en Inde de la Division Santé Animale de Wockhardt Limited en fin d'année 2009.

### L'engagement de Matthieu Frechin

En avril 2010, la nomination de Matthieu Frechin comme Directeur général du Groupe, petits-fils du fondateur et 3<sup>e</sup> génération aux commandes de l'entreprise, marque la volonté des actionnaires de continuer à développer Vétoquinol dans ce même esprit d'audace et d'engagement.

L'état d'esprit reste le même qu'aux origines, celui d'une entreprise indépendante, familiale et pérenne. Avec Matthieu, Vétoquinol continue cette aventure humaine, placée sous le signe de l'innovation et du développement.

Sur un marché de la santé animale qui n'a pas retrouvé toute sa dynamique d'avant la crise de 2008, Vétoquinol poursuit ses efforts de recherche, d'innovation, d'investissements humain et marketing pour préparer de nouveaux lancements et maintenir son cap vers l'international.

Vétoquinol continue de cultiver sa différence, toujours à l'écoute des besoins des vétérinaires praticiens. En juin 2011, elle lance au niveau européen un nouveau médicament, Cimalgex®, indiqué dans le traitement de la douleur et de l'inflammation chez le chien. Ce lancement au cœur de la stratégie de focalisation du Groupe répond à un réel besoin du marché vétérinaire pour cette espèce.

Toujours en juin 2011, Vétoquinol conclut l'acquisition de Farmagricola, une entreprise familiale brésilienne, ce qui permet au Groupe de s'implanter au Brésil et de prendre une position stratégique sur le 2<sup>e</sup> marché mondial de la santé animale.

### 1933

Lancement de l'antiseptique Vétoquinol par Joseph Frechin, pharmacien à Lure.

### 1963

Regroupement des activités à Magny-Vernois (Haute-Saône).

### 1977

Création aux Pays-Bas de Vetam, 1<sup>re</sup> filiale à l'étranger.

### 1980

Ouverture du centre de R&D et création du service Export.

### 1984

Création de Galvet Ltd, en Irlande.

### 1987

- Lancement de l'anti-inflammatoire Tolfedine®.
- Acquisition de Psyphac (en Belgique).

### 1990 - 2000

- Acquisition d'Univet (Angleterre), Antibioticos Pharma Vet (Espagne), Austin, Dispar, Webster (Canada), Immunovet (États-Unis), MECA (Allemagne).
- Création de Vétoquinol North America et de Vétoquinol Mexico.
- Lancement de l'anti-infectieux Marbocyl® (1995).

### 2001

- Acquisition du groupe suisse Chassot.
- Lancement d'Aurizon®, traitement des otites canines.

### 2002

- Acquisition des gammes Evsco® et Tomlyn® (États-Unis).
- Lancement de Prilium® (cardiologie canine).

### 2003

- Lancement de Propalin® (traitement de l'incontinence des chiennes).
- Nouveau centre de R&D en France.

### 2004

Ouverture d'un bureau commercial à Shanghai, en Chine.

### 2005

Lancement de Clavaseptin® (antibiotique).

### 2006

- Acquisition de Semyung Vet (Corée) et Vet Solutions (États-Unis).
- Introduction de l'action à la Bourse de Paris.

### 2007

- Création de Vétoquinol Unipessoal Lda (Portugal).
- Lancement d'Alfaxan® (anesthésique).

### 2008

- Acquisition d'Ascor Chimici (Italie) et Viavet (Scandinavie).
- Création d'une unité de développement au Canada.
- Lancement de Vetprofen® (anti-inflammatoire) et de Rubénal® (néphrologie).

### 2009

- Acquisition, en Inde, de la Division Santé Animale de Wockhardt Ltd.
- Lancement de la campagne de communication Domaines « 3D ».

### 2010

- Enregistrement du Marbocyl® au Japon.
- Démarrage du projet Acacia, la nouvelle extension de développement et de production de comprimés innovants sur le site de la maison mère.
- Lancement de Kefloril® et de Ceftiocyl®, deux nouveaux antibiotiques pour animaux de rente.

### 2011

- Acquisition de Farmagricola SA implantée dans l'État de São Paulo, Vétoquinol s'implante au Brésil.
- Lancement européen de Cimalgex®, nouveau traitement de la douleur et de l'inflammation chez le chien,
- Lancement européen de Forcyl®, nouveau protocole de traitement anti-infectieux en une seule injection, à base de marbofloxacin.

## 6.3. INVESTISSEMENTS

### 6.3.1. Principaux investissements réalisés au cours des deux dernières années

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(2 390)	(1 600)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 230)	(6 157)
Acquisition d'actifs disponibles à la vente	0	0
Acquisition d'autres immobilisations financières		
Produits cession d'actifs	48	38
Variation autres immobilisations financières	(38)	(149)
Variations de trésorerie liées aux regroupements d'entreprises	(11 517)	0
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(21 127)	(7 869)

#### 6.3.1.1. Investissements incorporels

Les investissements incorporels regroupent principalement les dépenses liées aux programmes informatiques ainsi que l'acquisition de licences d'exploitation et de brevets.

Selon la norme IAS 38, les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement interne sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des six critères définis par la norme IAS 38 est satisfait. En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires et au processus de R&D, les critères d'immobilisation ne sont pas réputés remplis avant l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché des médicaments.

En revanche, sont enregistrés à l'actif du bilan, en immobilisations incorporelles, les montants versés en contrepartie de concessions de licences d'exploitation et de commercialisation de molécules, procédés ou d'informations à caractère scientifique. Ces versements sont effectués généralement au démarrage d'un projet de recherche et au cours de son avancement, jusqu'à l'obtention d'une AMM.

#### 6.3.1.2. Investissements corporels

Sur 2011 et 2010, les investissements corporels ont consisté pour l'essentiel en des acquisitions de renouvellement de matériel mais aussi de nouvelles capacités de production et/ou de rénovation (principalement sur le site industriel de Lure en France pour l'année 2011).

#### 6.3.1.3. Variations de trésorerie liées aux regroupements d'entreprises

En juin 2011, le Groupe a finalisé le rachat de la Société Farmagricola SA basée dans l'État de São Paulo (Brésil). Cette acquisition permet à Vetoquinol de s'implanter au Brésil et de prendre une position stratégique sur le 2<sup>e</sup> marché mondial de la santé animale, fortement orienté sur les animaux de production. Le marché brésilien a fortement progressé en 2011 ; il enregistre également une forte croissance en animaux de compagnie. Cette acquisition au cœur de notre stratégie de croissance externe va nous permettre de poursuivre notre diversification géographique.

L'acquisition a été financée par un emprunt levé durant le second semestre 2011.

Des informations complémentaires sont disponibles dans le chapitre 19 au paragraphe regroupement d'entreprise 19.1.7.

#### 6.3.2. Principaux investissements planifiés ou ayant fait l'objet d'engagements fermes

Le principal projet d'investissement engagé concerne un projet de développement et de production sur le site de Lure, qui vise à augmenter les capacités de production. Ce nouveau bâtiment de production va permettre de tripler la capacité de production des formes sèches (comprimés essentiellement). Un budget de 6,5 M€ est prévu sur 2011-2012. Cet investissement est autofinancé et bénéficie de l'appui financier de la part du Conseil Général et du Conseil Régional à hauteur de 10 %.

## 7

## APERÇU DES ACTIVITÉS

<u>7.1. PRÉSENTATION DU GROUPE</u>	<u>37</u>
<u>7.2. PRINCIPAUX MARCHÉS</u>	<u>41</u>
<u>7.3. LE PROCESSUS INDUSTRIEL DU GROUPE</u>	<u>47</u>

# APERÇU DES ACTIVITÉS 7

## 7.1. PRÉSENTATION DU GROUPE

### 7.1.1. Présentation générale

Le Groupe développe, produit et commercialise des médicaments vétérinaires et des produits non médicamenteux dédiés exclusivement à la santé animale.

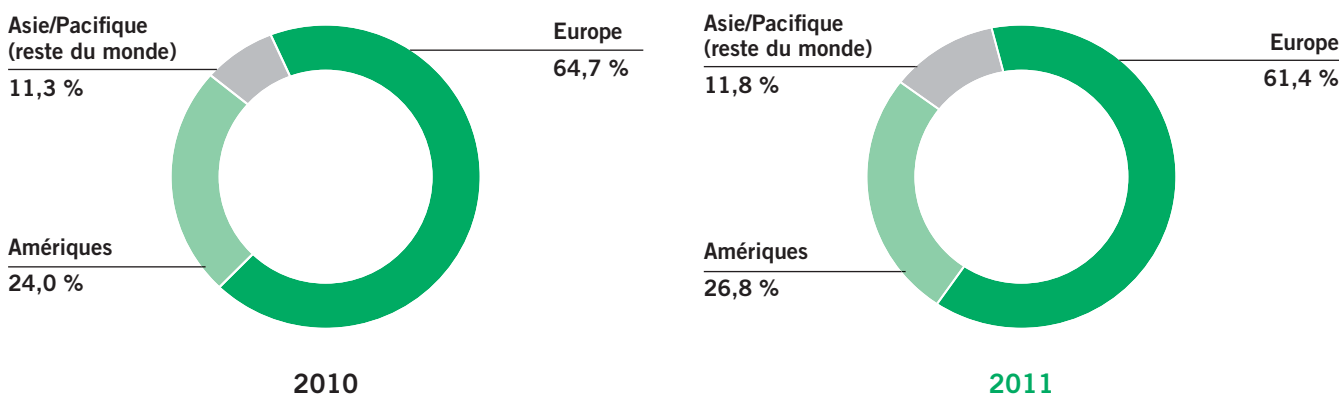
Vétoquinol, en tant qu'entreprise familiale, s'appuie au quotidien sur des valeurs fortes : audace, authenticité, engagement, esprit d'équipe, ouverture et performance.

Autre vecteur de réussite, des principes rigoureux de gestion et de contrôle assurent un fonctionnement efficace et maîtrisé : politiques Groupe, délégations d'engagement et de signature, tableaux de bord mensuels, audits internes (financiers, juridiques, sociaux).

Les produits du Groupe sont commercialisés dans 115 pays, dont 23 où le Groupe est présent directement à travers des filiales toutes contrôlées à 100 %.

Historiquement implanté en France, Vétoquinol y réalise aujourd'hui environ 18 % de ses ventes.

### RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES VENTES



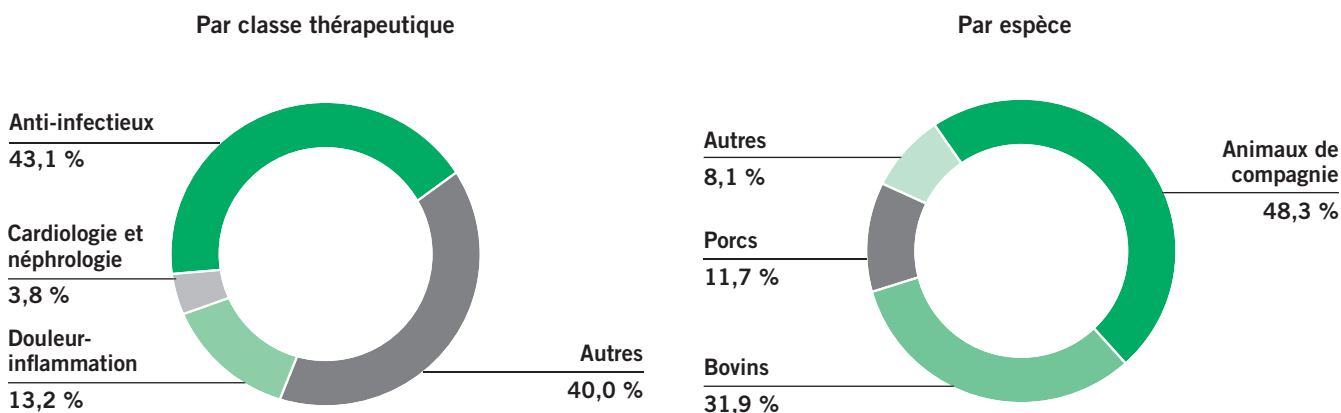
Source : Données Vétoquinol exercice 2011

Le Groupe commercialise actuellement plus de 700 produits, parmi lesquels de nombreux produits leaders ou reconnus comme Aurizon®, Clavaseptin®, Epiphen®, Ipakitine®, Marbocyl®, Propalin®, Tolfédine®, Tolfine®, Cimalgex®, Forcyl®.

Présent sur l'essentiel des gammes de traitements curatifs, le Groupe dispose notamment d'une expertise reconnue dans les domaines thérapeutiques des anti-infectieux, de la douleur-inflammation et des traitements de cardiologie-néphrologie. Il bénéficie, par ailleurs, d'un portefeuille équilibré entre animaux de rente et animaux de compagnie, indispensable pour présenter une offre très large aux vétérinaires.



## RÉPARTITION DES VENTES 2011



Source : Données Vétoquinol exercice 2011

Il est à noter que cette large présence géographique, ainsi que la répartition équilibrée des ventes par espèce et par classe thérapeutique, ont permis au Groupe de traverser sereinement dans le passé diverses crises épidémiologiques : encéphalopathie spongiforme bovine en Europe et en Amérique du Nord, grippe aviaire, grippe porcine, etc.

Le Groupe bénéficie d'une excellente réputation et possède des parts de marché importantes, notamment en France, Pologne, Royaume-Uni et Canada. À titre d'illustration, le Groupe est un leader européen en anti-infectieux pour les animaux de compagnie.

Le Groupe est présent sur les segments animaux de compagnie et de rente dans tous les pays européens et au Canada. Aux États-Unis, le Groupe a décidé de se focaliser sur le marché des animaux de compagnie, déjà suffisamment important et rentable pour mobiliser des moyens significatifs au niveau du Groupe.

Comme la plupart des acteurs du marché de la santé animale, le Groupe fabrique et commercialise relativement peu de produits couverts par un brevet, mais surtout des produits dont le principe actif est tombé dans le domaine public. À ces molécules libres de tous droits sont néanmoins apportées des innovations en terme de galénique ou de formulation, nées du savoir-faire et des efforts de recherche du Groupe, et qui représentent des éléments différenciants et des avantages compétitifs forts.

Il convient de signaler que le Groupe est un membre actif des instances nationales (dans les pays où il dispose d'une filiale), régionales et mondiales de représentation de la profession. En particulier, Vétoquinol siège à IFAH International, où les principaux laboratoires vétérinaires mondiaux sont représentés.

### 7.1.2. Stratégie

Vétoquinol est un groupe exclusivement dédié à la santé animale, ayant pour ambition de devenir l'un des principaux laboratoires mondiaux du secteur. À cet effet, le Groupe consacre tous ses efforts à l'amélioration de la santé animale et n'a pas à arbitrer avec un département dédié à la santé humaine pour le développement de nouvelles molécules. Le Groupe est exclusivement tourné vers le vétérinaire, l'animal et son propriétaire.

S'appuyant sur une gestion financière saine, une maîtrise forte du processus de développement, de production et de commercialisation ainsi que sur une expertise solide dans certaines classes thérapeutiques, le Groupe conduit la stratégie suivante :

- une croissance maîtrisée et rentable. Le Groupe a toujours souhaité réaliser une croissance qu'il puisse gérer, rentabiliser et qui reste cohérente avec les valeurs familiales de l'entreprise. La croissance externe a donc été régulière, mesurée et cadencée pour permettre l'enregistrement rapide de performances financières aux standards du Groupe. Ce choix s'est traduit, au niveau financier, par la définition d'objectifs financiers à atteindre, par un processus rigoureux de reporting et de suivi de la performance. Au niveau opérationnel, le Groupe a choisi des segments de marché stratégiques : domaines forts, territoires et espèces pour lesquelles il a une stratégie proactive. De fait, le Groupe est dirigé avec une grande rigueur financière, ce que traduit son historique de résultat. Au niveau opérationnel, il dispose d'un portefeuille de produits équilibré entre animaux de compagnie et animaux de rente qui le protège fortement des crises épidémiologiques pouvant toucher une espèce animale ;

- un renforcement de ses positions sur le segment des animaux de compagnie, des bovins et des porcs où le Groupe anticipe une croissance plus importante que sur les autres segments. En outre, à elles trois, ces espèces représentent plus de 84 % du marché. Dans les pays industrialisés, les dépenses des ménages faites pour leurs animaux de compagnie sont en constante augmentation en raison du vieillissement de la population et de l'intérêt grandissant accordé par les ménages au bien-être et à la santé de leurs animaux domestiques. Par ailleurs, des opportunités apparaissent sur le segment des animaux de rente, dont le Groupe souhaite profiter : augmentation de la population mondiale et croissance de la demande en protéines animales ;
- une stratégie de croissance dans des domaines d'activités thérapeutiques ciblés. Le Groupe a choisi comme axes prioritaires de développement, également dénommés domaines forts, le traitement des maladies infectieuses, la prise en charge de la douleur et de l'inflammation ainsi que le traitement des pathologies cardiaques et rénales :
  - les anti-infectieux, grâce au savoir-faire accumulé, qui se traduit par une compétence historique reconnue sur un marché important,
  - la douleur-inflammation, sur laquelle le Groupe a acquis une notoriété importante, avec le développement et la commercialisation de l'acide tolfénamique notamment,
  - la cardiologie-néphrologie, qui correspond à une tendance émergente du marché des animaux de compagnie et dont les perspectives de croissance sont importantes ;
- une conquête de parts de marché sur les zones Amérique et Asie, tout en consolidant ses positions européennes. Le Groupe veut bénéficier de la forte croissance attendue dans les pays asiatiques en capitalisant notamment sur le rachat de l'activité Santé Animale de la société Wockhardt en Inde en 2009. En parallèle, le Groupe souhaite consolider ses positions en Europe et en Amérique du Nord, qui représentent les deux premiers marchés vétérinaires ;
- une présence sur les marchés émergents, relais de croissance. À ce titre, en juin 2011, le Groupe a procédé à l'acquisition de Farmagricola, laboratoire vétérinaire implanté au Brésil. Vétoquinol s'est ainsi positionné sur le 2<sup>e</sup> marché mondial de la santé animale.

### 7.1.3. Description des principaux produits du Groupe

Le Groupe cible trois domaines d'expertise forts et différenciateurs : anti-infectieux, douleur-inflammation, cardiologie-néphrologie, et propose des gammes qui font référence sur le marché de la santé animale :

#### Leader sur le marché des anti-infectieux

Vétoquinol, d'après CEESA, est n° 4 européen sur le segment des anti-infectieux toutes espèces confondues. Le Groupe compte plusieurs marques phares. Marbocyl® se classe dans le top 5 des anti-infectieux sur le marché européen. Destinés au traitement des otites des chiens et des chats, Aurizon® (unique fluoroquinolone utilisable localement) et Oridermil®, comptent aussi parmi les leaders de ce marché. Depuis son lancement, Clavaseptin® a confirmé ses excellents résultats et est devenu l'antibiotique leader du Groupe sur le marché des animaux de compagnie grâce notamment à son excellente appétence qui favorise fortement l'observance du traitement.

#### Douleur-inflammation : un enjeu éthique

La Société a développé une gamme complète de produits visant à prévenir et à soulager la douleur :

- l'anesthésique Alfaxan®, spécialement conçu pour les animaux de compagnie,
- les anti-inflammatoires non stéroïdiens : Tolfédine® (chiens et chats) et Tolfine® (animaux de rente),
- les gammes de compléments alimentaires pour la gestion de l'arthrose avec Flexadin® et Caniviton®.

En 2011 l'offre de Vétoquinol dans le domaine de la douleur a été renforcée avec le lancement du nouveau médicament Cimalgex®, AINS cox-2 sélective, sur la base de cimicoxib, molécule lancée en exclusivité par Vétoquinol sur ce marché très porteur. Vétoquinol a obtenu un enregistrement pour de multiples pays européens. Cimalgex® est destiné à une commercialisation mondiale.

En contribuant au bien-être de l'animal, le Groupe répond à un enjeu éthique autant que thérapeutique, la douleur ayant des effets délétères sur la santé.

#### Une expertise reconnue en cardiologie-néphrologie

Les insuffisances cardiaques et rénales sont les maladies chroniques les plus fréquentes respectivement chez les chiens et chez les chats âgés. Pionnier dans ce domaine et premier laboratoire à proposer une gamme aussi large, le Groupe développe des solutions thérapeutiques innovantes. Prilium® est le seul traitement sous forme buvable de l'insuffisance cardiaque canine. Pour le traitement des insuffisances rénales, l'innovation porte les noms de Rubénal®, Ipakitine® et Azodyl®.

### 7.1.4. Commercialisation et distribution

Le Groupe commercialise ses produits à travers le monde par l'intermédiaire de ses filiales et un réseau de 150 partenaires distributeurs.

Le Groupe est organisé en trois Territoires :

- Direction Europe ;
- Direction Amériques ;
- Direction Asie-Pacifique (reste du monde).

Dans chaque pays, la filiale rapporte au Directeur du Territoire auquel elle est rattachée et dispose de sa propre force de vente, d'une équipe marketing et également d'une équipe réglementaire. Chaque directeur de territoire est en charge des activités sur son Territoire, aussi bien en termes de gestion des partenariats, qu'en termes de relation avec les distributeurs locaux, dans le cadre de la stratégie et des politiques du Groupe. Les trois Directeurs de Territoire sont membres du Comité de Direction Groupe.

À fin décembre 2011, le Groupe dispose de plus de 320 délégués vétérinaires répartis dans ses filiales. L'ensemble des forces de vente, du marketing et du service support représente près de 550 personnes. Le Groupe dispose d'une force de vente qualifiée, régulièrement formée par des experts vétérinaires sur le plan technique et par un réseau de formateurs interne sur le plan technique de vente et de communication (Programme d'excellence de ventes).

Le Groupe mène une politique commerciale à long terme et mise sur la qualité de la relation entre son délégué vétérinaire et le client, l'écoute et la réponse adaptée aux besoins de ce dernier.

Dans son approche commerciale, le Groupe se caractérise par une grande rigueur et une volonté d'accompagner dans la durée ses partenaires vétérinaires. Le Groupe investit beaucoup dans la formation scientifique des vétérinaires. Sous le label « Vétoquinol Academia », le Groupe propose à ses clients des formations de haut niveau scientifique, animées par des experts reconnus. Les thèmes abordés depuis 2007 ont concerné les anti-infectieux, la cardiologie-néphrologie, la chirurgie. À titre d'exemple, depuis 2002, plus de 2 000 praticiens du monde entier ont participé aux divers événements « Vétoquinol Academia ».

### 7.1.5. Les avantages concurrentiels du Groupe

#### Un des rares « pure players »

Contrairement à une majorité d'intervenants sur le marché de la santé animale, rattachés à un groupe de santé humaine, le Groupe est exclusivement dédié à l'activité vétérinaire. Cette spécialisation lui procure un avantage important sur ses concurrents, souvent des groupes pharmaceutiques internationaux qui privilégient leur division humaine en hésitant à donner à la santé animale les moyens nécessaires à la recherche de nouvelles formes galéniques ou de nouvelles applications. Or, l'environnement réglementaire exigeant dans lequel évoluent les laboratoires pharmaceutiques vétérinaires les oblige à développer des stratégies claires et volontaristes pour rester compétitifs. Ce contexte particulier a créé des conditions favorables pour qu'un « pure player » tel que Vétoquinol accroisse ses parts de marché, notamment grâce au rachat d'activités ou deancements de nouveaux produits.

#### Un profil équilibré

Le Groupe dispose d'un profil de risque équilibré à tous les niveaux. À fin 2011, ses ventes sont réparties équitablement entre les animaux de rente et les animaux de compagnie. Au niveau géographique, le Groupe couvre les principales zones de consommation dans le monde avec de bonnes implantations dans les marchés matures, comme l'Europe de l'Ouest, la zone des Amériques, et celles réservant de fortes potentialités de croissance, telles l'Europe de l'Est, l'Asie et plus récemment le Brésil.

#### Une position de leader sur de nombreux segments de marché

Le Groupe s'est positionné sur des segments spécialisés du marché sur lesquels il a acquis une position d'acteur incontournable. Ainsi, Marbocyl®, un anti-infectieux développé par le Groupe, est considéré par la profession comme un des meilleurs médicaments de sa catégorie en Europe. La molécule est aujourd'hui tombée dans le domaine public depuis 2007. Le Groupe est face à des génériques actifs depuis fin 2010 et résiste bien aux différentes offensives de par sa capacité de développement de nouvelles indications et depuis 2008 avec desancements prometteurs de nouveaux produits : Cefloryl, Kefloryl, Cimalgex.

Le lancement récent de Forcyl, nouveau médicament à base de marbofloxacine concentrée, propose une offre innovante et brevetée pour les anti-infectieux destinés aux animaux de rente.

#### Une stratégie claire, appliquée et qui fonctionne

Depuis 10 ans, la Société a su construire et mettre en œuvre une stratégie audacieuse et différenciante, riche de choix décisifs et plutôt originaux (la focalisation sur trois domaines, par exemple) qui lui ont permis d'enregistrer sur cette période des niveaux de croissance et de rentabilité continus.

#### Un savoir-faire maîtrisé dans l'acquisition de sociétés

Depuis 1977, date de création de la filiale aux Pays-Bas, la stratégie de développement du Groupe s'est largement appuyée sur la croissance externe. Le management du Groupe a toujours mené une politique d'acquisitions ciblées privilégiant les synergies commerciales et industrielles en complément de la croissance organique du chiffre d'affaires. Le Groupe a ainsi pu étendre son maillage international, se renforcer sur certaines classes thérapeutiques, amortir ses frais de recherche et, de la sorte, toujours présenter un profil de risque équilibré.

## 7.2. PRINCIPAUX MARCHÉS

### 7.2.1. Évolution du marché de la santé animale

#### Marché mondial de la santé animale

En 2010, le marché de la santé animale a augmenté de 7,8 % pour atteindre 20,1 Mrd\$ en valeur nominale. On constate un effet de change positif de 1,7 % et un effet prix positif de + 2,1 %. Après correction de la hausse des prix et de l'effet devise, la croissance réelle est évaluée à 4,0 %. C'est l'une des plus fortes enregistrée depuis 15 ans et contraste avec l'année 2009. Par régions, l'Amérique du Nord est la zone géographique qui a observé la plus forte croissance réelle. A contrario, l'Europe de l'Ouest a enregistré une croissance nominale négative entraînant une baisse de sa part relative dans le marché de la santé animale.

En millions d'USD	2008	2009	2010
Chiffre d'affaires	19 190	18 645	20 100
Var. annuelle en %	7,2 %	- 2,8 %	7,8 %
Var. annuelle en volume en %*	2,8 %	0,3 %	4,0 %

\* Hors effets de change et prix

Source : Vetnosis

En millions d'USD	2008	2009	2010
Amérique du Nord	6 310	6 145	6 690
Amérique latine	2 260	2 275	2 655
Europe de l'Ouest	6 235	5 790	5 740
Europe de l'Est	890	805	860
Asie	2 960	3 090	3 530
Reste du monde	535	540	625
<b>TOTAL</b>	<b>19 190</b>	<b>18 645</b>	<b>20 100</b>

Source : Vetnosis

En %	2008	2009	2010
Amérique du Nord	32,9 %	33,0 %	33,3 %
Amérique latine	11,8 %	12,2 %	13,2 %
Europe de l'Ouest	32,5 %	31,0 %	28,6 %
Europe de l'Est	4,6 %	4,3 %	4,3 %
Asie	15,4 %	16,6 %	17,6 %
Reste du monde	2,8 %	2,9 %	3,1 %
<b>TOTAL</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

Source : Vetnosis

En termes d'espèces, le marché de la santé animale est divisé en deux grands groupes : les animaux de rente (bovins, porcs, volailles...) et les animaux de compagnie (chiens, chats, chevaux...). Ces deux filières sont distinctes, car elles obéissent à des rationnels différents d'un point de vue marché : la filière animaux de rente constitue un marché à fort volume guidé par des préoccupations économiques tandis que la filière animaux de compagnie représente un marché plus faible, mais à plus forte valeur ajoutée et à plus forte croissance, qui est moins enclin à des variations brutales de marché (crise sanitaire...), tout en étant malgré tout lié à l'évolution du pouvoir d'achat des propriétaires.

En millions d'USD	2008	2009	2010
Bovins	5 135	4 685	5 030
Ovins	920	840	945
Porcins	3 135	3 290	3 595
Volaille	2 065	2 060	2 250
Animaux de compagnie	7 935	7 770	8 280
<b>TOTAL</b>	<b>19 190</b>	<b>18 645</b>	<b>20 100</b>

Source : Vetnosis

En %	2008	2009	2010
Bovins	26,8 %	25,1 %	25 %
Ovins	4,8 %	4,5 %	4,7 %
Porcins	16,3 %	17,7 %	17,9 %
Volaille	10,8 %	11,0 %	11,2 %
Animaux de compagnie	41,3 %	41,7 %	41,2 %
<b>TOTAL</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

Source : Vethosis

L'ensemble des segments d'espèce affiche une hausse en valeur par rapport à 2009, en croissance nominale. Les ovins connaissent la plus forte croissance + 12,5 %, les porcins + 9,3 %, les volailles + 9,2 %, les bovins + 7,4 % et les animaux de compagnie + 6,6 %. La part du segment porcins s'établit à 17,9 % du marché total et marque la plus forte progression, suivi des ovins 4,7 % et des volailles 11,2 %. Les animaux de rente représentent 59 % du marché tandis que les animaux de compagnie pèsent 41 %.

### 7.2.2. Perspectives sur le marché de la santé animale

Les principales tendances devraient être les suivantes sur la période 2011-2015 :

- développement combiné de médicaments génériques et issus de l'innovation technologique ;
- croissance de la demande mondiale de protéines animales ;
- influence aléatoire des maladies régionales pouvant affecter temporairement la production et la consommation des viandes animales (grippe aviaire, grippe porcine, fièvre aphteuse etc.) ;
- recherche d'une plus grande sécurité alimentaire ;
- amélioration du bien-être des animaux ;
- mise en place de contraintes réglementaires plus fortes, même au sein des pays les moins développés, afin de favoriser les exportations de leurs produits d'origine animale.

Le Groupe a su anticiper ces tendances et s'y préparer au mieux, comme vu précédemment.

Les vaccins et les nouvelles thérapeutiques pour animaux de compagnie devraient connaître une croissance en volume supérieure à celle du marché. Le développement de la prise en charge de l'animal de compagnie âgé devrait stimuler la vente de médicaments vétérinaires pour le traitement des maladies cardiovasculaires et rénales, ainsi que pour le traitement de la douleur.

Le marché des anti-infectieux devrait connaître une croissance en volume proche de celle du marché (entre 1 % et 1,5 % par an). Cette tendance, pour les animaux de rente, peut s'expliquer par : la limitation réglementaire au profit de l'utilisation raisonnée des traitements curatifs, pour éviter toute forme d'antibiorésistance, ce qui devrait privilégier les acteurs positionnés comme Vétoquinol ; l'apparition limitée de nouvelles molécules, l'innovation se concentrant essentiellement sur des nouvelles formulations, un des points forts du Groupe ;

- l'évolution stricte de la réglementation qui devrait limiter le développement de médicaments génériques ;
- la croissance du nombre des animaux de rente en Amérique et en Asie.
- La zone Asie-Pacifique devrait connaître une croissance très supérieure à celle du marché. L'Amérique latine et l'Europe de l'Est seraient sensiblement devant l'Europe et l'Amérique du Nord.

### 7.2.3. Situation concurrentielle

En 2010, Vétoquinol est devenu le 10<sup>e</sup> intervenant mondial sur le marché de la santé animale, après une actualité riche en fusions/acquisitions avec le rapprochement de Pfizer/ Fort Dodge/Alpharma, celui d'Elanco/Janssen et l'échec de Merial/Intervet-Schering.

En millions d'USD	Ventes 2009	Rang	Ventes 2010
Pfizer	3618	1	3825
Merck	2716	2	2941
Merial	2,554	3	2635
Elanco	1297	4	1428
Bayer	1288	5	1422
Boehringer Ingelheim	1066	6	1184
Novartis	1045	7	1144
Virbac	650	8	731
CEVA	606	9	667
Vétoquinol	360	10	374

Source : Vetraxis ventes proforma (santé animale exclusivement)

2011, une année de transition : dans un marché contrasté, Vétoquinol a enregistré une bonne résistance de son activité du fait de solides performances des territoires Amériques et Asie/pacifique, de son acquisition brésilienne réalisée en juin 2011 et des débuts prometteurs des nouveaux produits lancés depuis 12 mois, principalement en Europe.

### 7.2.4. Particularités du marché européen

#### 7.2.4.1. Évolution du nombre d'animaux

Le cheptel bovin et porcin de l'Europe est en diminution, avec une baisse plus marquée pour les bovins. Entre 2009 et 2010, le nombre de bovins et porcs a diminué respectivement de 2.1 % et 0.6 % sur l'ensemble des 27 pays de l'Union.

Les difficultés des éleveurs au cours des dernières années sont liées à la crise laitière de 2009, à la hausse du coût des aliments et à la diminution de la consommation de viandes induite par les modifications des habitudes alimentaires.

#### Cheptel de bovins (en milliers) :

Cheptel de bovins	2008	2009	2010
Union européenne (15 pays)	75 935	75 590	74 164
Allemagne	12 988	12 897	12 706
France	19 366	19 199	18 992
Royaume-Uni	9 910	9 901	9 896

Source : Eurostat 2010 - Données annuelles à décembre, en milliers de têtes

#### Cheptel de porcs (en milliers) :

Cheptel de porcs	2008	2009	2010
Union européenne (15 pays)	122 914	122 619	121 865
Allemagne	26 719	26 841	26 901
France	14 810	14 552	14 063
Royaume-Uni	4 550	4 423	4 385

Source : Eurostat 2011 - Données annuelles enquêtes à décembre, en milliers de têtes



A contrario, le nombre d'animaux de compagnie est en augmentation régulière (excepté le chien, où le nombre régresse), et se combine à une fréquence plus importante des services vétérinaires, les populations se préoccupant davantage du bien-être et de la santé de leur animal. Il est à noter que le taux de médicalisation de l'espèce chat est encore faible (moins de 50 % en Europe, contre 70 % en Amérique du Nord et 70 % pour le chien).

#### Population de chiens et chats (en milliers) :

	Chiens		Chats	
	2010	2011	2010	2011
Allemagne	5 300	5 400	7 900	8 200
France	7 800	7 570	10 700	11 480
Royaume-Uni	7 300	8 024	7 200	10 490

Source : Industrie Verband Haimtierbedarf (2009) ; Euromonitor (2010).

#### 7.2.4.2. Évolution des marchés

Les ventes de médicaments vétérinaires et produits non médicamenteux aux vétérinaires au cours des 4 dernières années ont progressé, en particulier pour les animaux de compagnie et, par conséquent, leur poids relatif dans les dépenses totales a augmenté.

Malgré la baisse des cheptels évoquée au paragraphe 7.2.4.1., on constate que les dépenses vétérinaires en Europe ont continué à augmenter pour les animaux de rente, et représentent toujours la part la plus importante du marché des médicaments vétérinaires.

#### Pour la France :

Marché en millions d'euros	2009	2010	2011
			Q3 MAT
Animaux de compagnie	320	321	331
Animaux de rente	428	419	408
Autres et multi-espèces	43	44	45
Matériel	7	6	7
<b>TOTAL</b>	<b>798</b>	<b>790</b>	<b>790</b>

Source : Estimations Vétoquinol (hors feed).

#### Pour l'Allemagne :

Marché en millions d'euros	2009	2010	2011
			Q3 MAT
Animaux de compagnie	236	244	249
Animaux de rente	271	276	277
Autres et multi-espèces	25	25	25
Matériel	2	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>534</b>	<b>547</b>	<b>553</b>

Source : Estimations Vétoquinol (hors feed).

#### Pour le Royaume-Uni :

Marché en millions d'euros	2009	2010	2011
			Q3 MAT
Animaux de compagnie	298	311	319
Animaux de rente	217	230	230
Autres et multi-espèces	15	16	15
Matériel	3	3	3
<b>TOTAL</b>	<b>533</b>	<b>560</b>	<b>567</b>

Source : Estimations Vétoquinol (hors feed).

#### 7.2.4.3. Circuit de distribution du produit vétérinaire

Les circuits de distribution du médicament vétérinaire varient selon les pays mais, très souvent, le praticien vétérinaire se révèle être un acteur majeur de cette distribution.

Dans la majorité des pays européens, la publicité directe à destination du consommateur final ou de l'éleveur est interdite quand il s'agit de médicaments vétérinaires.

Voici, par exemple, les spécificités des principaux marchés en Europe :

En France, la commercialisation des médicaments vétérinaires se fait en trois étapes :

- le fabricant vend aux grossistes-répartiteurs disséminés sur le territoire ;
- ces derniers revendent les produits aux ayants droit : vétérinaires, pharmaciens ou groupements d'éleveurs agréés ;
- le consommateur final achète les produits directement aux vétérinaires (environ 13 500 à fin 2010).

**En Allemagne,** Les vétérinaires (environ 11 500 à fin 2011) achètent directement les produits aux Laboratoires et les revendent aux propriétaires et éleveurs. Les grossistes existent, mais ont un rôle plus limité que dans la plupart des autres pays.

**Au Royaume-Uni,** La distribution des produits passe essentiellement par des grossistes-répartiteurs qui livrent les vétérinaires (13000 à fin 2010) ; le restant passe par des sociétés coopératives et des magasins spécialisés, en fonction du statut du médicament.

La concentration chez les grossistes-répartiteurs est plus forte que dans le reste de l'Europe.

Les vétérinaires se regroupent dans de grandes structures qui peuvent réunir plus de 300 cabinets.

Un accroissement notable de la distribution de médicaments vétérinaires sur internet est à souligner pour ce pays.

#### Autres pays

En Belgique, les sociétés pharmaceutiques ne peuvent pas avoir de liens commerciaux avec les cabinets vétérinaires et sont autorisées uniquement à vendre aux grossistes-répartiteurs agréés et aux pharmaciens. Cette législation a été mise en place pour éviter la surconsommation de médicaments.

Aux Pays-Bas, la distribution peut se faire directement vers le vétérinaire ou via le grossiste-répartiteur. Hors vente directe du laboratoire vers le vétérinaire, le groupe AUV (Coopérative vétérinaire) a le quasi-monopole de la distribution du médicament vétérinaire.

### 7.2.5. Particularités du marché des États-Unis

Le marché des États-Unis est le premier marché du monde pour l'ensemble des espèces, et le marché américain des animaux de compagnie est l'une des cibles stratégiques de Vétoquinol. En 2010, le marché des produits vétérinaires pour animaux de compagnie en Amérique du Nord s'établissait à 3,4 md\$ (soit environ 51,6 % du marché global pour l'Amérique du Nord).

#### 7.2.5.1 Estimation du nombre d'animaux de compagnie aux États-Unis

- Chats : 86,4 millions ;
- Chiens : 78,2 millions.

(Source : American Pet Products Association 2011-2012)

Le marché pour les félins est en croissance et représente pour les vétérinaires et l'industrie de la santé animale de belles perspectives : actuellement, un chat visite le vétérinaire, en moyenne, trois fois moins qu'un chien !

#### 7.2.5.2 Caractéristiques du marché américain des animaux de compagnie

Environ 26 000 cliniques vétérinaires sont installées sur le territoire américain ; elles comptent 42 000 vétérinaires et un nombre important d'employés (« nurses », techniciens, assistantes, personnel administratif).

La part de marché des regroupements de cliniques est croissante et la plus importante des sociétés vétérinaires, The Banfield Group, possède aujourd'hui plus de 1 000 cliniques. En général, la liberté laissée aux vétérinaires employés par ces groupes est plus réduite et les achats se négocient souvent sur un plan central.

Vétoquinol aborde le marché des animaux de compagnie à travers sa filiale Vétoquinol USA, basée à Fort Worth, Texas. Depuis ce site, et avec ses commerciaux qui couvrent l'ensemble du pays, Vétoquinol assure la promotion de sa gamme et alimente les clients vétérinaires à travers les distributeurs majeurs sur ce secteur.

Le canal OTC « Over The Counter » est constitué de nombreuses petites animaleries (plus de 9 000), de rayons dans les supermarchés, mais est surtout développé par des pets superstores, véritables supermarchés pour animaux de compagnie. Les 2 leaders de ce segment sont Pet Smart (environ 980 supermarchés) et PetCo (environ 1 000 magasins). Les ventes à ces chaînes se font en direct, avec un suivi important de la mise en place (merchandising) au niveau local. La vente aux magasins traditionnels se fait par l'intermédiaire de grossistes spécialisés.

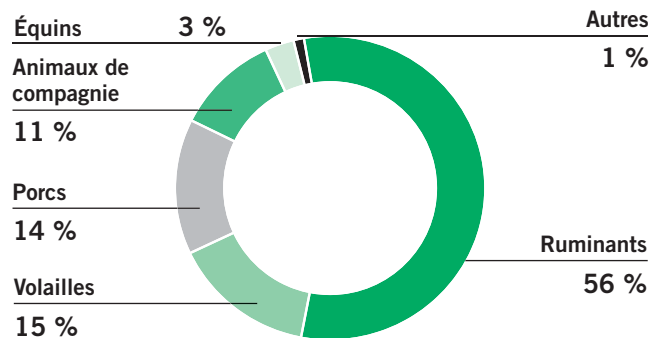
Vétoquinol dispose aux États-Unis d'une marque et d'un réseau de délégués spécifiques pour ce canal de vente.

#### 7.2.5.3 Vétoquinol et le marché des Animaux de rente aux États-Unis

Les ventes de Vétoquinol vers les grands intégrateurs de porc et de volaille aux États-Unis sont réalisées directement depuis la filiale canadienne de Vétoquinol, grâce à une gamme adaptée à l'élevage industriel.

### 7.2.6. Vétoquinol et le marché Brésilien de la santé animale

#### Espèces animales



Deuxième marché mondial de la santé animale, le Brésil est un pays en fort développement. Le marché est principalement orienté bovin : c'est le 1<sup>er</sup> cheptel bovin mondial, soit environ 10 fois le cheptel français. Le Brésil a l'ambition et la volonté politique d'être le 1<sup>er</sup> producteur et exportateur mondial de protéines d'origine animale.

Ce vaste pays est également dans le groupe de tête pour toutes les autres espèces de production, notamment le porc et les volailles. Le marché des animaux de compagnie se développe avec l'amélioration du niveau de vie de la population.

En juin 2011, Vétoquinol s'est implantée sur ce marché important avec le rachat de Farmagricola, entreprise familiale créée en 1964 et située près de São Paulo. L'entreprise fabrique dans son usine et commercialise ses produits dans les réseaux classiques de distributeurs et détaillants.

Vétoquinol se servira de ce « tremplin » pour lancer d'autres produits internationaux de sa gamme sur ce marché majeur. L'essentiel des ventes de la Société est destiné aux animaux de rente. En 2010, le marché brésilien enregistre également une forte croissance en Animaux de compagnie, Vétoquinol a prévu de s'investir dans ce segment où les perspectives sont positives



### 7.2.7. Le reste des Amériques

Le marché canadien se classe dans les 12 premiers marchés mondiaux dédiés à la santé animale. Vétoquinol tient une place importante et se place au 4<sup>e</sup> rang. Avec un portefeuille de produits pour toutes espèces, et une équipe complète de vente, marketing, soutien technique, Vétoquinol Canada commercialise ses produits fabriqués sur son site industriel au Québec, les produits venant des autres filiales du Groupe et de tiers négociés sous contrat de distribution. Le marché canadien est réglementé avec des réseaux de distribution bien établis. La production animale reste stable, tandis que le marché des animaux de compagnie est en croissance.

Egalement implanté au Mexique depuis maintenant 20 ans, Vétoquinol est surtout présent sur le segment de la vache laitière et, plus récemment, des animaux de compagnie.

### 7.2.8. Marché Asie-Pacifique

#### 7.2.8.1. Particularités de ce marché

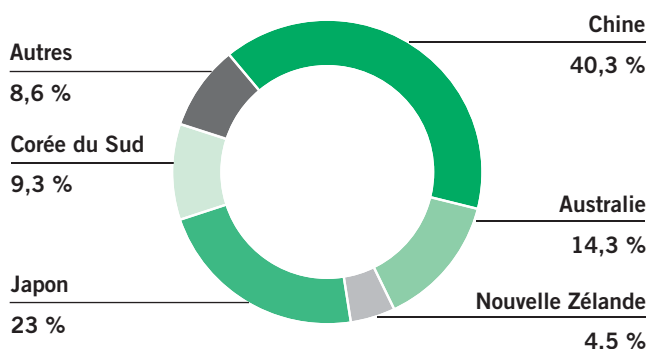
Lorsqu'il est fait référence au marché asiatique, il s'agit non pas d'un marché, mais de plusieurs marchés hétérogènes. Ce marché est estimé à environ 3,5 milliards de dollars US à fin 2010 ; il est le 3<sup>e</sup> après les marchés nord-américain et européen.

Il est dominé par quatre grands marchés (Chine, Japon, Australie et Corée du Sud).

La maturité des marchés asiatiques et pacifiques est si disparate qu'ils doivent être regroupés par degré de développement :

- Les marchés développés (Japon, Australie, Nouvelle-Zélande, Singapour et Corée du Sud) se caractérisent par un niveau réglementaire très élevé, qui constitue une barrière à l'entrée. Le délai d'enregistrement est souvent long et exige une qualité de dossier de haut rang. Ces marchés sont peu sensibles au prix ;
- Les marchés émergents (Chine, Inde, Indonésie, Thaïlande, Malaisie et Taiwan) où la réglementation est présente, variée et parfois en cours de renforcement. Le prix reste l'un des facteurs clés de succès, dû à la concurrence avec des producteurs locaux ne répondant pas forcément aux mêmes critères réglementaires. Le segment des animaux de rente est en évolution régulière et la concurrence locale reste dominante ;
- Les marchés en développement (Philippines, Vietnam, Sri Lanka, Bangladesh...) où la réglementation varie et est peu protectrice, mais la sensibilité au prix est fortement marquée, laissant moins de place aux intervenants internationaux.

#### Marché Asie/Pacifique : ventes par pays (2010)



Source : Vetnosis

Vétoquinol est présent sur ces marchés, soit directement à travers ses filiales, notamment en Corée du Sud et en Inde, soit à travers un réseau de distributeurs de qualité dans la majorité des pays de la zone.

La configuration des marchés asiatiques est semblable à celle du monde occidental, exception faite du Japon. Cette proximité permet à Vétoquinol de pouvoir poursuivre sur ces marchés sa focalisation stratégique tant en domaine, espèce que classe thérapeutique. Elle laisse présager une intensification en termes de développement dans les futures années.

#### 7.2.8.2. Marché des animaux de rente

Le marché asiatique est stable.

Malgré la stabilité du segment due aux crises sanitaires régulières, le taux de médicalisation reste largement en dessous des marchés occidentaux, à l'exception du marché japonais, qui figure dans le top 3 des pays ayant la dépense de soin la plus élevée par animal, notamment en bovin et porcin. Cela démontre le potentiel non encore exploité pour les autres pays de la région. Vétoquinol commercialise sa gamme pour les animaux de rente dans sa filiale sud-coréenne ainsi que via son réseau de distributeurs.

En novembre 2010, Vétoquinol a obtenu, des autorités japonaises du médicament, l'AMM pour ses produits Marbocyl® 2 % et Marbocyl® 10 %, destinés aux animaux de rente, en collaboration avec le laboratoire Meiji Seika Kaisha, Ltd.

Grâce à son portefeuille de produits animaux de compagnie dont notamment le produit Aurizon®, qui a obtenu l'autorisation de mise sur le marché des autorités coréennes en avril 2011, la filiale coréenne a pu se développer malgré cette crise.

### 7.2.8.3. Animaux de compagnie

À l'inverse du marché des animaux de rente, le marché des animaux de compagnie continue de croître. Il a pratiquement doublé en 10 ans, passant de 535 M\$ en 2000 à 1145 M\$ en 2010.

À l'exception du marché japonais qui pointe au 7e rang du taux de médicalisation, les autres marchés sont à un niveau encore très bas. Compte tenu du développement de ces pays et de l'adoption du mode de vie occidental, il est certain que la croissance est prometteuse. Vétoquinol dispose d'une large gamme animaux de compagnie au travers de sa filiale en Corée du Sud, mais aussi au travers des distributeurs.

#### Estimation du nombre d'animaux dans quelques pays :

##### Année 2010

Populations (en milliers)	Inde	Chine	Japon	N-Zélande	Australie
Bovins	320 600	104 814	4 280	9 907	28 000
Ovins	192 738	286 490	27	31 924	70 752
Porcs	13 883	477 200	9 800	320	2 350
Volaille	679 581	5 875 568	283 605	14 137	100 088

Source : Vetrnosis

## 7.3. LE PROCESSUS INDUSTRIEL DU GROUPE

Les unités de production ont pour vocation la transformation des matières premières (principes actifs, excipients) en produits finis, le stockage et l'expédition.

En 2011, Vétoquinol a fabriqué 25 millions de boîtes, soit plus de 10 000 tonnes de produits, sous plusieurs formes :

- liquides injectables stériles ;
- liquides buvables ;
- poudres et granulés ;
- pâtes et crèmes ;
- comprimés ;
- pré-mélanges médicamenteux.

Le Groupe dispose actuellement de 6 unités de production qui fabriquent :

- à Lure (France) : des médicaments vétérinaires et des produits non médicamenteux pour l'ensemble du marché mondial. Elle produit des liquides stériles injectables, des liquides et des crèmes non stériles, des comprimés, des granulés et des poudres ;
- à Gorzów (Pologne) : des médicaments vétérinaires et des produits non médicamenteux. Elle produit des liquides stériles injectables et non stériles, des granulés, des poudres, des comprimés et des insecticides liquides ;
- à Princeville (Canada) : des médicaments vétérinaires et des produits non médicamenteux pour l'Amérique du Nord. Elle produit des liquides et pâteux ainsi que des poudres à base de pénicilline ;
- à Tarare (France) : des produits non médicamenteux pour le marché européen. Elle produit des poudres, des granulés, des liquides et des pâteux ;
- à Forli (Italie) : des médicaments vétérinaires et des produits non médicamenteux pour le marché domestique, mais également pour l'export (Afrique du Nord, Europe centrale et Asie). Ce sont principalement des pré-mélanges sous forme de poudres, de granulés et de liquides destinés exclusivement aux animaux de rente ;
- à São Paulo (Brésil) : cette usine, acquise en 2011, produit principalement des injectables, des antiparasitaires, et quelques formes sèches et liquides pour le marché local.

Tous les sites européens du Groupe disposent d'agrément BPF, hormis le site de Tarare qui ne fabrique que des produits non médicamenteux. Le site de Princeville au Canada fabrique des produits homologués FDA.

Depuis 2008, pour répondre à la réglementation européenne de traçabilité du médicament vétérinaire le code Datamatrix figure sur chaque conditionnement.

La sous-traitance est utilisée :

- dans le cas où Vétoquinol ne possède pas la technologie ;
- si les prix extérieurs se révèlent plus compétitifs, notamment pour des formes marginales ;
- pour des besoins de capacité, dans les pays sans capacité de production ;
- pour les besoins locaux.

Enfin, le Groupe distribue des produits appartenant à d'autres laboratoires ; ces derniers sont également suivis et audités régulièrement.

Une approche qualité systématique a été mise en place pour l'ensemble des chaînes de production, se matérialisant par l'importance des moyens humains utilisés à cet effet : pour deux personnes en production, il y a en a une en qualité (assurance ou contrôle qualité).

Le contrôle qualité comprend notamment :

- le contrôle des matières premières et articles de conditionnement ;
- le contrôle des produits finis ;
- la conformité eau, air, environnement.

L'assurance qualité quant à elle s'assure de la conformité aux normes pharmaceutiques (BPF, FDA) et de la mise en place des moyens adéquats (matériels et équipements, personnel et organisation, locaux et flux) en nombre et qualité.

# 8

## ORGANIGRAMME

au 31 décembre 2011

### 8.1 DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE

49

# ORGANIGRAMME

au 31 décembre 2011

8

## 8.1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE

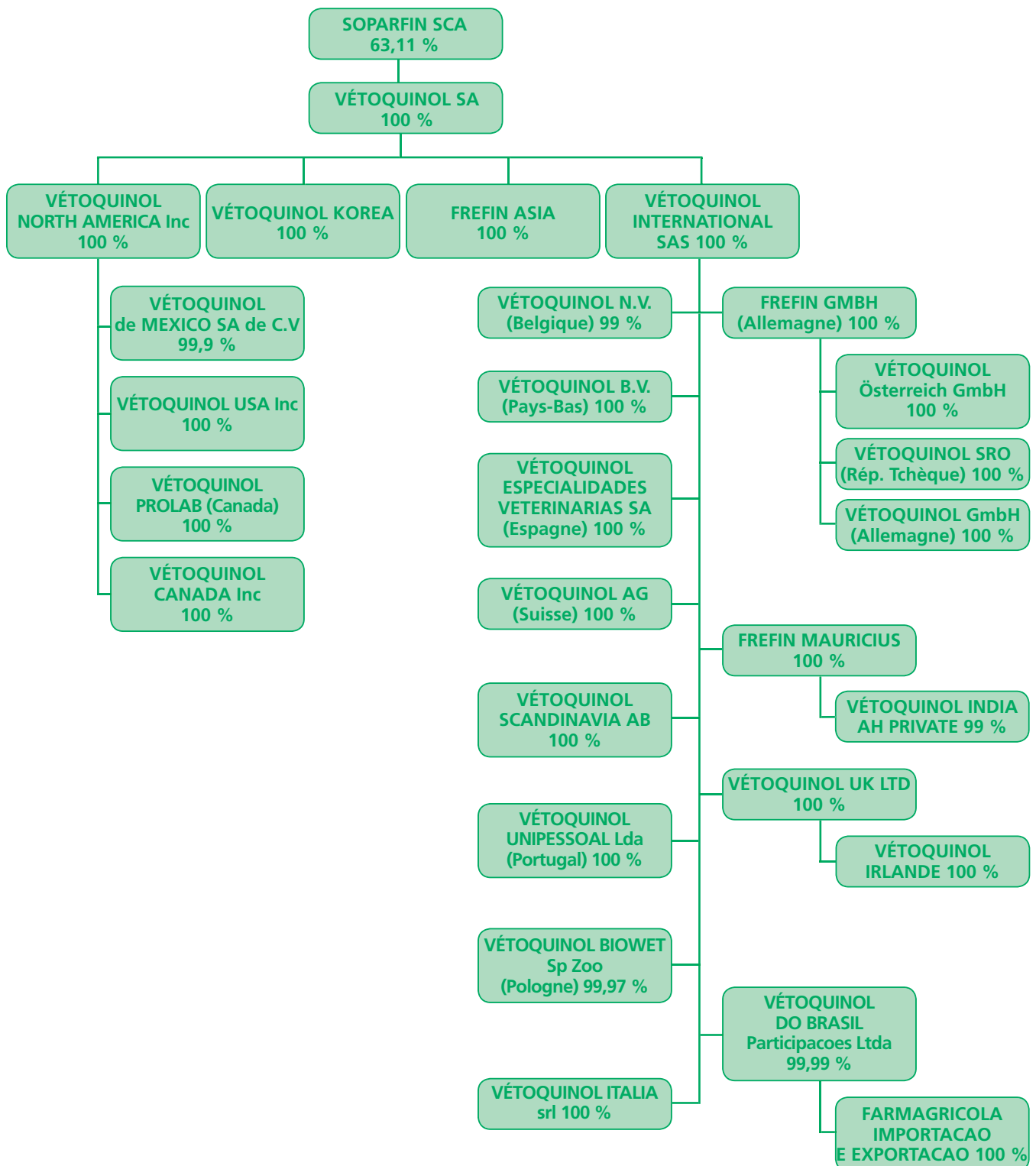
Une présentation des activités du Groupe figure au paragraphe 7.1.

L'organisation générale du Groupe s'articule autour de sa société mère Vétoquinol SA qui assure une activité de holding pour le Groupe ainsi qu'une activité économique propre.

A ce titre, le premier site industriel du Groupe se situe à Lure, lieu du siège social. La société (Vétoquinol SA) facture à ses filiales les ventes de produits finis qu'elle fabrique et réciproquement. Il n'y a pas de convention courante à proprement parlé.

Vétoquinol SA participe au financement de ses filiales, à ce propos, se référer au rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés – chapitre 32.

Les fonctions dirigeantes au sein du Groupe sont centralisées au niveau de la société mère Vétoquinol SA.



# EXAMEN DU RÉSULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE

# 9

## 9 EXAMEN DU RÉSULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Se référer au Rapport de gestion du Groupe annexé au présent document de référence – chapitre 25

# TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10



## 10 TRÉSORERIE ET CAPITAUX

Concernant les informations relatives aux capitaux et flux de trésorerie, voir section 25.1.7 (« Bilan et financement ») du présent document de référence.

En ce qui concerne les informations relatives à la structure de financement de l'émetteur et les conditions d'emprunt, voir section 19.1.4 (« Gestion du risque financier») du présent document de référence et plus précisément la section 19.1.4.3 (« Gestion du risque de liquidité ») ainsi que les sections 19.1.24 (« Instruments financiers dérivés ») ; 19.1.28 (« Trésorerie et équivalents de trésorerie ») et 19.1.29 (« Dettes financières »).

# RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES

11

<u>11.1. RECHERCHE &amp; DÉVELOPPEMENT</u>	56
<u>11.2. ACCORDS DE SOUS-TRAITANCE</u>	59
<u>11.3. MARQUES</u>	59

# RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES

## 11.1. RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

### 11.1.1. Présentation générale du processus R&D

Le processus qui consiste à mener une molécule ou un composé nouveau jusqu'à son approbation par les autorités réglementaires peut demander jusqu'à huit à dix ans et est classiquement segmenté en quatre étapes distinctes :

- **la recherche.** Cette phase a pour premier objectif d'identifier de nouvelles cibles biologiques impliquées dans des processus pathologiques. Une fois ces cibles identifiées et finement caractérisées, il s'agit de tester sur ces cibles un grand nombre de molécules (étape de criblage) et de mesurer leur activité pharmacologique. De ce processus long et hasardeux où des dizaines de milliers de composés peuvent être testés, le Groupe ne sélectionnera qu'un petit nombre de molécules (« hits ») qui seront ensuite optimisées chimiquement pour améliorer leur efficacité in vitro et deviendront ainsi des candidats médicaments aptes à poursuivre le processus ;
- **la preuve de concept préclinique.** Lors de cette étape, l'objectif est de procéder à une évaluation, en milieu contrôlé, sur animaux sains, des candidats médicaments en fonction des doses administrées et d'établir un profil pharmacocinétique (absorption, distribution, métabolisme, élimination) et pharmacodynamique préliminaire chez l'espèce animale ciblée. Ces résultats permettent de vérifier la marge de sécurité (sécurité du médicament) et la tolérance du produit, et de confirmer le schéma posologique et le régime de traitement optimal pour assurer une efficacité maximale et des effets secondaires minimaux. En santé animale, ce type d'études précliniques correspond aux phases I et II du développement des médicaments de médecine humaine ;
- **le développement du processus de fabrication.** Cette étape a pour but de développer un procédé de fabrication aboutissant à une formulation adéquate du candidat-médicament et de mettre au point tous les processus nécessaires à l'industrialisation du futur produit. Pendant cette phase sont notamment développées les méthodes utilisées pour tester la stabilité du produit ainsi que la régularité de sa qualité ultérieure ;

- **les essais cliniques.** Ces essais, réalisés sur des animaux malades, constituent l'étape finale des études entreprises avant le dépôt d'une demande d'autorisation de mise sur le marché et correspondent à la phase III du médicament humain. Ils ont pour but de vérifier l'efficacité des médicaments et sont classiquement menés chez des populations d'animaux plus larges (entre 200 et 300) que lors de la phase préclinique ; leur objectif est de confirmer ces données. Ces essais sont réalisés directement dans des cliniques vétérinaires partenaires. Des sociétés sous-traitantes se sont spécialisées dans la conduite de ces essais pour le compte des sociétés de santé animale.

Pour les médicaments destinés aux animaux de rente, dont les produits (viande, lait, œufs) sont susceptibles d'être consommés par l'homme, des études de résidus doivent être conduites afin de déterminer les temps d'attente - délais devant être respectés entre la fin du traitement de l'animal et son abattage ou la commercialisation de ses productions (œuf-lait).

Enfin, pour pouvoir commercialiser un médicament vétérinaire, il est nécessaire d'obtenir une autorisation de mise sur le marché (AMM). Une fois déposé, ce dossier d'AMM, rassemblant toutes les informations obtenues lors du développement, fait l'objet d'une évaluation scientifique par les autorités de tutelle (Santé et/ou Agriculture), qui a pour but de vérifier la qualité, l'innocuité envers l'utilisateur, le consommateur, l'environnement, l'animal de destination et également l'efficacité proprement dite du médicament vétérinaire.

En Europe par exemple, pour obtenir une AMM, le demandeur doit utiliser l'une des trois procédures fixées par la réglementation européenne :

- la procédure dite « centralisée », obligatoire pour les médicaments issus de la biotechnologie et optionnelle pour le médicament innovant ou la nouvelle molécule chimique ;
- la procédure dite « de reconnaissance mutuelle ou décentralisée » s'il désire commercialiser le même médicament dans plus d'un État membre ;
- la procédure dite « nationale » n'est possible que pour les médicaments commercialisés dans un seul État membre ou pour lesquels celui-ci sera État membre de référence dans le cadre d'une procédure de reconnaissance mutuelle.

### 11.1.2. Stratégie R&D du Groupe Vétoquinol

L'activité R&D du Groupe poursuit deux objectifs principaux :

- le développement du chiffre d'affaires et de la rentabilité (i) par la mise sur le marché de produits innovants et de qualité apportant une facilité d'administration, une augmentation de l'efficacité et de la sécurité par rapport aux produits déjà sur le marché (ii), la défense de l'ensemble des produits commercialisés pertinents pour le Groupe,
- le développement de la notoriété et des compétences scientifiques du Groupe par la publication dans des revues scientifiques reconnues, par la communication dans des manifestations scientifiques et par l'établissement d'un réseau d'experts scientifiques.

#### *Un focus stratégique déterminé*

La R&D a contribué à la sélection des domaines thérapeutiques forts et des espèces cibles sur la base d'une analyse approfondie. Cette dernière permet d'allouer de manière pertinente les ressources de la R&D sur son portefeuille de projets, tout en renforçant ses connaissances scientifiques sur ces domaines.

La R&D conduit des programmes de recherche ayant pour objectif d'apporter de l'innovation thérapeutique et des programmes de développement de produits focalisés prioritairement sur les trois domaines d'expertise du Groupe : douleur-inflammation, anti-infectieux, cardiologie-néphrologie. Le Groupe reste toutefois fidèle à son histoire, n'hésitant pas à explorer de nouvelles opportunités dans d'autres domaines pathologiques attractifs où son expertise technologique et ses compétences de commercialisation peuvent faire une différence.

Les différentes compétences de ces métiers permettent au Groupe de pouvoir développer et enregistrer des produits innovants reposant soit sur de nouvelles entités chimiques et molécules issues de la biotechnologie, soit sur une amélioration de la galénique existante, et des génériques. Une attention particulière est portée à la gestion du cycle de vie des produits commercialisés, par le développement de nouvelles formulations, posologie et voies d'administration, d'extensions d'indications et d'enregistrement dans de nouvelles zones géographiques.

Ces programmes sont en outre complétés par une politique active de partenariat avec des organismes d'État (INRA, INSERM, CNRS, écoles vétérinaires) ou privés, tant sur le volet recherche que sur le volet développement (développement de nouvelles formulations, application de technologies innovantes de délivrance de médicaments).

### 11.1.3. Organisation du pôle scientifique de Vétoquinol

L'organisation R&D du Groupe a été mise en œuvre pour répondre aux besoins de nouveaux produits, il y a maintenant plus de 20 ans, et évolue selon un processus continu d'amélioration. Elle rassemble, aujourd'hui, plus d'une centaine de collaborateurs, dont une quarantaine de cadres scientifiques.

Pour répondre à l'importance stratégique de l'innovation chez Vétoquinol, l'organisation s'est enrichie depuis 2008 d'une Direction de l'Innovation, avec des scientifiques dédiés à la recherche d'idées porteuses de solutions inédites et véritables interfaces avec les différents métiers du développement pharmaceutique (R&D, industriel, marketing, commercial).

Le Groupe a consacré environ 7,1 % de son chiffre d'affaires à des activités de R&D, soit un peu plus de 19,9 M€ en 2011. Deux tiers du budget R&D sont affectés au développement de nouveaux projets, l'autre tiers est consacré au soutien des produits commercialisés.

La R&D pharmaceutique est principalement localisée en France, sur le site de la maison mère à Lure, mais également dans les pays où Vétoquinol possède un site de fabrication. Ainsi l'Italie, la Pologne, le Canada complètent-ils le centre principal en France et contribuent au développement et soutien de nos produits locaux.

Une Direction Projets-Produits complète utilement la structure et permet de diminuer significativement les durées de développement, apportant en outre une forte lisibilité du portefeuille de projets R&D et des plans de charges.

Aujourd'hui, ces équipes ont permis l'enregistrement de dossiers européens, montrant une compétence de niveau international entretenue par un très fort réseau d'experts externes (experts pharmacologues, toxicologues et pharmacocinétiques, dont le niveau international est reconnu, ainsi que d'experts cliniciens, leaders scientifiques dans les principaux domaines stratégiques). Le Groupe a su gagner la confiance de ce réseau d'experts grâce aux valeurs d'éthique et de crédibilité scientifique sur lesquelles le Groupe s'est construit.

La notoriété de Vétoquinol se renforce également par le biais d'une politique de publications et d'interventions lors de colloques scientifiques internationaux.

Du fait de l'environnement fortement contraint par la réglementation dans le développement des médicaments vétérinaires, la R&D du Groupe a choisi d'intégrer directement au sein de ses équipes les compétences d'affaires réglementaires qui participent ainsi à tout le processus de développement, dans un double objectif : le conseil dans la stratégie de développement, et l'intégration des données en vue de la constitution rapide du dossier d'enregistrement.

De manière transverse, deux services contribuent à la réactivité des échanges entre scientifiques :

- l'Assurance Qualité, qui audite de façon continue les processus de développement, garantissant ainsi le niveau requis de BPL, BPC, BPF ;
- la Veille, qui centralise la détection et la diffusion d'informations technologiques et concurrentielles aux équipes.

#### 11.1.4. Description générale des programmes en cours

Compte tenu de l'évolution du marché de la Santé Animale et de la médicalisation croissante des animaux de compagnie, les priorités de la R&D ont aussi connu un changement. Le Groupe, qui était à l'origine une société presque exclusivement dédiée aux animaux de rente, oriente à présent une part importante de son effort de recherche vers les animaux de compagnie.

Ainsi, ses domaines de recherche concernent :

- les anti-infectieux : le Groupe continue de travailler pour élargir sa gamme autour de la marbofloxacin, et a engagé des programmes de recherche ambitieux pour le développement d'un nouvel anti-infectieux à la fois pour les animaux de rente et les animaux de compagnie. Un produit (Forcyl®) a reçu une AMM en 2011 (une nouvelle formulation brevetée permettant de traiter les infections respiratoires des bovins en une seule injection) et d'autres projets en cours arriveront sur le marché sur une période s'échelonnant jusqu'en 2014 ;
- les traitements de la douleur et de l'inflammation : le Groupe développe des projets adressant le traitement de pathologies chroniques de l'appareil locomoteur et la prise en charge de la douleur aiguë ou chronique. Des projets significatifs sont en cours de développement et notamment un produit innovant (Cimalgex®) – AINS de nouvelle génération pour les animaux de compagnie – qui a démarré sa commercialisation en Europe 2011 ;
- la néphrologie et la cardiologie : dans ce domaine, le Groupe s'emploie à développer des produits indiqués dans le traitement de l'insuffisance cardiaque et l'insuffisance rénale, et ce pour les animaux de compagnie. Des projets en cours dans ce domaine pourront être sur le marché d'ici 2012-2014 (tant en produits éthiques que compléments nutritionnels) et de nouveaux programmes ont également été initiés sur de nouvelles entités chimiques ;
- enfin, dans le domaine des antiparasitaires externes, notre laboratoire a développé et reçu une AMM en 2011 pour un produit à base de Fipronil qui a été commercialisé en début d'année 2012.

#### 11.1.5. Stratégie de propriété intellectuelle (PI) et de défense des produits

Dans le domaine de l'industrie vétérinaire, la propriété intellectuelle peut concerner le produit lui-même et la molécule à son origine, la formulation de ce produit ou bien encore le processus d'obtention du produit. La propriété intellectuelle est au cœur des préoccupations du Groupe, sa stratégie dans le domaine a sensiblement évolué ces dernières années. On peut distinguer deux phases dans cette évolution :

- jusqu'en 2002 : le Groupe mène principalement des programmes de développement sur des molécules libres de droits ainsi que sur des produits sous licence de tiers. La stratégie de protection intellectuelle est donc basée (i) sur la vérification des droits de PI lors de l'acquisition de produits ou molécules sous licence et/ou (ii) sur le dépôt de brevets de formulation. Il convient également de noter que l'obtention d'AMM pour ces produits constitue une protection complémentaire vis-à-vis d'éventuels génériqueurs. Ainsi, une AMM, pour un nouveau principe actif, permet de garantir à son détenteur une protection de 10 années sur les données produites ;
- depuis 2002 : en plus de mener la politique citée précédemment et avec la mise en place d'une structure de recherche amont développant des programmes propres ou en partenariat, il devenait important pour le Groupe de renforcer la protection de ses molécules originales. Ceci est réalisé par le biais de dépôt de brevets en France étendus ensuite à l'international en utilisant la procédure PCT (« Patent Cooperation Treaty »).

Pour accompagner cette évolution, le Groupe a mis en place une structure interne dédiée aux brevets et a lancé en parallèle une politique de sensibilisation auprès de ses chercheurs. Le Groupe travaille en outre en étroite collaboration avec des cabinets de conseil en propriété intellectuelle spécialistes du domaine de la santé animale. Le Groupe fait en particulier appel à l'expertise de ces cabinets dans les phases de rédaction des demandes de brevet, ainsi que dans le cas de défense de brevets existants.

## 11.2. ACCORDS DE SOUS-TRAITANCE

Le Groupe a conclu des accords en vertu desquels il confie la sous-traitance de travaux d'analyse et de contrôle ou bien la sous-traitance de fabrication de certains produits.

Dans le cadre de la sous-traitance de fabrication, des accords de partenariat sont mis en place sous la forme de contrats commerciaux et de contrats qualité, par lesquels les sous-traitants doivent répondre à des objectifs de coût, de taux de service et de qualité des produits qu'ils fabriquent.

Par ailleurs, le Groupe est aussi sollicité par des sociétés pharmaceutiques qui lui confient la fabrication de produits pour lesquels celles-ci détiennent les AMM et destinés à être commercialisés sous leurs propres marques.

## 11.3. MARQUES

Les marques et logos sont protégés, selon le cas par une ou plusieurs inscriptions au niveau national, communautaire ou international, et ce dans la plupart des pays où le Groupe est présent.

Ainsi, le Groupe est titulaire d'un large portefeuille de marques comme Aurizon<sup>®</sup>, Azodyl<sup>®</sup>, Ceftiocyl<sup>®</sup>, Cimalgex<sup>®</sup>, Clavaseptin<sup>®</sup>, Equistro<sup>®</sup>, Flevox<sup>®</sup>, Forcyl<sup>®</sup>, Kefloril<sup>®</sup>, Marbocyl<sup>®</sup>, Propalin<sup>®</sup>, Rubenal<sup>®</sup>, Tolfédine<sup>®</sup>, Tolfine<sup>®</sup>, Tomlyn<sup>®</sup> et bien entendu la marque Vétoquinol<sup>®</sup>, qui est enregistrée au niveau mondial.

Le Groupe reste très vigilant sur la défense de ses marques et logos. Des actions en contrefaçon sont régulièrement engagées pour faire valoir et respecter ses droits.

Les marques qui ne font pas l'objet d'un renouvellement à leur date d'expiration correspondent à des produits qui ne sont plus commercialisés.

# 12

## INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

## INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12

L'évolution de Vétoquinol a été ces dernières années marquée par une croissance dite hybride, à savoir organique et externe. Cette volonté de croissance a transformé l'entreprise Vétoquinol en un véritable groupe d'envergure internationale, qui s'est ainsi développé sur plusieurs continents.

La gestion de cette croissance passe par une adaptation permanente des structures, de l'organisation et des outils, notamment la mise en place progressive d'outils, progiciels de gestion intégrée, CRM (Customer Relationship Management), DRP (Distribution Ressources Planning), qui ont pour but d'accroître l'efficacité et la compétitivité, tout en maintenant une culture d'entreprise forte.

Ces outils font partie d'un plan de développement général qui continuera à porter ses fruits dans les années à venir et permettra des économies en termes de :

- coûts industriels ;
- coûts commerciaux ;
- et une efficacité commerciale accrue.

En 2011, Vétoquinol s'est implantée au Brésil, 2<sup>e</sup> marché mondial de la santé animale, par le rachat du laboratoire vétérinaire Farmagricola.

Des actions importantes sont régulièrement menées pour entretenir un haut niveau de compétence, de management et de motivation des salariés du Groupe, de façon homogène et cohérente entre les pays qui le composent. La dimension humaine reste en effet la richesse principale du Groupe et son premier atout concurrentiel ; il convient de la préserver et de l'adapter dans le contexte de croissance où veut continuer de s'inscrire Vétoquinol.

Enfin, des recherches sont régulièrement menées avec l'aide de partenaires spécialisés pour poursuivre la croissance externe, en particulier sur les continents américains et asiatique, qui représentent des marchés, existants ou potentiels, significatifs, et donc des gisements de croissance supplémentaire.

Vétoquinol demeure ainsi un acteur important et réactif dans un marché de la santé animale toujours en mutation.



# 13

## PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

# PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

13

Le Groupe n'entend pas faire de prévision ou d'estimation de bénéfice.

# 14

## ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION GÉNÉRALE

<b>14.1 MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	<b>65</b>
--	-----------

<b>14.2 CONFLITS D'INTÉRÊTS AU SEIN DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ</b>	<b>67</b>
--	-----------

# ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION GÉNÉRALE

14

## 14.1 MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La Direction générale de la Société est assumée par le Directeur général. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010, les fonctions de Président et de Directeur général sont dissociées par décision du Conseil d'administration du 10 décembre 2009.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Biographie	Fonctions exercées dans la Société	Autres fonctions significatives exercées dans d'autres sociétés durant les cinq dernières années
M. Étienne Frechin Vétoquinol SA 34, rue du Chêne Sainte-Anne Magny-Vernois 70200 Lure	Étienne Frechin est né en 1938 et est Président de Vétoquinol depuis 1980. Autodidacte, il a auparavant exercé différentes fonctions au sein de la Société : - Directeur de la production de 1963 à 1968 ; - Directeur général depuis 1968 - Président-directeur général de 1980 à 2009 - Président depuis 2010	Président du Conseil d'administration Membre du Comité stratégique	Représentant permanent de Vétoquinol SA, actionnaire principal de Vétoquinol International. Gérant associé de Demabel SARL, société gérante de Soparfin SCA, holding de Vétoquinol SA Président, Gérant ou administrateur des filiales du Groupe Vétoquinol
M. Matthieu Frechin, fils de M. Étienne Frechin Vétoquinol SA 31, rue des Jeûneurs 75002 Paris	M. Matthieu Frechin est né en 1969. Docteur en Pharmacie et diplômé de la faculté de Pharmacie de Nancy (1995) et d'un DEA en génie des systèmes industriels, spécialisation marketing, M. Matthieu Frechin est administrateur de Vétoquinol SA depuis 2006. Il a été nommé Directeur général délégué le 21 août 2006. Il a été nommé Directeur général, en remplacement de Monsieur Étienne Frechin, le 10 décembre 2009 avec effet au 1 <sup>er</sup> avril 2010.	Directeur général Membre du Conseil d'administration Membre du Comité stratégique	Membre du Conseil de surveillance de Soparfin SCA, holding de Vétoquinol SA.
M. Jean-Charles Frechin, frère de M. Étienne Frechin	M. Jean-Charles Frechin est né en 1945 Docteur en Pharmacie, diplômé de la faculté de Pharmacie de Besançon (1970), il est également diplômé de la faculté de Strasbourg (Immunologie Générale et appliquée). Il a repris l'officine familiale à Lure, en 1974 et est aujourd'hui retraité.	Membre du Conseil d'administration depuis 1971 Membre du Comité d'audit Membre du Comité de rémunération	
Mme Marie-Claude Valentin-Frechin, sœur de M. Étienne Frechin	Mme Marie-Claude Valentin Frechin est née en 1931.	Membre du Conseil d'administration depuis 1971.	

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Biographie	Fonctions exercées dans la Société	Autres fonctions significatives exercées dans d'autres sociétés durant les cinq dernières années
Mme Martine Frechin, épouse de M. Étienne Frechin	Mme Martine Frechin est née en 1939.	Membre du Conseil d'administration depuis 2004.	Présidente du Conseil de surveillance de la SCA Soparfin, Holding de Vétoquinol SA Gérante associée de Demabel SARL
M. François Frechin, frère de M. Étienne Frechin	M. François Frechin est né en 1933. Docteur en Pharmacie, diplômé de la faculté de pharmacie de Nancy (1959), diplômé de sérologie de la faculté de médecine de Paris (1962) et titulaire d'un certificat de pharmacie industrielle (1960), il est aujourd'hui retraité.	Membre du Conseil d'administration depuis 1975	
M. Philippe Arnold	Né en 1941, M. Philippe Arnold est administrateur indépendant. Diplômé d'HEC et CPA, Philippe Arnold, cadre à la BNP, est aujourd'hui retraité.	Membre du Conseil d'administration depuis le 4 juin 2007. Président du Comité d'audit Président du Comité de rémunération Membre du Comité stratégique	
M. Louis Champel	Né en 1944, M. Louis Champel est administrateur indépendant. Diplômé de l'IEP (Sciences Politiques - Paris), il a commencé sa carrière chez Rhône-Poulenc en 1970, en qualité de chargé de missions et responsable de la zone Asie, puis PDG de la filiale pharmaceutique du Groupe en Indonésie, puis en qualité de Directeur général de la filiale vétérinaire Rhodia-Mérieux au Brésil et, de retour en FRANCE, Directeur général puis PDG de Rhône Mérieux. En 1997, il participe à la création de la société Merial dont il devient le PDG jusqu'en 2000. Retraité.	Membre du Conseil d'administration depuis le 27 août 2009 Membre du Comité d'audit Membre du Comité de rémunération Membre du Comité stratégique	Directeur général unique (Président du Directoire) de la société Lyon 3 Valorisation SA jusqu'en 2008
M. Alain Masson Vétoquinol SA 34, rue du Chêne Sainte-Anne Magny-Vernois 70200 Lure	Né en 1962, M. Alain Masson est Directeur Qualité Groupe. Docteur en Pharmacie diplômé de la Faculté de pharmacie de Besançon (25) (1985), il a obtenu un DESS de Pharmacie Industrielle option Cosmétologie à Lyon (1986). Il a commencé sa carrière dans l'industrie pharmaceutique en 1988 au sein des Laboratoires Vétoquinol, en qualité de responsable contrôle qualité. Il a occupé successivement les postes de responsable Assurance qualité, Directeur Qualité France et Directeur Qualité Industrielle Groupe. Depuis 2008, il a en charge l'ensemble de la Qualité du Groupe sur les sites industriels, les filiales de distribution et les centres R&D.	Directeur général délégué et Pharmacien responsable depuis le 4 avril 2008.	

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Biographie	Fonctions exercées dans la Société	Autres fonctions significatives exercées dans d'autres sociétés durant les cinq dernières années
<p>M. Jacques du Puy Vétoquinol SA 34, rue du Chêne Sainte-Anne Magny-Vernois 70200 Lure</p>	<p>Né en 1958. Ingénieur agronome de l'INA Paris - diplômé d'un DESS en gestion des entreprises de l'IAE Paris. Il débute sa carrière en 1982 chez Rhône-Poulenc au sein de la division produits phytosanitaires qui deviendra Aventis. Pendant cette période, il est notamment en poste 8 ans en Asie, successivement responsable des filiales Inde et Japon. Il rejoint en 2002 Bayer CropScience où il occupait depuis 2004 les fonctions de Directeur des Opérations Business pour l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient.</p>	<p>Directeur général délégué</p>	

Le Conseil d'administration de la Société est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus, nommés par l'Assemblée générale ordinaire.

À la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années, aucun des membres du Conseil d'administration de la Société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social ;
- n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou de participer à la gestion d'un émetteur.

## 14.2 CONFLITS D'INTÉRÊTS AU SEIN DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

À la connaissance de la Société, les membres des organes d'administration et de direction de la Société ne sont pas en conflit d'intérêts avec la Société. De façon à identifier et à prévenir tout conflit d'intérêt potentiel, un règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société a été mis en place le 18 septembre 2006. Sa dernière mise à jour date du 27 août 2009. Il prévoit que les membres du Conseil d'administration ou des Comités spécialisés ont l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts ponctuel (même potentiel) et de s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

# 15

## INTÉRÊTS ET RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

### 15.1. RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

---

69

# INTÉRÊTS ET RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

15

## 15.1. RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Le Conseil d'administration a approuvé les recommandations émises par le Comité de rémunération dans son rapport en date du 20 mai 2011, concernant les rémunérations globales actuelles des dirigeants mandataires sociaux de la Société. Il a ainsi arrêté le montant des rémunérations à octroyer aux dirigeants tant sur la partie fixe que sur la partie variable.

Le Groupe respecte le Code AFEP-MEDEF concernant les rémunérations.

Il ressort de ce Conseil que les rémunérations des dirigeants ont été revalorisées de la façon suivante :

- Directeur général – Matthieu Frechin : 2,57 %,
- Directeur général délégué, Pharmacien responsable – Alain Masson : 6 % (sur prime pharmacien responsable),

Ces augmentations ont pris effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

En 2011 :

- Nomination Directeur général délégué – Jacques du Puy

Les primes variables attachées aux objectifs 2011 sont les suivantes (à 100 % d'atteinte des objectifs) :

- Directeur général – Matthieu Frechin : 120 000 € ;
- Directeur général délégué – Jacques du Puy : 47 250 €

Un système de réduction ou de majoration en cas de non-atteinte ou de dépassement des objectifs, basé sur le CA et le ROCE du Groupe, a été mis en place.

### 15.1.1. Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Étienne Frechin, Président	Exercice 2010	Exercice 2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 15.1.2)	206 178	202 396
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 15.1.4)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 15.1.6)	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>206 178</b>	<b>202 396</b>

Matthieu Frechin, Directeur général	Exercice 2010	Exercice 2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 15.1.2)	296 019	329 636
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 15.1.4)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 15.1.6)	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>296 019</b>	<b>329 636</b>

Jacques du Puy, Directeur général délégué	Exercice 2010	Exercice 2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 15.1.2)	0	182 520
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 15.1.4)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 15.1.6)	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>182 520</b>

Alain Masson, Directeur général délégué	Exercice 2010	Exercice 2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 15.1.2)	134 694	145 501
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 15.1.4)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 15.1.6)	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>134 694</b>	<b>145 501</b>



### 15.1.2. Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Les éléments de rémunération fournis dans les tableaux ci-dessous sont sur une base brute avant impôt.

#### Étienne Frechin, Président

	Exercice 2010		Exercice 2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	200 678	200 678	196 896	196 896
Rémunération variable	0	296 400*	0	0
Jetons de présence	5 500	5 025	5 500	5 500
Avantage en nature		Voiture de fonction		
<b>TOTAL</b>	<b>206 178</b>	<b>502 103</b>	<b>202 396</b>	<b>202 396</b>

\* rémunération variable versée en 2010 au titre de 2009. À compter de 2010, suppression de la rémunération variable.

#### Mathieu Frechin, Directeur général

	Exercice 2010		Exercice 2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	205 518	205 518	204 136	204 136
Rémunération variable	80 000	64 450	120 000	101 600
Prime mandataire	5 001	5 001	0	0
Jetons de présence	5 500	5 025	5 500	5 500
Avantages en nature		Voiture de fonction + tickets restaurant (participation + intéressement uniquement du 1/01 au 31/03/2010)		
<b>TOTAL</b>	<b>296 019</b>	<b>279 994</b>	<b>329 636</b>	<b>311 236</b>

#### Jacques du Puy, Directeur général délégué

	Exercice 2010		Exercice 2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	0	0	135 270	135 270
Rémunération variable	0	0	47 250	0
Rémunération exceptionnelle	-	-	0	0
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature		Voiture de fonction + tickets restaurant		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>182 520</b>	<b>135 270</b>

#### Alain Masson, Directeur général délégué

	Exercice 2010		Exercice 2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	102 031	102 031	110 957	110 957
Rémunération variable	14 663	15 792	15 464	17 596
Prime pharmacien responsable	18 000	18 000	19 080	19 080
Rémunération exceptionnelle	0	40 000	0	0
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature		Voiture de fonction + tickets restaurant + participation + intéressement		
<b>TOTAL</b>	<b>134 694</b>	<b>175 823</b>	<b>145 501</b>	<b>147 633</b>

### 15.1.3. Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Jetons de présence	
	Exercice 2010	Exercice 2011
M. Jean-Charles Frechin	5 025	7 500
Mme Marie-Claude Valentin-Frechin	5 025	5 500
Mme Martine Frechin	5 025	5 500
M. François Frechin	5 025	5 500
M. Philippe Arnold	6 025	8 500
M. Louis Champel	2 500	8 500

Remarque : en dehors des jetons de présence, aucune autre rémunération n'a été versée durant ces deux exercices.

### 15.1.4. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Néant

### 15.1.5. Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant

### 15.1.6. Actions de performance attribuées à chaque mandataire social durant l'exercice

Néant

### 15.1.7. Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Date du Conseil d'administration	04/06/2007	07/05/2010
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	33 800	23 500
Rapport options/actions	1 option pour 1 action	1 option pour 1 action
Dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux :		
Alain Masson	600	Néant
Point de départ d'exercice des options	15/09/2009	01/09/2012
Date d'expiration	06/12/2014	07/11/2014
Prix de souscription	25,33 €	24,25 €
Modalités d'exercice	- du 15/09/2009 au 15/10/2009 - du 15/09/2010 au 15/10/2010 - du 05/06/2011 au 05/12/2011 - du 01/10/2012 au 31/12/2012 - du 01/10/2013 au 04/06/2014	du 01/09/2012 au 01/10/2012 - du 01/09/2013 au 01/10/2013 - du 07/05/2014 au 07/11/2014
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2011	7 700	N.A.
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	4 700	1 500
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	21 400	22 000

### 15.1.8. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions	Prix moyen pondéré des actions achetées	Plan du 07/05/2010
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Néant		
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale).	6 000	25,33	6 000

### 15.1.9. Contrat de travail et mandat social

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Étienne Frechin Président		X		X		X		X
Matthieu Frechin Directeur général		X		X		X		X
Jacques du Puy Directeur général délégué		X		X		X		X
Alain Masson Directeur général délégué, Pharmacien responsable	X			X		X		X

# RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE

16

## 16

# RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE

En application de l'article L. 225-37, L. 225-68 et L226-10-1 du Code de commerce, Monsieur Étienne Frechin, Président du Groupe, rend compte dans le cadre du présent rapport « des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ». Ce rapport présente deux parties distinctes :

- rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- rapport sur le contrôle interne et la gestion des risques.

Le présent rapport concerne l'ensemble des sociétés du Groupe entrant dans le périmètre de consolidation, conformément au Cadre de référence publié par l'AMF relatif aux valeurs moyennes et petites.

Ce rapport a été présenté le 26 mars 2012 au Conseil d'administration et a été approuvé.

## 16.1. PARTIE DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### 16.1.1. Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration

Se référer aux chapitres 14, 16 et 3.3. du présent document de référence.

### 16.1.2. Fréquence des réunions du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2011, le Conseil d'administration s'est réuni à quatre (4) reprises : les 18 mars, 20 mai, 29 août et 9 décembre. Les administrateurs, les membres du Comité d'entreprise et les Commissaires aux comptes ont été régulièrement convoqués.

Le Conseil d'administration est composé de 8 membres.

Toutes les réunions ont été présidées par Monsieur Étienne Frechin. Le taux de participation des administrateurs a été de 100 % à chacun de ces conseils.

L'analyse de l'évolution du chiffre d'affaires, les résultats de la Société et du Groupe, le portefeuille produits et le marché sont systématiquement présentés à chaque séance. Les principaux points à l'ordre du jour des différentes séances ont été les suivants :

- le 18 mars : Approbation des comptes 2010 ; affectation du résultat ; rapport du Comité d'audit ; Répartition des jetons de présence ; autorisations et délégations de compétence à accorder au Conseil d'administration ; renouvellement d'administrateurs ; nomination et renouvellement de commissaires aux comptes ; croissance externe ;

- le 20 mai : renouvellement du mandat du Président ; nomination d'un Directeur général délégué ; rémunération des dirigeants ; la politique de sécurité en matière informatique ;
- le 29 août : Approbation des comptes du 1<sup>er</sup> semestre 2011 ; compte de résultat prévisionnel ; rapport du Comité d'audit ; croissance externe ; situation des plans de stock-options ;
- le 9 décembre : Présentation et approbation du budget de l'exercice 2012 ; croissance externe ; missions du Conseil d'administration ; situation des plans de stock-options.

### 16.1.3. Organisation et fonctionnement des Comités spécialisés

Se référer au chapitre 3.3. du présent document de référence.

### 16.1.4. Évaluation des travaux du Conseil

Les travaux du Conseil d'administration sont préparés et organisés conformément à la réglementation en vigueur et aux règles de bonne gouvernance.

### 16.1.5. Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général

Il n'y a pas de limite aux pouvoirs du Directeur général.

### 16.1.6. Rémunérations et avantages des mandataires sociaux

Se référer au chapitre 15.1. du présent document de référence.

### 16.1.7. Modalités de participation à l'Assemblée générale

Chaque actionnaire de Vétoquinol, quel que soit le nombre de ses actions, peut participer et voter à l'Assemblée générale. À chaque action est attaché un droit de vote. Pour connaître toutes les modalités de participation à l'Assemblée générale directe ou indirecte (vote par correspondance), il suffit de consulter le site internet, de se référer aux statuts ou de contacter directement la Société.

### 16.1.8. Procédures de gestion des risques

Se référer au chapitre 5 « Facteurs de risques » présenté dans le présent document de référence.

## 16.2. PROCESSUS DE PILOTAGE DE L'ORGANISATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

### 16.2.1. Principes et points clés d'analyse

Le pilotage de l'organisation comptable et financière, approuvé et contrôlé par la Direction générale, est assuré par la Direction financière. L'établissement des comptes consolidés, au travers d'un ERP Groupe et d'un logiciel de consolidation dédié, assure une homogénéité des données comptables et financières consolidées publiées.

#### 16.2.1.1. Organisation générale

Le Groupe est organisé de manière à produire mensuellement les informations comptables et financières dont il a besoin pour piloter son activité suivant un calendrier établi. Dans le cadre de la publication annuelle des comptes consolidés, les missions des différents acteurs concourant à la publication des comptes consolidés annuels sont clairement identifiées dans un document qui leur est transmis.

Les données financières de base (compte de résultat, bilan, tableau des flux de trésorerie et tableau de variation des capitaux propres du Groupe) sont arrêtées mensuellement à J + 10 (ouverts) suivant un processus d'arrêté des comptes planifié et précis.

Les circuits d'information concourant à la mise en place des tableaux de bord sont basés sur un outil unique de reporting/consolidation permettant une homogénéisation et une sécurité accrue des données comptables, notamment par le biais d'extraction automatique effectué à partir de l'ERP du Groupe.

#### 16.2.1.2. Gestion des ressources

Les ressources nécessaires au bon fonctionnement de la fonction comptable sont régulièrement passées en revue par la Direction générale afin de s'assurer que les compétences présentes sont en conformité avec la complexité croissante des opérations à traiter.

#### 16.2.1.3. Application des règles comptables

Le Groupe applique les normes IFRS, pour élaborer les comptes consolidés et s'assure par une veille active que les changements de réglementation – de plus en plus fréquents – sont correctement appréhendés et appliqués. Les opérations complexes (ex : regroupement d'entreprise, test de dépréciation annuel des Goodwill, allocation du prix d'achat...) sont traitées exclusivement par la cellule de consolidation du Groupe, rattachée à la Direction financière, dans le respect des normes IFRS et sont validées par la Direction générale et/ou le Comité d'audit.

Le Groupe possède 25 filiales et/ou holdings financières à l'étranger. Le traitement des informations de base suivant ces référentiels comptables locaux est parfois différent du traitement requis par les normes IFRS. Pour pallier cette problématique, le Groupe retraite les opérations aux normes IFRS, au sein de sa cellule de consolidation.

Les différentes options possibles sont validées par la Direction générale et/ou le Comité d'audit.

#### 16.2.1.4. Organisation et sécurité des systèmes d'information

Le Groupe s'emploie à mettre en place dans ses filiales un ensemble de systèmes d'information ayant comme épine dorsale un ERP commun (JD Edwards).

Le paramétrage de ce système d'information donne une assurance au Groupe quant à l'organisation et à la sécurité de ses systèmes d'information.

L'ERP a été développé avec pour objectif de satisfaire aux exigences de sécurité, de fiabilité et de disponibilité tout en garantissant la pertinence de l'information comptable et financière.

L'organisation et le fonctionnement de l'ensemble du système d'information font l'objet de règles précises en matière d'accès au système et de validation des traitements et procédures de clôture. Des dispositifs destinés à assurer la sécurité physique et logique des systèmes et données informatiques sont mis en place par le Groupe.

Les opérationnels sont impliqués dans la définition, la conception et la validation des outils informatiques. Afin de sécuriser les modifications et les améliorations apportées au système, il a été mis en place une séparation des environnements de développement et de production.

La Société est en mesure de répondre aux obligations spécifiques de l'administration fiscale française, tant en terme de conservation des données traitées que de documentation.

### 16.2.2. Rôle de la Direction générale

#### 16.2.2.1. Organisation, compétences et moyens

La Direction générale veille à l'existence d'un dispositif de gestion des risques et d'un dispositif de contrôle interne comptable et financier. Elle en organise la surveillance.

La Direction générale s'assure que le dispositif de contrôle interne et financier vise à produire une information fiable et donne une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Société. À cette fin, la Direction générale s'assure que les dispositifs abordent les points suivants :

- la compatibilité des dispositifs de motivation et de rémunération au sein des fonctions comptable et financière avec les objectifs du contrôle interne et de gestion des risques ;
- l'organisation et le périmètre de responsabilité des fonctions comptables et financières sont régulièrement revus afin de mettre en adéquation les moyens (personnel et outils...) et les exigences d'un contrôle interne de plus en plus poussé ;
- les obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques concourant directement ou indirectement à la formation des états comptables et financiers ainsi que les mesures destinées à assurer ces obligations de conservations (plans de continuité en particulier dans le domaine informatique, archivage permettant de répondre aux obligations réglementaires, etc.).

### 16.2.2.2. Pilotage et contrôle

La Direction générale a impulsé la mise en place d'un dispositif de pilotage visant à analyser et à maîtriser les principaux risques identifiables ayant un impact potentiel sur l'élaboration de l'information comptable et financière publiée.

Le reporting de chaque société du Groupe permet d'établir chaque mois le « Tableau de bord ». Ce document centralise et consolide aux normes IFRS toutes les données comptables et financières, notamment :

- l'analyse des résultats mensuels d'exploitation de chaque entité légale avec la décomposition des différentes charges par nature et centre de coûts,
- l'analyse des résultats industriels des sites de production,
- toutes ces données font l'objet d'une comparaison, pour le mois et en cumul, avec l'exercice précédent et les prévisions budgétaires,
- le suivi mensuel des principaux postes du bilan de chaque société, notamment ceux concernant l'évolution des besoins en fonds de roulement, avec une analyse des écarts par rapport aux prévisions,
- le suivi mensuel de la trésorerie et de l'endettement,
- l'analyse des ventes par espèces, par zones géographiques, par classes de produits ou familles de produits et par domaines stratégiques.

Les données présentées dans les états financiers publiés sont identiques à celles examinées tous les mois par la Direction générale et le Comité de direction.

Les budgets de chacune des filiales et du Groupe sont présentés par la Direction financière, puis validés par la Direction générale, avant leur approbation par le Conseil d'administration.

Au sein des différentes structures mises en place afin de piloter la bonne marche du Groupe, la Direction générale, en liaison avec les Directions Financières, s'assurent des principes comptables retenus et de leur éventuel impact sur la présentation des états financiers.

Dans le cadre de l'audit interne, la Direction générale définit tous les ans quelles filiales seront soumises à un audit approfondi (social, juridique ou financier) réalisé par des équipes internes ou par des prestataires externes. En 2011, cinq audits financiers ont été réalisés : Espagne, Angleterre, Irlande, Belgique, Hollande (2010 : trois audits juridiques ont été réalisés : Pologne, Allemagne, Suisse). Ces audits n'ont pas décelé de dysfonctionnement significatif.

### 16.2.2.3. Préparation de l'arrêté des comptes

La Direction générale s'assure que la Direction financière a défini et mis en place des processus d'enregistrement comptable des opérations majeures.

Elle s'assure de la mise en place de procédures d'arrêté de certains comptes jugés sensibles ou qui pourraient l'être (valorisation des actifs incorporels, traitement de comptabilisation des revenus...) et valide les estimations et hypothèses prises par la Direction financière.

La Direction générale revoit et valide les comptes – y compris les notes annexes – établis par la Direction financière. À ce titre, les changements de principes comptables (aucun en 2011 et 2010) sont mis en évidence et le Conseil d'administration et/ou le Comité d'audit en sont informés.

La Direction générale s'assure de l'analyse des grands équilibres financiers (ratios d'endettement, liquidités, couverture...) ; elle identifie et explique les facteurs d'évolution des résultats (réalisé N/N-1). Les comptes annuels sont accompagnés du rapport de gestion, qui comprend les principaux commentaires et analyses nécessaires à la bonne compréhension des dits états financiers. Enfin, la Direction générale définit la stratégie de communication financière et valide les différents communiqués de presse.

### 16.2.2.4. Prise en considération des travaux des Commissaires aux comptes

En tant que responsable de l'établissement des comptes et de la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne comptable et financier, la Direction générale échange avec les Commissaires aux comptes (CAC).

La Direction générale s'assure que les CAC ont revu les principes comptables retenus et les options comptables qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers. Enfin, la Direction générale s'informe auprès des CAC du périmètre de leur intervention et des conclusions de leurs travaux.

### 16.2.3. Rôle du Conseil d'administration et/ou du Comité d'audit

#### 16.2.3.1 Contrôles et vérifications

Le Conseil d'administration est informé des aspects majeurs qui seraient susceptibles de remettre en cause la continuité d'exploitation ; les informations suivantes lui sont transmises : budget de l'année suivante, meilleur estimé d'arrêté de fin d'année, tableaux relatifs à la loi du 1<sup>er</sup> mars 1984, projets d'investissements, tableau de bord interne, etc.

Le Conseil d'administration est assisté dans ses travaux par un Comité d'audit – se référer au chapitre 3.3.4.1. du présent document de référence.

Le Conseil d'administration par l'intermédiaire du Comité d'audit veille à la qualité du processus de sélection des commissaires aux comptes notamment au regard des critères de compétence et d'indépendance de ceux-ci.

Dans le cadre de la prévention de la fraude, le Groupe a mis en place un Guide de Bonne Pratique des Affaires qui concourt à éviter autant que possible les fraudes et actes malhonnêtes envers le Groupe et/ou ses partenaires et actionnaires.

Les règles contenues dans le Guide de Bonne Pratique des Affaires définissent ce que Vétoquinol attend de chacun de ses employés, quel que soit son niveau hiérarchique, afin que, dans le monde entier, tous agissent dans le respect de la Loi et de l'éthique Vétoquinol tant à l'égard des concurrents, des clients et des fournisseurs, que pour protéger les actifs de Vétoquinol et éviter tout risque de fraude et de corruption imputable à Vétoquinol.

#### 16.2.3.2. Arrêté des comptes

Le Conseil d'administration arrête les comptes annuels et examine les comptes semestriels sur la base du compte rendu effectué par le Comité d'audit. Les comptes sur lesquels il doit se prononcer lui sont présentés par la Direction financière ainsi que les différentes estimations et/ou options retenues pour parvenir à ces comptes. Les Commissaires aux comptes présentent leurs travaux et leurs conclusions ainsi que leurs éventuelles recommandations.



### 16.2.3.3. Relations avec les Commissaires aux comptes

Le Comité d'audit ainsi que le Conseil d'administration reçoivent l'assurance des Commissaires aux comptes qu'ils ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités.

Le Comité d'audit ainsi que le Conseil d'administration s'assurent que les CAC ont revu les principes comptables retenus et les options comptables qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers.

Lors de l'arrêté des comptes par le Conseil, les Commissaires aux comptes ont suffisamment avancé dans leurs travaux – voire terminé – pour être en mesure de communiquer au Conseil toutes remarques significatives.

## 16.3. PROCESSUS CONCOURANT À L'ÉLABORATION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE PUBLIÉE

De façon à assurer la production d'un reporting transparent donnant une image fidèle de la situation de la Société, le Groupe aménage en continu ses processus comptables et financiers, en mettant l'accent notamment sur les contrôles internes relatifs à l'initiation, l'enregistrement et la réconciliation des soldes comptables et des opérations, en application des principes comptables appropriés.

### 16.3.1. Critère de qualité

Cette refonte des processus de production de l'information comptable met l'accent sur l'automatisation de la collecte et de la contribution des informations de manière à :

- réduire le délai de mise à disposition de l'information,
- réduire les coûts de production,
- limiter les erreurs dans l'agrégation de ces données et la production des états financiers,
- renforcer la vision des Directions sur les activités des filiales,
- alimenter un tableau de bord tant au niveau des résultats financiers que de l'évaluation des risques.

L'amélioration continue du contrôle interne en matière de reporting financier passe par la mise en place d'un référentiel commun formalisant l'ensemble des règles. Ces règles sont à élaborer en fonction des risques définis en amont du cadre réglementaire, mais aussi des procédures en place, des spécificités métier et de l'entreprise. Cette démarche doit s'étendre jusqu'à l'intégration de ce cadre de contrôle avec les systèmes d'information en place et les activités humaines. L'existence d'un tel cadre, en particulier d'un référentiel formel et d'un système de suivi, participe à la faisabilité et la pertinence des audits internes et externes tels qu'exigés par la loi.

À travers le système d'information du Groupe, c'est une grande part des processus opérationnels et des processus de pilotage de l'entreprise dont on peut analyser et mesurer l'efficacité et la pertinence.

### 16.3.2 Identification des risques affectant l'élaboration de l'information financière et comptable publiée

La qualité de l'information comptable et financière publiée dépend aussi des risques inhérents aux processus comptables lors des processus amont de production comptable et lors du processus d'arrêté des comptes. L'objectif de la Direction financière est de minimiser ces différents risques afin de publier dans les états financiers une information financière régulière et sincère. Pour ce faire, les assertions contenues dans les états financiers sont des affirmations de la Direction, explicites ou non, qui sont reflétées dans les états financiers, comme suit :

- **Exhaustivité des informations** : l'ensemble des transactions et événements, les actifs, les passifs et les participations, qui auraient dû être comptabilisés, ont été enregistrés et ceci dans le bon exercice comptable. Toutes les informations en annexes qui devraient figurer dans les états financiers ont été décrites.
- **Existence et réalité** : les actifs, les passifs et les participations existent et les transactions ainsi que les événements qui ont été enregistrés ou mentionnés en annexe sont réels, ils concernent le Groupe et sont enregistrés dans le bon exercice comptable.
- **Exactitude** : les montants et autres données relatives aux transactions et aux événements ont été correctement enregistrés dans les soldes comptables appropriés.
- **Valorisation** : les actifs, les passifs et les participations sont enregistrés dans les états financiers selon les valeurs appropriées et les éventuels écarts de valorisation ou les écarts d'affectation sont correctement enregistrés.
- **Obligations et droits** : le passif représente les obligations de l'entité ainsi que les droits sur l'actif que l'entité détient ou contrôle.
- **Présentations** : les informations financières et informations en annexes sont correctement présentées et décrites, clairement exprimées, mentionnées fidèlement, avec les montants appropriés.

Les processus comptables sont organisés suivant les grands processus de l'entreprise : ventes, achats, productions & stocks, immobilisations, etc. Ces dispositifs organisés et documentés concourent à traiter les différents flux d'opérations et rendent de ce fait homogènes les données comptables. Le processus d'arrêté des comptes est formalisé suivant un arrêté mensuel et l'information financière publiée est passée en revue par les Directions Comptables et Financières du Groupe, la Direction générale et le Conseil d'administration.

### 16.3.3. Principes et points clés d'analyse

#### 16.3.3.1. Investissements/Désinvestissements/ Recherche & Développement

Le processus d'investissement fait l'objet de processus organisés et documentés qui comprennent a minima les différentes autorisations suivantes :

- autorisation du budget annuel donnée par le Conseil d'administration,
- autorisation par la Direction financière,
- autorisation par la Direction générale.



La Direction Stratégie et Développement et la Direction Financière contrôlent le suivi de tous les projets de R&D en cours. Elles établissent chaque mois un état d'avancement de chacun de ces projets et de leurs coûts par rapport au cahier des charges.

Selon la norme IAS 38, les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement internes sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des six critères définis par la norme IAS 38 est satisfait. En raison des risques et incertitudes liés aux processus de recherche et développement et aux autorisations réglementaires, les critères d'immobilisation ne sont pas réputés remplis avant l'obtention de l'Autorisation de Mise sur le Marché des médicaments.

En revanche, sont enregistrés à l'actif du bilan, en immobilisations incorporelles, les montants versés en contrepartie de concessions de licences d'exploitation et de commercialisation de molécules, procédés ou d'informations à caractère scientifiques. Ces versements sont effectués généralement au démarrage d'un projet de recherche et au cours de son avancement, jusqu'à l'obtention d'une « Autorisation de Mise sur le Marché ».

### 16.3.3.2. Immobilisations incorporelles, corporelles et goodwill

Les processus mis en place par le Groupe permettent de s'assurer que :

- les immobilisations incorporelles et/ou corporelles existent et appartiennent au Groupe, qui les utilise dans le cadre de son activité ;
- les éléments qui doivent être immobilisés le sont ; les cessions et autres mouvements de sortie sont tous comptabilisés ainsi que les plus ou moins-values qu'ils ont générées ;
- les montants immobilisés sont justes et ne comprennent pas d'éléments devant être comptabilisés en charges ;
- la valorisation et la présentation sont correctes et en adéquation avec les normes IFRS.

Par ailleurs, et conformément aux exigences de la norme IAS 36, les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis au minimum à un test annuel de dépréciation par des spécialistes externes à l'entreprise. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute.

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants.

La protection juridique des immobilisations incorporelles fait l'objet d'un suivi régulier et de mesures visant à sécuriser les ressources que le Groupe pourra obtenir de ces immobilisations, en particulier : la protection des marques, des noms de domaine et les brevets.

### 16.3.3.3. Immobilisations financières

Le Groupe ne détient pas d'immobilisation financière autre que les titres de ses filiales qui sont éliminés lors du processus de consolidation. Cependant, toutes les opérations sur titres (acquisitions, cessions, compléments de prix, garanties d'actifs et de passifs) ainsi que les engagements fermes (promesses et autres instruments financiers,...) font l'objet d'un suivi particulier de la part de la Direction financière et juridique en vue de leur comptabilisation et/ou de leur mention dans l'annexe des comptes, et sont préalablement autorisées par la Direction générale et/ou le Conseil d'administration.

L'attribution de prêts aux filiales fait l'objet d'un processus organisé, autorisé par le Conseil d'administration dans le cadre des conventions réglementées. L'ensemble des produits et/ou charges se rattachant à ces créances sur participations sont évalués et comptabilisés mensuellement puis éliminés en consolidation.

### 16.3.3.4. Achats/Fournisseurs et assimilés

Les processus achats sont organisés et formalisés dans le cadre de procédures applicables par tous les acteurs concernés. Les commandes fournisseurs sont émises après autorisation par des personnes dûment habilitées et la séparation des tâches entre passation, autorisation, réception, enregistrement des commandes et règlement des fournisseurs existe. Les factures sont rapprochées des commandes tant au niveau du prix unitaire qu'au niveau des quantités. Les différences font l'objet d'un suivi et d'un processus de traitement particulier. Les avances sur factures sont payées uniquement sur justificatif et ces montants sont analysés mensuellement par les services comptables lors des arrêtés mensuels.

Lors du processus d'arrêté des comptes, différents processus permettent de s'assurer que :

- toutes les charges résultant de l'achat de biens ou de prestations de service sont correctement comptabilisées ;
- le principe de comptabilisation des charges est correctement appliqué et est en adéquation avec les normes IFRS applicables ;
- la séparation des exercices (cut-off) est correctement appréhendée ;
- les comptes fournisseurs sont constitués d'achats non payés et d'autres dettes sur des fournisseurs ayant réellement fourni un bien ou un service à la Société ;
- toutes les sommes payées sont correctement comptabilisées.

Il est toutefois impossible au Groupe de garantir qu'une fraude ne peut survenir.

### 16.3.3.5. Coûts de revient/Stocks et encours

Les processus de calcul des coûts de revient, de gestion des stocks, de valorisation des stocks ainsi que le suivi des éventuelles dépréciations à enregistrer sont organisés et formalisés dans le cadre de procédures applicables par tous les acteurs concernés selon les normes en vigueur.

Chaque mois, la Direction Industrielle et Qualité établit pour les sites industriels du Groupe un rapport dans lequel figurent les principaux indicateurs et ratios de production (nombre d'heures de production, nombre de lots fabriqués, de lots refusés...) ; l'ensemble de ces éléments est rapproché des données comptables et financières par le biais du calcul du résultat industriel assuré par les Directions financières des pays et contrôlé par la Direction financière du Groupe afin de s'assurer de leur pertinence.

Les mouvements d'entrées et de sorties de stock sont enregistrés de façon journalière dans le système d'information afin de s'assurer que la séparation des exercices est correctement appréhendée. Des réconciliations sont faites régulièrement entre l'inventaire physique et l'inventaire permanent et un inventaire physique annuel est au minimum réalisé. Tous les mouvements de stocks particuliers (mises au rebut et destruction) sont autorisés par des personnes compétentes et une analyse est effectuée par la Direction financière du Groupe et/ou les services comptables et financiers des filiales.

Les marges sont analysées par produits ou gamme de produits et les écarts significatifs sont investigués.

Enfin, dans le cadre du processus d'arrêté des comptes, différents bouclages par les flux et/ou contrôles sont réalisés afin de s'assurer que les stocks sont correctement appréhendés, existent, appartiennent à la Société et sont comptabilisés.

### 16.3.3.6. Produits des activités ordinaires/clients et assimilés

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Le revenu est constitué par les ventes de biens à des tiers, déduction faite des remises commerciales ou rabais pour quantités consentis aux clients finaux ainsi que des escomptes financiers, et après élimination des ventes intragroupe. Les processus de comptabilisation des revenus font que le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens est comptabilisé lorsque l'ensemble des conditions suivantes a été satisfait :

- l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ;
- l'entreprise a cessé d'être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- le montant des produits des activités économiques associés à la transaction ira à l'entreprise ;
- les coûts encourus ou à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Le Groupe a mis en place un suivi particulier de ces processus basé en grande partie sur le système d'information afin de s'assurer que tous les produits sont correctement comptabilisés et que le principe de comptabilisation des produits est correctement appliqué et est en adéquation avec les normes comptables en vigueur. La séparation des exercices est appréhendée à travers ce processus de comptabilisation et, vérifiée et validée durant le processus d'arrêté des comptes.

Le processus d'arrêté des comptes permet aussi de valider que :

- les comptes clients sont constitués de ventes non recouvrées et qui appartiennent au Groupe ;
- tous les recouvrements de créances sont correctement comptabilisés ;
- les avoirs et autres crédits sont justifiés et correctement calculés ;
- les provisions pour créances douteuses sont correctement évaluées et jugées suffisantes.

### 16.3.3.7. Trésorerie/Financement et instruments financiers

Les processus de financement et de trésorerie font l'objet de procédures organisées particulièrement suivies : les ouvertures de comptes et/ou les autorisations de découverts sont autorisées par la trésorerie Groupe, et validées préalablement par la Direction générale.

Le plan de trésorerie du Groupe et/ou le tableau des flux de trésorerie prévisionnel permettent au Groupe de s'assurer qu'il pourra assurer ses prochaines échéances et de piloter au mieux ses besoins de financements.

Les opérations de trésorerie sont comptabilisées régulièrement et toutes les dépenses sont supportées par des pièces justificatives préalablement acceptées par les services/personnes habilitées.

Les garanties reçues ou données sur prêts et emprunts sont clairement identifiées et comptabilisées et/ou incluses dans les annexes des comptes.

Les procurations financières mises en place par le Groupe permettent de fixer des limites de paiement aux Directeurs des filiales et/ou Directeurs financiers.

Enfin, lors du processus d'arrêté mensuel des comptes :

- les rapprochements bancaires sont effectués et matérialisés mensuellement,
- les emprunts et dettes assimilées, y compris les intérêts, sont comptabilisés et correctement calculés et correspondent à la réalité des engagements du Groupe ; ces montants sont rapprochés avec les données contractuelles,
- la trésorerie et les emprunts en devises sont correctement évalués.

### 16.3.3.8. Avantages accordés au personnel

La Direction des Ressources Humaines Groupe recense chaque mois les embauches et les sorties de personnel, par catégories de salariés. Cette Direction supervise également toutes les augmentations de salaires et d'effectifs ainsi que la modification des avantages sociaux.

Les activités de « paie » font l'objet de procédures connues et adaptées aux choix de l'organisation retenue. La séparation des tâches entre enregistrement comptable et calcul de la paie existe dans la plupart des filiales du Groupe. Les enregistrements comptables sont contrôlés par la Direction financière et rapprochés des documents de paie.

Lors du processus d'arrêté des comptes, les comptes de personnel et de charges sociales font l'objet d'un examen et d'une justification mensuelle. Il existe par ailleurs des dispositifs de recensement, d'évaluation et de contrôle du bon enregistrement comptable des provisions pour congés payés et primes, ainsi que des engagements en matière de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi.

Le Groupe se fait assister par des actuaires lors de l'évaluation de ces engagements en matière de retraite et autres avantages accordés aux salariés.

Les règles comptables appliquées par le Groupe précisent le traitement comptable des actions et options attribuées aux dirigeants et aux salariés.

### 16.3.3.9. Impôts, taxes et assimilés

Une veille fiscale est mise en place au niveau de chacune des filiales afin d'être en conformité avec les dernières exigences réglementaires.

Il existe un processus visant à ce que le traitement, la préparation et le dépôt des documents fiscaux, ainsi que le paiement des impôts et taxes soient effectués de façon correcte et en temps voulu.

Différents dispositifs de suivi comptable de la position fiscale différée existent dans le Groupe. Une réconciliation (preuve d'impôt) entre la charge totale d'impôt comptabilisée dans le compte de résultat consolidé et la charge d'impôt théorique est établie.

### 16.3.3.10. Opérations sur le capital

Les processus liés aux opérations sur le capital sont pilotés par la Direction Juridique rattachée à la Direction financière du Groupe. L'ensemble de ces opérations est préalablement autorisé par la Direction générale et/ou le Conseil d'administration. L'ensemble du Corporate – filiales et Groupe – est géré directement par la Direction Financière et Juridique du Groupe et par la Direction générale.

Les attributions de stock-options et/ou d'actions gratuites sont suivies et les informations nécessaires à la préparation des comptes sont communiquées mensuellement.

### 16.3.3.11. Provisions et engagements

Il existe un processus visant à ce que le Groupe donne en annexe de ses comptes une information sur ses engagements conformément aux principes comptables applicables.

Le Groupe fait un point périodique sur ses engagements et risques et détermine s'ils doivent faire l'objet de provisions ou d'une information en annexe. Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation juridique ou implicite, résultant d'événements passés, et qu'il est probable que cette obligation provoquera une sortie de fonds au bénéfice de tiers, sans contrepartie attendue au moins équivalente de ceux-ci et lorsqu'une estimation fiable du montant peut être faite.

### 16.3.3.12. Consolidation

Il existe des processus visant à ce que :

- le périmètre de consolidation soit tenu à jour et documenté ;
- les liasses de consolidation soient établies en application de principes et règles comptables homogènes au sein des sociétés intégrées ;
- les opérations réciproques soient identifiées et éliminées, en particulier les opérations financières et les résultats internes (marges sur stocks, dividendes, résultats sur cessions d'immobilisations, achats/ventes de produits...) ;
- les écritures de consolidation soient enregistrées et suivies dans un journal spécifique ;
- un contrôle permanent soit effectué sur les variations de pourcentage de contrôle des filiales et participations afin que les traitements appropriés puissent être mis en œuvre lors des arrêtés de comptes (périmètre de consolidation, modification de la méthode de consolidation...).

La maîtrise des processus d'arrêté des comptes permet :

- une homogénéisation des principes comptables applicables ;
- de rapprocher les comptes intégrés dans la consolidation avec les comptes sociaux des filiales ;
- d'analyser et d'expliquer les variations entre la situation nette d'ouverture et de clôture ainsi que les variations issues du tableau de flux de trésorerie.

### 16.3.3.13. Information de gestion nécessaire à l'élaboration des informations comptables et financières publiées.

Il existe des processus visant à ce que :

- les rapprochements entre les données de gestion (comptabilité analytique, reporting, budget,...) nécessaires à l'élaboration des informations comptables et financières publiées et les données comptables correspondantes (notamment en matière de justification de la valeur des goodwill et des actifs incorporels non amortissables comptabilisés) soient effectués de manière périodique ;
- les informations diffusées en interne soient rapprochées des données publiées.

Le logiciel de consolidation contient un seul jeu de données et permet de ressortir aux normes IFRS les informations de reporting et de consolidation mensuelles, tout en garantissant un ensemble homogène et cohérent. Ainsi, les données présentées dans les états financiers publiés sont identiques à celles examinées tous les mois par la Direction générale.

### 16.3.3.14. Gestion de l'information financière externe

Il existe des responsables et des processus aux fins d'identifier et de traiter les obligations d'informations du marché financier. Une veille est mise en place au niveau de la communication financière rattachée à la Direction financière pour suivre les nouvelles obligations en matière d'information financière.

Il existe un échéancier récapitulatif des obligations périodiques du Groupe en matière de communication comptable et financière précisant la nature et les échéances de chaque obligation périodique ainsi que les personnes responsables de leur établissement.

Il existe un processus visant à ce que la confidentialité des informations sensibles soit préservée, dans le respect des règles définies par le règlement général de l'AMF.

Il existe un processus visant à ce que les informations répondant à la définition de l'information privilégiée soient communiquées au marché en temps utile, selon les règles qui leur sont applicables. À cet effet, la Société dispose d'un système d'information lui permettant de suivre, d'une part les événements et les opérations significatifs qui ont eu lieu sur les différentes périodes comptables, d'autre part, les écarts significatifs par rapport aux objectifs communiqués au marché.

Il existe un processus prévoyant le contrôle des informations avant leur diffusion.

# PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

# 17

<b><u>17.1. ACTIONNARIAT DE VÉTOQUINOL SA</u></b>	<b>82</b>
<b><u>17.2. RÉPARTITION DES DROITS DE VOTE DE VÉTOQUINOL</u></b>	<b>82</b>
<b><u>17.3. CONTRÔLE DE L'ÉMETTEUR PAR UNE AUTRE SOCIÉTÉ</u></b>	<b>82</b>
<b><u>17.4. ACCORD POUVANT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE</u></b>	<b>82</b>

# 17 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

## 17.1. ACTIONNARIAT DE VÉTOQUINOL SA

Actionnaires	Situation au 31/12/2011		Situation au 31/12/2010		Situation au 31/12/2009	
	Nombre d'actions détenues	% du capital détenu	Nombre d'actions détenues	% du capital détenu	Nombre d'actions détenues	% du capital détenu
Soparfin SCA	7 498 838	63,11 %	6 910 243	61,19 %	6 778 393	60,02 %
Famille Étienne Frechin	578 580	4,87 %	580 600	5,14 %	583 600	5,17 %
<b>Sous-total Groupe familial Étienne Frechin</b>	<b>8 077 418</b>	<b>67,98 %</b>	<b>7 490 843</b>	<b>66,33 %</b>	<b>7 361 993</b>	<b>65,19 %</b>
FCPE	54 650	0,46 %	67 300	0,60 %	70 710	0,63 %
Auto-détention	76 119	0,64 %	55 241	0,49 %	56 741	0,50 %
Public	3 673 715	30,92 %	3 679 248	32,58 %	3 803 188	33,68 %
<b>TOTAL</b>	<b>11 881 902</b>	<b>100,00 %</b>	<b>11 292 632</b>	<b>100,00 %</b>	<b>11 292 632</b>	<b>100,00 %</b>

## 17.2. RÉPARTITION DES DROITS DE VOTE DE VÉTOQUINOL

Actionnaires	Situation au 31/12/2011		Situation au 31/12/2010		Situation au 31/12/2009	
	Droits de vote détenus	% des droits de vote	Droits de vote détenus	% des droits de vote	Droits de vote détenus	% des droits de vote
Soparfin SCA	14 409 436	71,64 %	13 238 636	69,36 %	12 997 754	67,94 %
Famille Étienne Frechin	1 155 060	5,74 %	1 155 200	6,05 %	1 161 200	6,07 %
<b>Sous-total Groupe familial Étienne Frechin</b>	<b>15 564 496</b>	<b>77,39 %</b>	<b>14 393 836</b>	<b>75,41 %</b>	<b>14 158 954</b>	<b>74,01 %</b>
FCPE	54 650	0,46 %	67 300	0,60 %	70 710	0,37 %
Public	4 493 159	22,34 %	4 625 809	24,23 %	4 902 105	25,62 %
Auto-détention	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>20 112 305</b>	<b>100,00 %</b>	<b>19 086 945</b>	<b>100,00 %</b>	<b>19 131 769</b>	<b>100,00 %</b>

Un droit de vote double a été instauré par l'assemblée générale extraordinaire du 7 juillet 2006.

Il est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de bénéfices, réserves, ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit, sous réserve toutefois que ces actions nouvelles restent inscrites au nominatif.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, la transmission d'actions par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donations entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans indiqué plus haut. (Article 19-4 des statuts).

## 17.3. CONTRÔLE DE L'ÉMETTEUR PAR UNE AUTRE SOCIÉTÉ

Le Groupe Vétoquinol est contrôlé par la société Soparfin SCA, détenue à 100 % par le Groupe familial Étienne Frechin, dont les associés commandités sont la Société à responsabilité limitée Demabel, contrôlée elle-même par le Groupe familial Étienne Frechin, et Monsieur Étienne Frechin.

Afin d'éviter que le contrôle de la Société soit exercé de manière abusive, les mesures suivantes ont été prises :

- Le Conseil d'administration de la société Vétoquinol a nommé deux administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration ainsi qu'au sein des différents comités spécialisés ;
- Le Conseil d'administration du 10 décembre 2009 a décidé la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2010.

## 17.4. ACCORD POUVANT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Il n'existe aucun accord de ce type.

# OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

# 18

18.1. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES 84

18.2. AUTRES OPÉRATIONS 84

# 18 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

## 18.1. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

---

Aucune nouvelle convention réglementée n'a été autorisée depuis le 31 décembre 2011. Pour les conventions réglementées existantes, se référer au chapitre 32.

## 18.2. AUTRES OPÉRATIONS

---

Durant l'année 2011, aucune opération avec des apparentés n'a été conclue.

# ÉTATS FINANCIERS

# 19

<u>19.1. COMPTES CONSOLIDÉS</u>	<u>86</u>
<u>19.2. COMPTES SOCIAUX DE VÉTOQUINOL SA</u>	<u>123</u>



# 19 ÉTATS FINANCIERS

## 19.1. COMPTES CONSOLIDÉS

### ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL AU 31 décembre 2011

En milliers d'euros	Notes	31 déc 2011	31 déc 2010
Revenus	19.1.8	284 137	282 041
Achats consommés		(102 149)	(98 371)
Autres achats et charges externes	19.1.10	(61 707)	(60 491)
Charges de personnel	19.1.11	(80 903)	(80 096)
Impôts, taxes et versements assimilés		(4 183)	(3 857)
Dotations aux amortissements et pertes de valeur des immobilisations	19.1.20 / 19.1.21	(12 370)	(12 612)
Dotations et reprises aux provisions		(18)	1 430
Autres produits d'exploitation	19.1.13	9 617	4 806
Autres charges d'exploitation	19.1.13	(605)	(699)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>		<b>31 820</b>	<b>32 151</b>
Autres produits et charges opérationnels	19.1.14	0	0
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		<b>31 820</b>	<b>32 151</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	19.1.16	742	450
Coût de l'endettement financier brut	19.1.16	(1 070)	(2 751)
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>19.1.16</b>	<b>(328)</b>	<b>(2 301)</b>
Autres produits financiers	19.1.16	2 661	3 459
Autres charges financières	19.1.16	(2 103)	(2 982)
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>19.1.16</b>	<b>230</b>	<b>(1 824)</b>
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>		<b>32 050</b>	<b>30 326</b>
Charges d'impôt	19.1.17	(9 349)	(8 065)
<b>RÉSULTAT DE LA PÉRIODE</b>		<b>22 701</b>	<b>22 261</b>
Revenant aux :			
Propriétaires de la Société		22 695	22 255
Participations ne donnant pas le contrôle (int. non contrôlant)		6	6
Écarts de change résultant des activités à l'étranger		(6 877)	10 251
Profits (pertes) actuariels, nets d'impôts		31	(18)
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts			
<b>Résultat global total de la période, net d'impôts</b>		<b>15 855</b>	<b>32 494</b>
Revenant aux :			
Propriétaires de la Société		15 849	32 488
Participations ne donnant pas le contrôle (int. non contrôlant)		6	6
Résultat de la période par action (en euros)	19.1.18	1,94	1,98
Résultat de la période dilué par action (en euros)	19.1.18	1,97	2,00

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

En milliers d'euros	Notes	31 déc 2011	31 déc 2010
<b>ACTIFS</b>			
Goodwill	19.1.19	51 783	45 055
Autres immobilisations incorporelles	19.1.20	36 339	41 196
Immobilisations corporelles	19.1.21	44 064	41 867
Actifs financiers disponibles à la vente	19.1.22	0	0
Autres actifs financiers	19.1.23	585	580
Impôts différés actifs	19.1.17	9 045	12 193
<b>Total actifs non courants</b>		<b>141 817</b>	<b>140 891</b>
Stocks	19.1.25	53 428	48 929
Clients et autres débiteurs	19.1.26	59 473	60 244
Créances d'impôt sur le résultat		4 227	1 802
Autres actifs courants	19.1.26	1 601	1 753
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19.1.27	57 765	55 829
<b>Total actifs courants</b>		<b>176 494</b>	<b>168 558</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>318 311</b>	<b>309 449</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social et primes d'émission	19.1.28	70 831	60 831
Réserves		117 726	101 153
Résultat de l'exercice		22 695	22 255
<b>Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société</b>		<b>211 252</b>	<b>184 239</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		40	34
<b>Capitaux propres</b>		<b>211 291</b>	<b>184 273</b>
<b>DETTES</b>			
Dettes financières – non courant	19.1.29	16 311	14 070
Impôts différés passifs	19.1.17	2 051	2 203
Provisions pour avantages aux salariés	19.1.30	4 641	4 585
Autres provisions	19.1.31	233	205
Autres passifs long terme		7	7
Avances conditionnées de l'État	19.1.32	951	951
<b>Total passifs non courants</b>		<b>24 194</b>	<b>22 021</b>
Fournisseurs et autres créditeurs	19.1.33	63 035	63 121
Dettes d'impôts sur le résultat		4 183	5 564
Dettes financières – courant	19.1.29	15 259	33 785
Autres provisions	19.1.31	56	458
Autres passifs courants	19.1.33	293	227
Avances conditionnées de l'État (part à moins d'un an)	19.1.32	0	0
<b>Total passifs courants</b>		<b>82 856</b>	<b>103 155</b>
<b>Total dettes</b>		<b>107 020</b>	<b>125 176</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>318 311</b>	<b>309 449</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Notes	31 déc 2011	31 déc 2010
<b>Résultat de l'ensemble consolidé</b>		<b>22 701</b>	<b>22 261</b>
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie			
Amortissement et provisions		12 426	12 478
Charges d'impôt	19.1.17	9 349	8 065
Charges d'intérêt		383	2 326
Provisions pour avantages aux salariés		115	108
Perte de valeur des actifs financiers disponibles à la vente			
Plus-value de cession (nette d'impôts)		(195)	8
Autres opérations sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		0	0
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions		313	224
<b>Trésorerie générée par les opérations</b>		<b>45 090</b>	<b>45 469</b>
Impôts payés		(10 172)	(6 369)
Variation du BFR		(4 926)	(4 740)
<b>Flux de trésorerie d'exploitation net</b>		<b>29 992</b>	<b>34 360</b>
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(2 390)	(1 600)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(7 230)	(6 157)
Acquisition d'actifs disponibles à la vente		0	0
Acquisition d'autres immobilisations financières			
Produits cession d'actifs		48	38
Remboursements / autres immobilisations financières		(38)	(149)
Variations de trésorerie liées aux regroupements d'entreprises	19.1.7.2	(11 517)	0
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b>		<b>(21 127)</b>	<b>(7 869)</b>
Augmentation de capital		10 000	0
Acquisition / Cession nette d'actions propres		(243)	0
Émission d'emprunts et dettes financières diverses		15 083	644
Diminution des dettes financières		(19 662)	(21 809)
Intérêts payés		(608)	(1 342)
Dividendes versés aux propriétaires de la société mère	19.1.28.5	(3 546)	(3 257)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Subventions d'investissement et avances conditionnées			
Autres flux liés aux opérations de financement			
<b>Flux de trésorerie des opérations de financement</b>		<b>1 024</b>	<b>(25 764)</b>
Incidence des variations des cours de devises		(1 704)	832
<b>Variation nette de trésorerie par les flux</b>		<b>8 185</b>	<b>1 559</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>		<b>44 907</b>	<b>43 348</b>
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie		8 185	1 559
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>19.1.27</b>	<b>53 092</b>	<b>44 907</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Capital social et prime d'émission (note 19.1.28)	Réserve de conversion	Écarts actuariels	Autres réserves	Total réserves	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres – attribuables aux propriétaires de la Société	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
<b>Solde au 31/12/2009</b>	<b>60 831</b>	<b>(1 434)</b>	<b>274</b>	<b>77 040</b>	<b>75 880</b>	<b>18 207</b>	<b>154 918</b>	<b>28</b>	<b>154 946</b>
Résultat de la période						22 255	22 255	6	22 261
Autres éléments du résultat global nets d'impôts		10 251	(18)		10 233		10 233		10 233
<b>Résultat global de la période</b>		<b>10 251</b>	<b>(18)</b>		<b>10 233</b>	<b>22 255</b>	<b>32 488</b>	<b>6</b>	<b>32 494</b>
Affectation du résultat				18 207	18 207	(18 207)	0		0
Exercice de stock-options							0		
Titres d'autocontrôle				(24)	(24)		(24)		(24)
Distributions effectuées par l'entreprise consolidante				(3 257)	(3 257)		(3 257)		(3 257)
Autres				113	113		113		113
<b>Solde au 31/12/2010</b>	<b>60 831</b>	<b>8 817</b>	<b>255</b>	<b>92 080</b>	<b>101 153</b>	<b>22 255</b>	<b>184 239</b>	<b>34</b>	<b>184 273</b>
Résultat de la période						22 695	22 695	6	22 701
Autres éléments du résultat global nets d'impôts		(6 877)	31		(6 846)		(6 846)		(6 846)
<b>Résultat global de la période</b>		<b>(6 877)</b>	<b>31</b>		<b>(6 846)</b>	<b>22 695</b>	<b>15 849</b>	<b>6</b>	<b>15 855</b>
Affectation du résultat				22 255	22 255	(22 255)	0		0
Exercice de stock-options				313	313		313		313
Conversion des OCA	10 000			4 666	4 666		14 666		14 666
Titres d'autocontrôle				(288)	(288)		(288)		(288)
Distributions effectuées par l'entreprise consolidante				(3 546)	(3 546)		(3 546)		(3 546)
Autres				19	19		19		19
<b>Solde au 31/12/2011</b>	<b>70 831</b>	<b>1 941</b>	<b>286</b>	<b>115 498</b>	<b>117 725</b>	<b>22 695</b>	<b>211 252</b>	<b>40</b>	<b>211 291</b>

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2011

### 19.1.1. Présentation générale

Vétoquinol est un laboratoire pharmaceutique vétérinaire indépendant, positionné à la fois sur les animaux de rente et les animaux de compagnie. Dédié exclusivement à la santé animale, ce groupe familial est le 10<sup>e</sup> laboratoire mondial et réalise plus de 80 % de son chiffre d'affaires à l'international.

Son activité s'étend de la recherche à la production et à la commercialisation de médicaments et de produits non médicamenteux. Positionné dans le domaine curatif, Vétoquinol développe une expertise dans 3 domaines thérapeutiques : anti-infectieux, douleur-inflammation, cardiologie-néphrologie.

Le Groupe distribue aujourd'hui ses produits dans plus d'une centaine de pays (Europe, Amériques, Asie/Pacifique), en s'appuyant sur ses filiales dans 23 pays et un réseau de 140 partenaires distributeurs. Le Groupe emploie 1 750 personnes dans le monde.

La société mère, Vétoquinol SA, est une société anonyme dont le siège social est situé à Magny-Vernois, 34 rue du Chêne-Sainte-Anne, 70204 Lure Cedex.

Vétoquinol SA, société tête du Groupe, est contrôlée par la société Soparfin.

Les comptes consolidés du Groupe Vétoquinol ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 26 mars 2012. Les comptes seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale ordinaire, qui se déroulera le 24 mai 2012.

### 19.1.2. Événements significatifs

#### 19.1.2.1. Conversion en actions de la tranche B de l'emprunt obligataire

Cet emprunt obligataire d'un montant nominal de 20 millions d'euros divisé en deux tranches égales avait été souscrit en février 2003 par deux investisseurs financiers, avant d'être cédé en totalité à Soparfin au mois d'août 2006. En raison des conditions de marché, Vétoquinol SA avait procédé le 28 février 2010 au remboursement de la tranche A, pour un coût total de 15,8 millions d'euros y compris la prime de non-conversion.

La société Soparfin SCA (holding familial Etienne Frechin), qui détenait 61,2 % du capital de Vétoquinol au 31 décembre 2010, a décidé de convertir les 58 927 obligations d'une valeur nominale de 169,70 € de la tranche B de l'emprunt obligataire.

La conversion d'une OCA donnant droit à 10 actions Vétoquinol, les 58 927 obligations de la tranche B ont permis de créer 589 270 actions nouvelles en date du 28 février 2011.

#### 19.1.2.2. Litige commercial

Dans le cadre de la défense des intérêts du Groupe, Vétoquinol est partie à un litige commercial (à titre de demanderesse). La cour d'appel en date du 30 juin 2011 a condamné la partie adverse à verser au Groupe Vétoquinol la somme de 5 (cinq) millions d'euros à titre de provision à valoir sur le montant de l'indemnité réclamée par Vétoquinol.

Ce produit à recevoir a été constaté dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2011 suite à son encaissement au cours du second semestre 2011.

Une expertise judiciaire est en cours pour fixer le montant définitif du préjudice subi par Vétoquinol. Aucun actif potentiel futur n'a été enregistré en dehors de ce montant de 5 (cinq) millions d'euros.

#### 19.1.2.3. Acquisition d'une société au Brésil le 1<sup>er</sup> juin 2011

Farmacicola SA, implantée dans l'État de São Paulo, a réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de 18 millions de reais en 2010 (environ 7,7 M€), en progression de plus de 10 %. Elle commercialise des produits à dominante anti-infectieux et antiparasitaire et réalise son chiffre d'affaires principalement en animaux de rente (bovins).

La société emploie une centaine de personnes. Le réseau de ventes est composé d'une quarantaine d'agents commerciaux répartis sur les principales régions d'élevage. Elle dispose d'un site de production pour des produits injectables, liquides, semi-liquides et solides.

Cette acquisition permet au Groupe Vétoquinol de s'implanter au Brésil et de prendre une position stratégique sur le 2<sup>e</sup> marché mondial de la santé animale, fortement orienté sur les animaux de production. Le marché brésilien a fortement progressé en 2010 ; il enregistre également une forte croissance en animaux de compagnie.

Cette acquisition au cœur de notre stratégie de croissance externe va nous permettre de poursuivre notre diversification géographique. Elle va devenir notre tête de pont pour développer notre activité sur ce marché important et à fort potentiel de croissance. Farmacicola nous offre également de bonnes perspectives de relais de croissance.

Afin de financer cette nouvelle acquisition, le Groupe a souscrit le 30 juin 2011 un nouvel emprunt de 15 M€ à taux variable d'une durée de 3 ans. Cet emprunt a été swapé à taux fixe sur le deuxième semestre 2011.

### 19.1.3. Principes comptables

#### 19.1.3.1. Principes généraux et normes comptables

Les états financiers consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 sont préparés conformément aux normes comptables internationales telles que publiées par l'IASB et approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2011. Ces normes internationales comprennent les normes IAS (International Accounting Standards), IFRS (International Financial Reporting Standards) et les interprétations (SIC et IFRIC). Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2011 est disponible à la rubrique Interprétations et normes IAS/IFRS, SIC et IFRIC adoptées par la commission sur le site suivant : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les états financiers ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à leur juste valeur par contrepartie des autres éléments du résultat global et des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat (instruments dérivés compris).

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations comptables fondamentales dont les principales sont décrites en note 19.1.6.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après.

Ces méthodes sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 31 décembre 2010, à l'exception des normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union européenne et applicables pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, sans incidence sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2011 :

- IAS 24 révisée – Parties liées ;
- amendements à IAS 32 – classement des droits de souscription émis ;
- IFRIC 19 – dettes financières réglées par des instruments de capitaux propres ;
- amendements à IFRIC 14 – prépaiements de financements minima ;
- améliorations annuelles des IFRS publiées en mai 2010.

Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer de manière anticipée les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et dont l'application n'était pas obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### 19.1.3.2. Consolidation et regroupement d'entreprises

#### 19.1.3.2.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent ceux de Vétoquinol SA ainsi que ceux de ses filiales, dont la Société détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote. Cet ensemble forme le Groupe.

Les filiales sont toutes des entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif, c'est-à-dire le pouvoir de diriger leurs politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de leurs activités. Ce contrôle est présumé dans les cas où le Groupe détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation. Les états financiers des filiales sont consolidés en suivant la méthode de l'intégration globale, et les intérêts non contrôlants sont déterminés sur la base du pourcentage d'intérêt.

Les sociétés entrent dans le périmètre de consolidation à la date à laquelle leur contrôle est transféré au Groupe, et en sortent à la date à laquelle le Groupe cesse d'exercer un contrôle sur elles.

Les acquisitions de filiales sont constatées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est composé de la juste valeur des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur à la date de l'acquisition, auxquels s'ajoutent les frais directement attribuables à l'acquisition. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quel que soit le montant des intérêts minoritaires. L'excédent du coût d'acquisition sur les intérêts du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels enregistrés constitue le Goodwill (note 19.1.19). À l'inverse, si la quote-part des actifs, passifs et passifs éventuels en juste valeur dépasse le coût d'acquisition, cet excédent est immédiatement enregistré en compte de résultat.

Les intérêts des actionnaires non contrôlants sont présentés au bilan dans une catégorie spécifique des autres éléments du résultat global. Le montant de leur quote-part dans le résultat net consolidé est présenté séparément dans le compte de résultat.

Les soldes et transactions intragroupe, incluant les profits et pertes mais aussi les dividendes, sont éliminés en consolidation.

Le Groupe est seulement composé de Vétoquinol SA et de ses filiales. Il ne détient ni des entreprises sous contrôle conjoint, ni des entreprises associées.

Le périmètre des sociétés du Groupe est présenté en page 126 « Sociétés du Groupe ».

### 19.1.3.3. Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, en conformité avec IFRS 1, le Groupe a appliqué la méthode dite de l'acquisition telle que décrite dans IFRS 3. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, le Groupe applique IFRS 3 révisée dont les principales dispositions sont les suivantes : le goodwill correspond à la juste valeur de la contrepartie transférée (incluant la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise) augmentée du montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, moins le montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition.

Dans certains cas, conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée, lorsque la contrepartie versée rémunère une transaction distincte du regroupement d'entreprises, telle que, par exemple, des services futurs, celle-ci est exclue du coût du regroupement d'entreprises.

Les frais d'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, supportés du fait d'un regroupement d'entreprise, sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

À l'intérieur d'un délai d'un an, à compter de la date d'acquisition :

- les changements de juste valeur liés à des faits et circonstances qui existaient à la date d'acquisition entraînent l'ajustement du coût du regroupement ;
- les changements de cette juste valeur explicitement liés à des événements postérieurs à la date d'acquisition sont comptabilisés en résultat ;
- au-delà de cette période, tout ajustement de prix du regroupement d'entreprises est constaté en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

### 19.1.3.4. Conversion en monnaies étrangères

#### 19.1.3.4.1. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie de présentation de la Société.

#### 19.1.3.4.2. Transactions, actifs et passifs

Dans les sociétés du Groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.



Les éléments non monétaires sont convertis en utilisant le taux historique à la date de la transaction lorsqu'ils sont évalués au coût historique, et en utilisant le taux à la date de la détermination de la juste valeur lorsqu'ils sont évalués à la juste valeur.

Les différences de change qui résultent de ces opérations sont inscrites au compte de résultat sauf :

- celles liées à un gain ou à une perte reconnus directement dans les autres éléments du résultat global, qui sont comptabilisées dans les capitaux propres, et
- celles naissant de la conversion d'un investissement net dans une filiale, qui sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et prises en résultat lors de la vente de l'investissement.

#### 19.1.3.4.3. Conversion des états financiers des sociétés du Groupe

Les états financiers des sociétés du Groupe libellés en monnaies fonctionnelles (n'émanant pas d'économies hyperinflationnistes) différentes de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation comme suit :

- les actifs et passifs sont convertis au taux de clôture à la date de chaque bilan ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au cours de change annuel moyen ou au cours de change en vigueur à la date de la transaction pour les transactions significatives ;
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte dans les autres éléments du résultat global.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en autres éléments du résultat global sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession, à l'exception des écarts de conversion constatés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et imputés sur les réserves consolidées dans le cadre de la conversion des comptes du Groupe aux normes IFRS.

#### 19.1.3.5. Reconnaissance du revenu

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe.

Le revenu est constitué par les ventes de biens à des tiers, déduction faite des remises commerciales ou rabais pour quantités consentis aux clients finaux ainsi que des escomptes financiers, et après élimination des ventes intragroupe.

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens est comptabilisé lorsque l'ensemble des conditions suivantes a été satisfait :

- l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ;
- l'entreprise a cessé d'être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- le montant des produits des activités économiques associés à la transaction ira à l'entreprise ;
- les coûts encourus ou à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

#### 19.1.3.6. Information sectorielle – IFRS 8

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion interne communiquée au Comité de direction Groupe, principal décideur opérationnel du Groupe. Les secteurs opérationnels sont suivis individuellement en termes de reporting interne.

Le premier et seul secteur opérationnel du Groupe est le secteur géographique.

Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier, et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le Groupe opère.

L'organisation mondiale du Groupe est partagée en trois zones déterminées selon la localisation des actifs et des opérations du Groupe :

- Europe ;
- Amériques ;
- Asie/Pacifique, reste du monde.

Il existe également deux secteurs marketing que sont les animaux de compagnie et les animaux de rente mais ces derniers ne peuvent pas être considérés comme un secteur opérationnel à présenter distinctement pour les raisons énumérées ci-dessous :

- nature des produits : la plupart des secteurs thérapeutiques sont communs aux animaux de compagnie et aux animaux d'élevage (antibiotiques, antiparasitaires, etc.) ;
- procédés de fabrication : les chaînes de production sont communes aux deux secteurs et il n'y a pas de différenciation significative des sources d'approvisionnement ;
- type ou catégorie de clients : la distinction se fait entre secteur éthique (vétérinaires) et OTC (grand public) ;
- méthodes de distribution : les principaux canaux de distribution dépendent de la législation du pays plus que du secteur marketing. Les forces de ventes peuvent être, dans certains cas, communes aux deux secteurs marketing ;
- nature de l'environnement réglementaire : les organismes autorisant la mise sur le marché sont identiques quelles que soient les espèces.

C'est la raison pour laquelle le Groupe ne communiquera que sur un seul secteur.

Les prix de transfert entre les régions sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions de concurrence normale, comme pour une transaction avec des tiers.

#### 19.1.3.7. Résultat par action

Le calcul du résultat de base par action est effectué en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice ajusté du nombre d'actions propres détenues.

Le résultat net dilué par action prend en compte les équivalents actions ayant un effet potentiellement dilutif et ne prend pas en compte les équivalents actions n'ayant pas d'effet dilutif.

Le résultat net est corrigé des charges d'intérêts nettes d'impôt, relatives aux obligations convertibles.

### 19.1.3.8. Avantages au personnel

#### 19.1.3.8.1. Obligations en matière de retraites et autres avantages au personnel à long terme

Les régimes mis en place pour couvrir ces avantages sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

**Régimes à cotisations définies :** Vétoquinol verse, selon les lois et usages de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés des régimes de retraites et de prévoyance. Il n'existe aucun passif actuariel à ce titre. Les paiements de Vétoquinol sont constatés en charges de la période sur laquelle ils sont liés.

**Régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi :** le passif inscrit au bilan correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite des ajustements au titre des coûts des services passés non comptabilisés. Les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures. Les montants des engagements correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ à la retraite, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêts des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les gains et les pertes actuariels liées aux retraites et avantages post-emploi, découlant d'ajustements liés à des modifications d'hypothèses actuarielles et à l'expérience, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global net d'impôts différés au cours de la période dans laquelle ils surviennent.

#### 19.1.3.8.2. Paiements en actions

Six plans de stocks-options ont été ouverts aux salariés depuis juin 1999. Lors de la mise en place des plans 5 et 6, Vétoquinol SA a décidé que les stocks-options levées seront échangées en contrepartie de ses propres actions.

La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options est comptabilisée en charges. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées sans tenir compte des conditions d'acquisitions des droits qui ne sont pas des conditions de marché.

Les sommes perçues lorsque les options sont levées sont créditées aux postes « capital social » (valeur nominale) et « prime d'émission », nettes des coûts de transaction directement attribuables.

Un plan d'attribution d'actions gratuites existe, voir la note 19.1.12.

### 19.1.3.9. Contrats de location

#### 19.1.3.9.1. Contrats de location simple

Les paiements effectués au titre d'un contrat de location simple sont enregistrés en charge dans le compte de résultat, sur une base linéaire pendant la durée du contrat.

#### 19.1.3.9.2. Contrats de location-financement

Les contrats de location-financement pour lesquels le Groupe est preneur sont comptabilisés à l'actif et au passif du bilan pour des montants égaux au plus faible de la juste valeur du bien loué et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location (au taux d'intérêt implicite du contrat). Les paiements sont ventilés entre charges financières et amortissements de la dette. Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre des contrats de location financement sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif ou sur la durée du bail si celle-ci est inférieure.

### 19.1.3.10. Immobilisations incorporelles

#### 19.1.3.10.1. Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition d'une filiale sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale à la date de l'acquisition. Selon IAS 36, les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation décrits en note 19.1.3.12. Le goodwill est soumis au minimum à un test annuel – et plus fréquemment s'il existe des indicateurs de perte de valeur – et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur ne sont pas réversibles.

#### 19.1.3.10.2. Frais de R&D

Selon IAS 38, les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement interne sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des six critères définis par la norme IAS 38 est satisfait. En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires et au processus de R&D, les critères d'immobilisation ne sont pas réputés remplis avant l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché des médicaments.

En revanche, sont enregistrés à l'actif du bilan, en immobilisations incorporelles, les montants versés en contrepartie de concessions de licences d'exploitation et de commercialisation de molécules, procédés ou d'informations à caractère scientifiques. Ces versements sont effectués généralement au démarrage d'un projet de recherche et au cours de son avancement, jusqu'à l'obtention d'une « Autorisation de Mise sur le Marché ».

Ils sont amortis sur des durées de 5 à 12 ans.



### 19.1.3.10.3. Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur valeur historique et sont systématiquement amorties sur leur durée d'utilité, à l'exception de certaines marques (ex : Equistro®...) qui ont une durée d'utilité indéfinie ; un test d'impairment est pratiqué au minimum annuellement pour valider qu'il n'y a pas de dépréciation à pratiquer.

Les durées d'amortissement sont homogènes au sein du Groupe :

Catégories	Mode	Durée
Concessions et brevets	Linéaire	5 à 10 ans
Programmes informatiques	Linéaire	1 à 5 ans
Marques	Linéaire	7 à 10 ans
Autres	Linéaire	10 ans

### 19.1.3.11. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (initialement pour leur prix d'achat auquel s'ajoutent les frais accessoires et les frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, diminués des amortissements. L'amortissement linéaire est considéré comme l'amortissement économiquement justifié. La méthode de réévaluation à la juste valeur n'a pas été retenue par le Groupe. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'amortissement pratiquées par le Groupe pour les immobilisations corporelles amortissables sont les suivantes :

Catégories	Mode	Durée
Construction	Linéaire	15 à 40 ans
Agencements	Linéaire	10 à 20 ans
Matériel d'exploitation	Linéaire	6 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel de recherche	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	8 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	5 ans

### 19.1.3.12. Dépréciation d'actifs

Conformément aux exigences de la norme IAS 36, le Groupe apprécie s'il existe un quelconque indice qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, le Groupe estime la valeur recouvrable de l'actif. De plus, le Groupe teste annuellement la dépréciation d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou une immobilisation incorporelle qui n'est pas encore prête à être mise en service, en comparant sa valeur comptable à sa valeur recouvrable.

Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants. Les UGT définies pour le Groupe Vétoquinol sont les entités suivantes : USA, Canada, France, UK, Belgique, Suisse, République tchèque, Autriche, Pologne, Irlande, Allemagne, Italie, Inde et Scandinavie.

Pour les actifs non financiers (autres que goodwill) ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire. Les pertes de valeur sont imputées en priorité sur le goodwill. L'excédent non imputé est affecté aux actifs rattachés à l'UGT.

### 19.1.3.13. Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont essentiellement composés de titres de participation non consolidés, qui sont évalués au bilan à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en autres éléments du résultat global. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative ou durable de la valeur de l'actif), une dépréciation irréversible est constatée en résultat. Les variations de juste valeur comptabilisées en autres éléments du résultat global sont reprises en résultat lors de la décomptabilisation/cession des actifs concernés.

### 19.1.3.14. Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont essentiellement composés de dépôts et cautionnements versés, considérés comme des créances, et à ce titre, évalués au coût amorti.

### 19.1.3.15. Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de sa gestion du risque de change et du risque de taux d'intérêt, le Groupe est parfois amené à souscrire des instruments dérivés. L'utilisation de ces instruments est exclusivement réalisée au sein de la trésorerie centralisée au siège du Groupe et a pour objet de couvrir les risques.

En ce qui concerne la couverture du risque de change, ces contrats consistent essentiellement en achat d'options ou de contrat à terme sur la livre sterling, à horizon de moins d'un an. Les instruments de couverture du risque de taux utilisés sont principalement des swaps et des options vanille (« caps »).

Pour les opérations de couverture significatives, le Groupe applique les modalités prévues par la norme IAS 39 en matière de comptabilité de couverture : les instruments financiers dérivés sont comptabilisés au bilan à la juste valeur à la clôture, et en fonction de la qualification de la couverture :

- pour les couvertures de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans un compte de capitaux propres « réserve de couverture de flux de trésorerie », et reprise en résultat au fur et à mesure que le risque couvert se réalise (pour la part efficace de la couverture, la part inefficace étant comptabilisée au compte de résultat) ;
- pour les opérations de couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur du dérivé est comptabilisée en compte de résultat, de même que la variation de la juste valeur de l'élément couvert.

Lorsque la transaction n'est pas significative, ou lorsque les conditions d'application de la comptabilité de couverture ne sont pas réunies, la variation de la juste valeur du dérivé est enregistrée en charge ou en produit de la période.

À chaque clôture, la juste valeur des instruments utilisés est obtenue par référence à la valeur de marché et lorsque celle-ci n'est pas disponible, une évaluation d'expert est obtenue.

La note 19.1.4.1 ci-après donne des explications quantitatives sur l'utilisation de ces instruments.

#### 19.1.3.16. Stocks

Les stocks sont enregistrés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est calculé au coût moyen unitaire pondéré.

Le coût des produits en cours de production et des produits finis détenus en stocks inclut les matières premières, la main-d'œuvre directe et une portion adéquate des charges de production variables et fixes, celles-ci étant affectées sur la base des capacités opérationnelles normales.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cadre normal de l'activité, diminué des coûts d'achèvement et des frais commerciaux, et également aux perspectives de consommation future compte tenu des dates de péremption des produits.

#### 19.1.3.17. Créances clients

Les créances sont initialement comptabilisées à la juste valeur de la trésorerie à recevoir. Compte tenu des pratiques commerciales du Groupe, celle-ci est généralement égale à la valeur nominale de la créance. Les créances sont ensuite comptabilisées déduction faite des provisions pour dépréciation qui sont constituées après une analyse individuelle du risque de non-recouvrement.

Le risque de crédit est faible sur les créances commerciales détenues par le Groupe. Les dépréciations enregistrées concernent essentiellement des clients dont les créances sont échues.

#### 19.1.3.18. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les soldes bancaires, les placements et les équivalents de trésorerie et est comptabilisée à la juste valeur.

Il s'agit de placement à court terme, généralement moins de trois mois, liquide et aisément convertible en un montant connu de liquidités et non soumis à des risques de variation de valeur.

#### 19.1.3.19. Dettes financières

Les dettes financières comprennent essentiellement les emprunts auprès des établissements de crédit, les emprunts obligataires et les concours bancaires courants.

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur de la composante dette d'un emprunt obligataire convertible est déterminée à l'aide d'un taux d'intérêt du marché appliqué à une obligation non convertible équivalente. Ce montant est comptabilisé au passif sur la base de son coût amorti jusqu'à l'extinction de la dette lors de la conversion des obligations ou lorsque celles-ci parviennent à échéance. Le reliquat du produit de l'émission est affecté à l'option de conversion et comptabilisé dans les autres éléments du résultat global - net de l'incidence de l'impôt sur le résultat (si l'option remplit la définition des capitaux propres précisée par IAS 32).

Les emprunts dont le règlement intervient à moins d'un an sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Pour les emprunts correspondant aux retraitements des contrats de locations financières, le capital emprunté correspond à la valeur d'origine des biens acquis en location financement, laquelle figure en immobilisations corporelles.

Les charges d'intérêts sont comptabilisées en charges de l'exercice lorsqu'elles sont encourues.

#### 19.1.3.20. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal. Lors de la comptabilisation initiale du Goodwill aucun impôt différé passif n'est comptabilisé.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable. Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de reversement de ces différences temporelles est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce reversement n'interviendra pas dans un avenir prévisible.

#### 19.1.3.21. Provisions

Les provisions sont constatées lorsque le Groupe est tenu par une obligation actuelle (légale ou implicite) résultant d'événements passés ; il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ; et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour restructuration englobent les pénalités de résiliation de contrats de location et les indemnités de fin de contrat de travail. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées.

Lorsqu'il existe un certain nombre d'obligations similaires, la probabilité qu'une sortie de ressources soit nécessaire au règlement de ces obligations est déterminée en considérant la catégorie d'obligations comme un tout. Bien que la probabilité de sortie pour chacun des éléments soit faible, il peut être probable qu'une certaine sortie de ressources sera nécessaire pour régler cette catégorie d'obligations dans son ensemble. Si tel est le cas, une provision est comptabilisée.

Les provisions font l'objet d'une actualisation si l'impact est jugé comme étant significatif.

#### 19.1.3.22. Actifs non courants destinés à être vendus

Les actifs non courants (ou groupes d'actifs destinés à être cédés) sont classés en actifs (groupes) détenus en vue de la vente et évalués au plus bas de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession si leur valeur comptable serait recouvrée, individuellement ou en groupe, par le biais d'une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue.

#### 19.1.3.23. Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que le Groupe remplira les conditions attachées à la subvention, et que la subvention sera reçue.

Les subventions attachées à des actifs (subventions d'investissement) sont présentées en produit différé au passif, puis rapportées au compte de résultat, sur une base systématique, pendant la durée de vie utile de l'actif.

Les subventions sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique « autres produits d'exploitation », sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts qu'elles sont destinées à compenser.

#### 19.1.3.24. Distribution de dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires du Groupe sont enregistrées en dettes sur la période pendant laquelle elles ont été autorisées par les actionnaires.

### 19.1.4. Gestion du risque financier

#### 19.1.4.1. Gestion du risque de change

Le Groupe centralise le risque lié aux variations des cours des devises étrangères sur la maison mère, Vétoquinol SA, en s'assurant que les filiales de distribution facturent et soient facturées dans leur devise de fonctionnement.

Ainsi, les filiales de distribution sont très peu exposées au risque de change. Au niveau de Vétoquinol SA, une centralisation des flux en devises est effectuée et des instruments financiers de couverture sont mis en place. Ces instruments ont un terme inférieur à un an et il n'existe pas d'instrument significatif en cours à la date de clôture. Pour cette raison, les modalités prévues par la norme IAS 39 en matière de couverture n'ont pas trouvé à s'appliquer au 31 décembre 2011 ni l'année dernière. Dans le cas où Vétoquinol serait amené à constater des gains et pertes liés à ces instruments, ils seraient comptabilisés en résultat financier.

Comme décrit plus haut, le risque de change lié à l'activité des filiales n'implique essentiellement qu'un risque de variation du compte de résultat consolidé.

Sur la base des comptes établis à fin 2011, et uniquement pour les filiales étrangères, une appréciation de l'euro de 10 % par rapport à toutes les autres devises aurait généré une baisse de chiffre d'affaires consolidé de 12,8 M€ (2010 : 12,3 M€) et une baisse du résultat opérationnel consolidé de 1,2 M€ (2010 : 1,2 M€).

À l'inverse, une baisse de l'euro de 10 % par rapport aux autres monnaies aurait généré une hausse de chiffre d'affaires de 15,6 M€ (2010 : 15,0 M€) et une hausse du résultat opérationnel consolidé de 1,5 M€ (2010 : 1,5 M€).

Du fait de ventes en devises étrangères, la Société court un risque de change entre la date de facturation et la date d'encaissement.

En fonction des cours pivots définis lors de la préparation du budget et/ou des cours de facturation, des prévisions d'encaissements et des cours réels constatés ou prévisionnels, la Société effectue une couverture totale ou partielle de ses rentrées en devises, en utilisant des produits bancaires classiques.

Les gains ou pertes de change, ainsi que le résultat des opérations de couverture sont comptabilisés dans le résultat financier. La plupart de ces transactions sont souscrites et soldées dans l'année, sur des périodes très courtes, ce qui explique qu'il n'y a pas de montant enregistré au bilan aux dates de clôture. Les procédures du Groupe n'autorisent pas les transactions spéculatives.

L'analyse de l'exposition du Groupe au risque de change (IFRS 7), basée sur les montants notionnels est la suivante :

En milliers d'euros	Euros	CAD	CHF	USD	GBP	ZPN	Autres monnaies	Total
<b>31 déc. 2011</b>								
Créances clients	27 760	6 707	757	6 208	5 145	2 144	5 560	54 280
<b>Perte de valeur des créances clients</b>	<b>(1 266)</b>	<b>(30)</b>	<b>(37)</b>	<b>(167)</b>	<b>(30)</b>	<b>(191)</b>	<b>(230)</b>	<b>(1 950)</b>
<b>Total clients</b>	<b>26 495</b>	<b>6 676</b>	<b>720</b>	<b>6 041</b>	<b>5 115</b>	<b>1 953</b>	<b>5 330</b>	<b>52 330</b>
Paiements versés d'avance	362			158		16	36	572
Charges constatées d'avance	487	300	7	3	202	168	180	1 347
Créances sur l'État	4 377	394				287	532	5 590
<b>Autres créances d'exploitation</b>	<b>100</b>			<b>166</b>		<b>7</b>	<b>53</b>	<b>327</b>
Créances diverses	599	12	37	35	2	193	39	917
Provisions							(10)	(10)
<b>Total autres débiteurs</b>	<b>5 925</b>	<b>707</b>	<b>44</b>	<b>362</b>	<b>204</b>	<b>670</b>	<b>831</b>	<b>8 744</b>
Fournisseurs et autres créditeurs	17 556	6 876	1 023	7 941	6 361	986	22 584	63 328
<b>Total fournisseurs et autres créditeurs</b>	<b>17 556</b>	<b>6 876</b>	<b>1 023</b>	<b>7 941</b>	<b>6 361</b>	<b>986</b>	<b>22 584</b>	<b>63 328</b>
<b>Exposition bilancielle brute</b>	<b>14 864</b>	<b>507</b>	<b>(259)</b>	<b>(1 538)</b>	<b>(1 043)</b>	<b>1 637</b>	<b>(16 423)</b>	<b>(2 254)</b>
<b>31 déc. 2010</b>								
Créances clients	28 690	6 994	780	6 767	3 988	2 245	3 622	53 086
<b>Perte de valeur des créances clients</b>	<b>(1 193)</b>	<b>(35)</b>	<b>(37)</b>	<b>(165)</b>	<b>(8)</b>	<b>(189)</b>	<b>(118)</b>	<b>(1 746)</b>
<b>Total clients</b>	<b>27 497</b>	<b>6 959</b>	<b>743</b>	<b>6 602</b>	<b>3 980</b>	<b>2 056</b>	<b>3 504</b>	<b>51 340</b>
Paiements versés d'avance	390			460		2	320	1 172
Charges constatées d'avance	828	256	30	8		183	122	1 426
Créances sur l'État	4 597	577	0		459	273	38	5 945
<b>Autres créances d'exploitation</b>	<b>849</b>			<b>153</b>	<b>139</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>1 161</b>
Créances diverses	601	18	26	40	5	210	63	963
Provisions							(10)	(10)
<b>Total autres débiteurs</b>	<b>7 264</b>	<b>850</b>	<b>56</b>	<b>661</b>	<b>603</b>	<b>679</b>	<b>543</b>	<b>10 657</b>
Fournisseurs et autres créditeurs	30 921	6 777	1 930	9 187	5 612	739	8 181	63 348
<b>Total fournisseurs et autres créditeurs</b>	<b>30 921</b>	<b>6 777</b>	<b>1 930</b>	<b>9 187</b>	<b>5 612</b>	<b>739</b>	<b>8 181</b>	<b>63 348</b>
<b>Exposition bilancielle brute</b>	<b>3 840</b>	<b>1 032</b>	<b>(1 132)</b>	<b>(1 923)</b>	<b>(1 030)</b>	<b>1 996</b>	<b>(4 134)</b>	<b>(1 351)</b>

#### 19.1.4.2. Gestion du risque de taux

La politique générale du Groupe en matière de risque d'intérêt est de gérer globalement le risque de taux en utilisant des swaps et des options. En application des dispositions de la norme IAS 39, lorsque les conditions de la comptabilité de couverture sont remplies, le Groupe en applique les modalités. Lorsque celles-ci ne sont pas remplies, ou lorsque les enjeux ne sont pas significatifs, comme cela a été le cas ces dernières années, les dérivés sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur, toute variation de celle-ci étant comptabilisée au compte de résultat, conformément aux dispositions de la norme IAS 39.

L'exposition du Groupe au risque de taux est peu significative et concerne essentiellement deux postes du bilan : les dettes financières et la trésorerie.

Plus de 84 % de la dette financière du Groupe au 31 décembre 2011 (incluant concours bancaires courants et emprunt convertible en actions) portait intérêt à taux fixe (76 % au 31 décembre 2010). Les engagements à taux variable représentaient un total de 5,0 M€ au 31 décembre 2011 (10,9 M€ au 31 décembre 2010). Pour couvrir ces engagements à taux variable et pour optimiser son coût de financement, le Groupe met généralement en place des swaps de taux d'intérêt fixe.

Sur la base des comptes à fin 2011, une hausse de 100 points de base des taux d'intérêts aurait eu pour conséquence une hausse du résultat de 361 K€ (2010 : 290 K€).

#### 19.1.4.3. Gestion du risque de liquidité

La trésorerie du Groupe – hors concours bancaires – s'élève à 57,8 M€ au 31 décembre 2011 (2010 : 55,8 M€), est composée de liquidités et de SICAV monétaires et de fonds communs de placement monétaires assimilés à des équivalents de trésorerie auprès de grandes banques de réseau à hauteur de 26,3 M€ (2010 : 23,2 M€).

Durant l'année 2011, le Groupe a dégagé une capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt de 45,1 M€ vs 45,5 M€ l'année précédente.

Pour financer sa croissance externe, Vétoquinol a signé en janvier 2009 avec deux banques une convention de crédit portant sur un prêt à moyen terme de 25 M€. Cet emprunt a permis de financer en majeure partie l'acquisition indienne.

Cet emprunt est assorti de clauses de covenant financier (ratio d'endettement, ratio de rentabilité) que Vétoquinol s'est engagé à respecter. Au cours des années 2010 et 2011, le Groupe a respecté ses covenants financiers définis de la manière suivante :

R1 = EFN/EBITDA (EBE) doit être inférieur ou égal à 3

R2 = EBITDA (EBE)/Coût de l'EFN doit être inférieur ou égal à 5

R3 = GEARING < 1

L'emprunt souscrit en 2011 pour financer l'acquisition brésilienne n'est assorti d'aucun covenant financier.

Compte tenu de sa situation financière à la date du 31 décembre 2011, le Groupe estime ne pas présenter de risque de liquidité. Au 31 décembre 2011, la trésorerie du Groupe permet largement de faire face aux échéances financières à moins d'un an. L'endettement financier net s'élève à - 25,2 millions d'euros au 31 décembre 2011 par rapport à un endettement financier net de - 7,0 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Le recouvrement des créances clients et des liquidités est assuré localement par chacune des filiales du Groupe. La Direction financière du Groupe, sur la base d'un plan de trésorerie lui-même dérivé du budget annuel, procède à un reporting permanent des mouvements de trésorerie des filiales afin d'affiner les positions nettes du Groupe et de maintenir la capacité du Groupe à faire face à ses engagements financiers.

#### 19.1.4.4. Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Pour le Groupe, ce risque ne peut provenir que des créances commerciales. En effet, en ce qui concerne les placements, le Groupe limite son exposition au risque de crédit en investissant uniquement dans des titres liquides et sécurisés. Étant donné les caractéristiques des SICAV monétaires utilisées, la Direction ne s'attend pas à ce qu'une contrepartie fasse défaut.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le Groupe commercialise ses produits dans environ 115 pays à travers un réseau propre de 140 distributeurs.

Dans certaines zones géographiques, un phénomène de concentration des grossistes et/ou des centrales d'achat pourrait avoir comme conséquence une révision des marges du Groupe suite à la renégociation de ces contrats. Ce risque paraît cependant limité, le Groupe étant suffisamment important et diversifié géographiquement et par produit pour ne pas subir de telles pressions. À titre d'illustration, le grossiste répartiteur le plus important du Groupe représente 6,8 % du chiffre d'affaires consolidé 2011 (2010 : 7,3 %).

Les clients ne satisfaisant pas aux exigences du Groupe en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions que dans le cas où ils règlent d'avance leurs commandes.

Les ventes de biens sont assorties de clause de réserve de propriété, afin qu'en cas d'impayé le Groupe dispose d'une sûreté. S'agissant des créances clients et autres débiteurs, le Groupe ne demande pas de garantie spécifique.

La valeur comptable des actifs financiers du Groupe représente l'exposition maximale au risque de crédit soit 56,8 M€ au 31 décembre 2011 (2010 : 56,6 M€).

#### 19.1.5. Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers, du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le Conseil d'administration aidé par la Direction générale prête attention au nombre et à la diversité des actionnaires, au rendement des capitaux propres et au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires.

Occasionnellement, le Groupe achète ses propres actions sur le marché. Le rythme de ces achats dépend des cours sur le marché. Ces actions sont principalement utilisées dans le cadre des programmes d'attribution d'options et d'actions gratuites. Les décisions d'achat et de vente sont prises au cas par cas par le Président et/ou le Directeur général. Le Groupe n'a pas de plan défini de rachat d'actions. En dehors de ces pratiques occasionnelles, le Groupe dispose d'un contrat de liquidités (cf. note 19.1.28).

Durant l'exercice, le Groupe n'a pas modifié sa politique en matière de gestion du capital. Ni la Société, ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques externes en matière de capital.

#### 19.1.6. Information sur les jugements et estimations

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges ainsi que sur les informations sur les actifs et passifs éventuels. Les estimations réalisées et les hypothèses sous-jacentes retenues sont estimées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances actuelles et des prévisions. En conséquence, les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.



Les estimations et hypothèses, élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- le montant des provisions pour créances clients (dont celles relatives aux réclamations produits) et les provisions pour remises de fin d'année ;
- la durée du cycle de vie des produits ;
- le montant des provisions pour restructuration, des risques fiscaux, environnementaux et litiges ;
- la valorisation des Goodwill, des actifs incorporels acquis ainsi que leur durée de vie estimée ;
- les engagements liés aux retraites ;
- la juste valeur des instruments financiers dérivés.

### 19.1.7. Regroupements d'entreprises effectués au cours de l'exercice

Durant l'exercice 2011, un seul regroupement d'entreprise a eu lieu. Aucun regroupement d'entreprise n'a eu lieu en 2010.

#### 19.1.7.1. Regroupement d'entreprise intervenu en 2011 – Acquisition de Farmagricola au Brésil

##### 19.1.7.1.1. Présentation générale et description de l'opération

Farmagricola SA implantée dans l'État de São Paulo a réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de 18 millions de reals en 2010 (environ 7,7 M€), en progression de plus de 10 %. Elle commercialise des produits à dominante anti-infectieuse et antiparasitaire et réalise son chiffre d'affaires principalement en animaux de rente (bovins).

La Société emploie une centaine de personnes. Le réseau de ventes est composé d'une quarantaine d'agents commerciaux répartis sur les principales régions d'élevage. Elle dispose d'un site de production pour des produits injectables, liquides, semi-liquides et solides.

Cette acquisition permet à Vétoquinol de s'implanter au Brésil et de prendre une position stratégique sur le 2<sup>e</sup> marché mondial de la santé animale, fortement orienté sur les animaux de production. Le marché brésilien a fortement progressé en 2010 ; il enregistre également une forte croissance en animaux de compagnie.

Cette acquisition au cœur de notre stratégie de croissance externe va nous permettre de poursuivre notre diversification géographique. Elle va devenir notre tête de pont pour développer notre activité sur ce marché important et à fort potentiel de croissance. Farmagricola nous offre également de bonnes perspectives de relais de croissance.

Le prix d'acquisition total s'élève à 26,8 millions de real brésiliens, soit environ 11,5 millions d'euros. L'acquisition a été financée par le nouvel emprunt levé en juin 2011.

Compte tenu de la nature de l'opération, des informations complémentaires pourront être obtenues dans le cadre de la finalisation de l'affectation du prix d'acquisition pendant une période de 12 mois à compter de la date d'acquisition et pourront nous conduire à revoir certains éléments de l'allocation du prix d'acquisition de Farmagricola.

En milliers d'euros	2011
Acquisition de Farmagricola en juin 2011	11 517
<b>Valeur totale acquise de Farmagricola</b>	<b>11 517</b>
Valeur des actifs et passifs de Farmagricola	3 108
Écart de conversion	(488)
<b>Goodwill à la date de clôture – 31/12/2011</b>	<b>7921</b>

#### 19.1.7.2. Rapprochement du coût d'acquisition avec le décaissement mentionné dans le TFT

En milliers d'euros	2011	2010
Coût d'acquisition des titres brésiliens	11 790	-
<b>Valeur totale des titres/actifs acquis</b>	<b>11 790</b>	-
Écart de conversion entre taux d'acquisition et taux moyen	(273)	-
<b>Total</b>	<b>11 517</b>	-
<b>Valeur inscrite dans le TFT : variations de trésorerie liées aux regroupements d'entreprises</b>	<b>11 517</b>	-

### 19.1.8. Secteurs opérationnels – IFRS 8

Sur les exercices 2010 à 2011, le chiffre d'affaires est intégralement généré par la vente de produits vétérinaires.

#### 19.1.8.1. Résultat des secteurs opérationnels de l'exercice 2011

En milliers d'euros	Europe	Amériques	Asie/Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
<b>Par implantation des actifs</b>				
Revenus	248 664	92 049	14 639	355 352
Revenus intersectoriels	(56 814)	(14 386)	(14)	(71 215)
<b>Total revenus externes</b>	<b>191 849</b>	<b>77 663</b>	<b>14 625</b>	<b>284 137</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	25 685	5 715	420	31 820
Autres produits et charges opérationnels				
<b>Résultat opérationnel</b>	25 685	5 715	420	31 820
Charges financières – net				230
<b>Résultat avant impôts</b>				<b>32 050</b>
Impôt sur les résultats				(9 349)
<b>RÉSULTAT NET</b>				<b>22 701</b>

Le Groupe Vétoquinol suit également les ventes par localisation ou marché (zone géographique).

En milliers d'euros	Europe	Amériques	Asie/Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
<b>Par zone géographique</b>				
Revenus	225 933	95 038	34 380	355 352
Revenus intersectoriels	(51 348)	(18 959)	(907)	(71 215)
<b>TOTAL REVENUS EXTERNES</b>	<b>174 585</b>	<b>76 078</b>	<b>33 474</b>	<b>284 137</b>

#### 19.1.8.2. Résultat des secteurs opérationnels de l'exercice 2010

En milliers d'euros	Europe	Amériques	Asie/Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
<b>Par implantation des actifs</b>				
Revenus	248 023	83 065	14 940	346 028
Revenus intersectoriels	(50 224)	(13 763)	0	(63 988)
<b>Total revenus externes</b>	<b>197 799</b>	<b>69 301</b>	<b>14 940</b>	<b>282 041</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>27 290</b>	<b>4 375</b>	<b>486</b>	32 151
Autres produits et charges opérationnels	0	0	0	0
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>27 290</b>	<b>4 375</b>	<b>486</b>	32 151
Charges financières – net				(1 824)
<b>Résultat avant impôts</b>				<b>30 326</b>
Impôt sur les résultats				(8 065)
<b>RÉSULTAT NET</b>				<b>22 261</b>

Le Groupe Vétoquinol suit également les ventes par localisation ou marché (zone géographique).

En milliers d'euros	Europe	Amériques	Asie/Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
<b>Par zone géographique</b>				
Revenus	228 001	85 400	32 628	346 028
Revenus intersectoriels	(45 505)	(17 602)	(881)	(63 988)
<b>TOTAL REVENUS EXTERNES</b>	<b>182 496</b>	<b>67 798</b>	<b>31 747</b>	<b>282 041</b>

### 19.1.8.3. Autres éléments sectoriels sans impact sur la trésorerie inclus dans le compte de résultat

En milliers d'euros	Europe	Amériques	Asie/Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
<b>31/12/2011</b>				
Dotations aux amortissements	(8 209)	(2 866)	(1 296)	(12 370)
Dotations et reprises aux provisions	(64)	76	(29)	(18)
Charges liées à l'attribution des stock-options	(44)			(44)
Charges liées à l'attribution des actions gratuites	(269)			(269)
<b>31/12/2010</b>				
Dotations aux amortissements	(8 320)	(2 690)	(1 603)	(12 612)
Dotations et reprises aux provisions	1 100	373	(43)	1 430
Charges liées à l'attribution des stock-options	(43)			(43)
Charges liées à l'attribution des actions gratuites	(180)			(180)

Aucune perte de valeur n'a été enregistrée directement dans les autres éléments du résultat global sur les exercices 2010 et 2011.

### 19.1.8.4. Actifs, passifs et investissements sectoriels

Les actifs et passifs sectoriels présentés ici incluent les impôts différés.

En milliers d'euros	Europe	Amériques	Asie/Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
<b>31/12/2011</b>				
Actifs	200 989	84 038	33 285	318 311
Passifs	59 658	44 521	2 841	107 020
Acquisition d'actifs	7 858	1 357	37	9 252
Acquisition d'actifs liés aux regroupements d'entreprises	0	3 253	0	3 253
<b>31/12/2010</b>				
Actifs	193 352	75 769	40 327	309 449
Passifs	79 797	40 796	4 583	125 176
Acquisition d'actifs	5 848	1 808	376	8 031
Acquisition d'actifs liés aux regroupements d'entreprises	0	0	0	0

### 19.1.9. Dépenses de recherche et développement

Les dépenses de Recherche & Développement enregistrées en charge sur l'exercice 2011 s'élèvent à 20,0 M€, soit 7,0 % du chiffre d'affaires (2010 : 21,1 M€, soit 7,5 % du chiffre d'affaires).



### 19.1.10. Autres achats et charges externes

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
Sous-traitance générale	1 740	1 712
Redevances de crédit-bail et locations	6 413	6 092
Entretien	3 146	3 016
Assurances	1 272	1 175
Études et recherches	1 961	1 673
Personnel extérieur à l'entreprise	1 787	1 942
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	13 225	13 148
Publicité, publications, relations publiques	9 235	9 326
Transports de biens et transports collectifs du personnel	7 041	6 721
Déplacements, missions, réceptions	7 756	7 769
Frais postaux et de télécommunications	1 399	1 529
Redevances pour concessions, brevets, licences, marques...	4 257	4 656
Autres services extérieurs	2 003	1 300
Divers	473	431
<b>TOTAL</b>	<b>61 707</b>	<b>60 491</b>

### 19.1.11. Charges de personnel

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
Rémunérations	58 901	58 468
Charges sociales (*)	20 782	19 300
Indemnités de fin de contrat de travail	478	2 006
Avantages au personnel (note 19.1.30)	429	109
Avantages à long terme au personnel – écarts actuariels comptabilisés au compte de résultat	0	(10)
Charges liées à l'attribution des stock-options	44	43
Charges liées à l'attribution des actions gratuites	269	180
<b>TOTAL AVANTAGES AU PERSONNEL</b>	<b>80 903</b>	<b>80 096</b>

(\*) Le coût de régimes de retraites à cotisations définies est inclus dans le total des charges sociales

### 19.1.12. Paiements en action – actions gratuites et stock-options

Le Conseil d'administration a attribué à certains membres du personnel des options d'achat d'actions à des conditions de prix et de délai d'exercice propres à chaque attribution. Six plans d'option de souscription d'actions ont été ainsi octroyés, deux sont encore ouverts.

	Plan 5	Plan 6
Date d'octroi par le Conseil d'administration	04/06/2007	07/05/2010
Durée d'acquisition des droits	Du 15/09/2009 au 15/10/2009 du 15/09/2010 au 15/10/2010 du 05/06/2011 au 05/12/2011 du 01/10/2012 au 31/12/2012 et du 01/10/2013 au 04/06/2014	Du 01/09/2012 au 01/10/2012 du 01/09/2013 au 01/10/2013 et du 07/05/2014 au 07/11/2014
Nombre d'options attribuées	33 800	23 500
Prix d'exercice	25,33	24,25
Dates d'expiration	initiale 06/12/2011 prorogée au 04/06/2014	08/05/2014
Rapport options/actions	1 option pour 1 action	1 option pour 1 action
Conditions de performance	N/A	N/A
<b>OPTIONS RESTANT À LEVER AU 31/12/2011</b>	<b>21 400</b>	<b>22 000</b>

Le nombre d'options du plan 5 a évolué de la façon suivante :

PLAN 5	2011		2010	
	Prix d'exercice	Nombre d'options	Prix d'exercice	Nombre d'options
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>25,33</b>	<b>29 100</b>	<b>25,33</b>	<b>29 100</b>
Attribuées				
Annulées				
Expirées				
Exercées	25,33	7 700		
<b>AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>25,33</b>	<b>21 400</b>	<b>25,33</b>	<b>29 100</b>

La charge comptable passée dans les comptes consolidés à fin 2011 s'élève à 33 K€ (2010 : 36 K€) pour le plan 5.

Le nombre d'options du plan 6 a évolué de la façon suivante :

PLAN 6	2011		2010	
	Prix d'exercice	Nombre d'options	Prix d'exercice	Nombre d'options
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>24,25</b>	<b>23 500</b>	<b>24,25</b>	<b>23 500</b>
Attribuées				
Annulées	24,25	1 500		
Expirées				
Exercées				
<b>AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>24,25</b>	<b>22 000</b>	<b>24,25</b>	<b>23 500</b>

La charge comptable passée dans les comptes consolidés à fin 2011 s'élève à 10 K€ (2010 : 8 K€) pour le plan 6.

Concernant le plan 2 d'attribution d'actions gratuites (voir note 19.1.28.2), l'impact de l'application d'IFRS 2 s'élève à 269 K€ sur 2011 (2010 : 180K€). La valorisation des actions gratuites se fait généralement sur la base du cours en date d'attribution moins la valeur actualisée des dividendes non perçus pendant la période d'acquisitions des droits (valorisation selon le modèle Black et Scholes).

### 19.1.13. Autres produits et charges d'exploitation

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
Subventions d'exploitation	47	37
Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	28	28
Produits des cessions d'éléments d'actif	48	38
CIR (Crédit d'Impôt Recherche)	3 339	3 281
Autres produits	6 155	1 422
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>9 617</b>	<b>4 806</b>
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	(26)	(46)
Autres charges	(580)	(654)
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>(605)</b>	<b>(699)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 012</b>	<b>4 106</b>

Les autres produits se composent de :

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
Redevances	81	43
Ports refacturés aux clients	361	330
Indemnités	5 904	92
Remboursement sinistre	1	142
Autres	618	816
<b>TOTAL</b>	<b>6 155</b>	<b>1 422</b>

#### 19.1.14. Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
Autres produits opérationnels	0	0
Autres charges opérationnelles	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### 19.1.15. Contrats de location

##### 19.1.15.1. Contrats de location-financement – preneurs

Les contrats de location financement pris par le Groupe Vétoquinol concernent exclusivement des locations de bâtiments.

Une clause d'indexation est présente dans ces contrats, le loyer étant basé sur un indice du coût de la construction.

Les actifs enregistrés en immobilisations corporelles au titre des contrats de location-financement sont détaillés en note 19.1.21, et la dette financière correspondante en note 19.1.29.

##### *Engagements relatifs aux contrats de location-financement non résiliables*

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
Moins d'1 an	43	90
De 1 à 5 ans	72	115
Plus de 5 ans		
Paiements minimaux	115	205
Intérêts – Charges financières futures	(9)	(18)
Valeur actuelle des paiements au titre des contrats de location –financement	105	187
Moins d'1 an	41	86
De 1 à 5 ans	64	101
Plus de 5 ans		
<b>TOTAL MINIMUM DES PAIEMENTS FUTURS</b>	<b>105</b>	<b>187</b>

##### 19.1.15.2. Contrats de location simple - preneurs

Les contrats de location simple pris par Vétoquinol concernent exclusivement des locations de bâtiments, voitures et matériel informatique.

Les clauses d'indexation sont surtout présentes dans les contrats de location d'immeubles (le loyer étant basé sur un indice du coût de la construction).

##### *Engagements relatifs aux contrats de location simple non résiliables*

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
Moins d'1 an	4 812	4 427
De 1 à 5 ans	8 462	6 718
Plus de 5 ans	1 515	272
Paiements minimaux totaux	14 789	11 417
<b>TOTAL DES REVENUS MINIMAUX FUTURS DE SOUS-LOCATION À RECEVOIR</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

##### *Charges relatives aux contrats de location simples enregistrées sur l'exercice*

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
Paiements minimaux comptabilisés	6 413	6 092
Loyers conditionnels comptabilisés	0	0
Revenus des sous-locations comptabilisés	0	0

### 19.1.16. Résultat financier

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
Produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	697	428
Résultat de cession d'équivalents de trésorerie	45	22
<b>PRODUITS DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>742</b>	<b>450</b>
Intérêts sur emprunt obligataire	(83)	(583)
Prime de non-conversion	(208)	(1 412)
Intérêts des autres emprunts et découverts	(771)	(744)
Intérêts sur contrats de location financement	(8)	(12)
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT</b>	<b>(1 070)</b>	<b>(2 751)</b>
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>(328)</b>	<b>(2 301)</b>

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
Gains de change	2 573	2 266
Autres produits	88	1 193
<b>AUTRES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>2 661</b>	<b>3 459</b>
Charges financières sur avantages aux salariés	(115)	(108)
Pertes de change	(1 384)	(1 714)
Autres charges	(605)	(1 160)
<b>AUTRES CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>(2 103)</b>	<b>(2 982)</b>
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>	<b>558</b>	<b>477</b>

### 19.1.17. Impôts sur le résultat

Pour le calcul des impôts différés des sociétés françaises, le taux d'impôt retenu est de 34,43 % pour l'exercice 2011 (2010 : 34,43 %).

La charge d'impôts sur le résultat s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
Charge d'impôts courants	(9 829)	(10 286)
Produits / (charges) d'impôts différés	480	2 220
<b>TOTAL</b>	<b>(9 349)</b>	<b>(8 065)</b>

Le rapprochement entre l'impôt théorique au taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
<b>Résultat de la période - part du Groupe</b>	<b>22 701</b>	<b>22 261</b>
Retraitement du CIR	(3 231)	(3 281)
Retraitement de la CVAE	(859)	(902)
Charges d'impôt	9 349	8 065
<b>Résultat avant impôt, retraité du CIR</b>	<b>27 960</b>	<b>26 144</b>
<b>Impôt théorique à 34,43 %</b>	<b>9 627</b>	<b>9 001</b>
Charges non déductibles et produits non imposables	985	931
Effet de la variation du taux d'impôt		
Imputation des déficits antérieurs	156	(96 )
Différence de taux sur les sociétés étrangères	(1 890)	(2 674)
Autres impôts (selon IAS12)*	1 321	1 433
Effet du taux réduit	(230)	(334)
Crédit d'impôt	(12)	(22)
Divers	(607)	(173)
<b>Impôt effectif</b>	<b>9 349</b>	<b>8 065</b>
<b>Taux d'impôt effectif</b>	<b>33,44 %</b>	<b>30,85 %</b>

\* Impact engendré par le retraitement des impôts du type CVAE

Les mouvements d'impôts différés actifs durant l'exercice sont les suivants :

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
<b>Ouverture</b>	<b>12 193</b>	<b>5 630</b>
Enregistré au compte de résultat	(296)	1 957
Enregistré en autres éléments du résultat global	(2 467)	(4)
Variations de périmètre	2	0
Reclassement*	711	4 380
Différences de conversion	(1 097)	230
<b>Clôture</b>	<b>9 045</b>	<b>12 193</b>

\* dont juste valeur des IDA reconnus lors de l'affectation du prix d'acquisition des actifs achetés en Inde.

Les mouvements d'impôts différés passifs durant l'exercice sont les suivants :

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
<b>Ouverture</b>	<b>2 203</b>	<b>2 062</b>
Enregistré au compte de résultat	(563)	(263)
Enregistré en autres éléments du résultat global	0	300
Reclassement	711	(24)
Différences de conversion	(300)	128
<b>Clôture</b>	<b>2 051</b>	<b>2 203</b>

Conformément à IAS 12 et selon certaines conditions, une entreprise peut compenser ses actifs et passifs d'impôt différés. Cette compensation a été effectuée ci-dessus par l'intermédiaire de la rubrique reclassement.

Les impôts différés nets par nature sont les suivants :

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
Prime de non-conversion des obligations convertibles	0	2 378
Immobilisations incorporelles	3 165	3 454
Approche par composants (net)	(195)	(435)
Autres différences temporaires (net)	1 171	1 980
Marge interne sur stocks	1 996	1 686
Plus-value interne sur cessions d'immobilisations	0	(2)
Retraitement de crédit-bail	(113)	(104)
Avantages au personnel	870	815
Déficits fiscaux reportables	1 092	1 128
Provisions réglementées	(855)	(756)
Autres (net)	(137)	(154)
<b>TOTAL</b>	<b>6 994</b>	<b>9 990</b>
Dont : Impôts différés actifs	9 045	12 193
Impôts différés passifs	(2 051)	(2 203)

## 19.1.18. Résultat par action

### 19.1.18.1. Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (résultat net part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

	31 déc 2011	31 déc 2010
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (milliers d'euros)	22 695	22 255
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	11 783 690	11 292 632
Titres d'autocontrôle à la fin de la période (détention directe)	(67 541)	(55 241)
Titres d'autocontrôle à la fin de la période (contrat de liquidité)	(8 578)	(6 743)
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation retraité sur la période	11 707 571	11 230 648
<b>RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (EN €/ACTION)</b>	<b>1,94</b>	<b>1,98</b>

### 19.1.18.2. Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, affecté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Les actions potentielles dilutives comprennent notamment les stock-options et les obligations convertibles en actions émises par Vétoquinol.

La société Vétoquinol SA a émis durant l'exercice 2003 un emprunt obligataire convertible en actions de 20 000 K€ donnant droit à un coupon de 4 % la première année et de 5 % les années suivantes, et assorti d'une prime de non-conversion de 6 %. Cet instrument financier a un effet dilutif sur le résultat par action. Ainsi, 117 855 obligations ont été créées, pouvant être potentiellement converties en 1 178 550 actions. Par ailleurs, pour obtenir le résultat dilué, le résultat net est corrigé des charges d'intérêts nettes d'impôts relatives aux obligations convertibles.

La société Soparfin SCA a fait part au Groupe Vétoquinol de son intention de ne pas convertir la tranche A de l'emprunt obligataire, de ce fait, le résultat dilué par action n'intègre plus leur effet dilutif sur l'exercice 2009. La tranche B a été convertie le 28 février 2011.

	31 déc 2011	31 déc 2010
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (milliers d'euros)	22 695	22 255
Charges liées aux attributions de stock-options	44	43
Charges liées aux attributions d'actions gratuites	269	180
Intérêts financiers économisés nets d'impôts (taux de l'impôt = 34,43 %) relatifs à l'emprunt obligataire convertible	191	1 309
<b>Bénéfice utilisé pour le calcul du résultat dilué (milliers d'euros)</b>	<b>23 199</b>	<b>23 787</b>
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation sur la période	11 783 690	11 292 632
Titres d'autocontrôle à la fin de la période (détention directe)	(67 541)	(55 241)
Titre d'autocontrôle à la fin de la période (contrat de liquidité)	(8 578)	(6 743)
<b>Nombre d'actions moyen pondéré en circulation retraité sur la période</b>	<b>11 707 571</b>	<b>11 230 648</b>
Effet dilutif :		
Effet dilutif des stock-options	43 400	52 600
Effet dilutif des attributions d'actions gratuites	29 600	30 100
Effet dilutif des obligations convertibles (tranche A)		0
Effet dilutif des obligations convertibles (tranche B)		589 270
<b>Effet dilutif des instruments financiers en circulation</b>	<b>73 000</b>	<b>671 970</b>
<b>Nombre d'actions incluant l'effet dilutif</b>	<b>11 780 571</b>	<b>11 902 618</b>
Résultat net dilué par action (en €/action)	1,97	2,00

### 19.1.19. Goodwill

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>		
Valeur brute	45 055	58 317
Valeur nette à l'ouverture	45 055	58 317
Acquisitions liées aux regroupements d'entreprises	8 409	0
Pertes de valeur enregistrées en résultat	0	0
Affectation du goodwill	0	(18 022)
Différences de change, net	(1 680)	4 760
<b>Au 31 décembre</b>		
Valeur brute	51 783	45 055
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>51 783</b>	<b>45 055</b>

### 19.1.19.1. Tests de pertes de valeur

Conformément aux exigences de la norme IAS 36, un test de dépréciation a été effectué pour toutes les Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT ») comprenant des écarts d'acquisition.

Les UGT définies pour le Groupe Vétoquinol sont les pays : États-Unis, Canada, France, UK, Belgique, Suisse, République tchèque, Autriche, Pologne, Irlande, Allemagne, Italie, Scandinavie, Inde et Brésil.

Le détail des écarts d'acquisition affectés à ces unités génératrices de trésorerie est le suivant :

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
Vétoquinol Biowet Pologne	2 138	2 398
Chassot GmbH/Allemagne	1 705	1 705
Vétoquinol UK	421	409
Vétoquinol Irlande	421	421
Vétoquinol Suisse	927	901
Vétoquinol Autriche	772	772
Vétoquinol République tchèque	932	959
Vétoquinol USA	11 799	11 425
Vétoquinol Belgique	500	500
Vétoquinol Italie	6 465	6 465
Vétoquinol Brésil	7 921	0
Vétoquinol Scandinavie	1 236	1 229
Vétoquinol Asie	36	34
Vétoquinol Inde	9 135	10 503
Vétoquinol SA France	2 051	2 051
Vétoquinol Canada	5 325	5 282
<b>TOTAL</b>	<b>51 783</b>	<b>45 055</b>

La différence de valeur entre les deux années provient de l'acquisition de notre filiale brésilienne et des écarts de conversion pour les écarts d'acquisition en devise étrangère des filiales acquises antérieurement à 2010.

La valeur recouvrable des actifs incorporels testés est la valeur d'utilité, déterminée en utilisant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Selon cette méthode, la valeur recouvrable de l'actif est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue de l'actif et de sa sortie à la fin de la durée d'utilité, déduction faite du Besoin en Fonds de Roulement et de la valeur des autres actifs existant à la date d'établissement du test. Cette valorisation inclut notamment une valeur terminale obtenue en actualisant à l'infini un flux de trésorerie jugé normatif en fin de période de prévision.

Les projections de flux ont été établies sur une période de cinq ans, sur la base des budgets prévisionnels de l'exercice suivant établis par la Direction et en utilisant les hypothèses suivantes :

- taux de croissance du chiffre d'affaires de 0 % à 5 %,
- taux de croissance à l'infini de 1,5 % à 3 % en fonction des pays,
- taux d'actualisation moyen de 8,5 % avant impôt au 31 décembre 2011 (2010 : 8,9 %).

Sur la base de ces tests, aucune perte de valeur n'a été constatée, tant au niveau des écarts d'acquisition que des immobilisations incorporelles et corporelles.

De la même manière, un test d'impairment a été réalisé pour la marque Equistro, actif incorporel ayant une durée de vie illimitée, en retenant un taux de croissance du chiffre d'affaires de 1,5 % à l'infini. Sur la base de ce test d'impairment, aucune perte de valeur n'a été constatée.

Les analyses de sensibilité réalisées en retenant la valeur minimale au lieu de la valeur centrale et en faisant varier le taux d'actualisation de +/- 2 % et le taux de croissance à l'infini de +/- 0,5 % ne mettent pas en évidence d'écarts négatifs.



**19.1.20. Immobilisations incorporelles**

En milliers d'euros	Concessions, licences et brevets	Programmes informatiques	Marques	Autres	Total
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2009</b>					
<b>VALEUR BRUTE COMPTABLE</b>	<b>11 530</b>	<b>12 560</b>	<b>8 929</b>	<b>20 783</b>	<b>53 802</b>
<b>AMORTISSEMENTS CUMULÉS</b>	<b>(7 427)</b>	<b>(9 462)</b>	<b>(84)</b>	<b>(7 092)</b>	<b>(24 066)</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>4 102</b>	<b>3 097</b>	<b>8 845</b>	<b>13 691</b>	<b>29 735</b>
Acquisitions	588	1 026	0	181	1 795
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	0	0	0	0	0
Changement de méthode de consolidation	0	0	0	0	0
Cessions	0	0	0	0	0
Reclassements	711	-690	5 991*	7 823*	13 836
Dotations aux amortissements	(1 242)	(1 079)	0	(3 268)	(5 590)
Sortie de périmètre	0	0	0	0	0
Différences de change, net	85	67	83	1 184	1 419
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2010</b>					
<b>VALEUR BRUTE COMPTABLE</b>	<b>13 040</b>	<b>13 276</b>	<b>15 006</b>	<b>30 450</b>	<b>71 772</b>
<b>AMORTISSEMENTS CUMULÉS</b>	<b>(8 795)</b>	<b>(10 855)</b>	<b>(87)</b>	<b>(10 839)</b>	<b>(30 576)</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>4 245</b>	<b>2 421</b>	<b>14 920</b>	<b>19 611</b>	<b>41 196</b>
Acquisitions	1 738	356	0	147	2 241
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	0	3	0	0	3
Changement de méthode de consolidation	0	0	0	0	0
Cessions	0	0	0	0	0
Reclassements	0	(143)	0	32	(111)
Dotations aux amortissements	(1 340)	(840)	0	(2 912)	(5 092)
Sortie de périmètre	0	0	0	0	0
Différences de change, net	(4)	(44)	(792)	(1 058)	(1 898)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2011</b>					
<b>VALEUR BRUTE COMPTABLE</b>	<b>14 701</b>	<b>13 020</b>	<b>14 207</b>	<b>29 614</b>	<b>71 542</b>
<b>AMORTISSEMENTS CUMULÉS</b>	<b>(10 063)</b>	<b>(11 267)</b>	<b>(79)</b>	<b>(13 794)</b>	<b>(35 203)</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>4 638</b>	<b>1 752</b>	<b>14 128</b>	<b>15 821</b>	<b>36 339</b>

\* Juste valeur des actifs reconnus lors de l'affectation du prix d'acquisition des actifs achetés en Inde.

Les immobilisations incorporelles incluent principalement la marque Equistro pour une valeur de 8 863 K€, qui est une immobilisation à durée de vie indéfinie et à ce titre non amortie.

La colonne « Autres » à fin 2011 est principalement constituée des éléments incorporels suivants :

- liste clients de Vet Solutions (USA) pour un montant de 4 241 K€ (2010 : 4 928 K€),
- liste clients de IGI (USA) pour un montant de 211 K€ (2010 : 695 K€),
- des produits ophtalmiques achetés à Vetcom (Canada) pour un montant de 1 746 K€ (acquisition réalisée sur l'exercice 2008),
- une clause de non-concurrence suite à l'acquisition de la Division Santé Animale de Wockhardt pour un montant de 1 535 K€ au taux de clôture (2010 : 2 435 K€).
- des listes de produits valorisés lors de l'achat d'Ascort Chimici et de la division santé animale de Wockhardt pour la différence.

### 19.1.21. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	Total
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2009</b>						
<b>VALEUR BRUTE COMPTABLE</b>	<b>2 039</b>	<b>56 572</b>	<b>39 046</b>	<b>11 081</b>	<b>1 072</b>	<b>109 809</b>
<b>AMORTISSEMENTS CUMULÉS</b>	<b>(648)</b>	<b>(32 059)</b>	<b>(27 014)</b>	<b>(8 490)</b>		<b>(68 211)</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>1 390</b>	<b>24 513</b>	<b>12 032</b>	<b>2 591</b>	<b>1 072</b>	<b>41 598</b>
Augmentations	299	890	1 980	1 304	1 763	6 236
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	0	0	0	0	0	0
Changement de méthode de consolidation	0	0	0	0	0	0
Cessions	0	(4)	(3)	(21)	(18)	(46)
Dotations aux amortissements	(33)	(3 163)	(2 726)	(1 100)	0	(7 022)
Différences de change, net	37	517	383	128	44	1 109
Sortie de périmètre	0	0	0	0	0	0
Reclassements	0	839	777	528	(2 152)	(7)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2010</b>						
<b>VALEUR BRUTE COMPTABLE</b>	<b>2 374</b>	<b>59 098</b>	<b>41 975</b>	<b>12 914</b>	<b>709</b>	<b>117 071</b>
<b>AMORTISSEMENTS CUMULÉS</b>	<b>(682)</b>	<b>(35 505)</b>	<b>(29 533)</b>	<b>(9 485)</b>		<b>(75 204)</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>1 693</b>	<b>23 593</b>	<b>12 443</b>	<b>3 430</b>	<b>709</b>	<b>41 867</b>
Augmentations	3	772	1 490	927	3 819	7 011
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	71	2 041	833	305	0	3 250
Changement de méthode de consolidation	0	0	0	0	0	0
Cessions	0	0	(11)	(14)	0	(26)
Dotations aux amortissements	(52)	(3 134)	(2 794)	(1 298)	0	(7 278)
Différences de change, net	(38)	(277)	(139)	(117)	(38)	(609)
Sortie de périmètre	0	0	0	(1)	0	(1)
Reclassements	0	634	528	220	(1 533)	(150)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2011</b>						
<b>VALEUR BRUTE COMPTABLE</b>	<b>2 410</b>	<b>62 087</b>	<b>44 264</b>	<b>13 634</b>	<b>2 956</b>	<b>125 351</b>
<b>AMORTISSEMENTS CUMULÉS</b>	<b>(734)</b>	<b>(38 457)</b>	<b>(31 914)</b>	<b>(10 183)</b>	<b>0</b>	<b>(81 287)</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>1 676</b>	<b>23 630</b>	<b>12 350</b>	<b>3 451</b>	<b>2 956</b>	<b>44 064</b>

**19.1.21.1. Contrats de locations financement**

Les immobilisations corporelles incluent les éléments suivants pris en location financement :

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
<b>Terrains</b>		
Valeur brute	101	101
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>101</b>	<b>101</b>
<b>Bâtiments</b>		
Valeur brute	10 027	10 027
Amortissements cumulés	(9 527)	(9 441)
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>500</b>	<b>586</b>
<b>Autres immobilisations corporelles</b>		
Valeur brute		
Amortissements cumulés		
<b>Valeur nette comptable</b>		<b>0</b>
<b>Total</b>		
Valeur brute	10 128	10 128
Amortissements cumulés	(9 527)	(9 441)
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>601</b>	<b>687</b>

Le montant des engagements pour l'acquisition d'immobilisations corporelles est indiqué en note 19.1.37.3.

**19.1.22. Actifs financiers disponibles à la vente**

En milliers d'euros	Total
<b>1<sup>er</sup> janvier 2010</b>	<b>0</b>
Acquisitions	0
Cession	0
Écart de change	0
<b>31 décembre 2010</b>	<b>0</b>
Acquisitions	0
Cession	0
Écart de change	0
<b>31 décembre 2011</b>	<b>0</b>

**19.1.23. Autres actifs financiers**

En milliers d'euros	Prêts	Dépôts & cautionnements	Autres	Total
<b>31 décembre 2009</b>	<b>3</b>	<b>243</b>	<b>185</b>	<b>431</b>
Acquisitions			216	216
Variation de périmètre			0	
Cession			(78)	(78)
Écart de change			12	12
<b>31 décembre 2010</b>	<b>3</b>	<b>243</b>	<b>334</b>	<b>580</b>
Acquisitions			45	45
Variation de périmètre				
Cession			(13)	(13)
Écart de change	(2)		(25)	(27)
<b>31 décembre 2011</b>	<b>1</b>	<b>243</b>	<b>341</b>	<b>585</b>

Tous les éléments classés en autres actifs financiers sont non courants.

## 19.1.24. Instruments financiers dérivés

### 19.1.24.1. Instruments financiers dérivés

Comme indiqué à la note 19.1.3.15, le Groupe utilise parfois des instruments financiers dérivés. Cette utilisation a toujours pour but de réduire l'exposition du Groupe au risque de change ou au risque de taux.

Au 31 décembre 2011, le Groupe dispose d'instruments financiers de couverture contre les variations de change, la juste valeur représente + 78,2 K€ (2010 : + 16,4 K€) pour un notionnel de 5 388 K€ (2010 : 1 502 K€).

Au 31 décembre 2011, il y a deux SWAP de taux en cours, un sur emprunt souscrit durant le mois de janvier 2009 et un autre sur nouvel emprunt souscrit en juin 2011. La juste valeur de ces SWAP de taux est de - 300 K€ (2010 : - 337 K€)

En milliers d'euros	31 déc 2011			31 déc 2010		
	Nominal	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Nominal	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Contrat de change à terme	5 388	135	(57)	1 502	17	(1)
Options de change de gré à gré						
<b>Instruments de change</b>	<b>5 388</b>	<b>135</b>	<b>(57)</b>	<b>1 502</b>	<b>17</b>	<b>(1)</b>
SWAP de taux	25 625		(300)	18 125		(337)
Options de taux d'intérêt						
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>25 625</b>		<b>(300)</b>	<b>18 125</b>		<b>(337)</b>

## 19.1.25. Stocks

### 19.1.25.1. Détail des stocks par nature

En milliers d'euros	31 déc 2011			31 déc 2010		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières & fournitures	14 975	(207)	14 769	15 216	(397)	14 819
Autres approvisionnements				0		0
En cours de production	5 187	(127)	5 060	4 705	(214)	4 491
Produits intermédiaires et finis	25 362	(281)	25 080	20 516	(540)	19 976
Marchandises	8 973	(454)	8 519	10 074	(431)	9 643
<b>TOTAL</b>	<b>54 497</b>	<b>(1 069)</b>	<b>53 428</b>	<b>50 512</b>	<b>(1 582)</b>	<b>48 929</b>

### 19.1.25.2. Variation des dépréciations

En milliers d'euros	31 déc 2009	Dotations	Reprises	Écarts de conversion	31 déc 2010
Matières premières & fournitures	1 023	324	(955)	5	397
En cours de production	338	221	(345)	0	214
Produits intermédiaires et finis	816	371	(711)	64	540
Marchandises	157	337	(71)	8	431
<b>TOTAL</b>	<b>2 333</b>	<b>1 254</b>	<b>(2 082)</b>	<b>77</b>	<b>1 582</b>

En milliers d'euros	31 déc 2010	Dotations	Reprises	Écarts de conversion	31 déc 2011
Matières premières & fournitures	397	293	(468)	(15)	207
En cours de production	214	165	(252)	0	127
Produits intermédiaires et finis	540	243	(495)	(7)	281
Marchandises	431	347	(332)	8	454
<b>TOTAL</b>	<b>1 582</b>	<b>1 048</b>	<b>(1 547)</b>	<b>(15)</b>	<b>1 069</b>

**19.1.26. Clients et autres débiteurs**

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
Créances clients	54 280	53 086
Perte de valeur des créances clients	(1 950)	(1 746)
<b>Créances clients, net</b>	<b>52 330</b>	<b>51 340</b>
Paievements versés d'avances	572	1 172
Créances sur l'État	5 590	5 945
Autres créances d'exploitation	327	1 161
Créances diverses	664	636
Provisions	(10)	(10)
<b>Autres débiteurs</b>	<b>7 143</b>	<b>8 904</b>
<b>Total clients et autres débiteurs</b>	<b>59 473</b>	<b>60 244</b>
Charges constatées d'avance	1 347	1 426
Prêts et cautionnements	253	327
Autres	0	0
<b>TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS</b>	<b>1 601</b>	<b>1 753</b>

L'intégralité des créances clients nettes a une échéance à moins d'un an.

**19.1.27. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
Valeurs mobilières de placement	26 403	23 185
Disponibilités	31 362	32 644
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan</b>	<b>57 765</b>	<b>55 829</b>

Le total de la trésorerie indiqué dans le tableau des flux de trésorerie comprend :

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
Total trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	57 765	55 829
Découverts bancaires (note 19.1.29)	(4 673)	(10 922)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au TFT</b>	<b>53 092</b>	<b>44 907</b>

**19.1.28. Capital social et primes d'émission**

En milliers d'euros	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Total
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>11 292 632</b>	<b>28 232</b>	<b>32 599</b>	<b>60 831</b>
Plan de stock-options – options exercées				
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>11 292 632</b>	<b>28 232</b>	<b>32 599</b>	<b>60 831</b>
Conversion de la tranche B de OC	589 270	1 473	8 527	10 000
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>11 881 902</b>	<b>29 705</b>	<b>41 126</b>	<b>70 831</b>

Au 31 décembre 2011, le capital social d'un montant de 29 704 755 € (2010 : 28 231 580 €) est composé de 11 881 902 actions (2010 : 11 292 632 actions) d'un montant nominal de 2,5 €.

### 19.1.28.1. Actions propres/programme de rachat d'actions/contrat de liquidité

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société réunie le 20 mai 2011 a, aux termes de sa neuvième résolution, autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions de la Société, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 et du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Cette résolution annule et remplace l'autorisation antérieurement consentie sous la neuvième résolution de l'Assemblée générale du 07 mai 2010.

Le nombre d'actions que la Société aura la faculté d'acquérir au cours du programme de rachat d'actions ne devra pas dépasser 10 % des actions composant le capital social, à quelque moment que ce soit.

Le prix d'achat unitaire maximum autorisé est de 41 € et le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser trente-quatre millions d'euros.

Le programme de rachat d'actions a été autorisé pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de l'Assemblée générale ordinaire ayant délivré ladite autorisation, soit jusqu'au 20 novembre 2012.

Les objectifs principaux du programme de rachat sont :

- a) l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF,
- b) l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'AMF,
- c) l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise,
- d) l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

À partir du 19 décembre 2006 et jusqu'au 31 décembre 2007, puis renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de 12 mois, la société Vétoquinol a confié à Oddo Corporate Finance la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 22 mars 2005.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens affectés en 2007 au compte de liquidité étaient de 200 000 €, auxquels sont venus s'ajouter 50 000 € sur 2008. Aucun versement complémentaire n'a eu lieu depuis cette date. Au 31 décembre 2011, la société Vétoquinol détient 8 578 (à fin décembre 2010 : 6 743) de ses propres actions dans le cadre de ce contrat de liquidité, valorisées à fin décembre 2011 en autres immobilisations financières dans les comptes sociaux, pour un montant de 207 K€ (à fin décembre 2010 : 143 K€). Ces actions propres sont annulées en consolidation via les capitaux propres conformément aux règles IFRS.

### 19.1.28.2. Attribution d'actions gratuites

L'Assemblée générale mixte du 12 mai 2009 a, dans sa quinzième résolution, autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois au maximum, à procéder en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, au profit des membres du personnel salarié de la Société et des sociétés liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, ou de certaines catégories d'entre eux ainsi qu'au profit des mandataires sociaux définis par la loi.

Le Conseil d'administration du 7 mai 2010 a décidé à l'unanimité que les attributions d'actions gratuites sont des actions existantes que la société Vétoquinol aura préalablement rachetées en bourse dans le cadre du programme de rachat d'actions décidé par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires en application des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce. Les caractéristiques sont les suivantes :

Les attributions d'actions gratuites seront définitives pour l'ensemble des bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de deux années courant à compter de leur date d'attribution par le Conseil d'administration.

Chaque bénéficiaire sera propriétaire des actions Vétoquinol qui lui seront attribuées le jour de leur inscription à son compte nominatif spécial qui sera ouvert dans les livres de la société Vétoquinol tenus par l'établissement teneur de comptes. Il sera informé de cette inscription dans les trente jours.

Les actions définitivement attribuées ne seront cessibles qu'à l'issue d'une période d'indisponibilité de deux années à compter de leur attribution définitive à chaque bénéficiaire.

Le Conseil d'administration a décidé de soumettre l'attribution définitive des actions gratuites à une condition de présence, au sein de la société Vétoquinol ou de ses filiales.

Le bénéficiaire ne doit pas détenir, au jour de leur attribution, plus de dix pour cent (10 %) du capital social de Vétoquinol ou avoir pour effet de lui permettre de détenir plus de 10 % du capital social de Vétoquinol.

Les actions attribuées ne pourront pas représenter plus de 150 000 actions du capital de la Société au jour de la décision du Conseil d'administration ; étant précisé que le nombre d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux ne pourra pas dépasser 1 % du nombre total d'actions attribuées.

Ainsi 30 100 actions gratuites (plan n°2) ont été attribuées à des salariés et à des mandataires sociaux de Vétoquinol. À fin décembre 2011, sur les 30 100 actions gratuites attribuées, il en restait 29 600.

### 19.1.28.3. Options d'achat d'actions

#### 19.1.28.3.1. Plan n° 5

L'Assemblée générale mixte du 9 octobre 2006 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à une attribution d'options d'achat d'actions de la Société au profit de tout ou partie des mandataires sociaux visés à l'article L. 225-185 alinéa 4 du Code de commerce ou des membres du personnel de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration du 4 juin 2007 a décidé à l'unanimité d'attribuer 33 800 options d'achat d'actions Vétoquinol. Les caractéristiques sont les suivantes :

Le prix d'achat a été fixé à 25,33 €. Ce prix correspond à la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant ce Conseil d'administration sur lequel un abattement de 5 % a été appliqué. Le prix d'achat des actions devra être intégralement versé par le bénéficiaire à la Société au jour de la levée de l'option.

Les options pourront être exercées à l'intérieur d'une période de 4 ans et six mois. Les options offertes pourront être exercées au terme d'une période de deux années courant à compter de la date du Conseil d'administration ayant autorisé le plan, soit le 4 juin 2007, à concurrence des maxima suivants et uniquement pendant les périodes indiquées ci-après :

- 50 % du 15 septembre 2009 au 15 octobre 2009,
- 100 % du 15 septembre 2010 au 15 octobre 2010,
- 100 % du 5 juin 2011 au 5 décembre 2011.

Le Conseil d'Administration du 29 août 2011 a cependant pris la décision de proroger ce plan pour une durée de 30 mois, avec de nouvelles fenêtres d'exercice :

- du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 31 décembre 2012,
- du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 4 juin 2014.

Le plan sera définitivement clos au 4 juin 2014.

Les actions émises porteront jouissance du premier jour de l'exercice au cours duquel elles auront été souscrites, à la condition qu'elles aient été levées au plus tard le 31 décembre de l'année. Elles ne donneront droit qu'au dividende versé au titre de l'exercice au cours duquel l'option a été exercée. Sous cette réserve, elles seront, dès leur création, entièrement assimilées aux actions préexistantes.

Les actions acquises seront inscrites sous la forme nominative au nom du bénéficiaire. Elles seront librement cessibles au terme d'une période d'indisponibilité de quatre années à compter de la date du Conseil d'administration ayant décidé la mise en place du plan, soit le 5 juin 2011.

#### 19.1.28.3.2. Plan n° 6

L'Assemblée générale mixte du 12 mai 2009 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à une attribution d'options d'achat d'actions de la Société au profit de tout ou partie des mandataires sociaux visés à l'article L. 225-185 alinéa 4 du Code de commerce ou des membres du personnel de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration du 7 mai 2010 a décidé à l'unanimité d'attribuer 23 500 options d'achat d'actions Vétoquinol. Les caractéristiques sont les suivantes :

Le prix d'achat a été fixé à 24,25 €. Ce prix correspond à la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant ce Conseil d'administration sur lequel un abattement de 5 % a été appliqué. Le prix d'achat des actions devra être intégralement versé par le bénéficiaire à la Société au jour de la levée de l'option.

Les options pourront être exercées à l'intérieur d'une période de 4 ans et six mois. Les options offertes pourront être exercées au terme d'une période de deux années courant à compter de la date du Conseil d'administration ayant autorisé le plan, soit le 7 mai 2010, à concurrence des maxima suivants et uniquement pendant les périodes indiquées ci-après :

- 50 % du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 1<sup>er</sup> octobre 2012,
- 100 % du 1<sup>er</sup> septembre 2013 au 1<sup>er</sup> octobre 2013,
- 100 % du 7 mai 2014 au 7 novembre 2014.

Les actions émises porteront jouissance du premier jour de l'exercice au cours duquel elles auront été souscrites, à la condition qu'elles aient été levées au plus tard le 31 décembre de l'année. Elles ne donneront droit qu'au dividende versé au titre de l'exercice au cours duquel l'option a été exercée. Sous cette réserve, elles seront, dès leur création, entièrement assimilées aux actions préexistantes.

Les actions acquises seront inscrites sous la forme nominative au nom du bénéficiaire. Elles seront librement cessibles au terme d'une période d'indisponibilité de quatre années à compter de la date du Conseil d'administration ayant décidé la mise en place du plan, soit le 7 mai 2014.

#### 19.1.28.4. Actions propres hors contrat de liquidité

À fin 2011, Vétoquinol détient 67 541 actions propres (2010 : 55 241).

#### 19.1.28.5. Distribution de dividendes

L'assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2011 a décidé une distribution de dividendes rattachée à l'exercice 2010 pour un montant de 3 564 570,00 €, soit 0,30 €/action (2010 : 3 274 863,28 € rattachée à l'exercice 2009, soit 0,29 €/action). Lors de la mise en paiement, Vétoquinol détenait certaines de ses propres actions, de ce fait, le montant du dividende correspondant à ces actions n'a pas été versé et a été affecté au report à nouveau. Le montant des dividendes payé en 2011 s'élève à 3 546 117,30 € (2010 : 3 256 738,86 €).

La politique de distribution de dividendes du Groupe respecte un pay-out d'au moins 15 %.



### 19.1.29. Dettes financières

Le détail des dettes financières courantes et non courantes est le suivant :

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
Emprunt obligataire convertible	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	16 107	13 652
Emprunts liés aux contrats de location financement (note 19.1.15.1)	204	418
<b>Total dettes financières – non courant</b>	<b>16 311</b>	<b>14 070</b>
Emprunt obligataire convertible	0	16 908
Emprunts et dettes financières diverses	10 377	5 659
Emprunts liés aux contrats de location financement (note 19.1.15.1)	209	296
Découverts bancaires	4 673	10 922
<b>Total dettes financières – courant</b>	<b>15 259</b>	<b>33 785</b>
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>31 570</b>	<b>47 855</b>

Les dettes financières par échéances s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
<b>Au 31 décembre 2010</b>				
Emprunt obligataire convertible*	16 908	16 908	0	
Emprunts et dettes financières diverses	19 311	5 659	13 652	
Emprunts liés aux contrats de location financement	714	296	418	
Découverts bancaires	10 922	10 922		
Total dettes financières	47 855	33 785	14 070	0
<b>Au 31 décembre 2011</b>				
Emprunt obligataire convertible	0	0	0	
Emprunts et dettes financières diverses	26 484	10 377	16 107	
Emprunts liés aux contrats de location financement	413	209	204	
Découverts bancaires	4 673	4 673		
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>31 570</b>	<b>15 259</b>	<b>16 311</b>	

\* Emprunt obligataire (tranche B) converti suite à la demande de la holding Soparfin.

#### 19.1.29.1. Caractéristiques de l'emprunt obligataire convertible

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de Vétoquinol SA en date du 27 février 2003 a décidé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 19 999 993,50 €, divisé en 117 855 obligations de 169,70 € chacune, convertibles en actions ordinaires de Vétoquinol SA selon les modalités suivantes :

- Émission en deux tranches, actuellement détenues par Soparfin :
  - tranche A : 58 928 obligations,
  - tranche B : 58 927 obligations.
- Durée de l'emprunt :
  - tranche A : 7 ans,
  - tranche B : 8 ans.
- Intérêts : 4 % l'an la première année, 5 % l'an les années suivantes.
- Prime de non-conversion.

Tout obligataire n'ayant pas opté pour la conversion des OC dans les délais ci-dessus prévus bénéficiera d'une prime de non-conversion de 6 % par an, calculée de telle sorte que les OC produisent un rendement composé annuel égal au coupon annuel (soit 4 % la première année et 5 % les années suivantes) majoré de 6 %, payable à la date du remboursement, dans le respect des dispositions de l'article 1154 du Code civil.

Le prix de remboursement sera de cent soixante-neuf euros et soixante-dix centimes (169,70 €) par OCA augmenté des intérêts dus et de la prime de non-conversion.

Après division du nominal de l'action par 10, approuvée par l'Assemblée générale du 7 juillet 2006, la conversion d'une OCA donne maintenant droit à 10 actions Vétoquinol SA.

Le montant des obligations convertibles exclut un montant de 180 K€ classé en capitaux propres. La juste valeur de la charge financière passée par résultat en 2010 s'élève à 1 412 K€ (2009 : 2 207 K€).

Ainsi, en sus du nominal de 10 M€ et des intérêts de 5 % à payer, Vétoquinol a déboursé une prime de non-conversion de 5,8 M€ le 28 février 2010.

La holding Soparfin a converti la tranche B. La conversion a eu lieu le 28 février 2011.



La ventilation par principales devises et par nature de taux est la suivante :

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
Taux fixe	139	202
Total INR	139	202
Taux fixe	259	
Taux BRL	259	
Taux fixe	105	161
Total CAD	105	161
Taux fixe	202	364
Total PLN	202	364
Taux fixe obligataire	0	16 908
Taux fixe & variable swapé	25 825	18 961
Taux variable	366	337
Total EUR	26 192	36 206
Taux fixe	26 531	36 596
Taux variable	366	337
Total (toutes devises confondues)	26 897	36 933
Découverts bancaires	4 673	10 922
<b>TOTAL</b>	<b>31 570</b>	<b>47 855</b>

### 19.1.29.2. État des sûretés réelles accordées en garantie

En ce qui concerne le crédit-bail immobilier, une promesse d'affectation hypothécaire a été conclue avec le bailleur sur les biens financés.

### 19.1.29.3. Lignes de crédit

Au 31 décembre 2011, le Groupe dispose de lignes de crédit ouvertes pour une contre-valeur de 30 067 K€ (2010 : 31 506 K€) en diverses monnaies auprès des banques. Ces lignes de crédit étaient utilisées à hauteur de 3 821 K€ (2010 : 3 281 K€).

### 19.1.29.4. Risques de liquidité

Compte tenu de la trésorerie disponible à fin décembre 2011, le Groupe n'a pas de risque de liquidité. Les intérêts financiers hors prime de non-conversion, que le Groupe devra payer sur les prochains exercices s'élèveront à 0,5 M€ sur 2012 et 0,3 M€ en 2013. En 2009, suite à la demande de Soparfin de ne pas convertir la tranche A de l'emprunt obligataire, Vétoquinol a été amené à payer le 28 février 2010 une prime de non-conversion de 5,8 M€. La tranche B a été convertie le 28 février 2011, ce qui n'a généré de sortie de trésorerie pour le Groupe.

Les flux de trésorerie contractuels comprennent les notionnels des passifs financiers et les intérêts contractuels non actualisés.

En milliers d'euros	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Ventilation des flux de trésorerie contractuels		
			< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
<b>Au 31 décembre 2010</b>					
Emprunt obligataire convertible*	16 908	0			
Emprunts et dettes financières diverses**	19 122	19 821	6 175	13 834	0
Emprunts liés aux contrats de location financement	714	745	313	432	0
Découverts bancaires	10 922	10 922	10 922	0	0
Dettes fournisseurs	27 177	27 177	27 177		
Dettes sur immobilisations	875	875	875		
Dettes diverses d'exploitation	12 135	12 135	12 135		
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>87 854</b>	<b>71 676</b>	<b>57 598</b>	<b>14 267</b>	<b>0</b>

En milliers d'euros	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Ventilation des flux de trésorerie contractuels		
			< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
<b>Au 31 décembre 2011</b>					
Emprunt obligataire convertible	0	0	0	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	26 484	27 293	10 882	16 411	0
Emprunts liés aux contrats de location financement	413	428	219	209	0
Découverts bancaires	4 673	4 673	4 673	0	0
Dettes fournisseurs	23 684	23 684	23 684	0	0
Dettes sur immobilisations	375	375	375	0	0
Dettes diverses d'exploitation	16 420	16 420	16 420	0	0
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>72 049</b>	<b>72 872</b>	<b>56 253</b>	<b>16 619</b>	<b>0</b>

\* La tranche B des OC a été convertie, de ce fait aucun remboursement du nominal ni paiement de la prime de non-conversion a été versé. Seuls les intérêts (coupons) ont été versés.

\*\* Dont 500 K€ liés au coupon des OC.

### 19.1.30. Provisions pour avantages au personnel

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
Provision pour indemnités de fin de carrière	3 894	3 826
Autres avantages au personnel (CET, médailles du travail, autres dispositifs...)	747	759
<b>TOTAL PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL</b>	<b>4 641</b>	<b>4 585</b>

#### 19.1.30.1. Indemnités de départ en retraite

Des indemnités de départ en retraite sont en place pour les établissements français, polonais, autrichiens, italiens. et indiens. En France, les salariés bénéficient des Indemnités de Fin de Carrière de la convention collective nationale de la fabrication et du commerce des produits à usage pharmaceutiques, parapharmaceutiques et vétérinaires.

- Les mouvements enregistrés au passif sont les suivants :

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
<b>Valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>3 826</b>	<b>3 433</b>
Dépenses reconnues en compte de résultat	385	414
Écarts actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global	(47)	28
Contributions réglées	(54)	(133)
Reclassements	(207)	82
Différences de conversion	(9)	2
Passifs nouveaux dus aux acquisitions de sociétés	0	0
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre</b>	<b>3 894</b>	<b>3 826</b>

- Les montants enregistrés au compte de résultat de l'exercice sont les suivants :

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
Coût des services rendus au cours de l'exercice	271	306
Coût financier	115	108
Coût des services passés		
<b>TOTAL</b>	<b>385</b>	<b>414</b>

- Les principales hypothèses actuarielles utilisées en France sont les suivantes :

	31 déc 2011	31 déc 2010
Taux d'actualisation	4,20 %	4,61 %
Taux de revalorisation des salaires		2,50 %
Taux de charges sociales		45 %
Table de survie		TF-TH 2000-2002
Taux de turnover		En fonction des tranches d'âge

#### 19.1.30.2. Autres avantages au personnel

En France, les salariés bénéficient des médailles du travail telles qu'elles sont définies par le décret n° 2000-1015 du Journal Officiel du 19 octobre 2000 et par un accord d'entreprise ou d'une pratique d'usage. Par ailleurs, il existe également un régime de médailles du travail propre à la société Vétoquinol qui permet à son personnel de percevoir des primes selon son ancienneté.

L'acquisition de la division santé animale de Wockhardt a engendré la comptabilisation d'avantages au personnel qui ont été reconnus durant l'année 2010.

- Les mouvements enregistrés au passif sont les suivants :

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
<b>Valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>759</b>	<b>723</b>
Dépenses reconnues en compte de résultat	44	(305)
Écarts actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global		
Contributions réglées	(20)	(27)
Reclassements	9	
Différences de conversion	(45)	13
Passifs nouveaux dus aux acquisitions de sociétés	0	355
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre</b>	<b>747</b>	<b>759</b>

• **Les montants enregistrés au compte de résultat de l'exercice sont les suivants :**

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
Coût des services rendus au cours de l'exercice	44	(305)
Coût financier		
Coût des services passés		
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>(305)</b>

• **Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour les médailles du travail sont les suivantes :**

	31 déc 2011	31 déc 2010
Taux d'actualisation	4,41 %	
Taux de revalorisation des salaires	0,60 %	
Taux de charges sociales	45 %	
Table de survie	TF-TH 2000-2002	
Taux de turnover	En fonction des tranches d'âge	

### 19.1.30.3. Retraites

- Régime à prestations définies : le Groupe n'a pas de régime de retraite à prestations définies.
- Régime à cotisations définies : les charges relatives aux régimes de retraites à cotisations définies sont indiquées en 19.1.30.1.

### 19.1.31. Autres provisions

En milliers d'euros	Provision pour litiges	Autres provisions	Total
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>849</b>	<b>118</b>	<b>967</b>
Provisions supplémentaires et augmentations	3	22	25
Montants utilisés	(435)	(124)	(558)
Reclassements	0	225	225
Montants non utilisés repris			
Provisions dues aux acquisitions de sociétés			
Différences de change		4	4
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>417</b>	<b>245</b>	<b>662</b>
Provisions supplémentaires et augmentations	99	0	99
Montants utilisés	(270)	(3)	(273)
Reclassements	0	(176)	(176)
Montants non utilisés repris			0
Provisions dues aux acquisitions de sociétés			0
Différences de change		(23)	(23)
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>246</b>	<b>43</b>	<b>289</b>

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
Courant	56	458
Non courant	233	205
<b>TOTAL</b>	<b>289</b>	<b>662</b>

Les provisions pour litiges concernent des provisions pour litiges et contentieux à caractère commercial ou prud'homal.

### 19.1.32. Subventions publiques

Le Groupe Vétoquinol a reçu des avances conditionnées de l'État. Au 31 décembre 2011, le montant des avances reçues d'Oséo s'élève à 951 K€ (2010 : 951 K€).

Par ailleurs, des subventions d'investissement sont reçues par le Groupe Vétoquinol. Elles sont inscrites en produits constatés d'avance et rapportées au résultat chaque année (voir note 19.1.13).

### 19.1.33. Fournisseurs et autres créditeurs

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
Dettes fournisseurs	23 684	27 348
Dettes sur immobilisations	375	875
Dettes fiscales et sociales	22 538	22 769
Dettes diverses d'exploitation	16 420	12 129
Autres dettes diverses	17	0
<b>Total fournisseurs et autres</b>	<b>63 035</b>	<b>63 121</b>
Produits constatés d'avance	293	227
<b>Total autres passifs courants</b>	<b>293</b>	<b>227</b>

L'intégralité des dettes fournisseurs a une échéance à moins d'un an.

### 19.1.34. Actifs et passifs par catégorie comptable – IAS 39

Pour les instruments dérivés, la JV repose sur les valorisations fournies par les contreparties bancaires.

La valeur des passifs financiers non dérivés correspond à la valeur des flux de trésorerie futurs générés par le remboursement du principal et des intérêts, actualisée aux taux d'intérêts du marché à la date de clôture. S'agissant de la composante dette des obligations convertibles, le taux d'intérêt du marché est déterminé par référence à des passifs similaires non assortis d'une option de conversion.

Pour rappel, les instruments financiers non significatifs ne sont pas comptabilisés (ex : couverture de change).

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie est enregistré au coût amorti car les produits et intérêts sont régulièrement constatés en compte de résultat. À titre d'exemple, la différence entre la valorisation au coût amorti et la juste valeur au 31 décembre 2011 s'élève à 135 K€ (2010 : 1 K€).

En milliers d'euros – 2011	Actifs/Passifs évalués à la juste valeur par résultat	Actifs/Passifs évalués au coût amorti	Instruments non financiers*	Total valeur bilan	Juste valeur
Autres titres de participations		0		0	0
Autres actifs non courants (prêts et avances)		584		584	584
Clients et comptes rattachés		61 074		61 074	61 074
Trésorerie et équivalents de trésorerie		57 765		57 765	57 765
Instruments dérivés				0	135
<b>Actifs financiers 2011</b>		<b>119 424</b>		<b>119 424</b>	<b>119 559</b>
Emprunts obligataires		0	0	0	0
Emprunts et dettes financières à CT et LT		31 035	413	31 449	31 093
Instruments dérivés		300		300	357
Dettes fournisseurs		23 561		23 561	23 561
Dettes sur immobilisations		375		375	375
Dettes diverses d'exploitation		16 420		16 420	16 420
<b>Passifs financiers 2011</b>		<b>71 691</b>	<b>413</b>	<b>72 104</b>	<b>71 805</b>

En milliers d'euros – 2010	Actifs/Passifs évalués à la juste valeur par résultat	Actifs/Passifs évalués au coût amorti	Instruments non financiers*	Total valeur bilan	Juste valeur
Autres titres de participations		0		0	0
Autres actifs non courants (prêts et avances)		580		580	580
Clients et comptes rattachés		61 997		61 997	61 997
Trésorerie et équivalents de trésorerie		55 829		55 829	55 830
Instruments dérivés				0	17
<b>Actifs financiers 2010</b>	<b>0</b>	<b>118 407</b>	<b>0</b>	<b>118 407</b>	<b>118 424</b>
Emprunts obligataires		16 908		16 908	17 427
Emprunts et dettes financières à CT et LT		46 952	714	47 666	47 324
Instruments dérivés		337		337	338
Dettes fournisseurs		27 177		27 177	27 177
Dettes sur immobilisations		875		875	875
Dettes diverses d'exploitation		12 129		12 129	12 129
<b>Passifs financiers 2010</b>	<b>0</b>	<b>104 379</b>	<b>714</b>	<b>105 093</b>	<b>105 271</b>

\* Les instruments non financiers ne sont constitués que de nos contrats de location financement.

### 19.1.35. Dividendes par action

Les dividendes versés en 2011 se sont élevés à 3 546 117 € (2010 : 3 256 739 €) ; soit 0,30 €/action.

Le dividende qui sera proposé à la prochaine Assemblée générale du 24 mai 2012 s'élèvera à 0,33 € par action (2010 : 0,30 € par action)

### 19.1.36. Effectifs

Effectifs 2011 par fonction et par zone géographique	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du monde	Total consolidé
Commercial & Marketing	91	134	56	96	184	561
Administration & Gestion	150	38	55	30	33	306
Production	124	26	99	44	49	342
Qualité	77	10	52	29	9	177
Achats & Logistique	74	42	45	31	29	221
R&D	92	14	13	11	7	137
<b>Effectifs 2011 totaux</b>	<b>608</b>	<b>264</b>	<b>320</b>	<b>241</b>	<b>311</b>	<b>1 744</b>
<b>Effectifs 2010 totaux</b>	<b>599</b>	<b>252</b>	<b>333</b>	<b>244</b>	<b>190</b>	<b>1 618</b>

### 19.1.37. Engagements hors bilan

#### 19.1.37.1. Garanties données

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
Avais et cautions	171	31
Hypothèques et nantissements	23 837	23 645
<b>TOTAL</b>	<b>24 011</b>	<b>23 676</b>

Au Canada, les avances (décrites dans la note 19.1.37.2) sont garanties par une hypothèque mobilière au montant de 31 500 milliers de dollars canadiens au 31 décembre 2011, soit 23 837 K€ (2010 : 31 500 milliers de dollars canadiens, soit 23 645 K€ au taux de clôture de l'exercice 2010), sur l'universalité des créances, des stocks et de la propriété intellectuelle de la société Vétoquinol Canada et de la société mère, Vétoquinol SA.

### 19.1.37.2. Garanties reçues

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
Avals et cautions	4 733	4 476
Garanties de passifs	2 063	0
<b>TOTAL</b>	<b>6 797</b>	<b>4 476</b>

La Société Générale s'est portée caution sur des loyers de crédit-bail restant à courir pour 43 K€ à fin 2011 (2010 : 104 K€).

Au Canada, le Groupe a obtenu des avances bancaires autorisées, sur une base consolidée d'un montant maximum de 10 000 milliers de dollars canadiens soit 7 567 K€ au taux de clôture de l'exercice 2011 (2010 : 10 000 milliers de dollars canadiens soit 7 506 K€ au taux de clôture de l'exercice 2010), qui peuvent être utilisées sous forme d'emprunts bancaires portant intérêts au taux préférentiel de l'institution prêteuse majoré de 0,375 %. Sur cette ligne les tirages étaient de 3 801 milliers de dollars canadiens au 31 décembre 2011 soit 2 876 K€ (2010 : 4 177 milliers de dollars canadiens, soit 3 135 K€).

Dans le cadre de l'acquisition de Farmagricola, les anciens actionnaires ont concédé à Vétoquinol une garantie de passif. Cette garantie a une durée de 5 ans à compter de la date d'acquisition, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2016, et ne pourra être appelée que si le montant à appeler au titre de cette garantie est supérieur à 15 milliers de reals brésiliens (6 milliers d'euros au taux de clôture de l'exercice 2011). Le montant de l'indemnisation au titre de cette garantie ne pourra excéder 5 millions de reals brésiliens (2 070 milliers d'euros au taux de clôture de l'exercice 2011).

### 19.1.37.3. Engagements en matière d'investissements en immobilisations

Les investissements contractés à la date de clôture mais non enregistrés dans les comptes sont les suivants :

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	3 684	694
<b>TOTAL</b>	<b>3 684</b>	<b>694</b>

### 19.1.37.4. Engagements en matière de contrats de location simple

Les engagements en matière de contrats de location sont indiqués en note 19.1.15.

### 19.1.38. Actifs et passifs éventuels

Dans le cadre de la défense des intérêts du Groupe, Vétoquinol est partie à un litige commercial (à titre de demanderesse). La cour d'appel en date du 30 juin 2011 a condamné la partie adverse à payer au Groupe Vétoquinol la somme de 5 (cinq) millions d'euros à titre de provision à valoir sur le montant de l'indemnité réclamée par Vétoquinol.

Ce produit à recevoir a été constaté dans les comptes du Groupe au 30 juin 2011 et a été encaissé au cours du second semestre 2011.

Une expertise judiciaire est en cours pour fixer le montant définitif du préjudice subi par Vétoquinol. Aucun actif potentiel futur n'a été enregistré en dehors de ce montant de 5 (cinq) millions d'euros.

### Information relative aux parties liées

#### 19.1.38.1. Rémunération du personnel dirigeant clé

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
Avantages à court terme	1 170	1 470
Avantages postérieurs à l'emploi		0
<b>TOTAL</b>	<b>1 170</b>	<b>1 470</b>

Les dirigeants clés du Groupe Vétoquinol sont :

- Matthieu Frechin, Directeur général à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010 ;
- Étienne Frechin, Président à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010 ;
- Jacques du Puy, Directeur général délégué Groupe (depuis juillet 2011) ;
- Dominique Henryon, Directeur général délégué Groupe (jusqu'au 31 décembre 2010) ;
- Alain Masson, Directeur général délégué et Pharmacien responsable.

#### 19.1.38.2. Transactions avec des parties liées

Néant.

#### 19.1.39. Événements post-clôture

Néant.

#### 19.1.40. Procédures judiciaires et d'arbitrages

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

#### 19.1.41. Situation financière ou commerciale

Pas de changement dans la situation financière ou commerciale du Groupe à la clôture au 31 décembre 2011.

### 19.1.42. Sociétés du Groupe

Sociétés	Siège social	% détention 31 déc 2011	% détention 31 déc 2010
Vétoquinol S.A.	Magny-Vernois – 70204 Lure Cedex – France	100 %	100 %
Vétoquinol N.-A. Inc.	2000 Chemin Georges – Lavaltrie – Québec J5T 3S5 Canada	100 %	100 %
Vétoquinol Prolab Inc.	2000 Chemin Georges – Lavaltrie – Québec J5T 3S5 Canada	100 %	100 %
Vétoquinol Canada Inc.	2000 Chemin Georges – Lavaltrie – Québec J5T 3S5 Canada	100 %	100 %
Vétoquinol USA Inc.	Corporation trust Center – 1209 Orange Street – Wilmington - Delaware 19801 – États-Unis	100 %	100 %
Vétoquinol de Mexico S.A. de C.V	Mariano Escobedo n° 748, 5 Piso Int. – Col. Nueva Anzures – Delegation Miguel Hidalgo – Mexico	100 %	100 %
Farmacicola S.A Importacao e Exportacao	Rodovia Fernao Dias s/n km 56, Terra Preta - Cidade de Mairipora - Estado de São Paulo CEP 07600-000 - Brésil	100 %	
Vétoquinol Do Brasil Participacoes LTDA	Rodovia Fernao Dias s/n km 56, Terra Preta - Cidade de Mairipora - Estado de São Paulo CEP 07600-000 - Brésil	100 %	
Vétoquinol Especialidades Veterinarias S.A.	Carretera de Fuencarral, km 15,700 – Edificio Europa I, Portal 3, piso 2, puerta 5, – 28108 Alcobendas (Madrid) – Espagne	100 %	100 %
Vétoquinol Unipessoal LDA	Rua Consiglieri Pedroso – n° 123 – Edificio H – Queluz de Baixo – 2730-056 Barcarena – Portugal	100 %	100 %
Vétoquinol UK Ltd	Great Slade – Buckingham Industrial Park – Royaume-Uni – Buckingham MK18 1PA – UK	100 %	100 %
Vétoquinol Ireland Ltd	10 Lad Lane – Lower Beggot Street – Dublin 2 – Irlande	100 %	100 %
Vétoquinol NV	Kontichsesteenweg 42 – 263 Aartselaar – Belgique	99 %	99 %
Vétoquinol BV	Postbus 3191 – 5203 DD’S-Hertogenbosch – Pays-bas	100 %	100 %
Vétoquinol International	Magny-Vernois – 70204 LURE Cédex – France	100 %	100 %
Frefin GmbH	Parkstrasse 10 – 88212 Ravensburg – Allemagne	100 %	100 %
Vétoquinol GmbH (ex : Chassot GmbH)	Parkstrasse 10 – 88212 Ravensburg – Allemagne	100 %	100 %
Vétoquinol Biowet Pologne Sp. z.o.o.	UL. Kosynierow Gdynskich 13/14 St. – 66-400 Gorzów WKLP – Pologne	100 %	100 %
Vétoquinol Biowet Ukraine	U I Rogaliewa 18 – Dniepropietrovsk – Ukraine		100 %
Vétoquinol AG	Business Building – Worblentalstrasse 32 – 3063 Ittigen – Suisse	100 %	100 %
Vétoquinol s.r.o	Zamenicka 411 – 28802 Nymburk – République tchèque	100 %	100 %
Vétoquinol Österreich GmbH	Zehetnergasse 24 – A 1140 Wien – Autriche	100 %	100 %
Vétoquinol Italia S.r.l	Via Piana 265 – Capocolle di Bertinoro – Italie	100 %	100 %
Vétoquinol Scandinavia AB	Box 9 – 265 21 Astorp – Suède	100 %	100 %
Frefin Mauritius Ltd.	London Centre – 34 Remy Ollier Street – Port Louis – Republic Of Mauritius	100 %	100 %
Vétoquinol India Animal Health Private Ltd.	801, Sigma, 8th floor – Hiranani Business Park – Technology Street – Powai – Mumbai 400 076 – Inde	100 %	100 %
Frefin Asia Ltd.	Bonham Centre – 79-85 Bonham Strand – Sheung Wan – Hong Kong	100 %	100 %
Vétoquinol Korea Co. Ltd.	909-3, Hwajeong-dong Deokyang-gu - Goyang City Kyunggi-do - Corée du Sud	100 %	100 %



## 19.2. COMPTES SOCIAUX DE VÉTOQUINOL SA

### BILAN ACTIF

Valeurs en milliers d'euros	BRUT 2011	Amortissement 2011	NET 2011	NET 2010
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de R&D				
Concessions, brevets et droits similaires	16 772	11 870	4 901	3 901
Fonds commercial	1 606	1 590	16	173
Autres immobilisations incorporelles				0
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	125		125	538
Terrains et agencements sur terrain	1 570	596	974	1 023
Constructions	37 387	22 169	15 218	16 886
Installations techniques, outillages	28 641	21 930	6 711	7 203
Autres immobilisations corporelles	4 096	3 529	566	490
Immobilisations en cours	757		757	119
Avances et acomptes	1 862		1 862	224
Autres participations	105 161	31	105 130	105 130
Créances rattachées à des participations	9 694		9 694	12 457
Autres titres immobilisés				0
Prêts				2
Autres immobilisations financières	384	18	366	433
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>208 055</b>	<b>61 733</b>	<b>146 322</b>	<b>148 580</b>
Matières premières	7 527	57	7 470	6 652
En cours de production de biens	4 276	122	4 154	3 781
Produits intermédiaires et finis	6 920	165	6 755	5 181
Marchandises	1 419	235	1 184	2 194
Avances et acomptes versés	362		362	390
Clients et comptes rattachés	26 260	273	25 987	26 357
Autres créances	8 587		8 587	7 979
Valeurs mobilières	20 937	19	20 918	13 778
Disponibilités	16 710		16 710	12 339
Charges constatées d'avance	421		421	781
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>93 419</b>	<b>871</b>	<b>92 548</b>	<b>79 430</b>
Charges à répartir				0
Primes de remboursement des obligations				0
Écarts de conversion actif	38		38	156
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>301 511</b>	<b>62 604</b>	<b>238 907</b>	<b>228 166</b>



**BILAN PASSIF**

Valeurs en milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
Capital social ou individuel	29 705	28 232
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	41 126	32 600
Écarts de réévaluation		0
Réserve légale	2 944	2 944
Réserves statutaires ou contractuelles		0
Réserves réglementées		0
Autres réserves	57 500	52 500
Report à nouveau	12 972	3 969
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	20 778	17 549
Subventions d'investissement		0
Provisions réglementées	3 487	4 028
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>168 511</b>	<b>141 821</b>
Produits des émissions de titres participatifs		0
Avances conditionnées	951	951
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>951</b>	<b>951</b>
Provisions pour risques	252	558
Provisions pour charges	1 025	642
<b>PROVISIONS</b>	<b>1 277</b>	<b>1 199</b>
Emprunts obligataires convertibles		10 000
Autres emprunts obligataires		0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	26 636	18 716
Emprunts et dettes financières divers	6 357	18 728
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 256	12 413
Dettes fiscales et sociales	12 485	13 095
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	293	656
Autres dettes	13 119	9 650
Produits constatés d'avance	14	0
<b>DETTES</b>	<b>67 161</b>	<b>83 259</b>
Écarts de conversion passifs	1 006	935
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>238 907</b>	<b>228 166</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT

Valeurs en milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
Vente de marchandises	12 913	9 976
Production vendue : biens	95 334	98 107
Chiffre d'affaires net	108 247	108 083
Production stockée	1 817	532
Subventions d'exploitation	45	37
Reprises sur amortissements et provisions	1 192	2 098
Autres produits	7 458	5 983
Total des produits d'exploitation	118 759	116 734
Achat de marchandises	5 914	6 322
Variation de stocks (marchandises)	1 060	(1 330)
Achat de matières premières et autres approvisionnements	23 764	18 170
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)	(720)	(640)
Autres achats et charges externes	30 825	32 338
Impôts, taxes et assimilés	3 781	3 601
Salaires et traitements	25 930	26 311
Charges sociales	12 942	12 987
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	5 753	5 778
Dotations aux provisions sur actif circulant	717	916
Dotations aux provisions pour risques et charges	103	8
Autres charges	1 865	2 424
Total des charges d'exploitation	111 933	106 885
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>6 827</b>	<b>9 849</b>
Produits financiers de participations	10 000	8 000
Autres intérêts et produits assimilés	927	813
Reprises sur provisions et transferts de charges	118	829
Différences positives de change	1 086	1 616
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	28	10
Total des produits financiers	12 160	11 268
Dotations financières aux amortissements et provisions	37	
Intérêts et charges assimilées	728	1 381
Différences négatives de change	759	673
Total des charges financières	1 524	2 054
<b>Résultat financier</b>	<b>10 636</b>	<b>9 214</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>17 463</b>	<b>19 064</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 021	55
Produits exceptionnels sur opérations en capital	8	4
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 050	1 043
Total des produits exceptionnels	6 079	1 102
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	65	45
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2	6
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	872	855
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>938</b>	<b>906</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>5 141</b>	<b>196</b>
Participation des salariés aux résultats	880	952
Impôts sur les bénéfices	947	758
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>20 778</b>	<b>17 549</b>

**TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE**

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
<b>Résultat net total</b>	<b>20 778</b>	<b>17 549</b>
Élimination des amortissements et provisions	5 326	4 323
Élimination de la variation des impôts différés		
Élimination des plus ou moins values de cession	29	(53)
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>26 133</b>	<b>21 820</b>
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Incidence de la variation du BFR	(12 721)	3 035
<b>Flux net généré par (affecté à) l'activité</b>	<b>13 412</b>	<b>24 855</b>
Total des investissements	(6 778)	(4 162)
Total des cessions	2 924	3 769
Variation nette des placements	(256)	43
<b>Flux net de trésorerie provenant des (affectés aux) investissements</b>	<b>(4 111)</b>	<b>(351)</b>
Dividendes versés	(3 546)	(3 257)
Augmentation (réduction) de capital	10 000	
Émissions d'emprunt (inclus intérêts courus)	15 066	993
Remboursements d'emprunts	(18 007)	(22 199)
Cession (acq.) actions propres	14	
<b>Flux net de trésorerie provenant du (affecté au) financier</b>	<b>3 527</b>	<b>(24 463)</b>
Incidence des variations de cours de devises		
Incidence des changements dans les principes retenus		
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>12 828</b>	<b>41</b>
Trésorerie d'ouverture	19 760	19 719
Trésorerie de clôture	32 589	19 760
<b>Variation de trésorerie (bouclage)</b>	<b>12 828</b>	<b>41</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros et en euros par action		31 déc 2011	31 déc 2010
Résultat comptable	K€	20 778	17 549
Résultat comptable par action	€	1,75	1,55
Variation des capitaux propres	K€	9 458	(461)
Dividende proposé	K€	3 921	3 565
<b>Dividende proposé par action</b>	€	<b>0,33</b>	<b>0,30</b>

En milliers d'euros		31 déc 2011	31 déc 2010
<b>A</b>			
1. Capitaux propres à la clôture de l'exercice n - 1 avant affectations		124 272	122 402
2. Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO		17 549	5 588
<b>A 3. Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice</b>		<b>141 821</b>	<b>127 990</b>
<b>B</b>			
Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice n			
1. Variation du capital			
2. Variation des autres postes			
<b>C (= A3 + B) Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs</b>		<b>141 821</b>	<b>127 990</b>
<b>D</b>			
Variations en cours d'exercice :			
1. Variations du capital		1 474	
2. Variations des primes, réserves, report à nouveau		8 526	
3. Distribution de dividendes sur le résultat de l'exercice		(3 546)	(3 257)
4. Distribution de dividende exceptionnel			
5. Résultat de l'exercice		20 778	17 549
6. Variations des « provisions » relevant des capitaux propres			
7. Contreparties de réévaluations			
8. Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement		(542)	(461)
9. Variations des provisions réglementées par changement de méthode			
10. Autres variations			
<b>E Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice n avant AGO (= C ± D)</b>		<b>168 511</b>	<b>141 821</b>
<b>F VARIATION TOTALE CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE (= E - C)</b>		<b>26 690</b>	<b>13 831</b>
<b>G dont variations dues à des modifications de structure au cours de l'exercice</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>H VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPÉRATIONS DE STRUCTURE (F - G)</b>		<b>26 690</b>	<b>13 831</b>

## RÉSULTAT DE L'EXERCICE

En milliers d'euros		31 déc 2011	31 déc 2010
Total du bilan		238 907	228 166
Total des produits		136 998	129 104
Total des charges		116 220	111 555
Résultat de l'exercice		20 778	17 549

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

### 19.2.1. Faits significatifs

#### 19.2.1.1 Emprunt obligataire

Cet emprunt obligataire d'un montant nominal de 20 millions d'euros divisé en deux tranches égales avait été souscrit en février 2003 par deux investisseurs financiers, avant d'être cédé en totalité à Soparfin au mois d'août 2006. En raison des conditions de marché, Vétoquinol SA avait procédé le 28 février 2010 au remboursement de la tranche A, pour un coût total de 15,8 millions d'euros y compris la prime de non-conversion.

La société Soparfin SCA (holding familial Étienne Frechin), qui détenait 61,2 % du capital de Vétoquinol au 31 décembre 2010, a décidé de convertir les 58 927 obligations d'une valeur nominale de 169,70 € de la tranche B de l'emprunt obligataire.

La conversion d'une OCA donnant droit à 10 actions Vétoquinol, les 58 927 obligations de la tranche B ont permis de créer 589 270 actions nouvelles en date du 28 février 2011.

#### 19.2.1.1 Litige commercial

Dans le cadre de la défense des intérêts du Groupe, Vétoquinol est partie à un litige commercial (à titre de demanderesse). La cour d'appel en date du 30 juin 2011 a condamné la partie adverse à payer au Groupe Vétoquinol la somme de 5 (cinq) millions d'euros à titre de provision à valoir sur le montant de l'indemnité réclamée par Vétoquinol.

Ce produit à recevoir a été constaté dans les comptes de Vétoquinol SA au 31 décembre 2011 en produit exceptionnel suite à son encaissement au cours du second semestre 2011.

Une expertise judiciaire est en cours pour fixer le montant définitif du préjudice subi par Vétoquinol. Aucun actif potentiel futur n'a été enregistré en dehors de ce montant de 5 (cinq) millions d'euros.

#### 19.2.1.1 Acquisition d'une société au Brésil le 1<sup>er</sup> juin 2011

Farmagricola SA, implantée dans l'État de São Paulo, a réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de 18 millions de reais en 2010 (environ 7,7 M€), en progression de plus de 10 %. Elle commercialise des produits à dominante anti-infectieux et antiparasitaire et réalise son chiffre d'affaires principalement en animaux de rente (bovins).

La Société emploie une centaine de personnes. Le réseau de ventes est composé d'une quarantaine d'agents commerciaux répartis sur les principales régions d'élevage. Elle dispose d'un site de production pour des produits injectables, liquides, semi-liquides et solides.

Cette acquisition permet au Groupe Vétoquinol de s'implanter au Brésil et de prendre une position stratégique sur le 2<sup>e</sup> marché mondial de la santé animale, fortement orienté sur les animaux de production. Le marché brésilien a fortement progressé en 2010 ; il enregistre également une forte croissance en animaux de compagnie.

Cette acquisition au cœur de notre stratégie de croissance externe va nous permettre de poursuivre notre diversification géographique. Elle va devenir notre tête de pont pour développer notre activité sur ce marché important et à fort potentiel de croissance. Farmagricola nous offre également de bonnes perspectives de relais de croissance.

Afin de financer cette nouvelle acquisition, Vétoquinol SA a souscrit le 30 juin 2011 un nouvel emprunt de 15 M€ à taux variable d'une durée de trois ans. Cet emprunt a été swapé à taux fixe sur le second semestre 2011.

### 19.2.2. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels préconisées par le P.C.G. 1999.

#### 19.2.2.1 Changement de méthode comptable

Néant.

#### 19.2.2.2 Honoraires des Commissaires aux comptes

Se référer au tableau chapitre 28 dans le présent document de référence.

#### 19.2.2.3 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les éléments corporels sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires ou dégressifs, le mode linéaire étant retenu comme amortissement économique. La durée de vie prévue est :

Catégorie	Durée
Fonds de commerce	10 ans
Brevets et licences	5 à 8 ans
Logiciels informatiques	1 à 5 ans
Constructions – gros œuvre	25 ans
Constructions – toiture/étanchéité/second œuvre	15 ans
Constructions – chauffage/électricité	10 ans
Matériel de bureau et de recherche	5 ans
Matériel d'exploitation	5 à 10 ans
Agencements, installations, mobilier	10 ans

#### 19.2.2.4 Frais de R&D

Les frais de R&D ne sont pas immobilisés, mais pris en charge dans l'exercice où ils sont encourus.

#### 19.2.2.5 Participations et autres titres immobilisés

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

#### 19.2.2.6 Stocks

La valeur brute des matières premières et articles de conditionnement est estimée au Prix Moyen Pondéré. Les produits finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations matières, les charges directes et indirectes de production, et les amortissements des biens de production. Une provision pour dépréciation est dotée sur des articles à faible rotation ou dont la date de péremption est trop proche de la date de réalisation probable.

#### 19.2.2.7 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et ne sont pas représentées par des effets de commerce. Elles sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les créances supérieures à 180 J et inférieures à 360 J, sont provisionnées à 50 % ; au-delà de 360 J, les créances sont provisionnées à 100 %.

#### 19.2.2.8 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risque financier.

Pour les comptes bancaires courants en devises (CHF, GBP, USD, CAD), les écarts constatés sont comptabilisés en pertes ou gains de change.

#### 19.2.2.9 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur valeur d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

#### 19.2.2.10 Instruments financiers

Dans le cadre de sa gestion du risque de change et du risque de taux d'intérêt, la société Vétoquinol SA est parfois amenée à souscrire des contrats à terme de taux ou de devises. L'utilisation de ces instruments a pour objet de couvrir les risques.

En ce qui concerne les instruments de change, ces contrats consistent essentiellement en des engagements de vente à terme sur la livre sterling, à horizon de moins d'un an. En ce qui concerne les taux, il s'agit de contrats d'échanges de taux (« SWAPs »). À chaque clôture, la juste valeur des instruments utilisés est obtenue par référence à la valeur de marché.

Au 31 décembre 2011, il y a des instruments de couverture de change. La juste valeur est de 78,2 k€ (2010 : 16,4 K€)

Au 31 décembre 2011, il y a deux SWAPs de taux en cours. La juste valeur de ces SWAPs de taux est de - 300 k€ (2010 : - 337 K€).

#### 19.2.2.11 Engagements de retraite

La Société n'a pas d'engagement en matière de retraite, mais seulement au titre des indemnités de départ selon la convention collective.

Les départs survenus en cours d'exercice sont inclus dans les charges. L'engagement futur hors bilan figure dans le tableau des engagements. Il est calculé individuellement conformément aux recommandations de l'IASB (International Accounting Standards Board) dans le cadre de la norme IAS19. La méthode de calcul utilisée est la « Projected Unit Credit prorata » avec prorata d'ancienneté au terme.

#### 19.2.2.12 Charges à payer et produits à recevoir

Le passif comprend toutes les dépenses engagées par la Société à la clôture de l'exercice.

#### 19.2.2.13 Consolidation

La Société est intégrée globalement dans les comptes du Groupe Soparfin SCA, situé au 31 rue des Jeûneurs, 75002 Paris.

La Société est elle-même tête de groupe du sous-ensemble de consolidation Vétoquinol, coté en bourse.

### 19.2.3. Immobilisations

Valeurs en milliers d'euros	Valeur brute début 2011	Réévaluations courant 2011	Acquisitions courant 2011
Frais d'établissement, de R&D			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 627		2 232
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>16 627</b>		<b>2 232</b>
Terrains et agencements sur terrain	1 567		3
Constructions sur sol propre	20 984		
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements des constructions	15 715		723
Installations techniques, matériel et outillages industriels	27 741		1 223
Installations générales, agencements, aménagements	281		132
Matériel de transport	82		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 506		95
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	119		649
Avances et acomptes	224		1 860
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>70 219</b>		<b>4 685</b>
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	117 618		0
Créances rattachées à participation			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	435		0
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>118 053</b>		<b>0</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>204 899</b>		<b>6 917</b>

Valeurs en milliers d'euros	Virements courant 2011	Cessions courant 2011	Valeur brute fin 2011
<b>Frais d'établissement, de recherche et de développement</b>			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	356		18 503
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>356</b>		<b>18 503</b>
Terrains et agencements sur terrain			1 570
Constructions sur sol propre			20 984
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements des constructions		35	16 403
Installations techniques, matériel et outillages industriels		323	28 641
Installations générales, agencements, aménagements			412
Matériel de transports			82
Matériel de bureau et informatique, mobilier			3 602
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	11		757
Avances et acomptes	223		1 862
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>233</b>	<b>358</b>	<b>74 313</b>
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations		2 762	114 855
Créances rattachées à participation			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières		52	384
<b>Total des immobilisations financières</b>		<b>2 814</b>	<b>115 239</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>589</b>	<b>3 172</b>	<b>208 055</b>

### 19.2.4. Amortissements

Situation et mouvements de l'exercice en milliers d'euros	Amortissement début 2011	Augmentations	Diminutions	Amortissement fin 2011
<b>Frais d'établissement, de recherche et de développement</b>				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	12 015	1 446		13 461
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>12 015</b>	<b>1 446</b>		<b>13 461</b>
Terrains	544	52		596
Constructions sur sol propre	9 683	1 333		11 017
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions	10 130	1 057	35	11 152
Installations techniques, matériel et outillages	20 537	1 714	321	21 930
Installations générales, agencements, aménagements	208	26		234
Matériel de transports	53	11		64
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 117	114		3 231
Emballages récupérables et divers				
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>44 273</b>	<b>4 307</b>	<b>356</b>	<b>48 224</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>56 288</b>	<b>5 753</b>	<b>356</b>	<b>61 684</b>

### 19.2.5. Crédit-bail

Immobilisations en crédit-bail en milliers d'euros	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice	Dotations aux amortissements cumulés	Valeur nette
Terrains	101			101
Constructions	1 708	85	1 207	501
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
<b>TOTAL</b>	<b>1 809</b>	<b>85</b>	<b>1 207</b>	<b>602</b>

Engagement de crédit-bail en milliers d'euros	Redevances payées de l'exercice	Redevances payées cumulées	Redevances restant à payer jusqu'à 1 an	Redevances restant à payer de 1 à 5 ans	Redevances restant à payer plus de 5 ans	Redevances restant à payer total	Prix d'achat résiduel
Terrains							
Constructions	90	1 618	43	72		115	1
Installations techniques, matériel, outillage							
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours							
<b>TOTAL</b>	<b>90</b>	<b>1 618</b>	<b>43</b>	<b>72</b>	<b>0</b>	<b>115</b>	<b>1</b>

#### Commentaires :

En crédit-bail sur l'exercice 2011 (idem que 2010) :

- 1 bâtiment + terrain (n° 1) sur site de Tarare
- 1 bâtiment + terrain (n° 2) sur site de Tarare



### 19.2.6. Fonds de commerce

Les éléments composant le « fonds de commerce d'IPA » sont amortis sur 10 ans, la valeur brute à fin décembre 2011 s'élève à 1 606 K€ (2010 : 1 606 K€). Ce poste est constitué essentiellement de l'ensemble des marques et brevets exploités sous le nom commercial « IPA », issu du rachat de la société IPA du groupe Chassot en 2002 pour une valeur brute de 1 570 K€. À fin décembre 2011, la valeur nette des fonds de commerce s'élève à 16 K€ (2010 : 171 K€).

### 19.2.7. Entreprises liées et participations

Postes	Montant concernant les entreprises liées en milliers d'euros		Montant en milliers d'euros concernant les entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation	
	31 déc 2011	31 déc 2010	31 déc 2011	31 déc 2010
<b>Immobilisations financières</b>				
Avances et acomptes sur immobilisations				
Participations	105 130	105 130	31	
Créances rattachées à des participations	9 694	12 457		
Prêts				
<b>Créances</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	13 158	13 812		
Autres créances	608	1 047		
Cash Pooling	3 775	4 828		
Capital souscrit appelé non versé				
<b>Passif</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
	0	10 167		
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	6 260	18 728		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 230	1 085		
Autres dettes	97			
<b>Éléments financiers</b>				
Produits de participation	10 000	8 000		
Autres produits financiers	352	426		
Charges financières	99	771		
<b>Éléments exceptionnels</b>				
Produit de cession de titres				

La mise en place d'un cash pooling centralisé dans le Groupe Vétoquinol, a généré une augmentation des comptes courants en créances et en dettes. Ces impacts sont matérialisés sur les lignes « Autres créances » pour un montant de 3,8 M€ (sur 2010 : 5 M€) et « Emprunts et dettes financières divers » du bilan pour un montant de 6,3 M€ (sur 2010 : 19 M€).

### 19.2.8. Parties liées

Il n'existe pas d'opération significative qui ne serait pas conclue à des conditions normales de marché.

### 19.2.9. Liste des filiales et participations

Les données relatives aux sociétés dont les états financiers sont tenus dans une devise différente de l'euro ont été converties au taux de clôture de la période pour les éléments de bilan et au taux moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les éléments présentés dans ce tableau sont en milliers.

Sociétés	Monnaies	Capital en devises	Capitaux propres autres que le capital en devises (milliers)	Capital en milliers d'euros	Capitaux propres autres que le capital en milliers d'euros	Quote-part du capital détenu (en %)
Filiales (plus de 50 %)						
Frefin Asia	HKD	0,1	(4 776)	0	(475)	100
Vétoquinol International*	Euros	75 886	11 873	75 886	11 873	100
Semyung Vétoquinol Corée	WON	520 000	955 371	347	637	100
Vétoquinol North America	CAD	35 650	2 874	26 977	2 175	100

#### Participations (entre 10 et 50 %)

##### Autres participations

Sociétés	Valeur comptable des titres détenus Valeur brute	Valeur comptable des titres détenus Valeur nette	Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
Filiales (plus de 50 %)							
Frefin Asia	31	31			(3)	0	0
Vétoquinol International	75 886	75 886			9 694	0	10 000
Semyung Vétoquinol Corée	1 018	1 018			114	1 818	0
Vétoquinol North America	28 195	28 195	9 694		1 130	0	0

#### Participations (entre 10 et 50 %)

##### Autres participations

\* Concernant Vétoquinol International, nous constatons une augmentation des titres de 29 M€ sur 2009, dont 9 M€ restant à verser

### 19.2.10. Échéances des créances et des dettes

État des créances en milliers d'euros	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations	9 694	3 014	6 681
Prêts <sup>(1) (2)</sup>			
Autres immobilisations financières	384		384
Clients douteux ou litigieux	321	47	273
Autres créances clients	25 939	25 939	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	67	67	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	3 376	3 376	
Taxe sur la valeur ajoutée	624	624	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés <sup>(2)</sup>	4 383	4 383	
Débiteurs divers	498	498	
Charges constatées d'avance	421	421	
<b>TOTAUX</b>	<b>45 707</b>	<b>38 370</b>	<b>7 338</b>

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

État des dettes en milliers d'euros	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles <sup>(1)</sup>				
Autres emprunts convertibles <sup>(1)</sup>				
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à un an maxi	1 011	1 011		
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à + d'un an	25 625	10 000	15 625	
Emprunts et dettes financières divers <sup>(1) (2)</sup>				
Fournisseurs et comptes rattachés	8 256	8 256		
Personnel et comptes rattachés	6 393	6 393		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 632	4 632		
Impôts sur les bénéfices	5	5		
Taxe sur la valeur ajoutée	558	558		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	898	898		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	293	293		
Groupe et associés <sup>(2)</sup>	6 357	6 357		
Autres dettes	13 119	13 119		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	14	14		
<b>TOTAUX</b>	<b>67 161</b>	<b>51 536</b>	<b>15 625</b>	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	15 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	17 500			
(2) Emprunts et dettes dus aux associés				

### 19.2.11. Charges et produits constatés d'avance

Nature des charges en milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
Charges d'exploitation :		
Achats		
Crédit-bail		
Locations immobilières	113	93
Assurances		
Autres charges	308	688
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>421</b>	<b>781</b>
Charges financières :		
Néant		
<b>Total charges financières</b>		
Charges exceptionnelles :		
Néant		
<b>Total charges exceptionnelles</b>		
<b>Total des charges constatées d'avance</b>	<b>421</b>	<b>781</b>

Nature des produits en milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
Produits d'exploitation :		
Néant	14	
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>14</b>	<b>0</b>
Produits financiers :		
Néant		
<b>Total produits financiers</b>		<b>0</b>
Produits exceptionnels :		
Produits sur cessions d'éléments d'actifs		
<b>Total produits exceptionnels</b>		<b>0</b>
<b>Total des produits constatés d'avance</b>	<b>14</b>	<b>0</b>

### 19.2.12. Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir s'élève à 653 K€ (2009 : 218 K€) constitué principalement d'intérêts créditeurs.

### 19.2.13. Écarts de conversion

Postes concernés	Actif Montant brut en milliers d'euros	Actif compensé par une couverture de change	Actif Provision	Actif Montant net	Passif Montant en milliers d'euros
Acomptes sur immobilisations					
Prêts					
Autres créances immobilisées	0		0		0
Créances d'exploitation	24		24		343
Créances diverses					
Dettes financières					
Dettes d'exploitation	13		13		0
Dettes sur immobilisations					
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>		<b>38</b>		<b>1 006</b>

### 19.2.14. Composition du capital social

Comme au 31 décembre 2009, au 31 décembre 2010 le capital social d'un montant de 28 231 580 € est composé de 11 292 632 actions d'un montant nominal de 2,5 €.

Libellé opération	Nombre de titres	Valeur nominale	Capital
<b>Au 31/12/2010</b>	<b>11 292 632</b>	<b>2,5</b>	<b>28 231 580</b>
Levée option	589 270	2,5	1 473 175
<b>Au 31/12/2011</b>	<b>11 881 902</b>	<b>2,5</b>	<b>29 704 755</b>

#### 19.2.14.1 Distribution de dividendes

L'Assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2011 a décidé une distribution de dividendes rattachée à l'exercice 2010 pour un montant de 3 564 570,00 €, soit 0,30 €/action (2010 : 3 274 863,28 € rattachée à l'exercice 2009, soit 0,29 €/action). Lors de la mise en paiement, Vétoquinol détenait

certaines de ses propres actions, de ce fait, le montant du dividende correspondant à ces actions n'a pas été versé et a été affecté au report à nouveau. Le montant des dividendes payé en 2011 s'élève à 3 546 117,30 € (2010 : 3 256 738,86 €).

### 19.2.14.2 Actions propres/programme de rachat d'actions/contrat de liquidité

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société réunie le 20 mai 2011 a, aux termes de sa neuvième résolution, autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions de la Société, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 et du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers. Cette résolution annule et remplace l'autorisation antérieurement consentie sous la neuvième résolution de l'Assemblée générale du 07 mai 2010.

Le nombre d'actions que la Société aura la faculté d'acquérir au cours du programme de rachat d'actions ne devra pas dépasser 10 % des actions composant le capital social, à quelque moment que ce soit.

Le prix d'achat unitaire maximum autorisé est de 41 € et le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser trente-quatre millions d'euros.

Le programme de rachat d'actions a été autorisé pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de l'Assemblée générale ordinaire ayant délivré ladite autorisation, soit jusqu'au 20 novembre 2012.

Les objectifs principaux du programme de rachat sont :

- a) l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF,
- b) l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'AMF,
- c) l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise,
- d) l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

À partir du 19 décembre 2006 et jusqu'au 31 décembre 2007, puis renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de 12 mois, la Société Vétoquinol a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 22 mars 2005 à Oddo Corporate Finance.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens affectés en 2007 au compte de liquidité étaient de 200 000 €, auxquels sont venus s'ajouter 50 000 € sur 2008. Aucun versement complémentaire n'a eu lieu depuis cette date. Au 31 décembre 2011, la Société Vétoquinol détient 8 578 (à fin décembre 2010 : 6 743) de ses propres actions dans le cadre de ce contrat de liquidité, valorisées à fin décembre 2011 en autres Immobilisations financières, pour un montant de 207 K€ (à fin décembre 2010 : 143 K€).

### 19.2.14.3 Attribution d'actions gratuites

L'Assemblée générale mixte du 12 mai 2009 a, dans sa quinzième résolution, autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois au maximum, à procéder en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, au profit des membres du personnel salarié de la Société et des sociétés liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, ou de certaines catégories d'entre eux ainsi qu'au profit des mandataires sociaux définis par la loi.

Le Conseil d'administration du 7 mai 2010 a décidé à l'unanimité que les attributions d'actions gratuites sont des actions existantes que la Société Vétoquinol aura préalablement rachetées en bourse dans le cadre du programme de rachat d'actions décidé par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires en application des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce. Les caractéristiques sont les suivantes :

Les attributions d'actions gratuites seront définitives pour l'ensemble des bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de deux années courant à compter de leur date d'attribution par le Conseil d'administration.

Chaque bénéficiaire sera propriétaire des actions Vétoquinol qui lui seront attribuées le jour de leur inscription à son compte nominatif spécial qui sera ouvert dans les livres de la Société Vétoquinol tenus par l'établissement teneur de comptes. Il sera informé de cette inscription dans les trente jours.

Les actions définitivement attribuées ne seront cessibles qu'à l'issue d'une période d'indisponibilité de deux années à compter de leur attribution définitive à chaque bénéficiaire.

Le Conseil d'administration a décidé de soumettre l'attribution définitive des actions gratuites à une condition de présence, au sein de la Société Vétoquinol ou de ses filiales.

Le bénéficiaire ne doit pas détenir, au jour de leur attribution, plus de dix pour cent (10 %) du capital social de Vétoquinol ou avoir pour effet de lui permettre de détenir plus de 10 % du capital social de Vétoquinol.

Les actions attribuées ne pourront pas représenter plus de 150 000 actions du capital de la Société au jour de la décision du Conseil d'administration ; étant précisé que le nombre d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux ne pourra pas dépasser 1 % du nombre total d'actions attribuées.

Ainsi 30 100 actions gratuites (plan n°2) ont été attribuées à des salariés et à des mandataires sociaux de Vétoquinol. À fin décembre 2011, sur les 30 100 actions gratuites attribuées, il en restait 29 600.

### 19.2.14.4 Options d'achat d'actions

#### 19.2.14.4.1 Plan n° 5

L'Assemblée générale mixte du 9 octobre 2006 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à une attribution d'options d'achat d'actions de la Société au profit de tout ou partie des mandataires sociaux visés à l'article L. 225-185 alinéa 4 du Code de commerce ou des membres du personnel de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration du 4 juin 2007 a décidé à l'unanimité d'attribuer 33 800 options d'achat d'actions Vétoquinol. Les caractéristiques sont les suivantes :

Le prix d'achat a été fixé à 25,33 €. Ce prix correspond à la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant ce Conseil d'administration sur lequel un abattement de 5 % a été appliqué. Le prix d'achat des actions devra être intégralement versé par le bénéficiaire à la Société au jour de la levée de l'option.

Les options pourront être exercées à l'intérieur d'une période de quatre ans et six mois. Les options offertes pourront être exercées au terme d'une période de deux années courant à compter de la date du Conseil d'administration ayant autorisé le plan, soit le 4 juin 2007, à concurrence des maxima suivants et uniquement pendant les périodes indiquées ci-après :

- 50 % du 15 septembre 2009 au 15 octobre 2009,
- 100 % du 15 septembre 2010 au 15 octobre 2010,
- 100 % du 5 juin 2011 au 5 décembre 2011.

Le Conseil d'administration du 29 août 2011 a cependant pris la décision de proroger ce plan pour une durée de 30 mois, avec de nouvelles fenêtres d'exercice :

- du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 31/12/2012
- du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 04/06/2014.

Le plan sera définitivement clos au 4 juin 2014.

Les actions émises porteront jouissance du premier jour de l'exercice au cours duquel elles auront été souscrites, à la condition qu'elles aient été levées au plus tard le 31 décembre de l'année. Elles ne donneront droit qu'au dividende versé au titre de l'exercice au cours duquel l'option a été exercée. Sous cette réserve, elles seront, dès leur création, entièrement assimilées aux actions préexistantes.

Les actions acquises seront inscrites sous la forme nominative au nom du bénéficiaire. Elles seront librement cessibles au terme d'une période d'indisponibilité de quatre années à compter de la date du Conseil d'administration ayant décidé la mise en place du plan, soit le 5 juin 2011.

#### 19.2.14.4.2 Plan n° 6

L'Assemblée générale mixte du 12 mai 2009 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à une attribution d'options d'achat d'actions de la Société au profit de tout ou partie des mandataires sociaux visés à l'article L. 225-185 alinéa 4 du Code de commerce ou des membres du personnel de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration du 7 mai 2010 a décidé à l'unanimité d'attribuer 23 500 options d'achat d'actions Vétoquinol. Les caractéristiques sont les suivantes :

Le prix d'achat a été fixé à 24,25 €. Ce prix correspond à la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant ce Conseil d'administration sur lequel un abattement de 5 % a été appliqué. Le prix d'achat des actions devra être intégralement versé par le bénéficiaire à la Société au jour de la levée de l'option.

Les options pourront être exercées à l'intérieur d'une période de 4 ans et six mois. Les options offertes pourront être exercées au terme d'une période de deux années courant à compter de la date du Conseil d'administration ayant autorisé le plan, soit le 7 mai 2010, à concurrence des maxima suivants et uniquement pendant les périodes indiquées ci-après :

- 50 % du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 1<sup>er</sup> octobre 2012,
- 100 % du 1<sup>er</sup> septembre 2013 au 1<sup>er</sup> octobre 2013,
- 100 % du 7 mai 2014 au 7 novembre 2014.

Les actions émises porteront jouissance du premier jour de l'exercice au cours duquel elles auront été souscrites, à la condition qu'elles aient été levées au plus tard le 31 décembre de l'année. Elles ne donneront droit qu'au dividende versé au titre de l'exercice au cours duquel l'option a été exercée. Sous cette réserve, elles seront, dès leur création, entièrement assimilées aux actions préexistantes.

Les actions acquises seront inscrites sous la forme nominative au nom du bénéficiaire. Elles seront librement cessibles au terme d'une période d'indisponibilité de quatre années à compter de la date du Conseil d'administration ayant décidé la mise en place du plan, soit le 7 mai 2014.

#### 19.2.14.4.3 Tableau récapitulatif des options restant à lever :

Nature des provisions	Plan 5	Plan 6
Date d'ouverture du plan	4 juin 2007	7 mai 2010
Nombre d'options attribuées		23 500
Prix d'exercice	25,33	24,25
Dates d'expiration	4 juin 2014	7 novembre 2014
<b>OPTIONS RESTANT À LEVER</b>		
<b>AU 31/12/2011</b>	<b>21 400</b>	<b>22 000</b>

#### 19.2.14.5 Actions propres

À fin 2011, Vétoquinol détient 67 541 actions propres (2010 : 55 241).

### 19.2.15. Subventions publiques

Aucune avance conditionnée n'a été reçue à Vétoquinol sur l'exercice. Au 31 décembre 2011, le montant des avances reçues d'Oséo s'élève à 951 K€ (2010 : 951K€).

**19.2.16. PROVISIONS**

Nature des provisions en milliers d'euros	Montant au début de 2011	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de 2011
Provisions pour reconstitution des gisements (mines, pétrole)				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix	379	134	35	478
Amortissements dérogatoires	3 649	374	1 015	3 008
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger (avant le 1/01/92)				
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger (après le 1/01/92)				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>Total des provisions réglementées</b>	<b>4 028</b>	<b>509</b>	<b>1 050</b>	<b>3 487</b>
Provisions pour litiges	202	83	70	214
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	156		118	38
Provisions pour pensions et actions gratuites	273	363		636
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	568	20	200	389
<b>Total des provisions pour risques et charges</b>	<b>1 199</b>	<b>466</b>	<b>388</b>	<b>1 277</b>
Provisions pour dépréciation sur immobilisations incorporelles				
Provisions pour dépréciation sur immobilisations corporelles				
Provisions pour dépréciation sur titres mis en équivalence				
Provisions pour dépréciation sur titres de participation	31			31
Provisions pour dépréciation sur autres immobilisations financières		18		18
Provisions pour dépréciation sur stocks et en-cours	857	578	857	578
Provisions pour dépréciation sur comptes clients	200	138	65	273
Autres provisions pour dépréciations		19		19
<b>Total des provisions pour dépréciation</b>	<b>1 088</b>	<b>754</b>	<b>922</b>	<b>920</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>6 316</b>	<b>1 728</b>	<b>2 361</b>	<b>5 683</b>
Dont dotations et reprises d'exploitation		820	1 192	
Dont dotations et reprises financières		37	118	
Dont dotations et reprises exceptionnelles*		872	1 050	
Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture		0	0	



### 19.2.17. Détail des provisions

Libellé	Au 31 déc 2010 en milliers d'euros	Dotations en milliers d'euros	Reprises en milliers d'euros	Au 31 déc 2011 en milliers d'euros
Provisions pour pertes de change	156		118	38
Litiges Prud'hommes	202	83	70	214
<b>Total provisions pour litiges</b>	<b>358</b>	<b>83</b>	<b>188</b>	<b>252</b>
Charges sur CET	89	20		109
Primes de médailles	280			280
Engagement BSA/Actions gratuites	273	363		636
Autres provisions	200		200	0
<b>Total autres provisions</b>	<b>842</b>	<b>383</b>	<b>200</b>	<b>1 025</b>
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>1 199</b>	<b>466</b>	<b>388</b>	<b>1 277</b>

### 19.2.18. Emprunt obligataire

Cet emprunt obligataire d'un montant nominal de 20 millions d'euros divisé en deux tranches égales avait été souscrit en février 2003 par deux investisseurs financiers, avant d'être cédé en totalité à Soparfin au mois d'août 2006. En raison des conditions de marché, Vétoquinol SA avait procédé le 28 février 2010 au remboursement de la tranche A, pour un coût total de 15,8 millions d'euros y compris la prime de non-conversion.

La société Soparfin SCA (holding familial Étienne Frechin), qui détenait 61,2 % du capital de Vétoquinol au 31 décembre 2010, a décidé de convertir les 58 927 obligations d'une valeur nominale de 169,70 € de la tranche B de l'emprunt obligataire.

La conversion d'une OCA donnant droit à 10 actions Vétoquinol, les 58 927 obligations de la tranche B ont permis de créer 589 270 actions nouvelles en date du 28 février 2011.

### 19.2.19. Passif éventuel

Un contrôle fiscal est en cours dans la Société depuis janvier 2011 et n'est pas terminé à la date d'arrêté des comptes. Vétoquinol SA rejette catégoriquement les arguments de l'administration fiscale et entend démontrer et défendre sa position sur les éléments opposés par l'administration.

### 19.2.20. Ventilation du chiffre d'affaires

Détail du chiffre d'affaires en milliers d'euros	France 2011	Export 2011	Total 2011	France 2010	Export 2010	Total 2010
Vente de marchandises	9 055	3 858	12 913	7 522	2 454	9 976
Vente de biens	39 488	55 846	95 334	43 148	54 959	98 107
<b>TOTAL</b>	<b>48 544</b>	<b>59 703</b>	<b>108 247</b>	<b>50 670</b>	<b>57 413</b>	<b>108 083</b>

En France, le chiffre d'affaires est en légère baisse de - 4,2 % mais en hausse de + 4 % à l'export par rapport à l'exercice précédent. Globalement, nous constatons un maintien du chiffre d'affaires.

### 19.2.21. Charges exceptionnelles

Libellé/valeurs en milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
Restructuration réseau distribution		
Mali sur actions propres	57	0
Actions gratuites attribuées		43
Amende	8	2
<b>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</b>	<b>65</b>	<b>45</b>
Valeur nette comptable des actifs cédés	2	6
<b>Charges exceptionnelles sur opérations en capital</b>	<b>2</b>	<b>6</b>
Amortissements dérogatoires	374	448
Provision pour hausse de prix	134	134
Provision/engagement Actions gratuites&Stocks options	363	273
<b>Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions</b>	<b>872</b>	<b>855</b>
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>938</b>	<b>906</b>



### 19.2.22. Produits exceptionnels

Dans le cadre de la défense des intérêts du Groupe, Vétoquinol est partie à un litige commercial (à titre de demanderesse). La cour d'appel en date du 30 juin 2011 a condamné la partie adverse à payer au Groupe Vétoquinol la somme de 5 (cinq) millions d'euros à titre de provision à valoir sur le montant de l'indemnité réclamée par Vétoquinol.

Ce produit à recevoir a été constaté dans les comptes de Vétoquinol SA au 31 décembre 2011 en produit exceptionnel suite à son encaissement au cours du second semestre 2011.

Une expertise judiciaire est en cours pour fixer le montant définitif du préjudice subi par Vétoquinol. Aucun actif potentiel futur n'a été enregistré en dehors de ce montant de 5 (cinq) millions d'euros.

Libellé/valeurs en milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
Boni sur action propres	21	55
Indemnités	5 000	
<b>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</b>	<b>5 021</b>	<b>55</b>
Prix de cession des éléments d'actifs	8	4
<b>Produits exceptionnels sur opérations en capital</b>	<b>8</b>	<b>4</b>
Amortissements dérogatoires	1 015	1 022
Reprise provision pour hausse de prix	35	21
Restructuration réseau distribution		
Rep. Prov. Eng. BSA/Actions gratuites		
<b>Reprises exceptionnelles aux amortissements et provisions</b>	<b>1 050</b>	<b>1 043</b>
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>6 079</b>	<b>1 102</b>

### 19.2.23. Ventilation de l'impôt sur les sociétés

Valeurs en milliers d'euros	2011 Résultat avant impôt	2011 Impôt dû	2011 Résultat net	2010 Résultat avant impôt	2010 Impôt dû	2010 Résultat net
Résultat courant	17 463	2 885	14 578	19 064	4 298	14 766
Résultat exceptionnel à court terme	5 141	1 760	3 381	196	67	129
Résultat exceptionnel à long terme				0	0	0
Participation des salariés	(880)	(301)	(578)	(952)	(326)	(626)
Créances d'impôt		(3 398)	(3 398)	0	(3 281)	3 281
<b>TOTAL</b>	<b>21 724</b>	<b>947</b>	<b>20 778</b>	<b>18 307</b>	<b>758</b>	<b>17 549</b>

Vétoquinol SA est, depuis 2008, intégré fiscalement avec sa filiale Vétoquinol International en tant que tête de Groupe. Vétoquinol SA est seul redevable de l'impôt devant l'administration fiscale, mais Vétoquinol International rembourse la société mère. De ce fait, il n'y a pas de différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire. De même, il n'y a pas de différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale.

Vétoquinol SA est, depuis 2008, intégré fiscalement avec sa filiale Vétoquinol International en tant que tête de Groupe. Vétoquinol SA est seul redevable de l'impôt devant l'administration fiscale, mais Vétoquinol International rembourse la société mère. De ce fait, il n'y a pas de différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire. De même, il n'y a pas de différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale.

### 19.2.24. Variation des impôts différés ou latents

Nature valeurs en milliers d'euros	Début exercice actif	Début exercice passif	Variations actif	Variations passif	Fin d'exercice actif	Fin d'exercice passif
Décalages certains ou éventuels						
<b>1 – Provisions réglementées</b>						
<i>À réintégrer ultérieurement</i>						
- provision pour hausse des prix		131	12	46		165
- provision implantation à l'étranger						
<i>À réintégrer éventuellement</i>						
- provision pour fluctuation des cours						
<i>Libérées sous condition d'emploi</i>						
- provision pour investissement						
<i>Amortissement dérogatoires</i>						
- dot/rep amortissement dérogatoires		1 256	349	129		1 036
<b>2 – Subventions d'investissement</b>						
<b>3 – Charges non déd. temporairement</b>						
<i>À déduire l'année suivante</i>						
- congés payés (ancien régime)	1 016		48		1 064	
- participations des salariés	347		327	347	327	
- autres	481		628	481	628	
<i>À déduire ultérieurement</i>						
- provision pour retraite						
- autres						
<b>4 – Produits non taxables temporairement</b>						
- plus-values nettes à court terme						
- plus-values de fusion						
- plus-values à long terme différées						
<b>5 – Charges déduites</b> (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées						
<b>Total</b>	<b>1 844</b>	<b>1 387</b>	<b>1 364</b>	<b>1 003</b>	<b>2 019</b>	<b>1 201</b>
Éléments à imputer						
Déficits reportables fiscalement						
Amortissements différés						
Moins-values à long terme						
Autres						
<b>Total</b>						
Éléments de taxation éventuelle						
Plus-values sur élts d'actif non am.						
Réserve spéc. des plus-values à LT						
Réserve spéc. des profits de constr.						
Autres						
<b>TOTAL</b>						

### 19.2.25. Engagements financiers

Engagements donnés en milliers d'euros	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Avals						
Cautions – Vétoquinol N.A						
Cautions – Divers	43					43
Garanties – Vétoquinol Pologne						
Autres – Engagement de retraite	2 526					2 526
Autres – Crédit Bail	115					115
Autres – Divers	4 042					4 042
<b>TOTAL</b>	<b>6 726</b>					<b>6 726</b>

Engagements reçus en milliers d'euros	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Avals						
Cautions – SCA Soparfin (emprunts)						
Garanties – SG (crédit-bail)	43					43
Autres – Crédit-bail	175					175
<b>TOTAL</b>	<b>218</b>					<b>218</b>

La ligne « Autres – Divers » comprend l'engagement sur le parc véhicules (1 162 K€), le parc matériel informatique (1 100 K€) et la location immobilière (1 593 K€).

Suite à la mise en place d'un emprunt en janvier 2009, Vétoquinol s'est engagé à respecter des clauses de covenant financier (ratio d'endettement, ratio de rentabilité). Depuis la mise en place de ce crédit, le Groupe Vétoquinol a respecté ses covenants financiers.

- Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des engagements de retraite sont les suivantes :

	31 déc 2011	31 déc 2010
Taux d'actualisation	4,20 %	4,61 %
Taux de revalorisation des salaires	2,5 %	2,5 %
Taux de charges sociales		45 %
Table de survie		TF-TH 2000-2002
<b>Taux de turnover</b>	<b>En fonction des tranches d'âge</b>	

#### 19.2.25.1 Médailles du travail

Les salariés bénéficient des médailles du travail telles qu'elles sont définies par le décret n° 2000-1015 du Journal Officiel du 19 octobre 2000 et par un accord d'entreprise ou d'une pratique d'usage. Par ailleurs, il existe également un régime de médailles du travail propre à la Société Vétoquinol qui permet à son personnel de percevoir des primes selon son ancienneté. Une provision pour charge est constatée sur l'exercice.

### 20.2.26. Effectifs

#### 20.2.26.1 Droit individuel à la formation

Le Droit Individuel à la Formation (DIF), institué par la loi n°2004-391 du 4 mars 2004, relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, a pour objet de permettre à tout salarié, ayant au moins un an d'ancienneté, de se constituer un capital de temps de formation de 20 heures par an sur 6 ans au plus, qu'il pourra utiliser à son initiative mais avec l'accord de son employeur.

Le nombre d'heures de formation DIF acquises durant l'année 2011 s'élève à 8 750 heures (2010 : 10 940 heures) tandis que 3 686 heures (2010 : 3 850 heures) ont été consommées durant l'exercice. Au 31 décembre 2011, il reste 43 250 heures (2010 : 40 901 heures).

#### 20.2.26.2 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction

Le montant global des rémunérations et jetons de présence versés sur l'exercice 2011 s'élève à 1 170 K€ (2010 : 1 470 K€). Aucune avance n'a été consentie.

### 19.2.26. Événements post-clôture

Néant.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

20

20.1. CAPITAL SOCIAL 146

20.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS 148

## 20 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### 20.1. CAPITAL SOCIAL

**20.1.1.** À la date d'enregistrement du présent document de référence, le capital social de la Société est fixé à 29 704 755 €. Il est divisé en 11 881 902 actions d'une valeur nominale de 2,50 € chacune. Les actions composant le capital social de la Société sont entièrement souscrites et intégralement libérées.

#### 20.1.2. Actions non représentatives du capital social

Il n'existe pas d'action non représentative du capital.

#### 20.1.3. Actions détenues par l'émetteur

Au 31 décembre 2011, la Société Vétoquinol détenait 67 541 de ses propres actions, d'une valeur nominale de 2,50€ et représentant une valeur comptable de 1 627 881,30 €.

À la même date, elle détenait par ailleurs, dans le cadre du contrat de liquidité géré par la Société Oddo Corporate Finance, 8 578 actions pour un montant de 206 989,26 €.

#### 20.1.4. Valeurs mobilières convertibles

##### 20.1.4.1. Obligations convertibles

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 27 février 2003 a décidé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 19 999 993,50 €, divisé en 117 855 obligations de 169,70 € chacune, convertibles en actions ordinaires de la Société selon les modalités suivantes :

- émission en deux tranches :
  - tranche A : 59 928 obligations,
  - tranche B : 58 927 obligations.
- durée de l'emprunt : o tranche A : 7 ans, o tranche B : 8 ans,
- intérêts : 4 % l'an la première année, 5 % l'an les années suivantes,
- prime de non-conversion :

Tout obligataire n'ayant pas opté pour la conversion des OCA dans les délais ci-dessus prévus bénéficiera d'une prime de non-conversion de 6 % par an, calculée de telle sorte que les OCA produisent un rendement composé annuel égal au coupon annuel (soit 4 % la première année et 5 % les années suivantes) majoré de 6 %, payable à la date du remboursement, dans le respect des dispositions de l'article 1154 du Code civil. La prime de non-conversion est payable, pour les OCA concernées, lors de chaque remboursement qu'il soit anticipé ou qu'il intervienne à l'échéance convenue.

La Société ne pourra, sauf accord des obligataires ou sauf survenance d'un cas d'exigibilité mis en œuvre par les obligataires, procéder à l'amortissement ou au rachat anticipé des OCA pendant la durée de l'emprunt obligataire.

Le prix de remboursement sera de cent soixante-neuf euros et soixante-dix centimes (169,70 €) par OCA augmenté des intérêts dus et de la prime de non-conversion.

Le 7 août 2006, Soparfin a acquis la totalité des 117 855 OCA émises le 27 février 2003.

Le 4 décembre 2009, la société Soparfin a informé la Société Vétoquinol de sa volonté de ne pas convertir en actions, les 59 928 OCA, correspondant à la tranche A, arrivant à échéance au 27 février 2010. La société Vétoquinol a donc procédé au remboursement de l'emprunt obligataire.

Concernant la seconde tranche, arrivée à échéance le 27 février 2011, la société Soparfin avait, en décembre 2010, informé la société Vétoquinol SA de sa volonté de convertir les 58 927 OC en actions. Il a donc été procédé à une augmentation de capital portant sur 589.270 actions. Il est rappelé qu'après division du nominal de l'action par 10, approuvée par l'Assemblée générale du 7 juillet 2006, la conversion d'une OCA donne droit à 10 actions de la Société.

##### 20.1.4.2. Options d'achat d'actions

L'Assemblée générale extraordinaire en date du 9 octobre 2006 et celle en date du 12 mai 2009, ont autorisé le Conseil d'administration à consentir, au personnel salarié des sociétés françaises et étrangères de la Société, des options de souscription d'actions.

Conformément à ces autorisations, deux plans d'options de souscription d'actions ont été mis en place lors des réunions du Conseil d'administration du 4 juin 2007 et du 7 mai 2010, avec les caractéristiques suivantes :

###### Plan du 4 juin 2007

Le prix d'exercice des options émises est de 25,33 €. L'exercice des options pourra intervenir comme suit :

- 50 % du 15 septembre 2009 au 15 octobre 2009 ;
- 100 % du 15 septembre 2010 au 15 octobre 2010.

Les options peuvent être exercées à tout moment, en totalité ou en partie, du quatrième anniversaire du plan à la date de fin de plan, soit du 5 juin 2011 au 5 décembre 2011. Le Conseil d'administration du 29 août 2011 a cependant pris la décision de proroger ce plan d'une durée de 30 mois, avec de nouvelles fenêtres d'exercice :

- du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 31/12/2012
- du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 04/06/2014.

Le plan sera définitivement clos au 4 juin 2014.

En cas de démission ou de licenciement du bénéficiaire d'options, celui-ci perd tout droit à l'exercice des options non encore levées.

### Plan du 7 mai 2010

Le prix d'exercice des options émises est de 24,25 €. L'exercice des options pourra intervenir comme suit :

- 50 % du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 1<sup>er</sup> octobre 2012,
- 100 % du 1<sup>er</sup> septembre 2013 au 1<sup>er</sup> octobre 2013,
- 100 % du 7 mai 2014 au 7 novembre 2014.

Les options ne pourront plus être exercées au terme de cette période de 4 ans et six mois, soit à compter du 8 novembre 2014. En cas de démission ou de licenciement du bénéficiaire d'options, celui-ci perd tout droit à l'exercice des options non encore levées.

**À la date du présent document de référence, la situation des options de souscription d'actions en cours de validité, est la suivante :**

Dates du plan	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options en cours de validité	Nombre d'actions à attribuer
4 juin 2007	33 800	21 400	21 400
7 mai 2010	23 500	22 000	22 000
<b>TOTAL</b>		<b>43.400</b>	<b>43.400</b>

#### 20.1.4.3. Attribution gratuite d'actions

L'Assemblée générale mixte en date du 12 mai 2009 a autorisé le Conseil d'administration à consentir, au personnel salarié des sociétés françaises et étrangères de la Société, des attributions gratuites d'actions.

Conformément à cette autorisation, un plan d'attribution gratuite d'actions a été mis en place lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 7 mai 2010, avec les caractéristiques suivantes :

Les attributions d'actions gratuites seront définitives pour l'ensemble des bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de deux années courant à compter de leur date d'attribution par le Conseil d'administration, soit le 8 mai 2012.

Les actions définitivement attribuées ne seront cessibles qu'à l'issue d'une période d'indisponibilité de deux années à compter de leur attribution définitive à chaque bénéficiaire, soit le 8 mai 2014.

L'attribution définitive des actions gratuites est soumise à une condition de présence, au sein de la société Vétoquinol ou des sociétés liées au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce, à la date d'attribution définitive des actions. Le bénéficiaire ne devra pas détenir, lors de l'attribution définitive, plus de 10 % du capital social de Vétoquinol.

**À la date du présent document de référence, la situation des attributions en cours de validité, est la suivante :**

Dates du plan	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options attribuées en cours de validité	Nombre d'actions à attribuer
7 mai 2010	30 100	29 600	29 600

#### 20.1.5. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attachée au capl souscrit mais non libéré visant à augmenter le capital

Néant.

#### 20.1.6. Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option

Néant.

#### 20.1.7. Historique du capital social

Date de réalisation de l'opération	Opération	Nombre d'actions émises	Montant nominal de l'augmentation de capital	Montants successifs du capital	Nombre d'actions cumulées	Valeur nominale des actions
07/12/2007	Solde initial				11 290 332	2,50
12/05/2009	Levées d'options	2 300	5 750	<b>28 231 580</b>	<b>11 292 632</b>	<b>2,50</b>
31/12/2010	Pas d'opération durant cet exercice				<b>11 292 632</b>	<b>2,50</b>
27/02/2011	Conversion obligations	589 270	1 473 175	29 704 755	11 881 902	2,50

### 20.1.8. Pacte d'actionnaires et accord particuliers

À la date d'enregistrement du présent document de référence, le pacte suivant, concernant les actions de la Société, est en cours de validité :

#### ***Pacte d'actionnaires portant engagement de conservation des titres en date du 16 décembre 2011 – Article 885 I bis du Code Général des Impôts***

Pacte conclu pour une durée initiale de deux années entre (i) le groupe familial Étienne Frechin et (ii) certains actionnaires individuels, ayant pour objet de permettre aux signataires du pacte non dirigeants de la Société de bénéficier d'une exonération partielle en matière d'ISF et instituant un droit de préemption au bénéfice de Soparfin en cas de cession d'actions de la Société détenues par les membres du pacte autre que ceux appartenant au groupe familial Étienne Frechin.

## 20.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

### 20.2.1. Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- la préparation, la fabrication, le conditionnement, l'importation et l'exportation, l'achat, la vente en gros et la distribution :
  - de toutes spécialités pharmaceutiques à usage vétérinaire et humain,
  - de tous produits chimiques, homéopathiques, biologiques, opothérapiques et phytothérapiques,
  - de tous instruments de chirurgie, de contention, de protection,
  - de tous produits destinés à protéger, traiter et à nettoyer des matières minérales ou végétales,
  - de tous produits de parfumerie, cosmétologie, dermatologie, d'hygiène, de diététique,
  - de tous produits antiparasitaires, insecticides et destinés à lutter contre les nuisibles,
  - de tous produits d'entretien destinés aux animaux, aux végétaux et à l'homme.
- les études et recherches dans les domaines médicaux, pharmaceutiques, cliniques, biologiques et industriels ;
- l'élaboration, l'obtention, par acquisition ou autrement, la concession, l'exploitation, l'amélioration de tous brevets, marques de fabrique ou commerciales, procédés, inventions ou autres, ayant trait d'une manière quelconque aux produits susmentionnés ou se rapportant à l'industrie et à la diffusion desdits produits.

Le tout directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte de tiers, seule ou en association ou collaboration avec des tiers, par tous moyens.

En vue de promouvoir et de développer l'image de marque de l'Entreprise, la réalisation, dans la limite de leur déductibilité fiscale, de toutes actions de mécénat, et/ou de parrainage, par tous moyens : dons en espèces, dons en nature, subventions, prêts de matériels, assistance technique, sans que cette liste soit nominative.

Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés ou pouvant en favoriser le développement.

### 20.2.2. Principales dispositions statutaires relatives aux organes d'administration et de direction

#### Conseil d'administration

Le Conseil est composé de trois membres au moins et douze au plus.

Chaque administrateur doit être pendant toute la durée de ses fonctions, propriétaire d'au moins deux actions.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Tout membre sortant est rééligible. Par dérogation aux dispositions qui précèdent, le nombre d'administrateurs personnes physiques et de représentants permanents de personnes morales, âgés de plus de 80 ans, ne pourra, à l'issue de chaque Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux, dépasser le tiers (arrondi, le cas échéant, au nombre entier supérieur) des administrateurs en exercice.

#### Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres, un Président, personne physique dont il détermine la rémunération.

Le Président est nommé pour une période qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

La limite d'âge est fixée à 90 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de président, les fonctions de l'intéressé prenant fin à l'issue de la première Assemblée générale ordinaire annuelle suivant la date de son anniversaire.

Le Conseil d'administration peut le révoquer à tout moment. Toute disposition contraire est réputée non écrite.

#### Direction générale

Elle est assumée, sous sa responsabilité, par une personne physique, nommée par le Conseil d'administration, et portant le titre de Directeur général. Il peut s'agir du Président du Conseil d'administration.

Le Conseil choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction générale visées à l'alinéa qui précède, lors de la cessation, pour quelque raison que ce soit, du mandat du Directeur général. Le Conseil d'administration peut également, à tout moment, modifier, s'il le juge opportun, les modalités d'exercice de la Direction générale. Les actionnaires et les tiers sont informés du choix du Conseil ou de la modification de ce choix, dans les conditions fixées par la réglementation.

Lorsque la Direction générale est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions du présent article relatives au Directeur général lui sont applicables.

Le Directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur général assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

La limite d'âge est fixée à 80 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de Directeur général, les fonctions de l'intéressé prenant fin à l'issue de la première Assemblée générale ordinaire annuelle suivant la date de son anniversaire.



### Directeurs généraux délégués

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer quatre Directeurs généraux délégués. Ils sont chargés d'assister le Directeur général.

La limite d'âge est fixée à 80 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de Directeur général délégué, les fonctions de l'intéressé prenant fin à l'issue de la première Assemblée générale ordinaire annuelle suivant la date de son anniversaire.

### Responsable pharmaceutique

Conformément aux dispositions de l'article L. 5142-1 du Code de la santé publique, toute entreprise de fabrication, importation, exportation et distribution en gros de médicaments vétérinaires devra être la propriété d'un pharmacien, d'un vétérinaire ou d'une société à la gérance ou à la Direction générale de laquelle participe un pharmacien ou un vétérinaire. Les pharmaciens ou vétérinaires mentionnés ci-dessus sont dénommés « pharmaciens ou vétérinaires responsables ». Ils sont personnellement responsables de l'application des dispositions législatives et réglementaires, sans préjudice, le cas échéant, de la responsabilité solidaire de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article R 5142-33 du Code susvisé, le pharmacien ou docteur vétérinaire responsable doit être, dans les sociétés anonymes, le Président du Conseil d'administration, le Directeur général ou un Directeur général délégué.

Par ailleurs, conformément au Code de la santé publique, le Conseil d'administration désigne un pharmacien ou un vétérinaire intérimaire, qui se verra conférer, pour les périodes de remplacement, les mêmes pouvoirs et attributions que ceux conférés au pharmacien ou vétérinaire responsable.

### 20.2.3. Autres dispositions statutaires – Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions (article 19-4 des statuts)

Un droit de vote double a été instauré par l'Assemblée générale extraordinaire le 7 juillet 2006. Il est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de bénéfices, réserves, ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit, sous réserve toutefois que ces actions nouvelles restent inscrites au nominatif.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double.

Néanmoins, la transmission d'actions par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donations entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans indiqué plus haut.

### 20.2.4. Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit

En dehors des dispositions de l'article 10 bis des statuts relatives aux déclarations de franchissements de seuils et reprises au chapitre 20.2.7 ci-après, il n'existe aucune autre disposition des statuts, du règlement intérieur, qui pourrait, à la connaissance de la Société, avoir pour effet de modifier les droits des actionnaires. (cf. chapitre 20.2.6 ci-après).

### 20.2.5. Conditions de convocation et d'admission aux assemblées générales annuelles ordinaires et extraordinaires (article 19 des statuts)

Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation. L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Tout actionnaire peut participer personnellement, par procuration ou à distance, aux assemblées sur justification de son identité et de l'enregistrement comptable de ses titres à son nom (ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte s'il réside à l'étranger) au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité et ce, auprès de l'un des lieux mentionnés dans l'avis de convocation. S'agissant des titres au porteur, l'intermédiaire habilité devra délivrer une attestation de participation.

L'actionnaire qui a choisi son mode de participation à l'assemblée (participation physique, à distance ou par procuration) et l'a fait connaître à la Société ne peut pas revenir sur ce choix étant cependant précisé que l'assistance physique de l'actionnaire à l'assemblée annule tout vote à distance ou par procuration.

Les votes à distance ou par procuration ne sont pris en compte qu'à la condition que les formulaires de vote parviennent à la Société trois jours au moins avant l'assemblée.

En cas de conflit entre le vote par procuration et le vote à distance, le vote à distance prime le vote par procuration.

Les titulaires d'actions sur le montant desquelles les versements exigibles n'ont pas été effectués dans le délai de 30 jours à compter de la mise en demeure effectuée par la Société ne peuvent être admis aux assemblées. Ces actions sont déduites pour le calcul du quorum.

Tout actionnaire peut également, si le Conseil d'administration ou son Président le permet au moment de la convocation d'une Assemblée générale, participer à cette assemblée par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission sous les réserves et dans les conditions fixées par la législation ou la réglementation en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.



### 20.2.6. Dispositions permettant de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle

En dehors des dispositions de l'article 10 bis des statuts (ci-dessous) relatives aux déclarations de franchissements de seuils et reprises au chapitre 20.2.7 ci-après il n'existe aucune autre disposition des statuts, du règlement intérieur, qui pourrait, à la connaissance de la Société, avoir pour effet de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la Société.

### 20.2.7. Franchissement de seuils (article 10 bis des statuts)

En sus de l'obligation légale de déclaration de franchissement des seuils édictée par l'article L.233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou personne morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir un pourcentage du capital ou des droits de vote de la Société (si le nombre et la répartition des droits de vote ne correspondent pas au nombre et à la répartition des actions) au moins égal à 2,5 % et à tout multiple de ce pourcentage sans limitation, doit informer la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède.

L'information doit également être donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure à l'un des seuils mentionnés ci-dessus.

Les conditions de délai encadrant la déclaration sont déterminées conformément aux dispositions du Code de commerce.

En cas de manquement à l'obligation statutaire de déclaration dans les conditions ci-dessus exposées, et sur demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 2,5 % du capital ou des droits de vote, les actions dépassant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote tant que la situation n'a pas été régularisée et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de cette régularisation.

### 20.2.8. Conditions régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que celles prévues par la loi

Il n'existe aucune autre disposition régissant les modifications du capital dans les statuts ou le règlement intérieur, plus strictes que celles prévues par la loi.

### 20.2.9. Délégations de compétence

#### DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 20 MAI 2011

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation en 2011
Rachat d'actions (9 <sup>e</sup> résolution)	<p>Acheter ses propres actions, pour permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise,</li> <li>- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité,</li> <li>- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'AMF,</li> <li>- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres.</li> </ul>	<p>Pour une durée de 18 mois</p> <p>Cette délégation annule et remplace la délégation accordée lors de l'Assemblée du 7 mai 2010</p>	<p>Actions en auto-détention limitées à 7 % du capital soit 831 733 actions de 2,50 € de valeur nominale</p> <p>Montant maximum pouvant être consacré à ces acquisitions : 34 000 000 €</p> <p>Prix maximum d'achat du titre : 41 €.</p>	<p>Dans le cadre de cette autorisation, durant l'année 2011 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 49 695 actions ont été rachetées et</li> <li>• 27 860 actions ont été revendues.</li> </ul>

**DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE MIXTE DU 20 MAI 2011**

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation en 2011
Augmentation de capital (10 <sup>e</sup> résolution)	Augmentation du capital par incorporation de réserves ou de primes	Pour une durée de 26 mois	Montant maximum autorisé : 50 000 000 d'euros	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Augmentation de capital (11 <sup>e</sup> résolution)	Emission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou d'une de ses filiales ou à l'attribution d'un titre de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription	Pour une durée de 26 mois	Montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en conséquence de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières : 20 000 000 € Montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ou à un titre de créance : 10 000 000 €	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Augmentation de capital (12 <sup>e</sup> résolution)	Emission d'actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou d'une de ses filiales ou à l'attribution d'un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public	Pour une durée de 26 mois	Idem 11 <sup>e</sup> résolution	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Augmentation de capital (13 <sup>e</sup> résolution)	Augmentation de capital à l'effet d'émettre des d'actions ordinaires et/ou toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou d'une de ses filiales ou à l'attribution d'un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'un placement privé.	Pour une durée de 26 mois	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital réalisée en conséquence de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières : 10 000 000 € Montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital : 5 000 000 €	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Augmentation de capital (14 <sup>e</sup> résolution)	Augmentation de capital à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée au profit de personnes faisant partie des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou de l'une de ses filiales.	Pour une durée de 18 mois	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1 000 000 €	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Augmentation de capital (15 <sup>e</sup> résolution)	Augmentation de capital réservée aux adhérents de Plans d'épargne d'entreprise du Groupe.	Pour une durée de 26 mois	Montant maximum d'actions à émettre : 300 000 titres Prix d'émission : il ne pourra être inférieur ou supérieur de 20 % de la moyenne des cours des 20 dernières séances	Cette autorisation n'a pas été utilisée

# 21

## CONTRATS IMPORTANTS

# CONTRATS IMPORTANTS 21

L'ensemble des contrats du Groupe a été conclu dans le cours normal des affaires et n'appelle pas de commentaire particulier.

# 22

## INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

# INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

22

Néant

# 23

## DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

## DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC 23

Les statuts, procès-verbaux des Assemblées générales des actionnaires et autres documents sociaux et financiers peuvent être consultés au siège social de la Société à Magny-Vernois, 70200 Lure (France) ou sur le site internet [www.vetoquinol.com](http://www.vetoquinol.com).



# 24

## INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

# INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS 24

Se référer au périmètre de consolidation au chapitre 19 : Informations financières – paragraphes 19.1.42. et 19.2.9.

**25****RAPPORT DE GESTION 2011**

<b>25.1. ACTIVITÉ DU GROUPE VÉTOQUINOL</b>	<b>161</b>
<b>25.2. ACTIVITÉ DE VÉTOQUINOL SA</b>	<b>167</b>
<b>25.3. INTÉRÊTS ET RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS</b>	<b>169</b>
<b>25.4. RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>170</b>
<b>25.5. INFORMATIONS SUR LES RISQUES ENCOURUS PAR LA SOCIÉTÉ</b>	<b>170</b>
<b>25.6. VÉTOQUINOL ET SES ACTIONNAIRES</b>	<b>171</b>
<b>25.7. INFORMATION SUR LES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS ET PAR LEURS PROCHES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ</b>	<b>171</b>
<b>25.8. DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>171</b>

# RAPPORT DE GESTION 2011 25

## 25.1. ACTIVITÉ DU GROUPE VÉTOQUINOL

### 25.1.1. Faits marquants de 2011

#### 25.1.1.1. Conversion en actions de la tranche B de l'emprunt obligataire

Cet emprunt obligataire, d'un montant nominal de 20 millions d'euros divisé en deux tranches égales, avait été souscrit en février 2003 par deux investisseurs financiers, avant d'être cédé en totalité à Soparfin au mois d'août 2006. En raison des conditions de marché, Vétoquinol SA avait procédé le 28 février 2010 au remboursement de la tranche A, pour un coût total de 15,8 millions d'euros, y compris la prime de non-conversion.

La société Soparfin SCA (holding familial Étienne Frechin), qui détenait 61,2 % du capital de Vétoquinol au 31 décembre 2010, a décidé de convertir les 58 927 obligations d'une valeur nominale de 169,70 € de la tranche B de l'emprunt obligataire.

La conversion d'une OCA donnant droit à 10 actions Vétoquinol, les 58 927 obligations de la tranche B ont permis de créer 589 270 actions nouvelles en date du 27 février 2011.

#### 25.1.1.2. Litige commercial

Dans le cadre de la défense des intérêts du Groupe, Vétoquinol est partie à un litige commercial (à titre de demanderesse). La cour d'appel en date du 30 juin 2011 a condamné la partie adverse à verser au Groupe Vétoquinol la somme de 5 (cinq) millions d'euros à titre de provision à valoir sur le montant de l'indemnité réclamée par Vétoquinol.

Ce produit à recevoir a été constaté dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2011 suite à son encaissement au cours du second semestre 2011 en autres produits conformément aux normes IFRS dans les comptes consolidés et en produits exceptionnels dans les comptes sociaux de la société (normes françaises).

Une expertise judiciaire est en cours pour fixer le montant définitif du préjudice subi par Vétoquinol. Aucun actif potentiel futur n'a été enregistré en dehors de ce montant de 5 (cinq) millions d'euros

#### 25.1.1.3. Acquisition d'une société au Brésil le 1<sup>er</sup> juin 2011

Farmagricola SA, implantée dans l'État de São Paulo, a réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de 18 M reals en 2010 (environ 7,7 M€), en progression de plus de 10 %. Elle commercialise des produits à dominante anti-infectieuse et antiparasitaire et réalise son chiffre d'affaires principalement en animaux de rente (bovins).

La société emploie une centaine de personnes. Le réseau de ventes est composé d'une quarantaine d'agents commerciaux répartis sur les principales régions d'élevage. Elle dispose d'un site de production pour des produits injectables, liquides, semi-liquides et solides.

Cette acquisition permet au Groupe Vétoquinol de s'implanter au Brésil et de prendre une position stratégique sur le 2<sup>e</sup> marché mondial de la santé animale, fortement orienté sur les animaux de production. Le marché brésilien a fortement progressé en 2010 ; il enregistre également une forte croissance en animaux de compagnie.

Cette acquisition au cœur de notre stratégie de croissance externe va nous permettre de poursuivre notre diversification géographique. Elle va devenir notre tête de pont pour développer notre activité sur ce marché important et à fort potentiel de croissance. Farmagricola nous offre également de bonnes perspectives de relais de croissance.

Afin de financer cette nouvelle acquisition, le Groupe a souscrit le 30 juin 2011 un nouvel emprunt de 15 M€ à taux variable d'une durée de 3 ans. Cet emprunt a été swapé à taux fixe au cours du deuxième semestre 2011.

### 25.1.2. 2011, une année de transition

Le Groupe Vétoquinol a réalisé au cours de l'exercice 2011 un chiffre d'affaires de 284,1 M€, en progression de 0,7 % par rapport à l'exercice précédent et stable à cours de change et périmètre constants.

En millions d'euros	2011	2010	Variation
Chiffre d'affaires courant	284,1	282,0	+ 0,7 %
À cours de change constants	286,6	282,0	+ 1,6 %
À cours de change et périmètre constants	281,7	282,0	- 0,1 %

#### 25.1.2.1. Bonne résistance de l'activité face à l'arrivée de génériques du Marbocyl®

Dans un marché contrasté, le Groupe Vétoquinol enregistre une bonne résistance de son activité du fait de solides performances des territoires Amériques et Asie/Pacifique, de son acquisition brésilienne réalisée en juin 2011 et des débuts prometteurs des nouveaux produits lancés en cours d'année, principalement en Europe.

Hors effet de la baisse des ventes de Marbocyl®, qui concerne principalement les animaux de rente en Europe, l'activité du Groupe progresse sur tous ses territoires stratégiques et sur toutes les espèces.

Les animaux de compagnie augmentent de + 1,9 % à cours de change et périmètre constants. Les grands animaux sont en retrait de 2 % ; hors effet Marbocyl®, ils progressent.

Les territoires Asie/Pacifique et Amériques sont en forte croissance. Dans un contexte de génériques et d'un marché moins favorable, l'activité de Vétoquinol résiste en Europe.

Le domaine thérapeutique de la gestion de la douleur et de l'inflammation enregistre une progression soutenue, bénéficiant notamment des bonnes performances du nouveau médicament Cimalgex®. Les anti-infectieux progressent de près de 10 %, hors impact Marbocyl®.

### 25.1.2.2. Perspectives d'activité

Après une année 2011 de transition, l'activité 2012 du Groupe Vétoquinol bénéficiera de la stratégie d'accélération du renouvellement des gammes de produits et du développement à l'international, notamment dans les pays émergents.

Les nouvelles implantations dont les performances ont été au rendez-vous en 2011 continueront à tirer l'activité en 2012 et les marchés européens plus matures devraient quant à eux bien se comporter.

Sur la base de ces éléments, le Groupe Vétoquinol anticipe une progression de son activité en 2012.

Disposant d'une solide structure financière qui s'appuie principalement sur une bonne génération de cash, Vétoquinol poursuit activement son programme d'investissement tant dans les domaines de la Recherche & Développement, du marketing que de l'outil industriel, moteurs de sa croissance organique et externe.

### 25.1.2.3. Chiffre d'affaires réalisé par trimestres

Chiffre d'affaires en milliers d'euros	2011	2010	Variation	Variation à cours de change constants	Variation à change et périmètre constants
1 <sup>er</sup> trimestre	66 405	64 478	+ 3,0 %	+ 1,0 %	+ 1,0 %
2 <sup>e</sup> trimestre	73 284	73 517	- 0,3 %	+ 1,6 %	+ 0,7 %
3 <sup>e</sup> trimestre	68 373	68 869	- 0,7 %	+ 1,4 %	- 1,5 %
4 <sup>e</sup> trimestre	76 075	75 177	+ 1,2 %	+ 2,3 %	- 0,7 %
Cumul de l'année	284 137	282 041	+ 0,7 %	+ 1,6 %	- 0,1 %

### 25.1.2.4. Répartition du Chiffre d'affaires par zone géographique

Par zone géographique en milliers d'euros	Europe	Amériques	Asie/Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
Total revenus externes 2011	174 585	76 078	33 474	284 137
Total revenus externes 2010	182 496	67 798	31 747	282 041

Le poids relatif de l'Europe dans le CA du Groupe diminue au profit des autres zones géographiques mais reste la tête de pont du Groupe en termes d'activité. Dans un contexte de génériques et d'un marché moins favorable, l'activité de Vétoquinol est en retrait de 4,4 % en Europe.

Le chiffre d'affaires sur la zone Amériques a fortement progressé (+ de 10 %) grâce à la stratégie de croissance hybride du Groupe. La croissance organique y est forte (+ 7,4 %) et l'acquisition brésilienne engendre un effet périmètre de + 7,3 % ; les changes pénalisent le groupe.

La zone Asie/Pacifique continue de progresser sur l'année 2011 tirée par le dynamisme de notre nouvelle filiale indienne et la croissance dans de nouveaux pays.

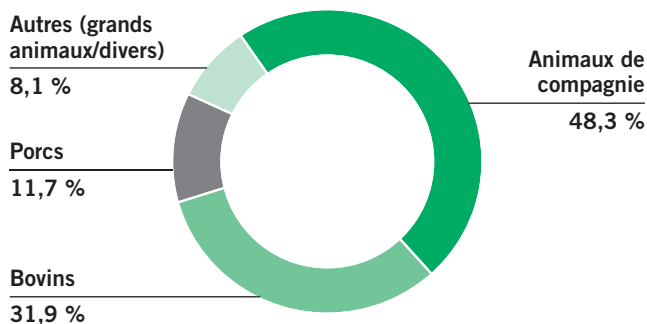
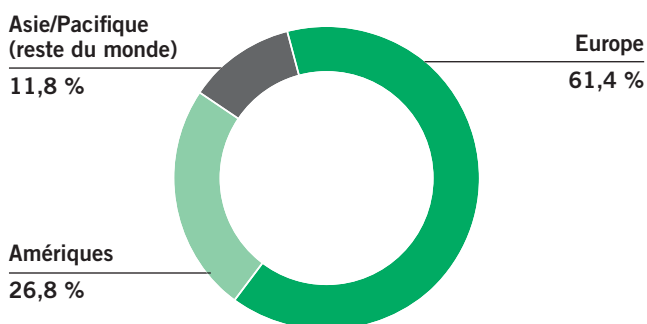
De ce fait, le poids relatif de l'Europe dans la composition du chiffre d'affaires du Groupe diminue au profit de zones en forte progression – la zone Asie/Pacifique est passée d'un taux de 11,3 % à plus de 11,8 % du chiffre d'affaires du Groupe et la zone Amériques représente désormais 26,8 % du CA du Groupe (2010 : 24,0 %).

### 25.1.2.5. Répartition du chiffre d'affaires par espèce

Les animaux de compagnie augmentent de 1,9 % à cours de change et périmètre constants. Les animaux de rente sont en retrait de 2 % ; hors effet Marbocyl®, ils progressent de 6,1 %.

#### RÉPARTITION DU CA PAR ESPÈCE 2011

#### RÉPARTITION DU CA PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE 2011



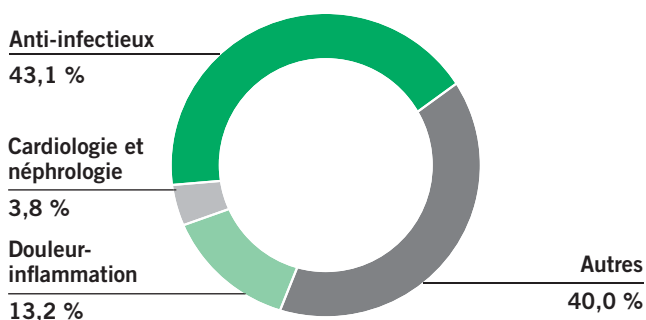
### 25.1.2.6 Répartition du chiffre d'affaires par domaine thérapeutique

Le domaine thérapeutique de la gestion de la douleur et de l'inflammation enregistre une progression soutenue, bénéficiant notamment des bonnes performances du nouveau médicament Cimalgex®. Les anti-infectieux progressent de près de 10 %, hors impact Marbocyl.

La croissance du chiffre d'affaires sur les différents axes de développement choisis par le Groupe s'affiche de la manière suivante :

- le traitement des maladies infectieuses enregistre une baisse de 1,1 % lié à l'arrivée de génériques du Marbocyl®. Hors effet Marbocyl® le domaine progresse de 10 % ;
- la prise en charge de la douleur-inflammation progresse de 5,3 % ;
- le traitement des pathologies cardiaques et rénales recule de 3,2 %.

#### RÉPARTITION DU CA PAR DOMAINE 2011



### 25.1.3. Résultat opérationnel

Dans un marché contrasté, le Groupe Vétoquinol enregistre une bonne résistance de son activité en 2011 du fait de solides performances des territoires Amériques et Asie/Pacifique, de l'acquisition brésilienne réalisée en juin 2011 et des débuts prometteurs des nouveaux produits lancés en cours d'année, principalement en Europe.

Entre 2010 et 2011, le Groupe a vu son chiffre d'affaires augmenter de 0,7 %. Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) est en légère diminution de 0,3 M€ (- 1,0 %). Ce résultat opérationnel stable est caractérisé par l'arrivée de génériques de Marbocyl®, la bonne maîtrise des dépenses et l'enregistrement d'une indemnité à caractère de provision à valoir pour 5 M€.

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
Revenus	284 137	282 041
Résultat Opérationnel Courant (ROC)	31 820	32 151
<b>En % du CA</b>	<b>11,2 %</b>	<b>11,4 %</b>
Résultat net de l'ensemble consolidé	22 701	22 261
<b>En % du CA</b>	<b>8,0 %</b>	<b>7,9 %</b>

À périmètre et taux de change constants, le taux de ROC sur CA en 2011 s'élève à 11,1 %.

Les achats consommés progressent de 3,8 % entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2010 contre une augmentation de 0,7 % du chiffre d'affaires. De ce fait, la marge sur achats consommés se dégrade de 1,1 point dont 0,1 point suite à l'intégration du Brésil. Le mix produit lié d'une part, à l'arrivée de génériques de Marbocyl®, et, d'autre part, à l'attribution de remises commerciales plus importantes pour résister à la concurrence dans un marché très compétitif, pèsent sur la rentabilité du Groupe à hauteur de 1 point de marge.

Les charges externes augmentent de 1,2 M€ (+ 2,0 %) dont 0,8 M€ correspondent à des coûts liés aux projets de croissance externes conformément à la réglementation IFRS qui oblige désormais à comptabiliser ce type de coût en charges. Les charges externes ont été bien maîtrisées sur l'année 2011 grâce à un strict contrôle des dépenses par le management et sont en corrélation avec la stabilité de notre chiffre d'affaires.

Les charges de personnel augmentent de 0,8 M€ (+ 1,0 %). Hors effet périmètre – intégration du Brésil pendant 7 mois – les charges de personnel sont stables malgré la hausse des charges patronales (réduction Fillon annualisée en France et hausse des charges aux USA...) et la mise en place d'une force commerciale en Italie pour 0,4 M€.

Les impôts, taxes et versements assimilés sont en hausse de 0,3 M€, hausse liée en grande partie au paiement de droits d'enregistrement sur des nouveaux produits.

Les dotations et reprises de provision s'élèvent à - 0,01 M€ au 31 décembre 2011 contre 1,4 M€ au 31 décembre 2010. Cette forte diminution s'explique en grande partie par des reprises de provisions sur stocks en France et au Canada pour 1,0 M€ en 2010.

Les autres produits d'exploitation sont en hausse de 4,8 M€. Dans le cadre de la défense des intérêts du Groupe, Vétoquinol est partie à un litige commercial (à titre de demanderesse). La cour d'appel en date du 30 juin 2011 a condamné la partie adverse à payer au Groupe Vétoquinol la somme de 5 (cinq) millions d'euros à titre de provision à valoir sur le montant de l'indemnité réclamée par Vétoquinol. Ce produit à recevoir a été constaté dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2011 suite à son encaissement au cours du second semestre 2011 en autres produits conformément aux normes IFRS. Une expertise judiciaire est en cours pour fixer le montant définitif du préjudice subi par Vétoquinol. Aucun actif potentiel futur n'a été enregistré en dehors de ce montant de 5 (cinq) millions d'euros. L'enregistrement de cette indemnité a eu un impact sur le montant de l'intéressement et de la participation des salariés calculé au titre de l'année 2011 pour un montant de 0,7 M€.

L'intégration de la filiale italienne, acquise au mois de décembre 2008, continue de peser sur la profitabilité à court terme du Groupe. La stratégie du Groupe consiste à réduire progressivement cet écart de profitabilité entre la filiale et le Groupe dans les prochaines années.

Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) s'établit ainsi à 11,2 %, en ligne avec nos objectifs.

## 25.1.4. Résultat par secteurs opérationnels

### 25.1.4.1. Résultat des secteurs opérationnels de l'exercice 2011

En milliers d'euros Par implantation des actifs	Europe	Amériques	Asie/Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
Revenus	248 664	92 049	14 639	355 352
Revenus intersectoriels	(56 814)	(14 386)	0	(71 215)
<b>Total revenus externes</b>	<b>191 849</b>	<b>77 663</b>	<b>14 639</b>	<b>284 137</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>25 685</b>	<b>5 715</b>	<b>420</b>	<b>31 820</b>
Autres produits et charges opérationnels	0	0	0	0
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>25 685</b>	<b>5 715</b>	<b>420</b>	<b>31 820</b>
Charges financières – net				230
<b>Résultat avant impôts</b>				<b>32 050</b>
Impôt sur les résultats				(9 349)
<b>RÉSULTAT NET</b>				<b>22 701</b>

Le résultat opérationnel sur l'Europe diminue de 1,6 M€. L'arrivée de génériques du Marbocyl® a, en effet, perturbé notre développement en 2011. La rentabilité de notre filiale italienne doit continuer de s'améliorer pour atteindre les standards du Groupe ; la mise en place de la distribution des produits Vétoquinol et le lancement de nouveaux produits sur le marché italien devraient permettre une amélioration de la situation. Plus globalement, notre stratégie de réponse commerciale porte ses fruits. Les pertes de marché sur Marbocyl® ont été limitées et le lancement de Forcyl®, à base de marbofloxacine, sur le marché de la pathologie respiratoire bovine va permettre au Groupe de reprendre des parts de marché dès 2012.

La rentabilité des Amériques s'améliore de 1 point suite à la reprise enregistrée sur le marché canadien et l'intégration de notre nouvelle filiale brésilienne. Au 31 décembre 2011, l'écart d'acquisition consécutif à l'intégration du Brésil n'a pas encore été affecté. La rentabilité de la direction Asie/Pacifique montre une légère baisse vs 2010. Les amortissements des éléments d'actifs identifiés suite au rachat de la division Santé animale de Wockhardt masquent la performance intrinsèque de notre filiale indienne.

### 25.1.4.2. Résultat des secteurs opérationnels de l'exercice 2010

En milliers d'euros Par implantation des actifs	Europe	Amériques (reste du monde)	Asie / Pacifique consolidé	Total
Revenus	248 023	83 065	14 940	346 028
Revenus intersectoriels	(50 224)	(13 763)	0	(63 988)
<b>Total revenus externes</b>	<b>197 799</b>	<b>69 301</b>	<b>14 940</b>	<b>282 041</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>27 290</b>	<b>4 375</b>	<b>486</b>	<b>32 151</b>
Autres produits et charges opérationnels	0	0	0	0
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>27 290</b>	<b>4 375</b>	<b>486</b>	<b>32 151</b>
Charges financières - net				(1 824)
<b>Résultat avant impôts</b>				<b>30 326</b>
Impôt sur les résultats				(8 065)
<b>RÉSULTAT NET</b>				<b>22 261</b>

### 25.1.5. Résultat financier

Pour la deuxième année consécutive, le résultat financier ressort en forte progression de 2,0 M€ pour s'établir à + 0,23 M€ vs un montant de - 1,82 M€ à fin décembre 2010. La conversion de la tranche B des OC le 28 février 2011 permet de réduire significativement le coût de l'endettement financier brut.

D'une part, le coût de l'endettement financier net est moins élevé de 2,0 M€ en 2011 versus 2010 du fait :

- de la stabilité de la charge globale d'intérêts sur les emprunts souscrits par le Groupe en janvier 2009 et juin 2011 afin de financer ses opérations de croissance externe ;
- de la baisse de la prime de non-conversion pour 1,2 M€ (uniquement deux mois de la tranche B à provisionner) ;
- de la baisse des coupons sur l'emprunt obligataire pour 0,5 M€ ;
- d'une meilleure rémunération de la trésorerie disponible malgré des taux d'intérêts toujours bas pour 0,3 M€ ;

et, d'autre part, les autres produits et charges financiers sont en hausse de 0,1 M€ grâce aux gains de change. Ces deux composantes permettent d'améliorer significativement le résultat financier, qui est positif pour l'année 2011.

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
Produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	697	428
Résultat de cession d'équivalents de trésorerie	45	22
<b>Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</b>	<b>742</b>	<b>450</b>
Intérêts sur emprunt obligataire	(83)	(583)
Prime de non-conversion	(208)	(1 412)
Intérêt des autres emprunts et découverts	(771)	(744)
Intérêts sur contrats de location financement	(8)	(12)
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>(1 070)</b>	<b>(2 751)</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(328)</b>	<b>(2 301)</b>
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>558</b>	<b>477</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>230</b>	<b>(1 824)</b>

### 25.1.6. Résultat net

Le résultat net du Groupe progresse de 2,0 % entre 2011 et 2010. Le taux d'impôt apparent augmente pour s'établir à 29,2 % vs 26,6 % à fin 2010, lié à un effet mix résultat et à des impacts d'impôts différés.

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
Revenus	284 137	282 042
Résultat net de l'ensemble consolidé	22 701	22 261
<b>En % du CA</b>	<b>8,0 %</b>	<b>7,9 %</b>

### 25.1.7. Bilan et financement

#### 25.1.7.1. Endettement du Groupe – trésorerie positive

Le Groupe Vétoquinol affiche une position globale de trésorerie positive de 25,2 M€ à fin décembre 2011 (2010 : 7,0 M€), après prise en compte de l'acquisition brésilienne. Le Groupe dispose ainsi d'une solide structure financière pour poursuivre sa stratégie de croissance.

Le Gearing s'établit à - 11,9 % des capitaux propres (2010 : - 3,8 %), ce qui revient à dire que le Groupe est toujours totalement désendetté. L'Endettement Financier Net (EFN) au 31/12/2010 contenait la tranche B des OC qui a été convertie le 27 février 2011 ; hors cet instrument de capitaux propres, l'EFN serait ressortit à - 23,9 M€.

Le Groupe a les moyens de financer ses ambitions de croissance externe.

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
<b>Endettement Financier Net</b>	<b>(25 243)</b>	<b>(7 023)</b>
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>211 252</b>	<b>184 239</b>
<b>Gearing (en %)</b>	<b>(11,9 %)</b>	<b>(3,8 %)</b>



### 25.1.7.2. Flux de trésorerie

La trésorerie du Groupe issue des opérations d'exploitation est largement excédentaire, le Groupe n'a pas de problème de liquidité. Le flux de trésorerie d'exploitation est en baisse vs 2010 consécutivement à la hausse des impôts payés et à un BFR plus important mais le flux de trésorerie d'exploitation s'élève à 30,0 M€ (2010 : 34,4 M€). La hausse du BFR s'explique essentiellement par :

- la préparation des lancements des nouveaux produits sur 2012 ;
- les stocks de sécurité constitués pour certains produits stratégiques dont les produits lancés dernièrement ;
- la constitution de stock de sécurité sur certaines matières premières ;
- l'intégration de la nouvelle filiale brésilienne.

Néanmoins, le Groupe entend poursuivre son développement par la forte génération de cash ; un plan d'action a été mis en place pour réduire le BFR.

Le flux de trésorerie des activités d'investissement traduit la volonté affichée du Groupe d'expansion géographique par la concrétisation en juin 2011 du rachat d'une société brésilienne. Le reste du flux est constitué d'investissement de renouvellement et/ou d'augmentation de capacité de production du Groupe.

Le flux de trésorerie des opérations de financement enregistre sur l'année 2011, la conversion en capital de la tranche B des OC pour 10 M€ ainsi que la souscription d'un emprunt de 15 M€ afin de financer la croissance externe réalisée ; tandis qu'en 2010, le Groupe a remboursé la tranche A des OC ainsi que la prime de non conversion pour 15,8 M€. Ces éléments expliquent dans les grandes lignes la variation nette de trésorerie.

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'EFN et impôt</b>	<b>45 090</b>	<b>45 469</b>
<b>Flux de trésorerie d'exploitation net</b>	<b>29 992</b>	<b>34 360</b>
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b>	<b>(21 127)</b>	<b>(7 869)</b>
<b>Flux de trésorerie des opérations de financement</b>	<b>1 024</b>	<b>(25 764)</b>
Incidence des variations des cours de devises	(1 704)	832
<b>Variation nette de trésorerie</b>	<b>8 185</b>	<b>1 559</b>

Le flux de trésorerie des activités d'investissement est composé des éléments suivants :

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
Acquisition nette d'immobilisations (CAPEX net)	(9 610)	(7 869)
Variations de trésorerie liées aux regroupements d'entreprises	(11 517)	0
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b>	<b>(21 127)</b>	<b>(7 869)</b>

L'année 2011 a été marquée par l'acquisition de Farmagricola SA, notre filiale brésilienne, pour 11,5 M€.

### 25.1.7.3. Bilan consolidé

Le Groupe présente une solide structure financière, avec des capitaux propres importants, une trésorerie nette positive de 25,2 M€ en croissance de 18,2 M€ après prise en compte de l'acquisition brésilienne.

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
Total actifs non courants	141 817	140 891
Total actifs courants	176 494	168 558
<b>Total actifs</b>	<b>318 311</b>	<b>309 449</b>
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>211 252</b>	<b>184 239</b>
Intérêts minoritaires	40	34
Total passifs non courants	24 194	22 021
Total passifs courants	82 856	103 155
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>318 311</b>	<b>309 449</b>

### 25.1.8. Recherche et Développement innovante

Les dépenses de R&D enregistrées en charge sur l'exercice 2011 s'élèvent à 19,8 millions d'euros, soit 7,0 % du chiffre d'affaires (2010 : 21,1 millions d'euros, soit 7,5 % du chiffre d'affaires).

Pour toute information complémentaire concernant la R&D, se référer au chapitre 11 du présent document de référence.

### 25.1.9. Perspectives

Le Groupe entend poursuivre sa politique d'acquisitions ciblées (sociétés, molécules, produits) conformément à sa stratégie. Dans le cadre de sa politique de croissance hybride, le Groupe souhaite s'implanter dans certains pays dans lesquels il n'est pas encore présent tout en cherchant à préserver les résultats financiers inscrits dans son modèle économique.

Après une année 2011 de transition, l'activité 2012 du Groupe Vétoquinol bénéficiera de la stratégie d'accélération du renouvellement des gammes de produits et du développement à l'international, notamment dans les pays émergents.

Les nouvelles implantations dont les performances ont été au rendez-vous en 2011 continueront à tirer l'activité en 2012 et les marchés européens plus matures devraient quant à eux bien se comporter. Sur la base de ces éléments, le Groupe Vétoquinol anticipe une progression de son activité en 2012.

Disposant d'une solide structure financière qui s'appuie principalement sur une bonne génération de cash, Vétoquinol poursuit activement son programme d'investissement tant dans les domaines de la Recherche & Développement, du marketing que de l'outil industriel, moteurs de sa croissance organique et externe.

Sur un marché mondial de la santé animale mieux orienté, le Groupe devrait continuer à bénéficier en 2012 de sa dynamique géographique, d'une croissance organique retrouvée et d'une montée en puissance progressive des nouveaux produits.

#### 25.1.10. Événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport annuel

Néant.

#### 25.1.11. Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation retenues

Il n'y a pas eu de modification dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation retenues.

## 25.2. ACTIVITÉ DE VÉTOQUINOL SA

### 25.2.1. Chiffre d'affaires – Résultat

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
Chiffre d'affaires	108 247	108 083

Globalement, le chiffre d'affaires est en très légère hausse + 0,15 %. En France, le chiffre d'affaires est en baisse de 4,2 % mais à l'export, le CA est en hausse de 4,0 % par rapport à l'exercice précédent.

Au niveau de la France, le marché est difficile, lié à la conjoncture économique tendue et à l'arrivée de génériques de notre produit Marbocyl®.

Le chiffre d'affaires export hors inter-compagnie est en diminution de 15,0 % vs 2010, soit - 2,5 M€. Cette baisse résulte d'un arrêt des relations commerciales début janvier 2011 avec le distributeur italien afin que les ventes soient assurées directement par la filiale italienne du Groupe. Les ventes export sont tirées par les zones Asie Pacifique et Maghreb/Moyen Orient.

Le chiffre d'affaires inter-compagnie est en forte croissance de + 11,9 % du fait d'une accélération de la croissance des filiales sur leurs propres marchés (commandes en hausse), et à la reprise par notre filiale italienne de la distribution en directe à partir de janvier 2011.

Le résultat d'exploitation est en baisse de 3,0 M€ et s'élève à 6,8 M€ à fin décembre 2011 (2010 : 9,8 M€). Cette diminution est due à la baisse de l'activité malgré un strict contrôle des dépenses incluant le gel des recrutements.

Le résultat financier s'améliore de 1,4 M€ et s'établit à hauteur de 10,6 M€ vs 9,2 M€ à fin décembre 2010. Les raisons sont les suivantes :

- en 2011, le montant des dividendes perçu par Vétoquinol SA s'est élevé à 10,0 M€ vs 8,0 M€ l'année précédente ;
- les charges financières sont en baisse de 0,6 M€ essentiellement suite à la décision de Soparfin de convertir les obligations de la Tranche B – aucune prime de non-conversion provisionnée en 2011 et des coupons pour les OC à payer sur seulement 2 mois vs 12 mois en 2010 ;
- des différences de change impactent positivement le résultat financier à hauteur de 0,3 M€ en 2011 vs 0,9 M€ en 2010.

Du fait de ces différents impacts sur le résultat financier, le résultat courant avant impôt s'élève à 17,5 M€ vs 19,1 M€ à fin décembre 2010.

Le résultat exceptionnel est positif de 5,1 M€ vs 0,2 M€ à fin décembre 2010. Dans le cadre de la défense des intérêts du Groupe, Vétoquinol SA est partie à un litige commercial (à titre de demanderesse). La cour d'appel en date du 30 juin 2011 a condamné la partie adverse à payer au Groupe Vétoquinol la somme de 5 (cinq) millions d'euros à titre de provision à valoir sur le montant de l'indemnité réclamée par Vétoquinol. Ce produit à recevoir a été constaté dans les comptes en produits exceptionnels dans les comptes de la société.

Le résultat net ressort en forte hausse et atteint 20,8 M€ vs 17,5 M€ à fin décembre 2010 compte tenu de l'ensemble des éléments indiqués ci-dessus et d'un impôt sur les sociétés à payer de 0,95 M€ vs 0,76 M€ à fin 2010 – aidé par un Crédit d'Impôt Recherche en légère augmentation.

### 25.2.2. Filiales et participations

Les données relatives aux sociétés dont les états financiers sont tenus dans une devise différente de l'euro ont été converties au taux de clôture de la période pour les éléments de bilan et au taux moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les éléments présentés dans ce tableau sont en milliers.

Sociétés	Monnaies	Capital en devises	Capitaux propres autres que le capital en devises (milliers)	Capital en milliers d'euros	Capitaux propres autres que le capital en milliers d'euros	Quote-part du capital détenu (en %)
Filiales (plus de 50 %)						
Frefin Asia	HKD	0,1	(4 776)	0	(475)	100
Vétoquinol International*	Euros	75 886	11 873	75 886	11 873	100
Semyung Vétoquinol Corée	WON	520 000	955 371	347	637	100
Vétoquinol North America	CAD	35 650	2 874	26 977	2 175	100

#### Participations (entre 10 et 50 %)

##### Autres participations

Sociétés	Valeur comptable des titres détenus Valeur brute	Valeur comptable des titres détenus Valeur nette	Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
Filiales (plus de 50 %)							
Frefin Asia	31	31			(3)	0	0
Vétoquinol International	75 886	75 886			9 694	0	10 000
Semyung Vétoquinol Corée	1 018	1 018			114	1 818	0
Vétoquinol North America	28 195	28 195	9 694		1 130	0	0

#### Participations (entre 10 et 50 %)

##### Autres participations

### 25.2.3. Endettement et trésorerie

En milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
<b>Trésorerie active = VMP + disponibilités hors actions propres</b>	<b>39 794</b>	<b>29 572</b>
Avances remboursables	951	951
Emprunt obligataire (nominal + prime de non-conversion)	0	9 999
Emprunts bancaires et intérêts courus	25 691	18 632
Découverts + cash pooling	7 205	9 812
<b>Endettement Financier et trésorerie passive</b>	<b>33 847</b>	<b>39 394</b>
<b>Endettement Financier Net / (trésorerie positive)</b>	<b>(5 946)</b>	<b>9 823</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>168 511</b>	<b>141 821</b>
<b>Gearing de Vétoquinol SA (en %)</b>	<b>(3,5 %)</b>	<b>6,9 %</b>

La trésorerie active (hors détention des actions propres) est en hausse de 10,2 M€ sur l'année 2011 et l'Endettement Financier Net (EFN) recule de 15,8 M€. Durant l'année 2011, Soparfin, holding détenant Vétoquinol a converti la tranche B des obligations convertibles pour 10 M€. A fin décembre 2011, l'EFN est négatif, ce qui signifie que Vétoquinol est totalement désendetté. Le Gearing s'élève à - 3,5 % vs 6,9% à fin décembre 2010.

En retraitant, la tranche B des OC à fin décembre 2010, l'EFN serait ressorti négatif à hauteur de - 0,1 M€ ; le Gearing serait ressorti à zéro. Sur 2011, Vétoquinol SA a généré plus de 6,0 M€ de trésorerie après prise en compte du financement de l'acquisition de la société brésilienne Farmagricola.

### 25.2.4. Affectation des résultats

En fonction du résultat de l'exercice qui s'élève à 20 777 867,96 €, auquel il convient d'ajouter le report à nouveau de 12 972 350,22 €, le Conseil d'administration propose à l'assemblée de fixer le dividende à 0,33 € par action, et d'affecter en conséquence le résultat de la manière suivante :

À la réserve légale	26 661,12 €
Au dividende de 0,33 € par action	3 921 027,66 €
À la réserve facultative	15 000 000,00 €
Au report à nouveau, le solde soit	14 802 529,40 €
<b>Total</b>	<b>33 750 218,18 €</b>

### 25.2.5. Perspectives 2012

Le Groupe entend également poursuivre sa politique d'acquisitions ciblées (sociétés, molécules, produits) conformément à la stratégie décrite dans le présent document de base au chapitre 6.

Le Groupe entend poursuivre son développement tout en préservant les résultats financiers inscrits dans son modèle économique à moyen terme.

### 25.2.6. Autres informations

#### 25.2.6.1. Réintégrations fiscales

Les réintégrations fiscales concernant les voitures de tourisme dont la Société a l'usage s'élèvent à 168 483 € pour un parc de 93 véhicules.

#### 25.2.6.2. Participations et intéressement

La participation des salariés aux résultats de l'entreprise s'élève à 879 678 € (2010 : 952 154 €) et le montant de l'intéressement s'établit à 388 192 € (2010 : 1 021 572 €).

#### 25.2.6.3. État de la participation des salariés au capital

Les actions détenues dans le cadre du plan d'épargne entreprise par le personnel représentent moins de 3 % du capital de la société. À la fin de l'exercice, cette participation représentait 0,46 % du capital, soit 54 650 actions (2010 : 0,60 % du capital soit 67 300 actions).

#### 25.2.6.4. Informations relatives au programme de rachat d'actions

Sur l'année 2011, Vétoquinol a racheté ses propres actions.

À fin 2011, Vétoquinol détient 67 541 actions propres (2010 : 55 241) pour une valeur d'achat de 1 628 K€ (2010 : 1 371 K€), dont 67 541 ont été attribuées (2010 : 55 241).

#### 25.2.6.5. Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

Conformément à la loi, nous vous précisons que les dividendes par action, distribués au titre des trois derniers exercices, ont été les suivants :

	2008	2009	2010
Valeur nominale d'une action	2,50 €	2,50 €	2,50 €
Dividende net par action	0,27 €	0,29 €	0,30 €
Dividende exceptionnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €

### 25.2.6.6. Composition du capital social

La décomposition du capital social au 31 décembre 2011 est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	%
Soparfin	7 498 838	63,11 %
Famille Étienne Frechin	578 580	4,87 %
FCPE	54 650	0,46 %
Public	3 673 715	30,92 %
Auto-détention	76 119	0,64 %
<b>TOTAL</b>	<b>11 881 902</b>	

Pour de plus amples informations, se référer au chapitre 20.1 du présent document de référence.

### 25.2.6.7. Délai de paiement

La loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, dite loi LME, a imposé une réduction des délais de paiement entre professionnels. Afin de contrôler le respect de cette nouvelle mesure, les sociétés dont les comptes sont certifiés par un Commissaire aux comptes doivent publier dans leur rapport de gestion, pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance (C. com. art. L 441-6-1 et D 441-4).

Afin de répondre aux nouvelles dispositions applicables quant à la détermination des délais de paiement, vous trouverez ci-dessous l'information requise pour 2011 :

Montant total non soldé en K€	Courant en K€	De 31 à 60 jours* en K€	Supérieur à 60 jours** en K€
8 549	8 334	128	87

Et le comparatif pour 2010 :

Montant total non soldé en K€	Courant en K€	De 31 à 60 jours* en K€	Supérieur à 60 jours** en K€
13 069	12 527	197	345

\* En cours de paiement lors de l'établissement du présent rapport.

\*\* Les fournisseurs à plus de 60 jours sont en litige et font l'objet d'un traitement particulier.

## 25.3. INTÉRÊTS ET RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Se référer au chapitre 15 du présent document de référence.

## 25.4. RESSOURCES HUMAINES

Se référer au chapitre 3, paragraphe 3.2. du présent document de référence pour toutes les informations concernant les effectifs du Groupe.

### 25.4.1. Répartition des effectifs de la Société

Au 31/12/2011, l'effectif de Vétoquinol SA est en très légère augmentation, puisqu'il s'établit à 608 salariés au 31/12/2011 contre 599 salariés au 31/12/2010, soit 9 salariés supplémentaires. Cette augmentation s'est faite au profit des CDI (+ 17 au 31 décembre 2011) ; le nombre de CDD ayant diminué (- 8 au 31 décembre 2011).

Un gel des recrutements a été effectué durant le 2<sup>e</sup> semestre 2011 afin de maîtriser la masse salariale de la société.

Les effectifs sont présentés hors intérimaires, apprentis et contrats de professionnalisation.

#### 25.4.1.1. Par contrat et par sexe

	2011			2010		
	CDI	CDD	Total	CDI	CDD	Total
Femme	360	11	371	352	20	372
Homme	228	9	237	219	8	227
<b>TOTAL</b>	<b>588</b>	<b>20</b>	<b>608</b>	<b>571</b>	<b>28</b>	<b>599</b>
Total en %	96,7 %	3,3 %	100 %	95,3 %	4,7 %	100 %

#### 25.4.1.2. Par statut et par sexe en 2011

Statut	Cadre	Agent de maîtrise	Technicien	Employé	Ouvrier	Total
Femme	97	7	169	16	82	371
	42 %	50 %	72 %	94 %	72 %	61 %
Homme	132	7	65	1	32	237
	58 %	50 %	28 %	6 %	28 %	39 %
<b>TOTAL</b>	<b>229</b>	<b>14</b>	<b>234</b>	<b>17</b>	<b>114</b>	<b>608</b>
	<b>38 %</b>	<b>2 %</b>	<b>38 %</b>	<b>3 %</b>	<b>19 %</b>	<b>100 %</b>

#### 25.4.1.3. Par ancienneté et par sexe

En années	2011		2010	
	Ancienneté moyenne	Total	Ancienneté moyenne	Total
Femme	13,87	371	13,15	372
Homme	10,92	237	11,01	227
Moyenne	12,72	608	12,34	599

### 25.4.2. Rémunérations et avantages

En milliers d'euros	2011	2010	Évolution
Masse salariale annuelle	38 484	38 277	+ 0,5 %
Participation	880	952	- 7,6 %
Intéressement	388	1 022	- 62,0 %
<b>TOTAL DES AVANTAGES ACCORDÉS AU PERSONNEL</b>	<b>1 268</b>	<b>1 974</b>	<b>- 35,8 %</b>

La masse salariale est restée stable sur cette année de transition.

Le résultat d'exploitation de Vétoquinol S.A. est en baisse en 2011. La baisse des ventes de Marbocyl® suite à l'arrivée de génériques ainsi que les moindres performances de notre gamme animaux de compagnie n'ont été que partiellement compensées par le lancement de nos nouveaux produits. Nos charges ont été bien maîtrisées ce qui a permis de limiter la baisse du résultat d'exploitation. Au final les montants de participation et d'intéressement versés au titre de 2011 sont inférieurs à ceux de 2010.

Concernant le calcul de la Réserve Spéciale de Participation, l'application de la formule légale (basée sur le Résultat Avant Impôts) prend en compte l'enregistrement par Vétoquinol S.A d'une indemnité exceptionnelle à valoir de cinq millions d'euros.

## 25.5. INFORMATIONS SUR LES RISQUES ENCOURUS PAR LA SOCIÉTÉ

Se référer au chapitre 5 du présent document de référence.

## 25.6. VÉTOQUINOL ET SES ACTIONNAIRES

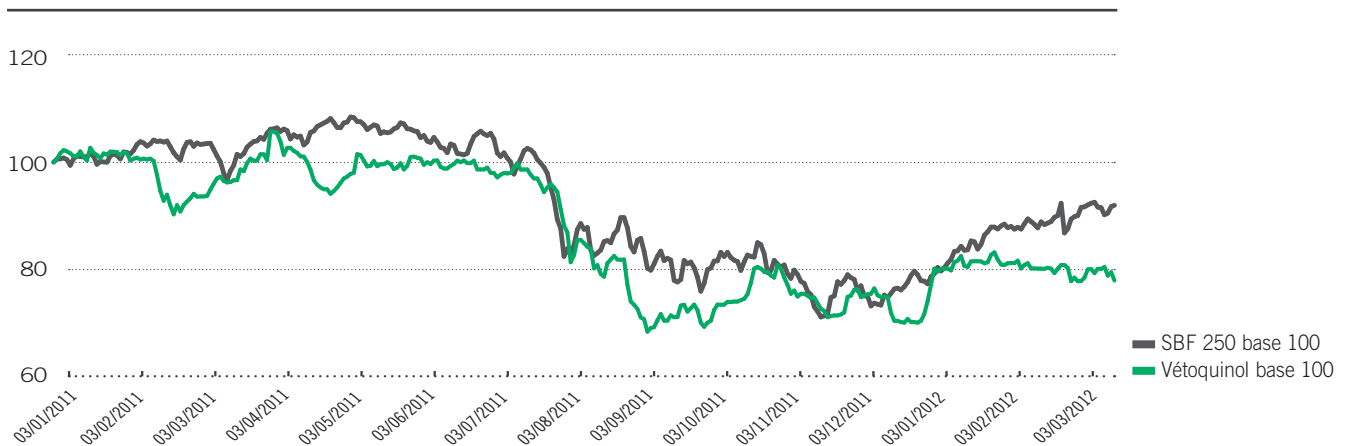
### 25.6.1. L'action Vétoquinol

Les actions de Vétoquinol sont cotées sur Euronext Paris – compartiment B :

ISIN	FR0004186856
Reuters	VETO.PA
Bloomberg	VETO.FP
Cours de l'action au 31/12/2011	21,20 €
Capitalisation boursière au 31/12/2011	251,9 M€
Cours de l'action au 17/02/2012	24,20 €
Capitalisation boursière au 17/02/2012	287,5 M€

Le capital social de Vétoquinol au 31/12/2011 était composé de 11 881 902 actions (2010 : 11 292 632 actions) d'une valeur nominale de 2,50 €, entièrement libérées sous forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire.

### 25.6.2. Évolution du cours de Bourse



### 25.6.3. Contact actionnaires

Vétoquinol – Direction Financière et Juridique  
BP 189 – Magny Vernois – F-70204 Lure Cedex  
Tél. : 33 (0)3 84 62 59 88  
E-mail : relations.investisseurs@vetoquinol.com  
Site web : www.vetoquinol.com

Vétoquinol a participé à plusieurs conférences que ce soit à Lyon, Paris, Francfort, Londres ou Edimbourg.

La direction de Vétoquinol a rencontré plus de 210 investisseurs au cours de l'exercice 2011.

## 25.7. INFORMATION SUR LES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS ET PAR LEURS PROCHES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'année 2011 :

Monsieur Étienne Frechin, Président de Vétoquinol SA, s'est porté acquéreur de 2 100 titres de la Société, Soparfin SCA, personne morale liée à Monsieur Étienne Frechin, Président de Vétoquinol, à Monsieur Matthieu Frechin, Directeur Général et Madame Martine Frechin, Administrateur, s'est porté acquéreur de 4 120 titres.

Le 28 février 2011, la société Soparfin SCA a converti la tranche B des OC en actions de la Société Vétoquinol SA.

Aucune opération n'a été réalisée par les dirigeants et par leurs proches sur les titres de la société durant l'année 2010.

## 25.8. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une politique au cœur des préoccupations de l'entreprise et de la Direction générale en particulier, qui intègre une véritable démarche de sensibilisation économique, sociale et environnementale.

Pour plus de détail, se référer au chapitre 3 du présent document de référence – Responsabilité sociale et environnementale.

# 26

## RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

# RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES 26

Nature des indications	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	28 225 830	28 225 830	28 231 580	28 231 580	29 704 755
Nombre des actions ordinaires existantes	11 290 332	11 290 332	11 292 632	11 292 632	11 881 902
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes	0	0	0	0	
<b>Nombre maxi d'actions futures à créer :</b>					
Par conversion d'obligations	0	0	0	589 270	
Par exercice du droit de souscription	0	0	0	0	
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	103 480 956	104 180 924	102 102 046	108 083 169	108 246 915
Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	22 080 062	16 752 213	8 678 418	22 848 412	27 717 575
Impôt sur les bénéfices	1 727 033	(741 759)	(1 816 681)	757 920	946 504
Participation des salariés due au titre de l'exercice	525 174	448 124	392 310	952 154	879 500
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	13 240 517	14 585 903	5 588 148	17 549 382	20 777 868
Résultat distribué	3 048 390	3 048 390	3 274 863	3 564 571	3 921 028
<b>Résultats par action</b>					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	1,76	1,51	0,89	1,87	2,18
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	1,17	1,29	0,49	1,55	1,75
Dividende attribué à chaque action	0,27	0,27	0,29	0,30	0,33
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	543	578	583	588	616
Montant de la masse salariale de l'exercice	20 897 004	24 183 785	23 991 091	26 311 355	25 930 113
Sommes versées au titre des avantages sociaux	11 936 388	12 620 081	12 106 360	12 987 404	12 941 703



**27**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
du 24 mai 2012  
**TEXTE DES RÉOLUTIONS**

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 24 mai 2012

## TEXTE DES RÉOLUTIONS

27

### PREMIÈRE RÉOLUTION

#### Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2011

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui font apparaître un bénéfice net de 20 777 867,96 €.

En conséquence, elle donne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

### DEUXIÈME RÉOLUTION

#### Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2011

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés annuels arrêtés au 31 décembre 2011, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui font apparaître un bénéfice net part du Groupe de 22 694 888 €.

### TROISIÈME RÉOLUTION

#### Affectation du résultat

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'administration, et décide d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice qui s'élève à 20 777 867,96 €, auquel il convient d'ajouter le report à nouveau de 12 972 350,22 €, de la manière suivante :

À la réserve légale	26 661,12 €
Au dividende de 0,33 € par action	3 921 027,66 €
À la réserve facultative	15 000 000,00 €
Au report à nouveau, le solde soit	14 802 529,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>33 750 218,18 €</b>

Il sera ainsi distribué à chacune des actions de la Société ayant droit au dividende, un dividende net de 0,33 €, versus 0,30 € sur l'exercice 2010.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement bénéficiant aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France prévu par l'article 158-3 2° du Code général des impôts, sauf option pour le prélèvement libératoire forfaitaire prévu par l'article 117 quater du Code général des impôts.

Le paiement des dividendes sera effectué, au plus tard, le 5 juin 2012.

Dans l'hypothèse où, à cette date, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le montant du dividende correspondant à ces actions sera affecté au report à nouveau.

Conformément à la loi, l'Assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Dividende net
31 décembre 2008	0,27 €
31 décembre 2009	0,29 €
31 décembre 2010	0,30 €

### QUATRIÈME RÉOLUTION

#### Conventions réglementées

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte de la poursuite des conventions conclues et autorisées antérieurement et approuve ledit rapport.

### CINQUIÈME RÉOLUTION

#### Jetons de présence

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, fixe à la somme de 54 000 € le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'administration.

Cette décision s'applique pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

### SIXIÈME RÉOLUTION

#### Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de Monsieur Louis Champel, administrateur sortant, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

## SEPTIÈME RÉOLUTION

### Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de Monsieur Matthieu Frechin, administrateur sortant, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

## HUITIÈME RÉOLUTION

### Autorisation à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'achat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à faire acheter par la Société ses propres actions.

Cette autorisation est donnée pour permettre si besoin est :

- l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise,
- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF,
- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'AMF,
- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

Les opérations d'acquisition, de cession ou de transfert ci-dessus décrites pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la Loi et la réglementation en vigueur, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et par acquisition ou cession de blocs.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique sur les actions de la Société, sous réserve que cette offre soit réglée intégralement en numéraire et sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée générale fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 7 % du capital de la Société à la date de la présente assemblée ce qui correspond à 831 733 actions de 2,50 € de valeur nominale, étant précisé (i) que dans le cadre de l'utilisation de la présente autorisation, le nombre d'actions auto détenues devra être pris en considération afin que la Société reste en permanence dans la limite d'un nombre d'actions auto détenues au maximum égal à 10 % du capital social et (ii) que le nombre d'actions auto détenues pour être remises en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital.

L'Assemblée générale décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser 29 000 000 € et décide que le prix maximum d'achat ne pourra excéder 35 € par action.

En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente autorisation ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, le prix unitaire maximum ci-dessus visé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce que sera ce nombre après l'opération.

L'Assemblée générale confère au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- de décider la mise en œuvre de la présente autorisation,
- de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation en vigueur,
- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'administration informera les actionnaires réunis en assemblée ordinaire annuelle de toutes les opérations réalisées en application de la présente résolution.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix huit (18) mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace l'autorisation antérieurement consentie sous la neuvième résolution de l'Assemblée générale du 20 mai 2011.

## NEUVIÈME RÉOLUTION

### Pouvoirs

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

# HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

28

## 28

## HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires présentés ici concernent les honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux, conformément au règlement de l'AMF. Ces honoraires concernent le commissariat aux comptes pour les sociétés françaises (essentiellement l'émetteur et un sous-holding), pour ce qui a trait à la certification, l'examen des comptes individuels et consolidés.

**Les honoraires versés à l'étranger comprennent la certification des comptes par les membres du réseau des filiales intégrées globalement.**

Montant hors taxes en milliers d'euros	Année 2011			Année 2010		
	PWC	KPMG	TOTAL	PWC	KPMG	TOTAL
France	131,8	102,4	234,2	137,4	124,2	261,6
Étranger	169,1	15,2	184,3	167,8		167,8
Sous-total	300,9	117,6	418,5	305,2	124,2	429,4
Autres prestations	23,6*	29,9*	53,5	44,3*	25*	69,3*
<b>TOTAL</b>	<b>324,5</b>	<b>147,5</b>	<b>472,0</b>	<b>349,5</b>	<b>149,2</b>	<b>498,7</b>

\* Essentiellement audit d'acquisition et/ou services juridiques.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

# 29

établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur  
le rapport du président du conseil d'administration  
de la société Vétoquinol S.A.  
Exercice clos le 31 décembre 2011

29

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport  
du Président du Conseil d'administration de la société Vétoquinol SA

Exercice clos le 31 décembre 2011

Vétoquinol SA – Siège social : 34, rue du Chêne Sainte-Anne – Magny-Vernois – 70200 Lure  
Capital social : 29 704 755 €

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Vétoquinol S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

## AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 27 mars 2012

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Laurent Genin  
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit

Xavier Aubry  
Associé

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2011

30



30

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires

Vétoquinol SA – 34, rue du Chêne Sainte-Anne – Magny-Vernois – BP 189 – 70204 Lure cedex

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Vétoquinol S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1 – OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## 2 – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de perte de valeur des goodwill et des actifs à durée de vie indéfinie selon les modalités décrites dans la note 19.1.3.12 de l'annexe aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 19.1.3.12 et 19.1.19 de l'annexe donnent une information appropriée.
- La note 19.1.3.8.1 de l'annexe précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que les notes 19.1.3.8.1 et 19.1.30 de l'annexe fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 – VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 27 mars 2012

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Laurent Genin  
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit

Xavier Aubry  
Associé

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2011

# 31

31

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2011

Vétoquinol SA – Siège social : 34, rue du Chêne Sainte-Anne – Magny-Vernois – 70200 Lure  
Capital social : 29 704 755 €

Mesdames, Messieurs, les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Vétoquinol S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1 – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## 2 – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Comme mentionné dans la note « Règles et méthodes comptables – Participations et autres titres immobilisés », la société constitue une provision dès lors que la valeur d'inventaire des titres est inférieure à leur coût d'acquisition. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier l'approche retenue par la société pour déterminer la valeur d'inventaire de ses titres et à revoir les calculs effectués par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 – VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les Commissaires aux comptes,

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 27 mars 2012

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

PricewaterhouseCoopers Audit

Laurent Genin  
Associé

Xavier Aubry  
Associé

# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice  
clos le 31 décembre 2011

32

32

# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires

Vétoquinol SA – 34, rue du Chêne Sainte-Anne – Magny-Vernois – BP 189 – 70204 Lure cedex

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

## CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Votre société a accordé à sa filiale Vétoquinol North America en date du 1<sup>er</sup> janvier 2007 un prêt de 15 500 000 USD. Au 31 décembre 2011, ce prêt s'élève à 8 303 590 USD, soit 6 417 490 € au cours de change au 31 décembre 2011. Les intérêts calculés au taux de 2,00 % s'élèvent à 139 448 € au titre de l'exercice 2011.
- Dans le cadre de sa convention de trésorerie, votre société a accordé à sa filiale Vétoquinol North America :
  - en date du 6 juin 2008, un prêt de 3 300 000 CAD. Au 31 décembre 2011, ce prêt s'élève à 2 505 210 CAD, soit 1 895 732 € au cours de change au 31 décembre 2011. Les intérêts calculés au taux de 4,00 % s'élèvent à 85 736 € au titre de l'exercice 2011.
  - en date du 14 octobre 2008, un prêt de 1 500 000 CAD. Au 31 décembre 2011, ce prêt s'élève à 250 000 CAD, soit 189 179 € au cours de change au 31 décembre 2011. Les intérêts calculés au taux de 4,00 % s'élèvent à 16 440 € au titre de l'exercice 2011.
  - en date du 1<sup>er</sup> juin 2009, un prêt de 2 800 000 CAD. Au 31 décembre 2011, ce prêt s'élève à 1 575 000 CAD, soit 1 191 828 € au cours de change au 31 décembre 2011. Les intérêts calculés au taux de 2,5 % s'élèvent à 36 716 € au titre de l'exercice 2011.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 27 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

Pricewaterhousecoopers Audit

Xavier Aubry  
Associé

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A

Laurent Genin  
Associé

## TABLE DE CONCORDANCE

33

**33.1. TABLE DE CONCORDANCE ENTRE LE DOCUMENT  
DE RÉFÉRENCE ET LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL** **188**

---

**33.2 TABLE DE RECONCILIATION  
RAPPORT FINANCIER ANNUEL** **189**

---

# 33 TABLE DE CONCORDANCE

## 33.1. TABLE DE CONCORDANCE

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809 / 2004.

Chapitre	Informations requises dans le rapport financier annuel	page
1.	Personne responsable	6
2.	Responsable du contrôle des comptes	8
3.	Informations financières et sélectionnées	22
4.	Facteurs de risques	25
5.	Informations concernant la société	32
	Renseignements de caractère général concernant la société	33
	Histoire et évolution de la société	33
	Investissements	35
6.	Aperçu des activités	36
	Présentation du Groupe	37
	Principaux marchés	41
7.	Organigramme	48
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements	21
9.	Examen de la situation financière et du résultat	51
10.	Trésorerie et capitaux	53
11.	Recherche & Développement, brevets, licences	55
12.	Information sur les tendances	60
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	62
14.	Organes d'administration et de direction générale	64
15.	Rémunérations et avantages	69
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	16
17.	Salariés	11
	Description des effectifs	12
18.	Principaux actionnaires	81
19.	Opérations sur les apparentés	83
20.	États financiers	85
	Comptes consolidés	86
	Comptes sociaux de Vétoquinol SA	125
21.	Informations complémentaires	145
	Capital social	146
	Acte constitutif et statuts	148
22.	Contrats importants	152
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	154
24.	Documents accessibles au public	156
25.	Informations sur les participations	158

### 33.2. TABLE DE RECONCILIATION RAPPORT FINANCIER ANNUEL

États financiers	
Comptes consolidés	86
Comptes sociaux de Vétoquinol S.A.	125
Rapport de gestion	160
Activité du Groupe Vétoquinol	161
Activité de Vétoquinol SA	167
Intérêts et rémunérations des dirigeants	169
Ressources humaines	170
Informations sur les risques encourus par la société	170
Vétoquinol et ses actionnaires	171
Informations sur les opérations réalisées par les dirigeants et par leurs proches sur les titres de la société	171
Développement durable	171
Résultats des 5 derniers exercices	173
Honoraires des Commissaires aux comptes	178
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration	180
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	182
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	184
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	186
Personne responsable	6



## GLOSSAIRE

<b>AFEP-MEDEF</b> Code de gouvernement d'entreprise	<p>Le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées reprend l'ensemble des recommandations élaborées par des groupes de travail de l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) et du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) qui précise certains principes de bon fonctionnement et de transparence propres à améliorer la gestion et l'image de la Société auprès des investisseurs et du public.</p> <p>Cet ensemble de recommandations, qui constitue le Code AFEP-MEDEF, peut être désigné par les sociétés cotées comme étant leur code de référence en application de la loi du 3 juillet 2008.</p>
<b>AMM</b>	<p>Signifie Autorisation de Mise sur le Marché. L'AMM est l'autorisation donnée à un médicament d'être commercialisé. Lorsqu'un laboratoire pharmaceutique désire mettre en vente un médicament, il doit présenter un dossier auprès de l'autorité compétente du pays concerné : agence nationale (telle l'AFSSA en France, la Direction générale du médicament ou DGM en Belgique), européenne (EMA) ou encore la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis.</p>
<b>ANSES</b>	<p>Signifie Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ex-AFSSA).</p>
<b>BPF</b>	<p>Les Bonnes Pratiques de Fabrication pharmaceutiques sont constituées par l'ensemble des règles à mettre en œuvre pour obtenir la qualité.</p>
<b>BPL</b>	<p>Bonnes Pratiques de Laboratoire.</p>
<b>Business Développement</b>	<p>Concerne les activités d'acquisition ou de cession de molécules, de produits, ou de technologies, ainsi que l'obtention ou l'octroi de licences à des partenaires et la mise en place de contrats de distribution.</p>
<b>CEESA</b>	<p>Signifie Centre Européen d'Étude de la Santé Animale.</p>
<b>Délégué vétérinaire</b>	<p>Représentant du laboratoire auprès de ses clients avec une mission et une compétence scientifique et commerciale.</p>
<b>Diététique</b>	<p>Qualifie toute substance qui peut être considérée comme étant un aliment ou faisant partie d'un aliment et qui possède des propriétés bénéfiques pour la santé. Vétoquinol désigne ainsi des produits non médicamenteux, parfois dénommés nutraceutiques dans certains pays.</p>
<b>DREAL</b>	<p>Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.</p>
<b>Endettement Financier Net (EFN)</b>	<p>Désigne le solde des dettes financières d'une part, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie (disponible) et des placements financiers d'autre part. Elle représente la position créditrice ou débitrice de l'entreprise vis-à-vis des tiers et hors cycle d'exploitation.</p>
<b>EMA</b>	<p>Agence européenne pour l'évaluation des médicaments, basée à Londres.</p>
<b>ERP</b>	<p>Enterprise Resource Planning a pour vocation d'homogénéiser le système d'information de l'entreprise avec un outil unique, qui est capable de couvrir un large périmètre de gestions (gestion de production, des achats, des stocks, des ventes, comptable, etc.).</p>
<b>EUROSTAT</b>	<p>Eurostat (appellation officielle : Office statistique des Communautés européennes) est une direction générale de la Commission européenne chargée de l'information statistique à l'échelle communautaire. Elle a pour rôle de produire les statistiques officielles de l'Union européenne, principalement en collectant, harmonisant et agrégeant les données publiées par les instituts nationaux de statistiques des pays membres de l'UE (Union européenne), des pays candidats à l'adhésion et des pays de l'AELE (Association européenne de libre-échange).</p>

<b>FDA</b>	La Food and Drug Administration est l'administration américaine des denrées alimentaires et des médicaments. Cet organisme a, entre autres, le mandat d'autoriser la commercialisation des médicaments sur le territoire des États-Unis d'Amérique.
<b>Gearing</b>	Ratio d'autonomie financière (Endettement Financier Net par rapport aux Capitaux Propres) donne une indication sur le niveau d'endettement de la Société.
<b>Groupe</b>	Désigne le groupe constitué par la société Vétoquinol SA et ses filiales.
<b>IECA</b>	Les inhibiteurs de l'enzyme de conversion de l'angiotensine (IEC ou IECA) sont une classe de médicaments utilisés dans le traitement de l'hypertension artérielle et de l'insuffisance cardiaque, mais aussi dans la prévention de maladies rénales et cardiaques.
<b>IFAH</b>	International Federation for Animal Health (IFAH) est une organisation représentant les fabricants de produits vétérinaires, vaccins, et autres produits pharmaceutiques vétérinaires dans les pays développés et en voie de développement à travers les 5 continents.
<b>LMR</b>	Pour les animaux de rente, l'Europe exige la détermination de limites maximales de résidus (« LMR »), correspondant à une quantité éventuelle de résidus de principe actif la plus élevée n'entraînant aucune incidence sur la santé du consommateur.
<b>Médicament vétérinaire</b>	Désigne toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies animales.
<b>OIE</b>	Office International des Épizooties. L'OIE est l'organisation intergouvernementale chargée d'améliorer la santé animale dans le monde
<b>Pharmacocinétique</b>	La pharmacocinétique a pour but d'étudier le devenir, dans l'organisme, d'un principe actif contenu dans un médicament. Elle comprend 4 phases, se déroulant simultanément : l'absorption, la distribution, le métabolisme et l'élimination du principe actif. La détermination des paramètres pharmacocinétiques d'un principe actif apporte les informations qui permettent de choisir les voies d'administration et d'adapter les posologies pour son utilisation future.
<b>Pharmacodynamique</b>	La pharmacodynamique a pour objectifs de décrire, de quantifier et d'expliquer l'ensemble des effets induits par un médicament dans un organisme vivant.
<b>Pharmacovigilance</b>	La pharmacovigilance vétérinaire a pour objectif de surveiller les effets secondaires imputables aux médicaments vétérinaires, principalement leurs effets indésirables chez les animaux et accidentellement chez les êtres humains, et d'évaluer scientifiquement les informations recueillies.
<b>Produits non médicamenteux</b>	Regroupent les aliments et suppléments nutritionnels, les produits d'hygiène, les désinfectants et insecticides pour les bâtiments d'élevage, les produits de diagnostic, les sutures, le matériel...
<b>ROCE</b>	Return On Capital Employed. Le ROCE est égal au rapport du résultat d'exploitation après impôt sur l'actif économique.
<b>Société</b>	Désigne la société Vétoquinol SA.
<b>Vetnosis</b>	Société d'études du marché de la santé animale, elle fournit notamment des informations sur la taille des différents marchés, des estimations sur leurs évolutions futures ainsi que des monographies sur les principaux laboratoires internationaux. Vetnosis a été créée en janvier 2008 après le rachat de la direction des affaires de santé animale de Wood MacKenzie (citée dans ce document).
<b>VICH</b>	Programme trilatéral (Europe, Japon et USA) visant à l'harmonisation des critères techniques pour l'enregistrement des médicaments vétérinaires.
<b>Zooteknique</b>	Désigne l'ensemble des techniques d'élevage qui visent à améliorer la productivité des animaux, aussi bien pour leurs performances (rapidité, puissance...) que pour leurs produits (viande, lait...).



# VÉTOQUINOL DANS LE MONDE

## ALLEMAGNE

Vétoquinol GmbH  
Parkstrasse 10  
88212 Ravensburg  
Tél. : +49 751 35 953 0  
Fax : +49 751 35 953 99  
Email : info@vetoquinol.de  
www.vetoquinol.de

## AUTRICHE

Vétoquinol Österreich GmbH  
Zehetnergasse 24 – 1140 Wien  
Tél. : +43 14 16 39 10  
Fax : +43 14 16 39 10-15  
Email : office@vetoquinol.at  
www.vetoquinol.at

## BELGIQUE

Vétoquinol N.V.  
Kontichsesteenweg 42  
2630 Aartselaar  
Tél. : +32 3 877 44 34  
Fax : +32 3 877 44 38  
Email : info@vetoquinol-benelux.be  
www.vetoquinol.be

## BRÉSIL

Farmagricola S.A.  
Rue Alcantara 195  
Villa Maria SP.CEP  
02110010 Sao Paulo – Brazil  
Email : fagra@fagra.com.br  
www.vetoquinol.com.br

## CANADA

• Vétoquinol Canada  
2000 chemin Georges – Lavaltrie,  
Québec, J5T 3S5  
Tél. : +1 450 586 22 52  
Fax : +1 450 586 46 49  
Toll free number 1 800 565 0497  
Email : info@vetoquinol.ca  
www.vetoquinol.ca  
• Vétoquinol ProLab Inc.  
700 rue St Henri  
Princeville, Québec, G6L4X1  
Tél. : +1 819 364 3073  
Fax : +1 819 364 7895  
www.vetoquinol.ca

## ESPAGNE

Vétoquinol Especialidades  
Veterinarias, S.A.  
Carretera de Fuencarral km 15 700  
Edificio Europa I – Portal 3  
piso 2º, puerta 5  
28108 – Alcobendas – Madrid  
Tél. : +34 91 490 37 92  
Fax : +34 91 490 08 02  
Email : vev.sa@vetoquinol.es  
www.vetoquinol.es

## ÉTATS-UNIS

Vétoquinol USA Inc.  
Fort Worth 4250 N. Sylvania,  
Fort Worth, TX 76137  
Tél. : +1 817 529 7500  
Fax : +1 817 529 7506  
Toll free number 1 800 267 5707  
Email : info@vetoquinolusa.com  
www.vetoquinolusa.com

## FRANCE

• Vétoquinol S.A.  
Magny-Vernois BP 189  
70204 Lure cedex  
Tél. : +33 3 84 62 55 55  
Fax : +33 3 84 62 55 56  
Email : vetoquinol@vetoquinol.com  
www.vetoquinol.com  
• Direction France  
31 rue des Jeûneurs – 75002 Paris  
Tél. : +33 1 55 33 50 25  
Fax : +33 1 47 70 42 05  
Email : comm.france@vetoquinol.com  
www.vetoquinol.fr  
• Vétoquinol  
Z.I. du Cantubas  
Avenue J. Kessel  
69170 Tarare cedex  
Tél. : +33 4 74 05 37 50  
Fax : +33 4 74 05 37 59

## INDE

Vétoquinol India  
Animal Health P. Ltd  
801, SIGMA – 8<sup>th</sup> Floor  
Hiranandani Business Park  
Powai – Mumbai – 400076  
Tél. : +91 22 6132 2609  
Fax : +91 22 6132 2641  
Email : headoffice-mumbai@vetoquinol.in

## IRLANDE

Vétoquinol Ireland Ltd.  
Vétoquinol House – Great Slade  
Buckingham Industrial Park  
Buckingham – MK18 1PA  
Tél. : +44 1280 814 500  
Fax : +44 1280 825 460  
Email : office@vetoquinol.ie  
www.vetoquinol.co.uk  
www.vetoquinol.com

## ITALIE

Ascor Chimici s.r.l.  
Via Piana, 265  
47032 Bertinoro (FC)  
Tél. : +39 05 43 46 2411  
Fax : +39 05 43 44 8644  
Email : ascorchimici@ascorchimici.it  
www.vetoquinol.it

## MEXIQUE

Vétoquinol de México S.A. de C.V.  
Mariano Escobedo # 748 5º Piso  
Int. 2 – Col. Nueva Anzures  
Delegación Miguel Hidalgo  
México, D.F. C.P. 11590  
Tél. : +52 55 55 36 80 90  
Fax : +52 55 56 69 25 24  
Toll free number 01 800 90 90 400  
Email : sclientes@vetoquinol.mx  
www.vetoquinol.mx

## PAYS-BAS

Vétoquinol B.V.  
Postbus 3191  
5203 DD's-Hertogenbosch  
Tél. : +31 10 498 00 79  
Fax : +31 800 024 96 94  
Email : info@vetoquinol-benelux.be  
www.vetoquinol.nl

## POLOGNE

Vétoquinol Biowet Sp. z o.o.  
ul. Koszyńców – Gdynskich 13-14  
66-400 Gorzów Wlkp.  
Tél. : +48 95 728 55 00  
Fax : +48 95 735 90 43  
Email : info@vetoquinol.pl  
www.vetoquinol.pl

## PORTUGAL

Vétoquinol Unipessoal LDA  
Rua Consiglieri Pedroso, n° 123  
Edifício H – Queluz de Baixo  
2730-056 Barcarena  
Tél. : +351 21 434 0300  
Fax : +351 21 434 0309  
Email : vetoquinol@vetoquinol.pt  
www.vetoquinol.pt

## RÉPUBLIQUE DE CORÉE

Vétoquinol Korea Co. Ltd.  
909-3, Whajung-dong Dukyang-ku  
Koyang-city Kyungki-do – 412 270  
Tél. : +82 31 967 8853  
Fax : +82 31 968 4943  
Email : webmaster@vetoquinolkorea.com  
www.vetoquinolkorea.com

## RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Vétoquinol Shanghai  
Representative Office  
Room C 1607, Floor 16,  
Block C – No. 85, Lou Shan Guan  
Road Oriental International Plaza  
Chang Ning District  
Shanghai 200336  
Tél. : +86 21 52570660  
Fax : +86 21 62703001

## RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Vétoquinol s.r.o.  
Zámenická 411 – 288 02 Nymburk  
Tél. : +420 325 51 38 22  
Fax : +420 325 51 33 65  
Email : vetoquinol@vetoquinol.cz  
www.vetoquinol.cz

## ROYAUME-UNI

Vétoquinol UK Ltd.  
Vétoquinol House – Great Slade  
Buckingham Industrial Park  
Buckingham – MK18 1PA  
Tél. : +44 1280 814 500  
Fax : +44 1280 825 460  
Email : office@vetoquinol.co.uk  
www.vetoquinol.co.uk

## SCANDINAVIE

Vétoquinol Scandinavia  
Box 9 – SE-265 21 Astorp  
Tél. : +46 426 7603  
Fax : +46 426 7604  
Email : info@vetoquinol-scandinavia.com  
www.vetoquinol-scandinavia.com

## SUISSE

Vétoquinol AG  
Business Building  
Worbentalstrasse 32  
3063 Ittigen  
Tél. : +41 31 818 56 56  
Fax : +41 31 818 56 50  
Email : info@vetoquinol.ch  
www.vetoquinol.ch

# Vétoquinol



Signe de Passion

## Vétoquinol SA

Société anonyme au capital de 28 231 580 euros  
676 250 111 RCS Vesoul

[www.vetoquinol.com](http://www.vetoquinol.com)

Siège social – Magny-Vernois – BP 189  
70204 Lure Cedex – Tél. : +33 (0)3 84 62 55 55  
communication.group@vetoquinol.com

